Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 9 janvier 2019

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 novembre 2018, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 décembre 2018, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1187075005

Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, sans dépense additionnelle, du contrat de la firme Bauval CMM (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres.

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires* - 1182346002

Accorder un contrat à Remorquage Météor inc. pour la fourniture d'un service de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une durée de trois ans - Appel d'offres public 18-17277 (1 seul soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de l'Espace pour la vie , Biodôme* - 1187754002

Accorder un contrat à ACMÉ DÉCORS INC. pour la fabrication et l'installation des composantes muséographiques des espaces d'exposition « Bio-Machine » et « À moi d'agir », au Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 472 519,24 $ (contrat de 400 888,47 + contingence de 60 133,27 $ + incidences de 11 497,50 $), taxes incluses / Appel d'offres public 18-17209 (3 soumissions conformes)

20.004 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1187231068

Accorder un contrat aux Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 331 650,00 $ (contrat: 3 188 416,87 $ + contingences: 375 929,20 $ + incidences: 767 303,93 $), taxes incluses. Appel d'offres public 317101 - 8 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.005 Contrat de construction

CE *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1187526024

Accorder un contrat à Groupe Mécano inc. pour la mise à niveau des quais et de la vanne d'effluent de l'étang aéré de l'île Notre-Dame, pour un montant de 246 990,15 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP18072-167153-C - 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 306 388,18 $, contingences et taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.006 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1182968017

Accorder un contrat à Néolect Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, pour une période de 18 mois / Dépense totale : 2 360 743,53 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 073 065,24 $; contingences : 214 613,05 $; incidences : 1 073 065,24 $) - Appel d'offres public 447920 (6 soumissionnaires conformes)

20.007 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1182968016

Accorder un contrat à Néolect Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, pour une période de 18 mois / Dépense totale : 1 681 858,37 $, taxes incluses (montant du contrat : 764 481,08 $; contingences : 152 896,22 $; incidences : 764 481,08 $) - Appel d'offres public 447910 (7 soumissionnaires)

20.008 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1187231073

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot, dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Dépense totale de 3 117 781,54 $ (contrat: 2 987 000,00 $, contingences: 258 325,59 $, incidences: 276 200,00 $), taxes incluses / Appel d'offres public 409210 (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.009 Contrat de construction

CM *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1188183004

Accorder un contrat à la compagnie Groupe St-Lambert pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque d'Ahuntsic (978), située au 10300, rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 901 154,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public (5974) - (7 soumissionnaires)

20.010 Contrat de services professionnels

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1186707002

Accorder un contrat de services professionels à Rousseau Lefevbre inc. pour la réalisation du programme d'aménagement fonctionnel et technique dans le cadre du projet McGill College. Dépense maximale totale de 311 705,85 $ taxes, contingences et déboursés inclus (honoraires professionnels: 261 050,74$ + déboursés 11 497,50$ + contingences: 39 157,61 $). Appel d'offres public 18-17354 (1 soumissionnaire, 1 conforme).

20.011 Contrat de services professionnels

CE *Service de l'Espace pour la vie , Biodôme* - 1187754003

Accorder un contrat à Département Studio Créatif pour la production des contenus de l'exposition permanente Bio-Machine, du projet Migration du Biodôme, pour une somme maximale de 264 706,95 $ (contrat de 240 642,68 $ + contingences de 24 064,27 $), taxes incluses / Appel d'offres public 18-17197 (2 soumissions conformes)

20.012 Contrat de services professionnels

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1187736002

Octroyer un contrat de service, de gré à gré, à l'OBNL Fondation Villes Nouvelles Canada (New Cities Foundation), pour réaliser une démarche de positionnement pour le projet McGill College, pour une somme de 141 574 $, taxes incluses / Dépense totale de 272 466 $, incluant les taxes (honoraires professionnels : 141 574 $ + déboursés : 116 734 $ + contingences : 14 158 $) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.013 Contrat de services professionnels

CE *Outremont , Direction des travaux publics* - 1185078024

Autoriser une dépense supplémentaire de 11 526,24 $ (taxes incluses) à la firme GHD Consultants Ltée suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 pour la gestion et la reprise du PRR 2018, majorant ainsi le montant total du contrat de 213 769,28 $ à 225 295,52 $ (taxes incluses) - Dépense provenant du PTI de l'arrondissement

20.014 Entente

CE *Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports* - 1181543009

Approuver un projet d'addenda 1 modifiant l'article 10.10 intitulé « Boutique » du contrat de gestion intervenu entre Ville de Montréal et Association régionale de soccer Concordia (CE18 0748 du 9 mai 2018) pour y préciser comme condition préalable la conclusion d'une entente de commandite ou de partenariat entre l'Organisme avec un tiers pour exploiter la Boutique et réserver à la Ville, faute d'entente, le droit de louer ou permettre à tout tiers d'exploiter commercialement ce local

20.015 Entente

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1184139002

Approuver l'entente de collaboration entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant à confier au ministère la réalisation des travaux d'achèvement du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX / Autoriser une dépense maximale de 4 682 931,75 $, taxes incluses, pour les travaux et dépenses incidentes afférents

20.016 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.017 Obligations contractuelles

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1176037010

Approuver l'acte de cession par lequel 9028-3870 Québec inc. cède ses droits à la Ville de Montréal pour la Cour Darlington, située au 6960, avenue de Darlington, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme symbolique de 1$, tel que convenu à la convention de propriété superficiaire, signée le 29 novembre 1996 / Ajuster, à compter de 2020 et les années subséquentes, la base budgétaire des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant 155 232,66 $ net de taxes, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. N/Réf. : 31h12-005-0459-02

20.018 Subvention - Contribution financière

CE *Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales* - 1188006001

Autoriser l'attribution d'une bourse au montant de 3 000 $ à l'École de technologie supérieure (ÉTS) visant à soutenir un étudiant de niveau maîtrise ou doctorat dans le cadre du concours De l'idée à l'innovation : Transformer Montréal par la recherche

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.019 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine* - 1185890004

Autoriser l'acceptation d'une subvention de 250 000$ du gouvernement du Canada dans le cadre du Défi des villes intelligentes. Le projet de convention de contribution financière entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada (ci-après le «Canada») et la Ville de Montréal, est conditionnelle à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30). Autoriser un budget de dépense additionnel de 250 000 $ équivalent au revenu de subvention pour l'élaboration de la proposition définitive.

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service des infrastructures_voirie et transports* - 1181637002

Accorder une contribution financière non récurrente de 75 000 $ à Vélo Québec pour offrir la formation Cycliste averti dans des écoles primaires de Montréal / Approuver la convention à cette fin

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1181179012

Désigner les secteurs de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, de la SDC Quartier Fleury Ouest ainsi que de la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon pour la mise en oeuvre du PR@M-Commerce en 2019

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Saint-Léonard , Direction des travaux publics* - 1183693019

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures souterraines du futur prolongement de la rue Jean-Nicolet, dans le cadre du projet résidentiel du Domaine Renaissance.

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1182565003

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un stationnement ainsi que de l'aménagement d'une aire d'entreposage pour les remorques des camions d'un bâtiment industriel situé au 3075 boulevard Thimens pour la phase 1 du projet.

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique* - 1181114004

Accepter le don de trois bonsaïs nord-américains ainsi qu'un penjing de la collection d'arbres miniatures de M. David Johnson pour le Jardin botanique de Montréal et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à M. David D. Johnson d'une valeur totale de 13 550 $.

30.005 Administration - Adhésion / Cotisation

CE *Service de l'eau* - 1188020005

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2019 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 75 000$ à cette fin.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.006 Administration - Adhésion / Cotisation

CE *Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité* - 1180633001

Autoriser l'adhésion gratuite de la Ville de Montréal au réseau international CitiesWithNature.

30.007 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CG *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1184922024

Autoriser une dépense de 6 755 815,57 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG18 0122).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.009 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.010 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Emprunt

CG *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1182891004

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil d'agglomération)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.002 Règlement - Emprunt

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1182891003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil municipal)

40.003 Règlement - Urbanisme

CM *Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1180603013

Adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517, localisée entre les rues de Rouen et Hochelaga.

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1188078006

Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1er novembre au 30 novembre 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 27
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 13
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 7

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 28 novembre 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE18 1907

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 novembre 2018, en y retirant les articles 12.001 à 12.006, 20.013 et 30.009.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE18 1908

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 octobre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE18 1909

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE18 1910

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 8 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE18 1911

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE18 1912

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 15 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE18 1913

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 2 172 882,03 $, taxes incluses, pour la fourniture de 60 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger, comprenant tous les frais incidents non limitatifs, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Trois diamants autos (1987) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 069 412,03 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17265 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1184922020

CE18 1914

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 304 683,75 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1186756003

CE18 1915

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à Jacques Olivier Ford inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq (5) camions châssis cabine de marque F-550, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 484,72 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17283 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1188034012

CE18 1916

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à J. René Lafond inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux tracteurs compacts articulés 45 HP à voie très étroite de marque Weidemann avec divers outils et pièces d'équipements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 252 719,67 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17293 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1184922021

CE18 1917

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 313 943,49 $, taxes incluses, pour la réfection de l'éclairage extérieur (phase IV) au Complexe sportif Claude-Robillard, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 300 293,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6302;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1187936020

CE18 1918

Il est

RÉSOLU :

1- de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Infrastructel inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés dans le cadre de projets de construction, de reconstruction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 228 162,14 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1674;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Infrastructel inc., à cet effet;

3- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1186850011

CE18 1919

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux de réfection de ponts et d'ouvrages d'art ;

2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17089 ;

Firme	**Somme maximale**	**Contrat**
Stantec expert-conseils ltée	3 516 762,58 $	1
Les services EXP inc.	2 853 881,86 $	2

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1187231065

CE18 1920

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre par laquelle Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance de travaux de réfection de structures, pour une somme maximale de 8 628 579 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17017 ;

2 - de conclure une entente-cadre par laquelle CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance de travaux de réfection de structures, pour une somme maximale de 9 322 173 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17017 ;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1185249003

CE18 1921

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver un projet d'entente de collaboration administrative entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) visant la définition et la mise en œuvre d'actions destinées aux entreprises, d'une part en matière de sensibilisation et de préparation et d'autre part lors d'interventions en situation de sinistres et lors du rétablissement à la suite d'un sinistre;

2 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique (SDÉ) à signer le projet d'entente de collaboration, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1187340007

CE18 1922

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 décembre 2018 afin de la reporter au 30 avril 2019, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 », le tout selon les termes et conditions prévus au bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1180515007

CE18 1923

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 174 580 $ à PME MTL Centre-Est pour soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1188006002

CE18 1924

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 80 000 $ à La Cantine pour tous, pour la mise en place d'un projet de mutualisation facilitant la production de repas abordables;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1187896006

CE18 1925

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 5 000 $ par année au Jeune Conseil de Montréal, pour les années 2018, 2019 et 2020, pour un montant total de 15 000 $, afin de bonifier ses activités d'initiation à la vie politique municipale;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1183430015

CE18 1926

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 136 000 $ à la Société des musées de Montréal (SDMM) dans le cadre des Ententes sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture de 2018-2021;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1187959006

CE18 1927

Vu la résolution CA18 30 11 0360 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 6 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain situé sur le lot 3 705 581, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans une zone industrielle du district de La Pointe-aux-Prairies, pour le compte de la compagnie Quéplex.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1184820002

CE18 1928

Vu la résolution CA18 30 11 0361 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 6 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé d'égout pluvial desservant un terrain situé sur le lot 1 278 972 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, dans une zone industrielle du district de Rivière-des-Prairies, pour le compte de la compagnie Gestion Rolland Bourgeois inc.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1184820001

CE18 1929

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe sur les modalités encadrant l'appel à projets « Accélérer les talents ».

Adopté à l'unanimité.

30.003 1183911001

CE18 1930

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe aux modalités des appels à projets « Accélérer l'entrepreneuriat ».

Adopté à l'unanimité.

30.004 1183931008

CE18 1931

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Services Ricova inc. dans le cadre du contrat pour les services de collecte et de transport de matières recyclables (appel d'offres 17-15972) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Cette entreprise sera inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de 2 ans à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1186224001

CE18 1932

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de cinq dos d'ânes allongés sur la rue De Bordeaux, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Rachel Est, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1181097014

CE18 1933

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver les modifications au Programme de soutien aux initiatives locales indiquées au dossier décisionnel, pour la mise en place de cyclovias à Montréal et son renouvellement pour l'année 2019;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1186340001

CE18 1934

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense estimée à 114,80 $ relative au déplacement, les 29 et 30 novembre 2018, de M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, et Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse, afin de siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui se tiendra à Québec;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1184310005

CE18 1935

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser une appropriation de 500 000 $ de la réserve de la voirie locale afin de financer la réalisation de l'auscultation des trottoirs des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1183690008

CE18 1936

Vu la résolution CA18 13 0304 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 5 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédits de 39 721,27 $, taxes incluses, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centre et l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1182242011

CE18 1937

Vu l'article 133 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4) (la « Charte ») et le Règlement 02-037;

Il est

RÉSOLU :

d'adopter la résolution suivante :

1 - que le trésorier ou le trésorier adjoint soit autorisé à emprunter, conformément aux conditions prévues à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, les sommes qu'il juge nécessaires pour constituer le fonds de roulement, au moyen de l'émission et de la vente de billets de dépôt par voie d'inscription en compte auprès de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS »), pourvu que la valeur nominale en cours de tels billets n'excède en aucun temps 20% des crédits prévus au budget de la Ville;

2 - que, dans la mesure où les billets sont émis par voie d'inscription en compte auprès de CDS :

- les billets ainsi inscrits en compte soient représentés par un billet global dûment signé par le trésorier et déposé auprès de CDS ou auprès d'un dépositaire pour le compte de cette dernière;
- les participations dans ces billets soient représentées par inscriptions en compte auprès des adhérents de CDS;
- CDS soit responsable de l'établissement et du maintien des inscriptions en compte de ses adhérents ayant des participations dans ces billets;

- CDS soit considérée comme propriétaire pour toutes fins des billets représentés par le billet global malgré tout avis contraire, et tout paiement par la Ville ou pour son compte à CDS au titre des billets représentés par le billet global soit valable et libère la Ville de toute responsabilité à l'égard des billets concernés jusqu'à concurrence des montants ainsi payés;
- les paiements aux propriétaires véritables des billets concernés soient effectués conformément aux règles établies de temps à autre par CDS au plus tard le jour prévu aux billets pour tels paiements;
- les transferts des billets ainsi inscrits en compte soient effectués par inscriptions en compte par l'entremise des adhérents de CDS conformément aux règles établies de temps à autre par cette dernière;

3 - d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les billets, dont le texte est substantiellement conforme aux projets joints au sommaire décisionnel et identifiés comme « Annexe A »;

4 - d'approuver le mémoire d'information, en version française et anglaise, dont le texte est substantiellement conforme au projet joint au sommaire décisionnel comme « Annexe B »;

5 - que le trésorier ou le trésorier adjoint soit autorisé au nom de la Ville, à conclure et signer une convention d'agent financier avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« FCDQ ») dont le texte est substantiellement conforme au projet joint au sommaire décisionnel comme « Annexe C » (la « Convention FCDQ ») et toute autre convention requise aux fins de l'émission, la vente, la livraison, la négociation et l'exécution des dispositions des billets;

6 - que l'une ou l'autre des personnes exerçant les fonctions suivantes soit autorisée à signer, au lieu du trésorier ou du trésorier adjoint, les billets annexés au billet global aux fins de la création et de l'émission d'un billet par FCDQ et de son inscription en compte et à fournir à FCDQ, conformément aux dispositions de la Convention FCDQ, les instructions nécessaires à cette fin :

- le chef de la division de la gestion de la dette et de la trésorerie;
- le chef de la division du financement du placement et de la gestion du risque;
- le responsable du placement et du financement;

7 - que le trésorier ou le trésorier adjoint soit autorisé à acquitter, le cas échéant, pour chaque émission concernée de billets, (i) les coûts et débours relatifs à la préparation, à l'authentification et à la livraison des billets, (ii) les frais payables, le cas échéant, à CDS, (iii) la rémunération payable à FCDQ et, le cas échéant, aux mandataires nommés par la Ville, (iv) les honoraires et débours, le cas échéant, des conseillers juridiques de la Ville et (v) tout autre débours mis à la charge de la Ville aux termes de l'un ou l'autre des contrats conclus aux termes des présentes;

8 - que le trésorier ou le trésorier adjoint soit autorisé à poser les actes et à signer les autres documents jugés nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;

9 - que le directeur du Service des affaires juridiques ou l'avocat qu'il désigne, soit autorisé à apporter aux documents dont les projets apparaissent aux Annexes A, B et C précitées et à toute autre convention requise aux fins des présentes, toute modification mineure qu'il pourrait, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives;

10 - d'abroger la résolution CE06 0055 de ce comité en date du 16 janvier 2006.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1181629002

CE18 1938

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser le règlement hors cour du recours intenté par Énergir s.e.c. contre la Ville de Montréal au montant de 140 000 $ en capital, intérêts et frais;

2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Chantal Bruyère, le chèque suivant :

- à l'ordre de Stein Monast Avocats en fidéicommis, et ce, au montant de 140 000 $;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1183219014

CE18 1939

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours en garantie contre Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances, Philippe Monette et Vestas cabinet de services financiers inc. afin que ceux-ci soit condamnés à l'indemniser de toute condamnation qui pourrait être prononcée contre elle dans le cadre des recours intentés en Cour supérieure par La Personnelle, assurances générales inc. et Desjardins assurances générales inc. (C.S.: 500-17-090172-159, N/Réf.: 15-002668), Richard Seligman, Telford Johson, Jessica Prud'Homme et Elliza Lopez (C.S.: 500-17-090358-154, N/Réf.: 15-002786) et Sécurité Nationale, Compagnie d'assurance Nationale et Compagnie d'assurance Habitation et Auto TD (C.S.: 500-17-090320-154, N/Réf.: 15-002779).

Adopté à l'unanimité.

30.014 1188075002

CE18 1940

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur particulier sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt » afin de déléguer au trésorier et directeur du Service des finances ainsi qu'au trésorier adjoint et directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite :

- le pouvoir d'approuver des offres d'emprunt d'un montant maximal de 1 500 000 000 $ CA pour l'année 2019 et portant intérêt à un taux n'excédant pas le taux de rendement des obligations du gouvernement du Québec, plus 100 points de base (1,00 %), sous réserve de l'approbation des conditions d'emprunt par le ministère des Finances du Québec;

- le pouvoir d'autoriser une dépense nécessaire ou utile aux fins de donner plein effet au présent règlement.

Le trésorier et directeur du Service des finances ou le trésorier adjoint et directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite devra transmettre au comité exécutif les rapports prévus sur l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du présent règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1181629003

Règlement RCE 18-009

CE18 1941

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1182968015

CE18 1942

Vu la résolution CA18 14 0368 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 6 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, École des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1181010019

CE18 1943

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le Règlement R-187 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 7 188 900 $ pour financer le projet « Employé numérique phases 2 et 3 », pour un terme de 5 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);

2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1186213007

CE18 1944

Vu la résolution CA18 22 0343 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 12 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

de fermer et de retirer du domaine public comme rue les lots 4 140 605 et 5 064 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1180511005

CE18 1945

Vu la résolution CA18 27 0360 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1185092005

CE18 1946

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver la nomination de M. Gordon Routley à titre d'assistant-directeur au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), dans la classe salariale FM11 (124 037 $ - 155 050 $ - 186 061 $), à compter du 28 novembre 2018, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal;

2- d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1180580001

CE18 1947

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver la nomination de M. Jean-Philippe Détolle à titre de directeur à la gestion des grands parcs et de la biodiversité, dans la classe salariale FM10 (113 722 $ - 142 158 $ - 170 593 $), à compter du 7 janvier 2019, convenue entre les parties pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal;

2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1186991005

CE18 1948

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1er octobre au 31 octobre 2018, le tout, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1188078005

Levée de la séance à 9 h 29

70.001

Les résolutions CE18 1907 à CE18 1948 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 5 décembre 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe – Développement
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE18 1949

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 décembre 2018, en y retirant les articles 12.001, 30.001 et 30.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE18 1950

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE18 1951

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE18 1952

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder à D.P.S. Transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de sable en vrac, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 705 337,14 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17237;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1188161001

CE18 1953

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder à Serviforêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats pour les lots 1, 2 et 3 pour les travaux d'abattage manuel de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc-nature du Bois-de-Saraguay, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 139 913,89 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17305;

2 - d'autoriser une dépense de 113 991,39 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 113 991,39 $, taxes incluses, à titre de variation de quantité;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1188144002

CE18 1954

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 839 274,38 $, taxes et contingences incluses, pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements;

1- d'accorder à Hollywood Nettoyage Spécialisé, pour une période de 24 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 729 803,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17119;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1187286007

CE18 1955

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, des deux ententes-cadres avec Groupe ABS inc. (CE15 2320) pour la fourniture de travaux de forages et d'essais spéciaux sur demande.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1183866002

CE18 1956

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze, de l'entente-cadre conclue avec Linde Canada ltée (CG16 0014), pour la fourniture de gants de travail, nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 547 589,95 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 1 888 816,46 $ à 1 436 406,41 $, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1186133003

CE18 1957

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser le renouvellement l'entente-cadre conclue de gré à gré avec Nortrax Québec inc. (CG16 0696), pour une durée supplémentaire de vingt-quatre mois, pour la fourniture sur demande de pièces authentiques de marque John Deere, division construction, pour un montant estimé à 1 209 546,43 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat jusqu'à concurrence d'une facturation totale de 2 419 092,86 $, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1181541001

CE18 1958

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc., fournisseur unique, pour la période du 30 décembre 2018 au 29 décembre 2021, pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences WebFocus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 016,55 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 10 octobre 2018;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1188057002

CE18 1959

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder à Novipro Inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), un contrat de gré à gré pour l'entretien des logiciels IBM selon le programme Passeport Avantage du manufacturier, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 1 929 088,34 $, taxes incluses;

2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion du CSPQ et tous documents relatifs pour l'adhésion au programme IBM Passeport Avantage, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1186871004

CE18 1960

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder à SIMO Management inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection du réseau d'égout de l'agglomération de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 083 639,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17207;

2 - d'autoriser une dépense de 216 727,88 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1187526023

CE18 1961

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la cession du contrat se terminant le 31 mars 2019, accordé à Les Pavages Chenail inc. pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour la saison hivernale (CM17 0321) à Construction DJL inc. filiale du Groupe Eurovia.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1184338001

CE18 1962

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour réaliser divers travaux dans la chaufferie principale du Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une maximale de 396 000 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 1199939;

2- d'autoriser une dépense de 59 000 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 17 246,25 $**,** taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1185991003

CE18 1963

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense totale de 4 334 858,72 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de voirie dans la rue Sherbrooke Est, du boulevard Tricentenaire à la 53e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

2- d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 667 144,29 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310201;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1187231067

CE18 1964

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 3 016 851,71 $, taxes incluses, incluant les contingences au montant de 253 943,75 $, taxes incluses, et les incidences au montant de 223 470,50 $, taxes incluses, pour la construction de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau principal d'aqueduc;

2 - d'accorder à Talvi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 539 437,46 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10272;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1187908002

CE18 1965

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 1 059 977,72 $, taxes incluses pour des travaux de voirie à divers endroits, dans les pistes cyclables de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder aux Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 019 977,72 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 434310 ;

3 - d'autoriser une dépense de 101 997,77 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1187231070

CE18 1966

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense totale de 6 057 226,22 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal;

2- d'accorder à Aquarehab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 397 478,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441211;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1187231069

CE18 1967

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense totale de 1 165 501,73 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque Mordecai-Richler, située au 5434 avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

2- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 897 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5976;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1188183001

CE18 1968

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense totale de 1 220 450,44 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque d'Henri-Bourassa, située au 5400 boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 945 094,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5975;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1188183002

CE18 1969

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 300 602,14 $, taxes incluses, pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et son annexe, dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CG18 0190), majorant ainsi le montant des contingences du contrat de 901 806,41 $ à 1 202 408,55 $, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1187619002

CE18 1970

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense totale de 1 313 825,08 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque de Saint-Michel, située au 601, rue François-Perreault, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

2- d'accorder à Procova inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 024 427,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5977;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1188183003

CE18 1971

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 3 ans, avec Infrastructel inc. pour des services de surveillance de travaux dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et de l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements;

2- d'approuver un projet de convention par lequel Infrastructel inc. firme ayant eu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 691 512,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1675 et selon les termes et conditions stipulé au projet de convention;

3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1186850012

CE18 1972

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un contrat à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de génie-conseil pour différents projets d'aménagement sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 821 151,45 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17224;

2 - d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1184162001

CE18 1973

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 3 ans, avec Groupe ABS inc. pour des services de surveillance de travaux dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et de l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements;

2- d'approuver un projet de convention par lequel Groupe ABS inc. firme ayant eu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 815 685,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1681 et selon les termes et conditions stipulé au projet de convention;

3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1186850013

CE18 1974

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de résilier l'entente actuelle de la Ville de Montréal avec la Corporation du Théâtre Outremont se terminant le 31 décembre 2018;

2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Corporation du Théâtre Outremont s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de la programmation culturelle au Théâtre Outremont couvrant la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2021, pour une somme maximale de 1 517 670 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'autoriser un virement budgétaire de 143 832,88 $, par année, pour les années 2019, 2020 et 2021 en provenance de l'arrondissement d'Outremont vers le budget du Service de la culture;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1183205007

CE18 1975

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver, conformément à la loi, le projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville de Montréal des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1er janvier 2019 au 30 novembre 2019, pour une somme maximale de 662 601,03 $, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1187438009

CE18 1976

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception de documents d'ingénierie dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;

2 - d'approuver les ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17217 ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
IGF axiom inc.	1 309 277,81 $	36 mois	1
Groupe Intervia inc.	1 202 523,53 $	36 mois	2
Les services EXP inc.	973 320,86 $	36 mois	3
Axor experts-conseils inc.	830 119,50 $	36 mois	4

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler pour une période maximale de 36 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1187231080

CE18 1977

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'analyse, la configuration et le développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 5 842 385,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17153 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1188057003

CE18 1978

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Kanva Architecture inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception de plans et devis pour la réfection des murs et des pochettes de plantation des écosystèmes du Biodôme, pour une somme maximale de 234 836,44 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17290;

2- d'autoriser une dépense de 35 225,47 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.027 1186365004

CE18 1979

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels, d'une durée de trente-six mois pour la fourniture sur demande de services professionnels en estimation de coûts de construction d'infrastructures urbaines pour différents projets sous la responsabilité du Service des infrastructures, de la voirie et des transports;

2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats indiqués à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17287;

Firme	**Somme maximale**	**Délai maximal**	**Contrat**
GLT+ inc.	463 176,79 $	36 mois	1
Consultants Legico-CHP inc.	431 397,70 $	36 mois	2
TOTAL	894 574,49 $		

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1182891002

CE18 1980

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 172 462,50 $, taxes incluses, pour le projet de déménagement des effectifs de l'hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat accordé à Beaupré Michaud et Associés Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192), majorant ainsi le montant des contingences du contrat de 191 730,73 $ à 364 193,23 $, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1187619003

CE18 1981

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver une projet de convention par lequel Jonathan Villeneuve, artiste professionnel, faisant affaire sous le nom de 9387-3289 Québec inc., s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Utopie » pour le projet d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau, pour une somme maximale de 751 936,50 $, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1187637003

CE18 1982

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, établissant les modalités d'utilisation des équipements de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, jusqu'au 31 décembre 2022, à titre gratuit;

2- d'autoriser la directrice du Service de la culture à signer, ladite convention pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1186868001

CE18 1983

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un prêt de 15 500 000 $ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant les 6 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 500 000 $ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 3 organismes du réseau PME MTL;

2 - d'approuver les addendum aux conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 6 organismes visés, soit :

- PME MTL Centre-Est
- PME MTL Centre-Ouest
- PME MTL Centre-Ville
- PME MTL Est de l'Île
- PME MTL Grand Sud-Ouest
- PME MTL Ouest de l'Île

3 - d'imputer ces avances de fonds conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1185175005

CE18 1984

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de 9e convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises Burak inc. un espace à bureaux d'une superficie de 1870 pieds carrés, situé au 2120, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service des ressources humaines, pour un terme de 10 ans, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2029, moyennant une dépense totale de 547 613,28 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1186025009

CE18 1985

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Corporation First Capital (Kirkland/Panama) inc. un espace d'une superficie de 6291 pieds carrés, situé au 2883, boulevard Saint-Charles, à Ville de Kirkland, pour les besoins du PDQ 1 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 10 ans et 15 jours, à compter du 13 février 2019, moyennant un loyer total de 2 519 466,10 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de troisième convention de modification de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1184069017

CE18 1986

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, à des fins de musée, deux immeubles d'une superficie totale 7 500 mètres carrés, situés au 350, place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er janvier 2019, moyennant un loyer total de 218 006,40 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1184069019

CE18 1987

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier maximal de 17 150 100 $ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2019 à 2021, afin de bonifier l'offre de service d'accompagnement dédiée aux entrepreneurs;

2 - d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville et les 6 organismes visés ci-après, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier :

PME MTL Centre-Est;
PME MTL Centre-Ouest;
PME MTL Centre-Ville;
PME MTL Est de l'Île;
PME MTL Grand Sud-Ouest;
PME MTL Ouest de l'Île.

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1185175003

CE18 1988

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier de 594 000 $ au Conseil des Industries durables (CID) pour la reconduction du projet « Parcours développement durable Montréal » pour les années 2019 à 2021 ;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.037 1180881002

CE18 1989

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier de 125 000 $, pour l'année 2018, à Montréal en Fêtes pour la réalisation de « Montréal en Fêtes et le spectacle du Nouvel An », dans le Vieux-Montréal;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 d'approuver un projet de protocole de soutien technique estimé à 50 000 $ pour les deux volets de cet événement avec Montréal en Fêtes, selon les termes et conditions stipulés au projet de protocole;

4- d'autoriser l'occupation du domaine public pour l'événement « Montréal en Fêtes 2018 »;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1181312001

CE18 1990

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier maximal de 375 000 $ pour l'année 2019 et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 50 000 $ à Judo Canada pour la tenue du Grand Prix de judo qui aura lieu à Montréal du 5 au 7 juillet 2019;

2 - d'autoriser un virement de 375 000 $, en provenance des dépenses contingentes vers le Service de la diversité sociale et des sports à cet effet;

3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1184141003

CE18 1991

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 000 $, sur une période de quatre ans, à l'Institut Néomed pour la mise en oeuvre du Complexe d'innovation et de commercialisation en sciences de la vie et technologies de la santé (SVTS) - phase 1;

2 - d'approuver un projet de convention ente la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1184300003

CE18 1992

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver le projet d'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal, le C40 Cities Climate Leadership Group (« C40 »), la Fondation David Suzuki et la Fondation familiale Trottier d'une durée de 2 ans pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation aux changements climatiques et la résilience face aux changements climatiques ainsi que l'engagement et la mobilisation des acteurs clés dans le contexte de la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques;

2 - d'autoriser la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1187350001

CE18 1993

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2020, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant les objets suivants, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :

- les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;

- les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale qui respectent l'un des paramètres suivants:

- ouvrage composé d'éléments dits structuraux;

- pont, passerelle ou tunnel dont la longueur du tablier (distance comprise entre les extrémités du tablier ou entre les faces intérieures des garde-grèves des culées) est de 4,5 mètres ou plus;

- mur de soutènement et écran antibruit dont la hauteur moyenne, mesurée à partir du dessus du terrain naturel sans inclure les dispositifs de retenue, est de 1,5 mètre ou plus et dont la superficie est de 50 mètres carrés ou plus;

- ponceau dont l'ouverture, mesurée perpendiculairement aux parois, est de 4,5 mètres ou plus. Dans le cas où il y a plusieurs cellules côte à côte, il faut considérer la somme de leurs ouvertures. Les cellules doivent évidemment se trouver sur le même cours d'eau, et la distance entre chacune d'elles doit être inférieure ou égale au diamètre de la cellule la plus importante;

- quai à neige composé d'un tablier dont la longueur hors-tout est de 4,5 mètres ou plus et la hauteur moyenne mesurée à partir du terrain naturel est de 1,5 mètre ou plus.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1184073001

CE18 1994

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2023, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant l'objet suivant, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :

- l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1186717007

CE18 1995

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1184631013

CE18 1996

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'abroger la résolution CM18 0671;

2 - d'attester que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1188020004

CE18 1997

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de prendre acte du bilan 2012-2018 du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;

2 - d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1187898006

CE18 1998

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le premier plan d'action de la Ville de Montréal « Montréal inclusive » 2018-2021, en matière d'intégration des nouveaux arrivants.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1187661003

CE18 1999

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de nommer à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal, pour un mandat de trois ans se terminant en décembre 2021, les personnes suivantes :

- Monsieur Frédéric Dejean, en remplacement de Madame Romy Schlegel, et
- Monsieur Juste Rajaonson, en remplacement de Madame Doina Sparionoapte;

2 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au sein du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1187968004

CE18 2000

Il est

RÉSOLU :

de reconduire ou remplacer les personnes suivantes au sein des différentes commissions des régimes de retraite de la Ville de Montréal :

Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. Yves Courchesne, Directeur des financer et trésorier, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Jacques Marleau, Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Louis Monette à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de 2 ans; et
- nommer M. Yves Tardivel, Chef de division - Division de la rémunération, en remplacement de Mme Anne Bergeron qui a pris sa retraite, pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. Jacques Marleau, Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint, pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat de M. Gilbert Tougas pour une durée de 3 ans.

Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. Jacques Marleau, Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. David Bélanger, Conseiller principal - Régime de retraite au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat M. René Delsanne à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de 2 ans.

Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. Jacques Marleau, Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Gilbert Tougas pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat M. André Pelletier à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de 2 ans.

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. Jacques Marleau, Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Division du secrétariat des commissions, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Normand Lapointe, Directeur adjoint - Direction générale, pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat de M. Louis Monette à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de 2 ans.

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. Jacques Marleau, Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de Mme Francine Laverdière, Directrice du budget et de la planification financière et fiscale, pour une durée de 3 ans; et
- nommer M. Yves Tardivel, Chef de division - Division de la rémunération, en remplacement de Mme Anne Bergeron qui a pris sa retraite, pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1183720002

CE18 2001

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d’accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de fourniture et d'installation de deux duos (déchets/recyclage) semis-enfouis au parc des Rapides, dans l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Adopté à l'unanimité.

30.011 1185186001

CE18 2002

Il est

RÉSOLU :

de mandater :

1 - le Service du développement économique d’analyser périodiquement les besoins des entreprises et de poursuivre ses initiatives pour renforcer ses services de première ligne aux entrepreneurs (R-5);

2 - le Service du développement économique, le Service de la mise en valeur du territoire et le Service des infrastructures, de la voirie et des transports et la Société de transport de Montréal de poursuivre les initiatives afin d’améliorer la mobilité vers les pôles d’emploi plus excentrés (R-13);

3 - le Service du développement économique, le Laboratoire d'innovation urbaine ainsi que le Service de l’approvisionnement d’analyser les dispositions en vigueur afin de favoriser toute initiative par la Ville propice à favoriser le développement et l’utilisation, en respect des règles applicables, de certains produits novateurs fabriqués par les entreprises manufacturières (R-21);

4 - le Service du développement économique d'effectuer une analyse de l'ensemble des réseaux des Fab Labs afin d'en maximiser les retombées notamment pour le secteur manufacturier innovant (R-23);

5 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « L'avenir du secteur manufacturier à Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

30.012 1183430016

CE18 2003

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA18 27 0342 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser le déploiement du service de patrouille d'aqueduc afin de desservir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à compter du 1er janvier 2019, les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'Ahuntsic-Cartierville, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;

2 - d'approuver l'augmentation des charges inter-unités aux quatre arrondissements concernés conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1181610012

CE18 2004

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser la bonification, pour une somme de 1 393 586 $, du volet « Subventions à la rénovation des immeubles commerciaux » du Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine;

2- d'ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2020 à 2027, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1187796005

CE18 2005

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la réception du versement de redevances de 894,23 $, provenant du Groupe Ville-Marie Littérature inc. (Groupe SOGIDES inc.), pour la publication « Promenades historiques à Montréal »;

2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1183617003

CE18 2006

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire alloués au PRAM-Sainte-Catherine – volet réalisation d'activités de projets mobilisateurs, pour les années 2018, 2021 et 2022;

2 - d'autoriser un virement budgétaire de 2,1 M$ à l'arrondissement de Ville-Marie pour le déploiement d'un projet d'animation aux abords du chantier Sainte-Catherine Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1187796007

CE18 2007

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération, soit un montant de 56 510 416,33 $.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1183894004

CE18 2008

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales, soit un montant de 155 970 142,56 $.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1183894005

CE18 2009

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Direction des affaires civiles à porter en appel le jugement rendu le 5 novembre 2018 par la Cour supérieure dans le dossier Société québécoise des infrastructures c. Ville de Montréal et Procureur Général du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1184957003

CE18 2010

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter une poursuite en dommages-intérêts contre Hydro-Québec représentant les coûts supplémentaires engagés par la Ville de Montréal en raison de la découverte en avril 2016, lors de travaux dans l'axe de la voie de service du métropolitain ouest, entre l'avenue Champchevrier et le boulevard du Haut-D'Anjou, d'un massif électrique non identifié ni localisé et appartenant à Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1186440006

CE18 2011

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser les règlements hors cour du recours de deux actions en dommages intentées par Aviva, compagnie d'assurances du Canada et Axa Assurances inc., l'autre par Place Dorchester Ari Holdings Ltd contre la Ville de Montréal au montant de 145 000 $ en capital, intérêts et frais;

2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Chantal Bruyère, les chèques suivants :

- 62 140 $ à l'ordre de Bélanger Sauvé en fidéicommis;
- 82 860 $ à l'ordre de Metcap Living Management inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1183219015

CE18 2012

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA18 26 0340 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 3 décembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédits d'un montant total de 1 725 990,78 $, taxes incluses, entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une jauge à arbres et divers travaux pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau–Mont-Royal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1181035010

CE18 2013

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal l'adoption, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation – Site patrimonial du Mont-Royal » jointe à l'annexe I du document complémentaire, de manière à augmenter le taux d'implantation de 35% à 55% sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal, prévu selon le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011), et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

de recommander au conseil municipal :

2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation – Site patrimonial du Mont-Royal » jointe à l'annexe I du document complémentaire, de manière à augmenter le taux d'implantation de 35% à 55% sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal, prévu selon le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011);

3 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1180607007

CE18 2014

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1183599006

CE18 2015

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1188168001

CE18 2016

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 $ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 1 935 000 $ pour financer l'achat d'équipements servant à l'échantillonnage des rejets industriels, pour l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques, pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et un emprunt de 450 000 $ pour financer la protection et la réfection de bâtiments des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1184060001

CE18 2017

Vu la résolution CA18 09 0244 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 12 novembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-01, afin de permettre l'élimination du taux d'implantation minimal dans les zones qui bordent le boulevard Gouin et la rivière des Prairies et dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1184039012

CE18 2018

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver le Règlement numéro 797-1 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047, afin de remplacer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Nord, adopté le 12 novembre 2018 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

2- d'approuver le Règlement numéro 533-71 modifiant le Règlement de zonage numéro 533 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord pour assurer la conformité au PPU du secteur Nord, adopté le 12 novembre 2018 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

3- d'approuver le Règlement numéro 535-14 modifiant le Règlement de lotissement numéro 535 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord pour assurer la conformité au PPU du secteur Nord, adopté le 12 novembre 2018 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

4- d'approuver le Règlement numéro 798-2 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 798 afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord pour assurer la conformité au PPU du secteur Nord, adopté le 12 novembre 2018 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

5- d'approuver le Règlement numéro 734-2 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 734 afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord afin d'assurer la conformité au PPU du secteur Nord, adopté le 12 novembre 2018 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

6- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1182622003

CE18 2019

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’autoriser l'intégration des postes de quartier 24 et 26 du Service de police de la Ville de Montréal et approuver la nouvelle structure.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1182748004

Levée de la séance à 11h 25

70.001

Les résolutions CE18 1949 à CE18 2019 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Sylvain Ouellet
Vice-président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001

2019/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.002

2019/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.003

2019/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.004

2019/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.005

2019/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.001

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1187075005

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, sans dépense additionnelle, du contrat de la firme Bauval CMM (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :
- d'autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, sans dépense additionnelle, du contrat de la firme Bauval CMM (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-13 09:56

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187075005**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, sans dépense additionnelle, du contrat de la firme Bauval CMM (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération.
La Ville de Montréal exploite un réseau d'écocentres accessible à tous les citoyens de l'agglomération. Les principales activités de ces centres de récupération consistent à recevoir des matières et de les transférer dans des sites de traitement afin qu'elles soient recyclées ou valorisées. Dans cette perspective, le Service de l'environnement doit attribuer des contrats auprès de firmes spécialisées pour assurer, dans le cas présent, le traitement du roc, béton et asphalte.

Le contrat de l'appel d'offres public numéro 15-14634 octroyé le 26 février 2016 prévoit une possibilité de deux (2) prolongations d'une année chacune.

La firme Bauval CMM a accepté de prolonger le contrat pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0128 - 25 février 2016 - Accorder un (1) contrat à la firme BAUVAL CMM au montant de 557 386,20 $ pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent et un (1) contrat à RECYCLAGE NOTRE-DAME Inc. au montant de 330 871,33 $ pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance de l'écocentre Rivière-des-Prairies pour une durée de 36 mois comprenant deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune. Dépense total de 888 257,52 $ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 15-14634. Quatre (4) soumissionnaires.
CG13 0300 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à BAUVAL CMM pour le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois. Dépenses totales pour 36 mois de 512 335,05 $ taxes incluses. Appel d'offres public 13-12745. Trois (3) soumissionnaires, deux conformes.

CG11 0254 - 25 août 2011 - Conclure avec les firmes BAUVAL CMM, division de BAUVAL inc. 662 677,64 $ et Construction GFL inc. 234 587,47 $ des ententes-cadres collectives d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture de service de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton et de l'asphalte à la suite de l'appel d'offres public 11-11537. Deux (2) soumissionnaires.

DESCRIPTION

Les écocentres de la Ville de Montréal ont pour mission première de permettre aux citoyens de venir déposer, dans espaces dédiés et sécuritaires, diverses matières dans le but d'être réutilisées, recyclées ou valorisées afin d'éviter leur élimination. Dans un même temps, les écocentres s'avèrent être des lieux de sensibilisation citoyenne pour une gestion plus efficiente des matières résiduelles produites.
En 2017, approximativement 9 800 tonnes de roc, béton et asphalte ont été apportées par les citoyens et les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition dans le réseau des écocentres. Les matières sont principalement recyclées dans la production d'agrégats.

JUSTIFICATION

Dans les documents de l'appel d'offres 15-14634, il est prévu la possibilité de prolonger les contrats d'une (1) année chacun, pour un maximum de deux (2) prolongations aux mêmes termes et conditions.
Au prix moyen actuel à la tonne de 18,37 $ et à la recommandation du Service de l'approvisionnement, les deux (2) adjudicataires des contrats de l'AO 15-14634 ont été sollicités afin d'appliquer la prolongation. Ceci, dans un contexte de marché dans lequel il y a augmentation du coût de traitement des résidus de construction, rénovation et démolition.

Bauval CMM a répondu positivement à la demande pour prolonger leur contrat de traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent.

Le deuxième adjudicataire a refusé la demande prolongation. Un contrat devra être octroyé à une autre entreprise pour le traitement de la matière roc, béton et asphalte récupérée à l'écocentre Rivière-des-Prairies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant initial du contrat octroyé : 557 386,20 $ (taxes incluses).
Montant restant du contrat à écouler : 146 638,36 $ (taxes incluses).

L'épuisement des sommes restantes durant l'année de prolongation est corollaire de l'écoulement des tonnages.

Les sommes seront prises à même le budget de fonctionnement. Il n'y a pas de coûts additionnels

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation de matériaux de roc, béton et asphalte récupérés dans les écocentres de la Ville de Montréal s'inscrit en accord avec la Priorité 2 du Montréal Durable 2016-2020 - "Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources."

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de la prolongation du contrat permettra de poursuivre la valorisation des quantités de roc, béton et asphalte apportées par les citoyens et les petits entrepreneurs en construction, rénovation et démolition dans les écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : janvier 2019
CM : janvier 2019
CG : janvier 2019

Début de la prolongation : 1er février 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude JOLY, Service des finances

Lecture :

Marie-Claude JOLY, 20 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien D DEMERS
agent(e) de recherche

Tél : 514 872-1279
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-15

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matieres residuelles

Tél : 514 872-9108
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2018-12-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-12-07

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 5 novembre 2018

Monsieur Robert Marjanek
Responsable des ventes
Bauval CMM
8080 boul. Cavendish
St-Laurent Quebec H4T 1T1

Courriel : rmarjanek@bauval.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14634
Valorsiation du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres de l'agglomération de Montréal

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er février 2019 au 1er février 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à myriem.laklalech@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 9 novembre 2018 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : ROBERT MARJANEK — 8 NOV 2018

Nom en majuscules et signature — Date

La caution sera conservée jusqu'à la fin du contrat.

Je refuse le renouvellement : _____ _____

Nom en majuscules et signature — Date

Myriem Laklalech
Agente d'approvisionnement II
Courriel : myriem.laklalech@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1998

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.002

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1182346002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services à la clientèle , Section de l'exécution des jugements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Remorquage Météor inc. un contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une durée de trois ans - Appel d'offres public 18-17277 (1 seul soumissionnaire)

Octroyer à Remorquage Météor Inc, la seule entreprise ayant soumissionnée, étant conforme et ayant obtenu un pointage final de 84,17 en fonction des critères de sélection spécifiés au devis, le contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une période de trois (3) ans conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17277

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-12-17 09:06

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1182346002**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services à la clientèle , Section de l'exécution des jugements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Remorquage Météor inc. un contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une durée de trois ans - Appel d'offres public 18-17277 (1 seul soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le percepteur des amendes est désigné par décret du ministre de la Justice aux fins de l'exécution des jugements rendus par la cour municipale. Dans ce contexte et conformément aux articles 332.1 et suivant du Code de procédure pénale, le percepteur procède à la saisie d'un véhicule en l'immobilisant, le remorquant ou le remisant afin qu'il soit vendu sous le contrôle de la justice, cette mesure d'exécution est désignée sous le nom de "Sabot de Denver". Ce mode d'exécution est exercé par le percepteur des amendes depuis de nombreuses années et le dernier appel d'offres public portant le numéro 14-13871 a permis à la Ville d'octroyer un contrat de remisage de 4 ans à la compagnie *Remorquage Météor In* , se terminant le 29 janvier 2019.

L'immobilisation du véhicule du défendeur en défaut de payer les sommes dues à la Ville à l'aide d'un Sabot de Denver est un moyen efficace et ayant un effet dissuasif auprès des défendeurs récalcitrants. En effet, la reprise de possession d'un véhicule saisi ne peut s'effectuer que lorsque l'amende et **tous les frais** sont acquittés par le défendeur (débiteur). Par sa visibilité, l'opération Sabot de Denver est aussi un facteur de réussite de la perception des amendes en amont de l'exécution forcée d'un dossier.

Processus du Sabot de Denver en cas de défaut de paiement (après jugement)

À la suite d'une immobilisation de 48 heures sur la voie publique à l'aide d'un Sabot de Denver, le véhicule est remorqué par l'huissier de justice au site de remisage retenu par la Ville au terme d'un appel d'offres public. En tout temps avant la vente sous contrôle de la justice, le défendeur peut récupérer son véhicule en payant la totalité du montant dû à la Cour incluant les frais d'huissiers (soient les honoraires, et les déboursés de remorquage et de remisage). Une fois les sommes payées le percepteur des amendes émet une main levée de la saisie et le véhicule est libéré. Si le défendeur omet d'effectuer le paiement requis avant la vente (délai de 30 jours) l'huissier procède à la vente aux enchères du véhicule , la

somme obtenue par la vente du véhicule couvrira les frais d'huissiers (incluant les déboursés) ainsi que le montant du jugement.

Le remisage du véhicule "Saboté" est la finalité de ce mode d'exécution. Afin de poursuivre l'opération "Sabot de Denver", un contrat doit être octroyé à site de remisage au moyen d'un appel d'offres public. Lors des derniers appels d'offres, les critères de sélection et la pondération avaient été autorisés par résolutions du Comité exécutif. La grille d'évaluation suivante a été approuvée par le Directeur du service de l'approvisionnement (décision numéro DA182346001) le 9 octobre dernier puisque les trois (3) "gabarits" de grilles d'évaluation pré autorisées ne conviennent pas aux besoins recherchés par l'appel d'offres.

1) Expérience de l'entreprise 15 %

2) Qualité du personnel / Service à la clientèle 15 %

3) État du site de remisage 30 %

4) Compréhension des besoins et capacité à rendre le service 15 %

5) Accessibilité par transport en commun à partir du
chef-lieu (775, rue Gosford) 25 %

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0020 - **29 janvier 2015** - Accorder un contrat à Remorquage Météor inc. pour le remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de quatre ans en plus de 2 options de renouvellement d'un an chacune - appel d'offres public 14-13871 (1 soum.)

CE14 1641 - 29 octobre 2014 - Autoriser le lancement de l'appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal et approuver la grille d'évaluation.

CG11 0010 - 27 janvier 2011 - Octroyer à Remorquage Météor Inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection spécifiés au devis, le contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une période de quatre ans (trois ans avec option de renouvellement d'un an) conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11449.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise a octroyer un contrat de remisage des véhicules immobilisés à l'aide d'un Sabot de Denver à la firme Remorquage Météor Inc. pour une durée de trois ans. Un appel d'offres public portant le numéro 18-17277 a été tenu. Le présent contrat ne comporte pas de prix, le tarif de remisage est fixé par le règlement RGC10-011 et il sera payé par le défendeur ayant fait l'objet de la saisie par immobilisation.
L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 5 novembre 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. La période de soumission s'est terminée le 22 novembre à 13h30.

La seule soumission déposée au Service du greffe de la Ville pour l'AO 18-17277 est le soumissionnaire Remorquage Météor Inc située au 9405 boulevard St-Michel à Montréal (Québec) H1Z 4G9.

Le comité de sélection autorisé s'est réuni le 6 décembre 2018 afin d'évaluer la seule

soumission déposée.

Les critères d'évaluation de la soumission étaient les suivants :

1) Expérience de l'entreprise 15 %

2) Qualité du personnel / Service à la clientèle 15 %

3) État du site de remisage 30 %

4) Compréhension des besoins et capacité à rendre le service 15 %

5) Accessibilité par transport en commun à partir du
chef-lieu (775, rue Gosford) 25 %

La soumission a été jugée conforme et a obtenu le pointage de **84,17**.

Dans le cadre de l'opération Sabot de Denver le véhicule du défendeur est remisé sans délai. Ainsi, le service de remisage demandé doit être facilement accessible afin de permettre la reprise du véhicule à la suite du paiement complet à l'huissier. La proximité et l'accessibilité du site de remisage sont des facteurs déterminants et à cet égard, ils faisaient l'objet d'un critère de sélection pour l'analyse de la soumission soit "Accessibilité par transport en commun à partir du chef-lieu (775, rue Gosford)". Dans ce marché très restreint il est possible que cet élément ainsi que l'enquête de sécurité, qui peut être réalisée à tout moment au cours du contrat, aient incité certaines autres firmes à ne pas soumissionner sur cet appel d'offres.

JUSTIFICATION

La finalité de l'opération Sabot de Denver repose sur le remisage du véhicule afin de procéder à une vente sous contrôle de la justice. Le recours à un site d'entreposage est requis afin de poursuivre l'opération Sabot de Denver" et permettre au percepteur des amendes de la cour municipale d'exercer ce recours efficace.
Les tarifs applicables dans le cadre de l'opération Sabot de Denver sont prévus à la fois au règlement municipal RCG 10-011 et au Tarif d'honoraires des huissiers de justice (R.L.R.Q., c.H-4,r.13).
Les actes effectués par l'huissier sont prévus au Tarif d'honoraires alors que les tarifs de remorquage et de remisage qui constituent des déboursés d'exécution pour l'huissier, sont prévus au RCG10-011. Les honoraires et les déboursés seront réclamés au défendeur par l'huissier. Une fois les sommes perçues par l'huissier, ce dernier effectue les remises appropriées, le tout conformément à son rôle d'officier saisissant.

L'opération Sabot de Denver constitue une source de revenus appréciable pour la Ville. Le taux de paiement des dossiers exécutés par le mode "Sabot de Denver" est de 83%. Lors du paiement, tous les honoraires de l'huissier ainsi que les déboursés sont entièrement payés. Entre le 26 février 2018 et le 16 novembre 2018, une somme de 879 732,00$ a été perçue auprès des défendeurs en défaut en regard de cette activité. Il faut noter qu'à la suite de la pose d'un « Sabot de Denver », le percepteur des amendes peut consentir à une entente de paiement par versements ou très exceptionnellement à une entente de travaux compensatoires. Dans ces 2 cas cités, le défendeur devra alors avoir payé à l'huissier tous les frais découlant de la saisie de son véhicule, incluant les frais de remisage. Cette année encore, près de 10% des dossiers ont fait l'objet d'une entente, ce qui porte à 93 % le taux de recouvrement des dossiers de « Sabot de Denver».

L'huissier est également responsable de l'administration de la vente sous contrôle de la justice pour les dossiers n'ayant pas fait l'objet d'un paiement ou d'une entente. Divers actes seront effectués par celui-ci avant la vente en justice et des honoraires professionnels seront imputés aux dossiers. De façon générale, la somme obtenue à la suite de la vente aux enchères couvre entièrement la dette du défendeur alors constituée de la somme due à la Ville, des honoraires et des déboursés de l'huissier de justice, mais il arrive que la vente ne permette pas à l'huissier de couvrir tous ses honoraires et déboursés **et** de rembourser la Ville. Après huit (8) mois d'opération cette année, le montant de la dépense s'élève à 74 724,00 $. Un montant estimé de 100 000 $ annuellement doit être réservé à cet égard et il est déjà prévu au budget de fonctionnement d'honoraires professionnels d'huissiers de justice.

Dans le cas où une requête en opposition à la saisie est accordée, les frais seront imputés au dossier du défendeur et feront l'objet d'une perception ultérieure. Finalement, la Ville devra assumer le paiement complet des frais aux huissiers seulement lorsqu'une décision judiciaire (requête en rétractation de jugement ou en réduction de frais) est rendue en faveur du défendeur, soit à ce jour moins de 1 % des dossiers ayant fait l'objet de la pose d'un "Sabot de Denver".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier décisionnel ne comporte aucun coût ni revenu de remisage pour la Ville. Le but de la Ville est d'octroyer et de gérer un contrat de remisage qui permettra aux firmes d'huissiers mandatés par la Ville de remiser les véhicules dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver ». Tous les frais de remisage et la perception de ces frais auprès du défendeur seront à la charge d'huissiers. L'adjudicataire est donc rémunéré par l'huissier et dégage la Ville de toute responsabilité à cet égard.

La rémunération de l'adjudicataire pour les services de remisage, prévue au règlement municipal portant le numéro RCG 10-011 est de 25,00$ par journée ou fraction de journée de remisage. Advenant une modification de cette réglementation, cette tarification sera automatiquement modifiée au même effet.

Dans le cadre de ce contrat, l'adjudicataire doit percevoir les frais de remisage, au tarif prévu, auprès des firmes d'huissiers mandatés par la Ville. Les frais de remisage sont donc à la charge de la firme d'huissiers à titre d'officier saisissant, et ce, à partir de la journée du remorquage jusqu'à l'autorisation de remise du véhicule.

Par conséquent le soumissionnaire n'a pas eu à soumettre de prix dans son offre puisque le tarif payable par l'huissier à Remorquage Météor Inc. est celui payable par le défendeur pour le remisage lequel est fixé par le règlement RCG 10-011.

Les tarifs de remisage, ainsi payés par les huissiers à l'adjudicataire, constituent des déboursés d'exécution par l'huissier. Afin de couvrir ses déboursés, l'huissier perçoit cette somme auprès du défendeur. La Ville ne comptabilise dans ses livres ni les coûts de remisage ni les revenus issus de la perception auprès du défendeur des coûts du remisage.

De façon générale, le taux de perception des dossiers exécutés par le mode « Sabot de Denver » est de 93%. Dans ces cas, tous les honoraires et déboursés de l'huissier sont entièrement payés et couverts par la somme perçue.

Dans 7% des cas par contre où la somme obtenue à la suite de la vente aux enchères ne permets pas à l'huissier de couvrir entièrement la dette du défendeur, la Ville rembourse à

la Firme d’huissiers les dépenses, honoraires, déboursés et frais taxés que l’huissier a droit d’exiger et ce, tel que prévu au contrat entre la Ville et les Firmes d’huissiers (CG17 0559)

Les fonds budgétaires pour ces montants que la Ville rembourse aux huissiers sont prévus au budget de fonctionnement des huissiers du Service des affaires juridiques dans le cadre du contrat avec les huissiers (CG17 0559) et sont estimés à 100 000$ par année.

Par conséquent, le présent octroi de contrat à Météor Remorquage Inc. ne comporte aucun coût ni revenu de remise et s’il y a lieu, ces coûts seront facturés par l’huissier via ces déboursés d’exécution dans le cadre de son contrat d’huissiers avec la Ville.

La cour municipale est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un site de remisage est nécessaire pour le maintien de l'opération "Sabot de Denver". Cette opération est un mécanisme de perception des amendes efficace, ayant un effet dissuasif auprès des défendeurs récalcitrants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les firmes d'huissiers chargées d'exécuter la saisie par l'immobilisation du véhicule à l'aide du Sabot de Denver seront informées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Matthieu CROTEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie DAUPHINAIS
Chef de division perception et services à la clientèle

Tél : 514 872-6406
Télécop. : 514 872-6927

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-07

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2018-12-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2018-12-07

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1182346002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services à la clientèle , Section de l'exécution des jugements
Objet :	Octroyer à Remorquage Météor inc. un contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une durée de trois ans - Appel d'offres public 18-17277 (1 seul soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17277 Intervention.xls
18-17277 TableauRésultatComitéSélection.pdf
18-17277 PV.pdf
18-17277 DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Matthieu CROTEAU
Agent d'approvisionnement
Tél : 872-6777

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-10

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 872-2608
Division : Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17277 — No du GDD : 1182346002

Titre de l'appel d'offres : Service de remisage des véhicules routiers saisis dans le cadre de l'opération «Sabot de Denver»

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 5 - 11 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 22 - 11 - 2018

Ouverture faite le : 22 - 11 - 2018

Date du comité de sélection : 5 - 12 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 16 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 21 - 5 - 2019

Date d'échéance révisée : 21 - 5 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Remorquage Météor inc.	*	√	

Information additionnelle

* Les tarifs étant régis par règlement et assumés par les propriétaires des véhicules saisies, il n'y a donc pas lieu d'utiliser un bordereau de soumission dns ce dossier et le calcul avec la formulaire prévu n'a donc pas lieu d'être. Le deuxième cahier des charges a été acheté par la Ville.

Préparé par : Matthieu Crôteau — Le 7 - 12 - 2018

18-17277 - Service de remisage des véhicules routiers saisis dans le cadre de l'opération «Sabot de Denver»

FIRME	Expérience de l'entreprise 15%	Qualité du personnel/service à la clientèle 15%	État du site de remisage 30%	Compréhension des besoins et capacité à rendre le service 15%	Accessibilité par transport en commun à partir du chef-lieu 25%	Pointage final 100%
Remorquage Météor inc.	14,00	12,50	27,33	10,33	20,00	84,17
0						-
0						-
0						-
0						-
Agent d'approvisionnement	**Matthieu Crôteau**					

Comité	
Date	**mercredi 05-12-2018**
Heure	**13 h 30**
Lieu	**775, rue Gosford, salle 3,366**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP18 0665

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 22 novembre 2018 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Ève Lapointe, analyste juridique – Service du greffe
Mme Valérie Morin, analyste juridique – Service du greffe
M. Denis Delorme, agent de bureau – Service du greffe

APPEL D'OFFRES 18-17277

La seule soumission reçue pour l'appel d'offres intitulé « Service de remisage des véhicules routiers saisis dans le cadre de l'opération «Sabot de Denver»» est ouverte par l'analyste juridique Valérie Morin du Service du greffe. La personne ci-dessous mentionnée soumet un prix :

Soumissionnaire

REMORQUAGE MÉTÉOR INC.
9405, boulevard Saint-Michel
Montréal (Québec) H1Z 4G9

(Traite bancaire de 5 000 $)

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 5 novembre 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet cette soumission et, le cas échéant, le dépôt qui l'accompagne, au directeur du Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/gb

Vér. 1
S.A. 1

Marie-Ève Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

.../2

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par OGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17277
Numéro de référence : 1212024
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Service de remisage des véhicules routiers saisis dans le cadre de l'opération «Sabot de Denver»

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Remorquage Météor Inc. 9405, boul. St-Michel Montréal, QC, H1Z 4G9	Madame Nathalie Landry Téléphone : 514 384-0239 Télécopieur : 514 384-6550	**Commande : (1508893)** 2018-11-06 20 h 05 **Transmission :** 2018-11-06 20 h 05	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Montréal 255 boulevard Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1M2	Monsieur Marc Lebel Téléphone : 514 872-9290 Télécopieur : 514 872-5655	**Commande : (1517697)** 2018-11-30 15 h 12 **Transmission :** 2018-11-30 15 h 12	Mode privilégié : Ne pas recevoir

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1182346002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services à la clientèle , Section de l'exécution des jugements
Objet :	Octroyer à Remorquage Météor inc. un contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une durée de trois ans - Appel d'offres public 18-17277 (1 seul soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1182346002 - Information financière.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Josée BIBEAU
Préposée au budget
Tél : 872-1897

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-11

Celine D'AOUST
Conseillière budgétaire
Tél : 514 872-4938
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.003

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1187754002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à ACMÉ DÉCORS INC. pour la fabrication et l'installation des composantes muséographiques des espaces d'exposition « Bio-Machine » et « À moi d'agir », au Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 472 519,24 $ (contrat de 400 888,47 + contingence de 60 133,27 $ + incidences de 11 497,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 18-17209. 3 soumissions conformes.

Il est recommandé :

1. d'accorder à ACMÉ DÉCORS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fabrication et l'installation des composantes muséographiques des espaces d'exposition "Bio-machine" et "À moi d'agir", au Biodôme, dans le cadre du projet Migration, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 481 121,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17209 ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-13 09:22

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187754002**
Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à ACMÉ DÉCORS INC. pour la fabrication et l'installation des composantes muséographiques des espaces d'exposition « Bio-Machine » et « À moi d'agir », au Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 472 519,24 $ (contrat de 400 888,47 + contingence de 60 133,27 $ + incidences de 11 497,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 18-17209. 3 soumissions conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Le Biodôme a été inauguré en 1992 dans l'ancien Vélodrome des Jeux olympiques de 1976. Il accueille plus de 800 000 personnes par an. C'est l'une des activités les plus populaires auprès des familles montréalaises et des touristes. Quelque 25 ans plus tard, le projet Migration du Biodôme vise à revoir l'expérience de visite en réalisant la modernisation des espaces publics. Ainsi, le développement d'une nouvelle muséologie permettra d'atteindre cet objectif et de mettre en valeur des contenus inusités.
Le concept muséologique du projet Migration comprend plusieurs interventions:

- une exposition permanente sur la future mezzanine, intitulée "Bio-Machine"
- une exposition permanente dans le corridor périphérique, intitulée "À moi d'agir"
- une zone d'interprétation, dans le Hall d'accueil, sur l'architecture du Vélodrome et du Biodôme
- une murale grand format dans l'écosystème du golfe du Saint-Laurent
- un environnement sonore à la sortie des écosystèmes.

Ces interventions muséologiques s'intégreront à la visite des écosystèmes du Biodôme et enrichiront l'expérience des visiteurs. Elles s'inscrivent dans la mission générale d'Espace pour la vie, soit d'accompagner l'humain pour mieux vivre la nature.

Les professionnels de la Bande à Paul, firme qui collabore avec les architectes de Migration (Kanva) sur le projet, ont conçu les plans et devis de l'ensemble des interventions muséologiques de Migration. En vue de leur réalisation, les travaux de nature similaire ont été regroupés pour former deux principaux appels d'offres:

- Fabrication et installation des composantes muséographiques des espaces d'exposition « Bio-Machine » et « À moi d'agir » (présent dossier)
- Production des contenus multimédias de la Bio-Machine (dossier #1187754003, en cours)

En regroupant les travaux de nature similaire, les fournisseurs retenus seront des spécialistes dans leur domaine de réalisation et la qualité des installations sera assurée.

Les autres mandats de réalisation pour compléter la muséologie sont estimés à moins de 100 000 $ chacun et relèvent de services spécialisés (ex. équipement sonore pour la sortie des écosystèmes, impression de la murale grand format dans l'écosystème du golfe du Saint-Laurent, etc.).

L'appel d'offres public 18-17209 a été publié sur SÉAO et dans le journal Le Devoir le 15 octobre 2018. Le dépôt des soumissions a eu lieu le 15 novembre 2018.

Un addenda a été publié:

- Addenda #1 (26/10/2018): Questions / réponses

La validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0389 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Groupe Unigesco, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51$, taxes incluses - Appel d'offres public B-00020-1 - trois soumissionnaires. (#1186365001)
CM17 0298 - 28 mars 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 623 898,12 $, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet « Migration du Biodôme » / approuver un projet de convention #2 modifiant la convention de services professionnels avec les firmes Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (résolution CM14 1121) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 644 425,00 $ à 3 268 323,12 $, taxes incluses. (#1177575001)

CM14 1121 - 24 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à AZPLM Limited, Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L, Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction dans le cadre du projet « Migration du Biodôme », pour une somme maximale de 3 199 754,25 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet. (#1146365002)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de biens et services à ACMÉ DÉCORS en vue de la fabrication et de l'installation des composantes muséographiques des espaces d’exposition « Bio-Machine » et « À moi d’agir », nécessaires à la réalisation du projet. L'exposition Bio-machine comprendra 23 modules interactifs, certains intégrant des jeux mécaniques, des clips vidéo ou des jeux multimédias. L'exposition « À moi d'agir » comprendra un titre en lettres géantes ainsi que 26 panneaux d'interprétation. Le présent mandat comprend la fabrication et l'installation des 23 modules de la Bio-machine de même que les lettres géantes et les 26 panneaux d'« À moi d'agir ».
Les biens et services sommairement décrits ci-dessous devront être rendus :

- Plans d'ateliers
- Prototypes et échantillons
- Fabrication et pré-montage en atelier
- Installation au Biodôme
- Rodage

Le mandat sera rémunéré selon la méthode à prix forfaitaire. Un montant de contingences de 20% du montant du contrat, soit 60 133,27 $ incluant taxes, est ajouté pour tenir compte des besoins additionnels accessoires en cours du mandat.

Par ailleurs, des incidences sont requises pour la rédaction, la révision linguistique et la traduction de textes d'exposition, de même que pour l'achat de droits de photos. Le montant estimé de ces services est de 11 497,50 $.

JUSTIFICATION

11 entreprises ont acheté le cahier des charges. 4 soumissions ont été déposées. Les quatre soumissionnaires ont été jugés admissibles à déposer une offre, puisqu'ils ont effectué la visite obligatoire des lieux stipulée dans le cahier des charges.
Les 7 preneurs de cahiers des charges qui n'ont pas remis une soumission ont évoqué les raisons suivantes:

Preneurs de cahier des charges (Total 7)	Nombre	Raison
Fournisseur	3	Manque de temps
Fournisseur	1	Pas de réponse
Fournisseur	1	Produit non offert
Fournisseur	1	Sous-traitant
Fournisseur	1	Devis complexe

À la suite de l'analyse des soumissions, 3 soumissions ont été jugées conformes: ACMÉ Décors, Atelier La boutique, Atelier Aktuel.

Soumissions conformes	Note intermédiaire	Note finale	Prix taxes incluses
ACMÉ Décors inc.			400 888,47 $
Atelier La boutique inc.			451 226,29 $
Atelier Aktuel			530 888,90 $
Dernière estimation réalisée			**499 694,68 $**
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation)			-98 806,21 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (l'adjudicataire – estimation)/estimation) x 100			-20%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) (2e meilleure note finale – adjudicataire)			50 291,83 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire) x 100)			+ 12,6 %

L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation est de -20%. Le prix inférieur de la soumission s'explique en partie par un coût d'installation plutôt bas. Le soumissionnaire fera peut-être appel à des ouvriers généraux plutôt que ses ouvriers spécialisés pour le transport des modules de son atelier au Biodôme. Par ailleurs, le projet

comporte la fabrication de nombreux éléments de métal et ACMÉ DÉCORS est particulièrement bien équipé pour les réaliser. Le soumissionnaire a peut-être choisi de baisser son prix sur ces éléments étant donné sa spécialité. Finalement, l'estimateur a basé ses calculs sur un taux horaire de 80 $ alors que le soumissionnaire pourrait avoir basé les siens sur un taux horaire plus bas.

Par ailleurs, l'estimation globale pour les deux appels d'offres menés simultanément est de 685 554,08 $ (les résultats de l'autre appel d'offres sont plus élevés qu'estimés), ce qui nous permet de respecter le budget global :

	Montant incluant taxes
Production des contenus multimédias de la Bio-Machine, appel d'offres public 18-17197	240 642.68 $
Fabrication et installation des composantes muséographiques des espaces d'exposition « Bio-Machine » et « À moi d'agir », appel d'offres public 18-17209	400 888,47 $
Total	641 531,16 $
Estimation totale des professionnels	**685 554,08 $**
Ecart %	- 6,4%

ACMÉ DÉCORS inc. ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ce contractant et il n'est pas visé par la liste des personnes à déclarer non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des biens et services est détaillé comme suit :

	Incluant taxes	**Excluant taxes**
Contrat	400 888,47 $	348 674,47 $
Contingence de 20%	60 133,27 $	52 301,17 $
Total du bon de commande	**461 021,74 $**	**400 975,64 $**
Incidences	11 497,50 $	10 000,00 $
Total de la demande de crédit	**472 519,24 $**	**410 975,64 $**

Un montant net de 410 975,64 $, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 13-035 Insectarium / Biodôme / Pavillon Jardin Bot., numéro de sous-projet 174126. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre. Cette dépense sera totalement décaissée en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mention suivante apparaît au devis: favoriser l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables qui sont exempts de substances toxiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce mandat s'intègre aux travaux d'ensemble du projet Migration du Biodôme. Sans ces travaux, rendus nécessaires après 25 ans d'opérations, l'attrait du Biodôme pour le public diminuera progressivement, la Ville perdra des revenus et la renommée de ses musées scientifiques déclinera. Par ailleurs, la réalisation du mandat actuel doit s'intégrer au calendrier des travaux généraux, sans quoi la date de réouverture du Biodôme au public sera compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet Migration fera l'objet d'un plan communication lors de la réouverture du Biodôme. Les interventions muséologiques seront incluses dans le plan de communication intégral de Migration.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat	janvier 2019
Dessins d'atelier	février 2019
Prototypes et échantillons	mars 2019
Fabrication et pré-montage en atelier	juillet 2019
Installation au Biodôme	août 2019
Rodage	octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise Julie BERTRAND
Muséologue

Tél : 514 872 4120
Télécop. : 514 872 0662

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Yves PARIS
Directeur, Biodôme

Tél : 514 868-3259
Télécop. : 514 868-3065

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique de Montréal
Tél : 514 872-1452
Approuvé le : 2018-12-12

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1187754002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , -
Objet :	Accorder un contrat à ACMÉ DÉCORS INC. pour la fabrication et l'installation des composantes muséographiques des espaces d'exposition « Bio-Machine » et « À moi d'agir », au Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 472 519,24 $ (contrat de 400 888,47 + contingence de 60 133,27 $ + incidences de 11 497,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 18-17209. 3 soumissions conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17209 PV.pdf17209 DetCah.pdf17209 TCP.pdf17209 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Badre Eddine SAKHI
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-4542

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-06

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
Chef de section
Tél : 5148725149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17209 — No du GDD : 1187754002

Titre de l'appel d'offres : Fabrication et installation des composantes muséographiques des espaces d'exposition « Bio-Machine » et « À moi d'agir », au Biodôme de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 10 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 15 - 11 - 2018

Ouverture faite le : 15 - 11 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 26 - 10 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 36,36

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 25

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Transformation Éclipse inc.	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 14 - 5 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 14 - 5 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Acmé Décors inc.	400 888,47 $	√	
Atelier Laboutique inc.	451 226,29 $		
Atelier Aktuel	530 888,90 $		

Information additionnelle

7 désistements: les 7 preneurs de cahiers des charges qui n'ont pas remis une soumission ont évoqué les raisons suivantes : un (1) sous traitant, un (1) produit non offert, un (1) devis complexe, trois (3) manque de temps, un (1) pas de réponse.

Préparé par : Badre Eddine Sakhi — Le 6 - 12 - 2018

Numéro d'appel d'offres	18-17209
Titre de l'appel d'offres	Fabrication et installation des composantes muséographiques des espaces d'exposition « Bio-Machine » et « À moi d'agir », au Biodôme de Montréal
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire

lot	Description du lot	item	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Acmé Décors inc.	Atelier Laboutique inc.	Atelier Aktuel	Transformation Éclipse inc. (non conforme)
Bio-machine									
1	Abiotique	00	Interactif multimédia	1	Module	10 397,90 $	9 472,00 $	13 829,60 $	17 632,00 $
	Entretien du Golfe	01	Audio-vidéo	1	Module	6 879,03 $	6 566,00 $	8 324,90 $	5 521,00 $
	Zootrope Chauve-souris	02	Interactif mécanique	1	Module	3 115,13 $	12 948,00 $	14 714,60 $	14 109,00 $
	Lutte biologique	03	Animation vidéo	1	Module	6 879,03 $	6 474,00 $	8 324,90 $	5 521,00 $
	La sélection des espèces au Biodôme	04	Interactif multimédia	1	Module	3 730,02 $	2 307,00 $	5 174,30 $	3 951,00 $
	Vitrine des œufs	05	Vitrine	1	Module	12 184,27 $	2 428,00 $	8 378,00 $	8 973,00 $
	Vidéos de bébés	06	Vidéo	1	Module	4 114,15 $	3 915,00 $	5 988,50 $	6 554,00 $
	Artémies	07	Interactif visuel	1	Module	28 862,89 $	20 737,00 $	30 408,60 $	46 599,00 $
	Élevage de grillons	08	Interactif visuel	1	Module	28 862,89 $	20 737,00 $	30 054,60 $	46 599,00 $
	Jeux des bouches	09	Interactif multimédia	1	Module	3 730,02 $	2 307,00 $	5 174,30 $	3 951,00 $
	Menus des animaux	10	Interactif mécanique	1	Module	4 915,58 $	3 830,00 $	5 097,60 $	4 601,00 $
	Alimentation du paresseux	11	Interactif électromécanique	1	Module	18 915,25 $	25 740,00 $	29 730,10 $	43 768,00 $
	Moulées	12	Interactif mécanique	1	Module	16 444,47 $	16 375,00 $	18 809,20 $	27 498,00 $
	Examen vétérinaire / Enrichissement /	13	Vitrine et vidéo	1	Module	24 886,20 $	25 361,00 $	34 196,40 $	27 329,00 $
	Hibernation des tortues	14	Interactif électromécanique	1	Module	6 877,25 $	12 412,00 $	11 050,70 $	10 870,00 $
	Puces et bracelets	15	Interactif électromécanique	1	Module	9 612,88 $	8 956,00 $	11 363,40 $	8 973,00 $
	Métabolisme des caïmans	16	Interactif électromécanique	1	Module	6 390,04 $	11 849,00 $	18 585,00 $	6 030,00 $
	Soins physiques des manchots	17	Vitrine	1	Module	5 759,45 $	6 043,00 $	13 121,60 $	9 353,00 $
	Algues	18	Interactif mécanique	1	Module	4 564,91 $	6 436,00 $	9 853,00 $	7 706,00 $
	Soins des végétaux	19	Vitrine	1	Module	9 356,08 $	7 813,00 $	10 242,40 $	11 618,00 $
	Culture en serre (incluant le grand	20	Interactif visuel	1	Module	3 861,27 $	11 919,00 $	21 700,20 $	8 823,00 $
	Soins des animaux	21	Interactif électromécanique	1	Module	40 946,76 $	35 088,00 $	36 084,40 $	64 781,00 $
	Fausses roches	22	Interactif électromécanique	1	Module	9 625,01 $	10 699,00 $	17 947,80 $	8 409,00 $
					Livraison et installation	25 530,20 $	47 249,00 $	31 104,00 $	- $
					Sous total lot 1	**296 440,68 $**	**317 661,00 $**	**399 258,10 $**	**399 169,00 $**
À moi d'agir									
2	Lettres découpées	1	Panneaux et système d'accrochage	1	Ensemble	31 034,28 $	36 133,00 $	29 146,00 $	49 758,00 $
	Actions	2	Panneaux et système d'accrochage	1	Ensemble	13 188,11 $	18 232,00 $	22 490,80 $	28 800,00 $
					Livraison et installation	8 011,40 $	**20 430,00 $**	10 848,00 $	- $
					Sous total lot 2	**52 233,79 $**	**74 795,00 $**	**62 484,80 $**	**78 558,00 $**
					Sous total	348 674,47 $	392 456,00 $	461 742,90 $	477 727,00 $
					TPS	17 433,72 $	19 622,80 $	23 087,15 $	23 886,35 $
					TVQ	34 780,28 $	39 147,49 $	46 058,85 $	47 653,27 $
					MTTC	**400 888,47 $**	451 226,29 $	530 888,90 $	549 266,62 $

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17209
Numéro de référence : 1206419
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fabrication et installation des composantes muséographiques des espaces d'exposition « Bio-Machine » et « À moi d'agir », au Biodôme de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACMÉ DÉCORS INC. 1150 Louis-marchand Beloeil, QC, J3G 6S3 http://www.acmedecors.com NEQ : 1172260243	Monsieur Luc Mantha Téléphone : 450 536-0514 Télécopieur : 450 536-1177	**Commande : (1501155)** 2018-10-16 9 h 35 **Transmission :** 2018-10-16 9 h 35	3017609 - 18-17209 Addenda # 1 2018-10-26 9 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Affichage National Inc. (Expozone) 250 Rue Deveault Gatineau, QC, J8Z 1S6 http://www.expozone.com NEQ : 1173428880	Monsieur Patrick Molla Téléphone : 819 778-0114 Télécopieur : 819 778-0229	**Commande : (1502132)** 2018-10-18 9 h 15 **Transmission :** 2018-10-18 9 h 15	3017609 - 18-17209 Addenda # 1 2018-10-26 9 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Atekier Aktuel Inc 2050 rue Dandurand 408 Montréal, QC, H2G 1Y9 http://aktuelfabrication.com NEQ : 1166521188	Monsieur Serge Rose Téléphone : 514 279-2312 Télécopieur :	**Commande : (1501502)** 2018-10-16 16 h 07 **Transmission :** 2018-10-16 16 h 18	3017609 - 18-17209 Addenda # 1 2018-10-26 9 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Atelier LABOUTIQUE Inc. 5500 Rue Fullum suite 212 Montréal, QC, H2G2H3 http://atelierlaboutique.com NEQ : 1172387608	Monsieur Stéphane Cohou Téléphone : 514 516-6127 Télécopieur :	**Commande : (1500659)** 2018-10-15 10 h 43 **Transmission :** 2018-10-15 10 h 51	3017609 - 18-17209 Addenda # 1 2018-10-26 9 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Clenche inc. 4030, rue Saint-Ambroise, local 457 Montréal, QC, H4C2C7 NEQ : 1160517620	Madame Catherine Saint-Jacques Téléphone : 514 656-4438 Télécopieur :	**Commande : (1501897)** 2018-10-17 14 h 24 **Transmission :** 2018-10-17 14 h 24	3017609 - 18-17209 Addenda # 1 2018-10-26 9 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Expographiq 65 Adrien Robert	Monsieur Ray Cyr Téléphone : 819 770-5167	**Commande : (1501082)** 2018-10-16 8 h 27	3017609 - 18-17209 Addenda # 1 2018-10-26 9 h 38 - Courriel

	Gatineau, QC, J8Y3S3 NEQ : 1145498433	Télécopieur : 819 770-9816	**Transmission :** 2018-10-16 8 h 27	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Kamikaze Inc. 405, rue Dickson, local 108 Montréal, QC, H1N 2H6 NEQ : 1147159900	Monsieur Alain Soucy Téléphone : 514 899-1616 Télécopieur : 514 899-5320	**Commande : (1501051)** 2018-10-16 7 h 58 **Transmission :** 2018-10-16 7 h 58	3017609 - 18-17209 Addenda # 1 2018-10-26 9 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Production Double Effet inc 2000 Notre Dame Est Montréal, QC, H2K 2N3 NEQ : 1140676132	Monsieur Luc Rodrigue Téléphone : 514 596-3872 Télécopieur :	**Commande : (1500648)** 2018-10-15 10 h 35 **Transmission :** 2018-10-15 10 h 35	3017609 - 18-17209 Addenda # 1 2018-10-26 9 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Robocut Studio 5425 avenue Casgrain Montréal, QC, H2T1X6 NEQ : 1169795623	Monsieur Philippe Savard Téléphone : 514 664-3155 Télécopieur :	**Commande : (1510319)** 2018-11-09 14 h 48 **Transmission :** 2018-11-09 14 h 48	3017609 - 18-17209 Addenda # 1 2018-11-09 14 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Transformation Éclipse Inc 1400-E de Coulomb Boucherville, QC, j4b 7j4 NEQ : 1166180100	Madame Mélanie Guevremont Téléphone : 450 641-8224 Télécopieur : 450 641-8242	**Commande : (1503682)** 2018-10-23 9 h 39 **Transmission :** 2018-10-23 9 h 39	3017609 - 18-17209 Addenda # 1 2018-10-26 9 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	XYZ Technologie Culturelle Inc 5700 rue Fullum Montréal, QC, H2G 2H7 http://xyz-tc.com NEQ : 1162680186	Madame Appel d'offres Téléphone : 514 340-7717 Télécopieur : 514 658-1254	**Commande : (1501160)** 2018-10-16 9 h 38 **Transmission :** 2018-10-16 9 h 38	3017609 - 18-17209 Addenda # 1 2018-10-26 9 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187754002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , -
Objet :	Accorder un contrat à ACMÉ DÉCORS INC. pour la fabrication et l'installation des composantes muséographiques des espaces d'exposition « Bio-Machine » et « À moi d'agir », au Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 472 519,24 $ (contrat de 400 888,47 + contingence de 60 133,27 $ + incidences de 11 497,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 18-17209. 3 soumissions conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Bio-Machine et À moi d'agir_ACMÉ DÉCORS INC.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au Budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-07

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.004

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1187231068

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 331 650,00 $ (contrat: 3 188 416,87 $ + contingences: 375 929,20 $ + incidences: 767 303,93 $), taxes incluses. Appel d'offres public 317101 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 955 720,80 $, taxes incluses pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 188 416,87 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 317101 ;

3. d'autoriser une dépense de 375 929.20 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville cent#rale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-07 14:59

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231068**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 331 650,00 $ (contrat: 3 188 416,87 $ + contingences: 375 929,20 $ + incidences: 767 303,93 $), taxes incluses. Appel d'offres public 317101 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – par son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.
Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état général des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

En concordance avec la construction des trottoirs, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel. Les principaux objectifs de ce programme sont :

· d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
· de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
· de consolider et conserver les équipements municipaux;
· de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation du présent dossier auront lieu sur une distance d'environ 570 mètres et sont prévus dans diverses rues de la ville de Montréal à savoir:

- rue Legendre, de la rue CharlesDe-La-Tour au boulevard de l'Acadie;
- rue De Beauharnois, de la rue Jean-Pratt à la rue Charles D- La-Tour, incluant la bretelle d'accès vers l'ouest du boulevard Crémazie
- et les intersections entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Séguin et entre le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue De Lorimier.

Ces travaux consistent en :
- la reconstruction des trottoirs et construction des saillies (± 2 180 mètres carrés);
- le planage et pose d'un nouveau revêtement (± 8 100 mètres carrés);
- la préparation de fosses de plantation d'arbres;
- la reconstruction de l'éclairage;
- la mise aux normes de feux de circulation;
- les travaux sur les infrastructures de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Les plans de localisation et les plans des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 375 929,20 $, taxes incluses, soit 11,79 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de signalisation, d'horticulture, d'achat de mobilier de feux, ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, la gestion des sols excavés et pour la CSEM. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

Suite à une correction dans le calcul de la TVQ à certains sous-projets de la soumission des Entrepreneurs Bucaro inc., le plus bas soumissionnaire, le prix soumis de 3 039 129,10 $ taxes incluses a été corrigé à 3 188 416,87 $ taxes incluses. Cette correction n'a aucunement affecté le rang du soumissionnaire.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 4 331 650,00 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 3 188 416,87 $, des contingences de 375 929,20 $ et des incidences de 767 303,93 $.
Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 72,66 % aux différents PTI de la Direction des transports pour un montant de 3 147 571,41 $ taxes incluses ;
- 27,34 % au PTI de la CSEM pour un montant de 1 184 078,59 $ taxes incluses.

La dépense totale de 4 331 650,00 $ taxes incluses représente un coût net de 3 931 623,77 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunts suivants :

- # 18-013 pour un montant de 1 203 479,25 $;
- # 16-006 pour un montant de 1 184 790,82 $;
- # 17-014 pour un montant de 256 358,28 $;
- # 16-004 pour un montant de 229 523,88 $;
- # 18-053 pour un montant de 1 057 471,54 $.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 1er mars 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés

aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Candy Yu WU, Commission des services électriques
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Karine CÔTÉ, Service des communications

Lecture :

Karine CÔTÉ, 23 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Judith PEREZ
Ingénieure (Chargée de projet)

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-20

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-3710
Télécop. :

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-12-06

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 317101 — No du GDD : 1187231068

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 - 10 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 25 - 10 - 2018

Ouverture faite le : 1 - 11 - 2018 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 4 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
10 - 10 - 2018	Modifications au bordereau de trottoirs (ajout des quantités de membrane PavePrev)	3 350.00
15 - 10 - 2018	Modifications au bordereau de chaussée (ajout des items pour la gestion de la circulation)	23 210.00
17 - 10 - 2018	Modifications au cahier W de la CSEM	-
22 - 10 - 2018	Report de la date d'ouverture et modifications au bordereau d'éclairage	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 16 — Nbre de soumissions reçues 8 — % de réponses 50

Nbre de soumissions rejetées — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 1 - 3 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant taxes et corrections du prix **Total**
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3 188 416.87
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	3 297 935.42
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	3 356 759.51
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	3 467 000.00
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	3 687 808.18
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	3 752 911.91
4042077 CANADA INC. (DE SOUSA)	3 837 688.44
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	4 495 467.31
Estimation — **externe**	2 998 887.60

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **6.3%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **3.4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** **X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 3 188 416.87

Montant des contingences ($) : 375 929.20

Montant des incidences ($) : 767 303.93

Date prévue de début des travaux : 20 - 5 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 20 - 9 - 2019

PLAN DE LOCALISATION

Soumission 317101

Rue de Beauharnois

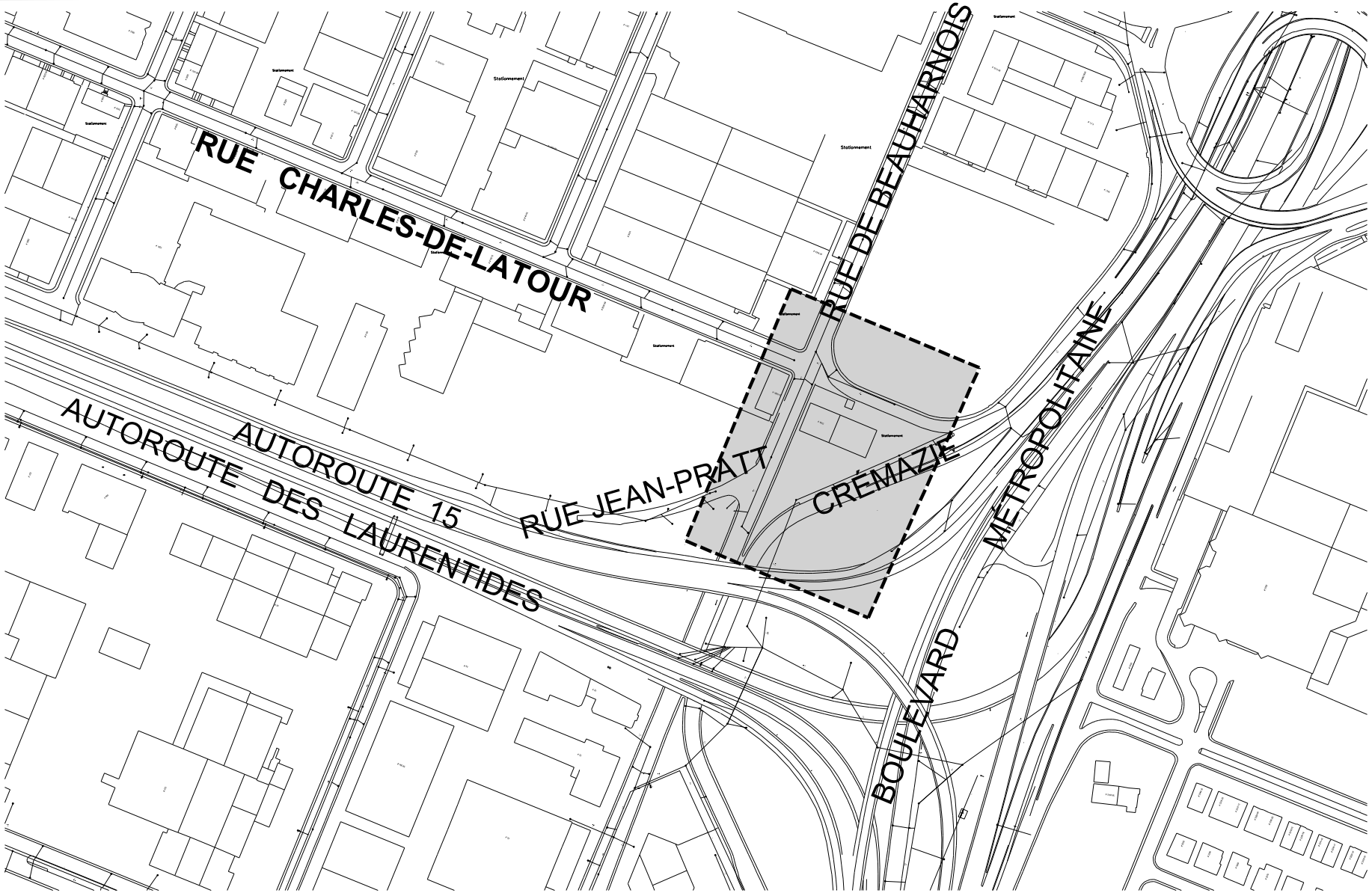

PLAN DE LOCALISATION

Soumission 317101

Rue Legendre

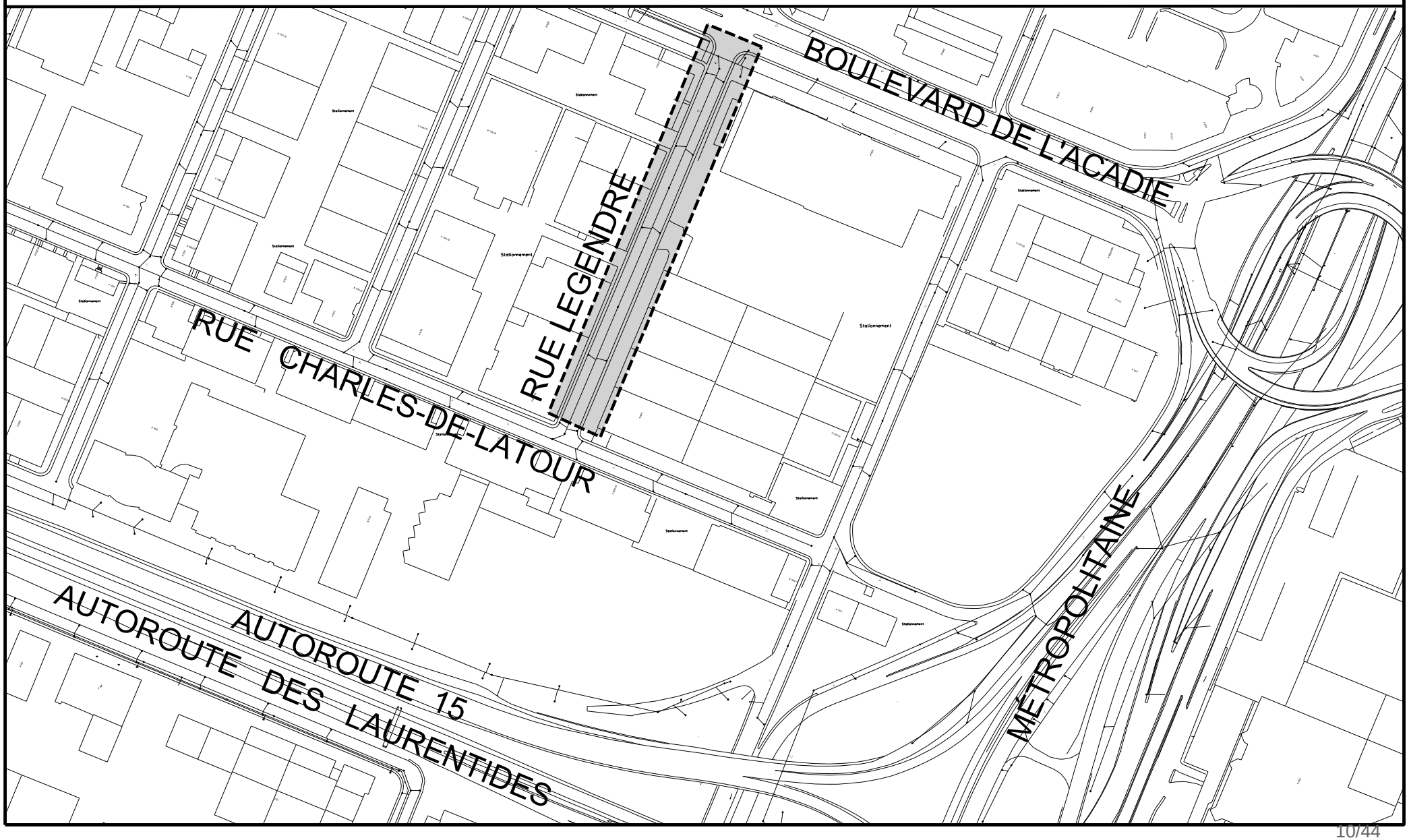

PLAN DE LOCALISATION
Soumission 317101
Intersection boul. Henri-Bourassa/rue Seguin et
Intersection boul. Henri-Bourassa et av. de Lorimier

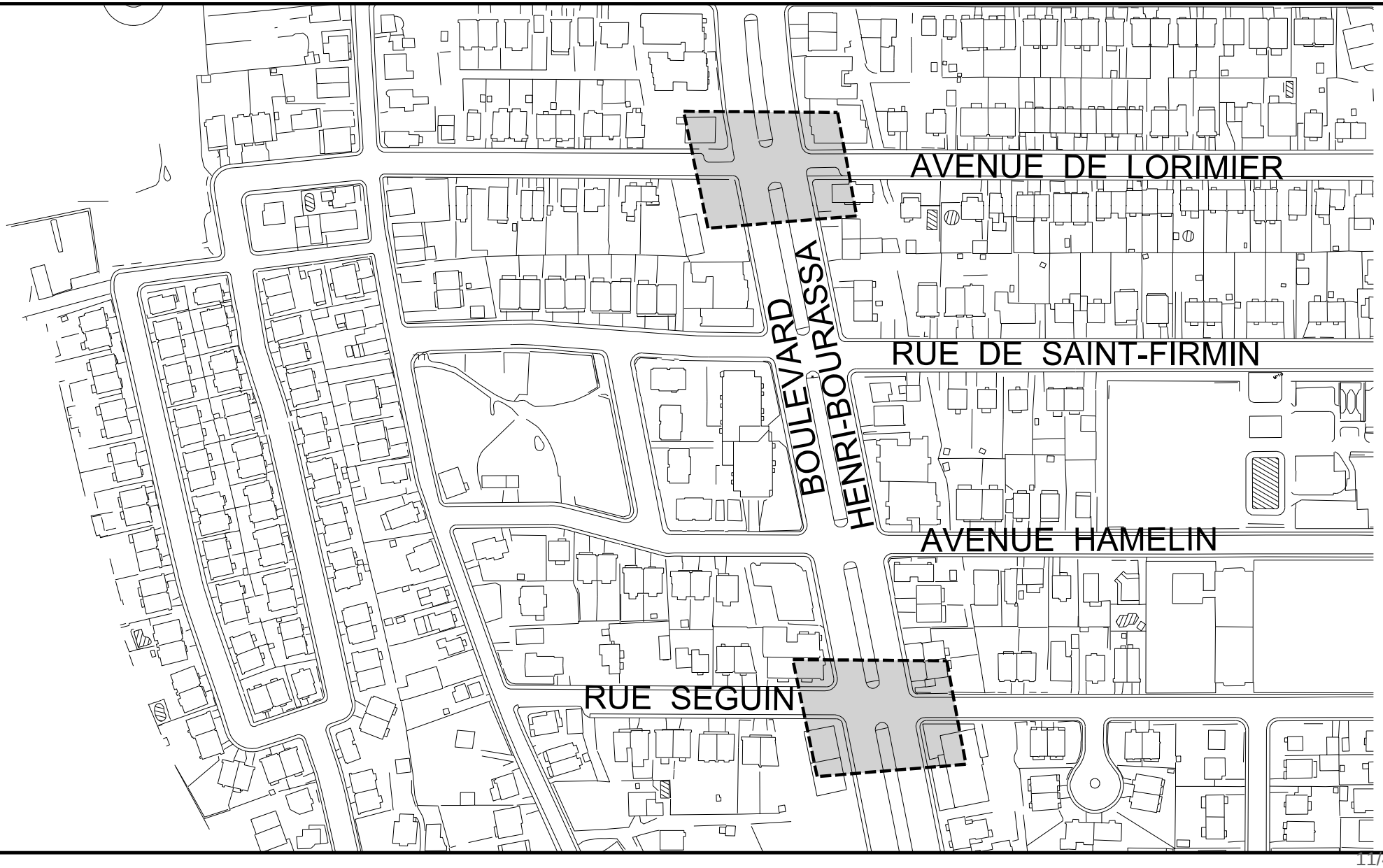


RUE CHARLES-DE LA TOUR
RUE LEGENDRE
BOULEVARD DE L'ACADIE
9150-70
9145-55
9051
9050-90
9150
9001
8999
2 349 647
1 889 044
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
RPH DN-7301 À RECONSTRUIRE
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
B.F. À CHANGER
AQ 200
AQ 200
AQ 200

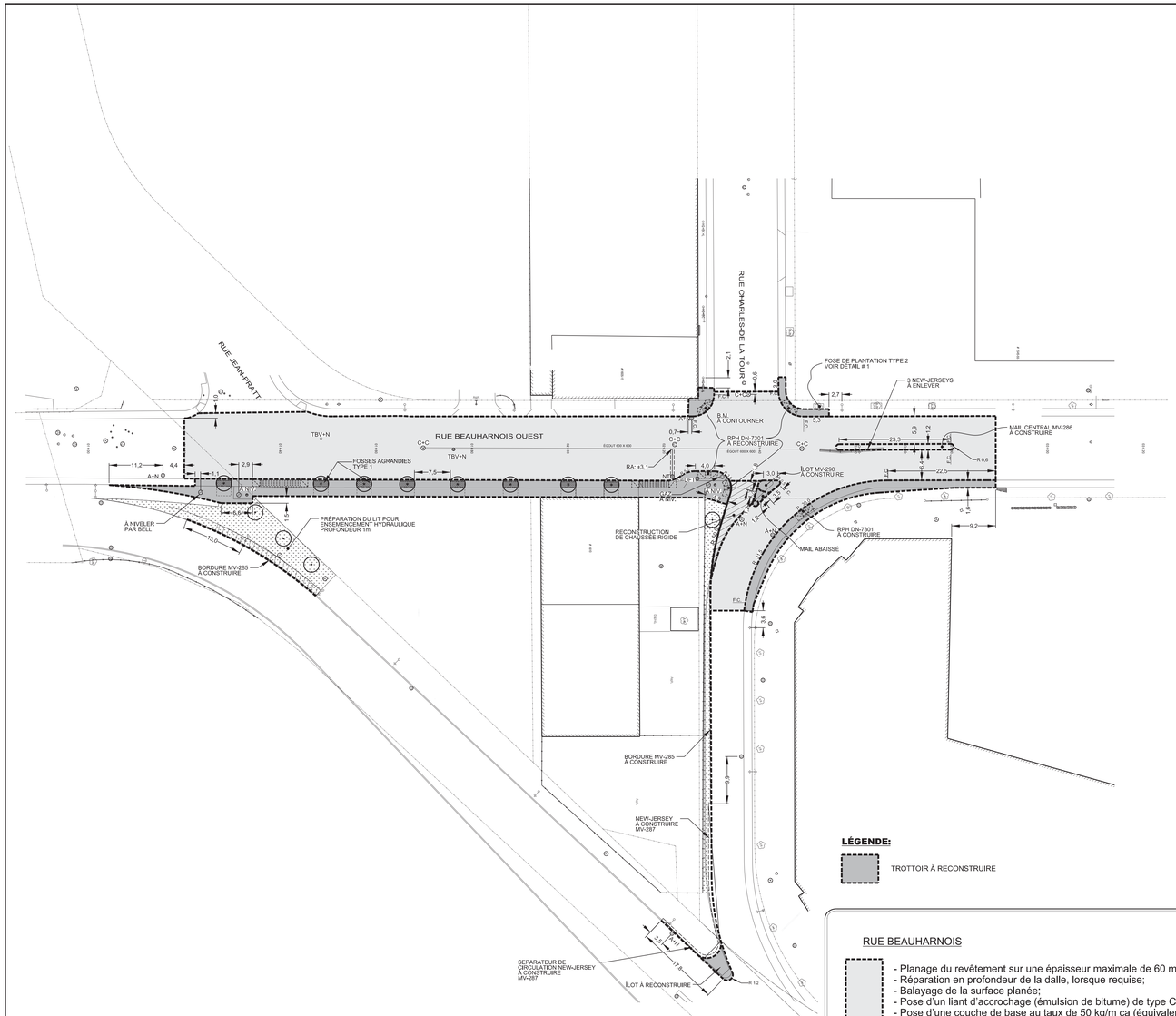

LÉGENDE:

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

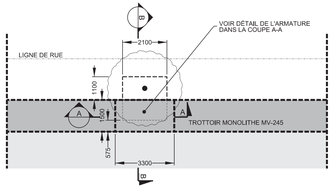

FOSSE DE PLANTATION TYPE 2, ARBRE AU FOND TROTTOIR

DÉTAIL: 01

ÉCHELLE= Aucune

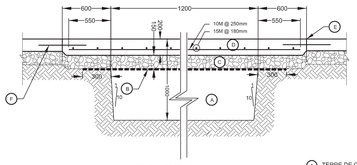

COUPE A-A

ÉCHELLE= Aucune

A TERRE DE CULTURE
B MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE TEXEL 7612, OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
C PIERRE VM-4 PLACÉE AVANT LA POSE DU COFFRAGE
D BÉTON 32MPa AVEC INHIBITEUR DE CORROSION (12L/m³ DE BÉTON)
E JOINT D'EXPANSION (MV-251)
F GOUJON Ø15X600mm

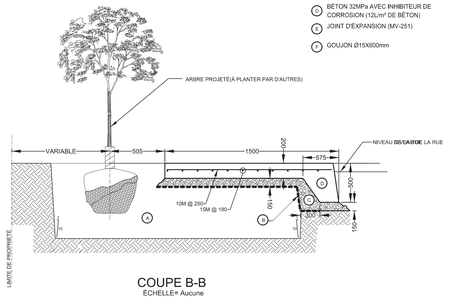

COUPE B-B

ÉCHELLE= Aucune

TECHNIQUE

RUE BEAUHARNOIS

- Planage du revêtement sur une épaisseur maximale de 60 mm (ou jusqu'à la dalle);
- Réparation en profondeur de la dalle, lorsque requise;
- Balayage de la surface planée;
- Pose d'un liant d'accrochage (émulsion de bitume) de type CSS-1h, au taux résiduel de 0,3 litres/m ca;
- Pose d'une couche de base au taux de 50 kg/m ca (équivalent à environ 20 mm d'épaisseur) d'un enrobé de type EC-10, 2B, 2, PG 64E-28;
- Pose d'un liant d'accrochage (émulsion de bitume) de type CSS-1h, au taux résiduel de 0,2 litres/ m ca;
- Pose d'une couche de surface de 50 mm d'épaisseur d'un enrobé de type ESG-10, 1A, 1, PG PG 64E-28 THRD (Jnr$_{13}$≤ 0,15 kPa˙et 156°C ≤ T° malaxage ≤170 °C.

Références

N°. de plan:	Description:
1447_01SARA-03.dgn	Plan géometrie

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C ..... tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ..... tête et grille à changer
T + G + REP ..... tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.S.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- M — Manchon
- F.C. — Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- ★ Symbole grossi pour clarté
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

BELL : 514 870-1237	GAZ MÉTRO : 514 598-3419
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (MARQ.+SIGN. ECR.) (9 ANCIENS ARROND.) 514 872-6594	
RESPONS. PARC : - 514 -	RESPONS. ARR. : - 514 -

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME : NADxxxx

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXXX

LOCALISATION : XXXX

ALTITUDE : XXXX

ORIENTATION :

Plan de localisation

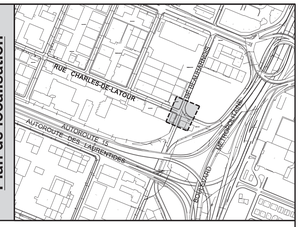

Émission

000	2018 / 09 / 12	Émis pour soumission	A.M.	J.P.
A	2018 / 06 / 18	Émission à 50 % (commentaires)	J.P.	J.P.
N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Relevé au terrain: **ALAIN GASCON, AG. TECH.** 2017 / 07

Dessiné par: **J. LAPIERRE, DESS.** 2017 / 11 / 01

Technicien: **ALAIN GASCON, AG. TECH.** 2017 / 11 / 01

Vérifié

Ingénieur(e): **JUDITH PEREZ, ing.**

Sceau de l'ingénieur(e): Judith Perez, Ingénieure, Permis n° 5037615

Original signé le: 2018-09-25

Projet:

Sécurisation de diverses intersections dans la Ville de Montréal

Arrondissement(s): **Ahuntsic-Cartierville**

Nature des travaux: **Travaux de voirie, d'éclairage et de feu de circulation**

Titre du plan: **Réaménagement de l'intersection Beauharnois / Charles-De-La-Tour et planage et revêtement bitumineux dans la rue Beauharnois de Charles-De-La-Tour à Jean-Pratt**

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 400 (0 5 10 15 20,0 (mètres))

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-5665	-	000	317101	-

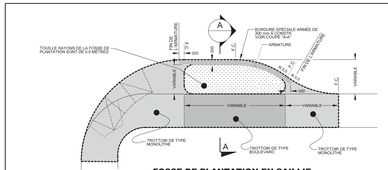

FOSSE DE PLANTATION EN SAILLIE

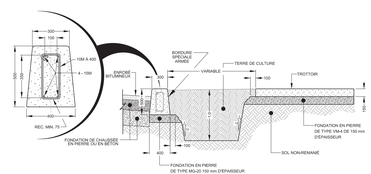

COUPE A-A
ÉCHELLE= Aucune

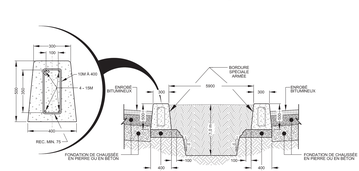

COUPE B-B
ÉCHELLE= Aucune

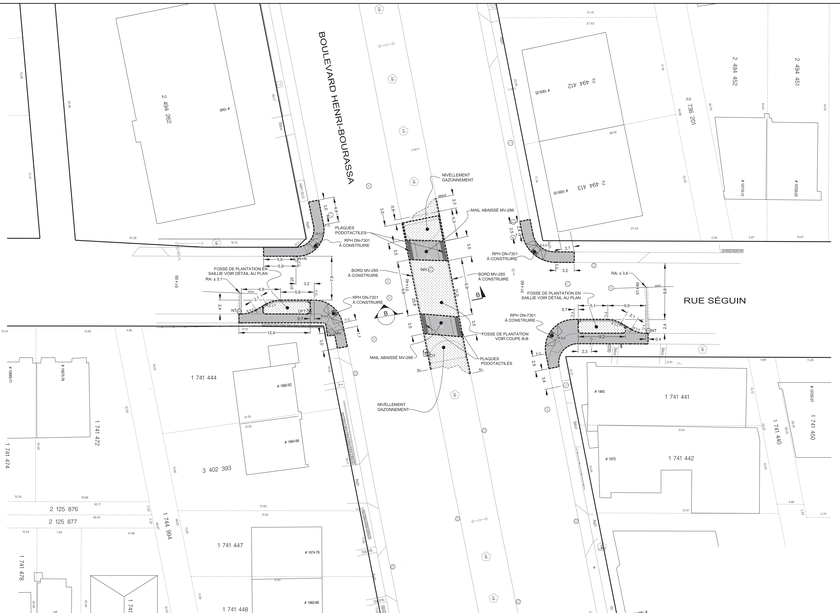

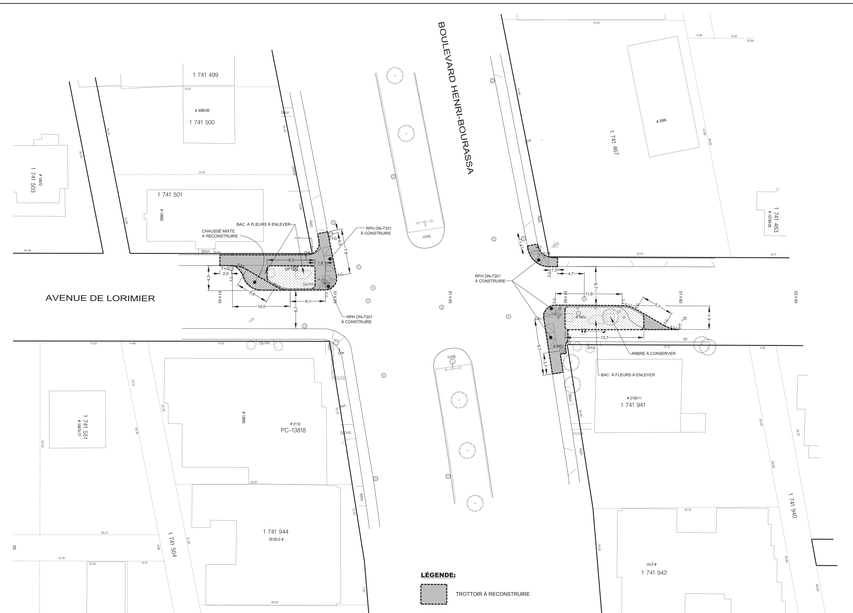

LÉGENDE:

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

CHAUSSÉ À CONSTRUIRE

Références

N° de plan:	Description:
s130133.dgn	Plan relevé
Model:(n_ch_dvrk_trt,def)	Plan géometrie

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... puisard
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... puisard
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
ND ..... égout
NS ..... drain
NP ..... puisard
NT ..... trottoir

Puisard
T + G ..... tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ..... tête et grille à changer
T + G + REP ..... tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à riveler
A + G ..... ajustable à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à riveler
A + G ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à riveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
RPH ..... # trottoir
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de fibre optique
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- F.C. - Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- ★ Symbole prévu pour dans
- Chambre transformateur (Vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

BELL: 514 870-1237

GAZ MÉTRO: 514 598-3419

C.S.E.M.: 514 868-3686

HYDRO-QUÉBEC (MTL): 514 385-8888, # 5118

CIRCULATION: (SIGNALISATION, ETC.) (3 ANCIENS ARRONDI..): 514 872-6084

RESPONS. PARC.:

RESPONS. ARR.:

QUALITÉ CONTRÔLÉE PAR LOGICIEL SYSTÈME : NADAS

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 6045055

LOCALISATION: HENRI-BOURASSA/PARNEAU

ALTITUDE : 19.956m

ORIENTATION :

Plan de localisation


RUE DE SAINT-VITAL
RUE DE SAINT-ANDRÉ
RUE DE SAINT-ROCH
RUE DE SAINT-CHARLES
RUE DE SAINT-ANTOINE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	317101	DATE:
#GDD:	1187231068	DRM:	3171	2018/11/23
RESPONSABLE:	Judith Perez, ing.			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la ville de Montréal.			

PROJET INVESTI: 59009 Desc et client-payeur: **Pr. De reménagement du réseau artériel (DSARA)**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1859009056	174706	1 203 479.25 $	1 198 151.53 $	119 815.15 $	0.00 $	C
SOUS-TOTAL		1 203 479.25 $	1 198 151.53 $	119 815.15 $	0.00 $	

PROJET INVESTI: 55845 Desc et client-payeur: **Pr. de réfection d'artères - Dir. Transports - DGA**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1855845149	174707	709 795.23 $	706 653.02 $	70 665.30 $	0.00 $	C
1855845150	174708	142 492.71 $	141 861.90 $	14 186.19 $	0.00 $	C
1855845151	174709	148 658.10 $	0.00 $	0.00 $	162 800.00 $	C
1855845152	174710	183 844.78 $	0.00 $	0.00 $	201 334.01 $	C
SOUS-TOTAL		1 184 790.82 $	848 514.92 $	84 851.49 $	364 134.01 $	

PROJET INVESTI: 58002 Desc et client-payeur: **Pr. d'acquisition de mobilier d'éclairage - Dir. Transports - Division de la sécurité**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1858002040	174711	229 523.88 $	218 572.67 $	32 785.90 $	0.00 $	C
SOUS-TOTAL		229 523.88 $	218 572.67 $	32 785.90 $	0.00 $	

PROJET INVESTI: 59002 Desc et client-payeur: **Pr. feux de circulation et équipements de gestion de circulation - Dir. Transports -**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1859002654	174660	157 739.88 $	150 213.69 $	22 532.05 $	0.00 $	C
1859002653	174659	7 305.07 $			8 000.00 $	C
1859002652	173737	91 313.33 $			100 000.00 $	C
SOUS-TOTAL		256 358.28 $	150 213.69 $	22 532.05 $	108 000.00 $	

PROJET INVESTI: 69141 Desc et client-payeur: **Pr. de construction et de modification de conduits souterrains - CSEM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1869141100	174646	923 555.93 $	772 964.06 $	115 944.61 $	161 254.31 $	C
1869141101	174647	133 915.61 $		0.00 $	133 915.61 $	C
SOUS-TOTAL		1 057 471.54 $	772 964.06 $	115 944.61 $	295 169.92 $	

TOTAL	3 931 623.77 $	3 188 416.87 $	375 929.20 $	767 303.93 $
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			4 331 650.00 $	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 317101	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**23/11/2018**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la ville de Montréal.**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			3 188 416.87 $
TRAVAUX CONTINGENTS			375 929.20 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		55 000.00 $	
Surveillance environnementale		60 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		93 600.00 $	
Signalisation (arrondissement)		10 300.00 $	
Gestion des impacts		70 500.00 $	
Cadres de Bell à niveller		6 000.00 $	
Plantation des arbres (arrondissement)		21 000.00 $	
Conception, surveillance et frais généraux (CSEM)		215 784.62 $	
Autres depenses (CSEM)		127 119.31 $	
Achat de mobilier de feux		100 000.00 $	
Inidences techniques feux		8 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	767 303.93	767 303.93 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			4 331 650.00 $
Imputation (crédits)			3 931 623.77 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		188 373.56	375 805.25
Ristournes TPS et TVQ à 50%		376 276.19	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859009056**	**SOUMISSION:**	**317101**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**174706**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**23/11/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction des trottoirs, dans les rues Legendre, de Beauharnois et dans le boulevard Henri-Bourassa**			
ENTREPRENEUR ▸	**Les entrepreneurs Bucaro Inc..**			

Le montant de la soumission 1 088 628,72 $ plus une portion de 305 231,66$ qui provient du bordereau 1869141100 de la CSEM (simon 174646) moins une portion de 195 708,85 pour la réfection et signalisation qui sera assumé par la CSEM (1869141100 - Simon 174646)

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 198 151.53 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		119 815.15 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	1 317 966.68 $
Imputation (crédits)	1 203 479.25 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	57 315.36	114 344.14
Ristournes TPS et TVQ à 50%	114 487.43	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845149**	**SOUMISSION:**	**317101**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**174707**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**23/11/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Planage et pose d'un nouveau revêtement dans la rue Legendre, de la rue Charles-de-la-Tour au boulevard de l'Acadie**			
ENTREPRENEUR ▸	**Les entrepreneurs Bucaro Inc..**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			706 653.02 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		70 665.30 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			777 318.32 $
Imputation (crédits)			709 795.23 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	33 803.80	67 438.58
Ristournes TPS et TVQ à 50%	67 523.09	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845150**	**SOUMISSION:**	**317101**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**174708**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**23/11/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Planage et pose d'un nouveau revêtement dans de Beauharnois de la rue Jean-Pratt à la rue Charles-de-la-Tour**			
ENTREPRENEUR ▸	**Les entrepreneurs Bucaro Inc..**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			141 861.90 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		14 186.19 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			156 048.09 $
Imputation (crédits)			142 492.71 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	6 786.17	13 538.42
Ristournes TPS et TVQ à 50%	13 555.38	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845151**	**SOUMISSION:**	**317101**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**174709**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**23/11/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences techniques**			
ENTREPRENEUR				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	0.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		55 000.00 $	
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Signalisation (arrondissement)		10 300.00 $	
Gestion des impacts		70 500.00 $	
Cadres de Bell à niveller		6 000.00 $	
Plantation des arbres (arrondissement)		21 000.00 $	
XXX			
	TOTAL À REPORTER	162 800.00	162 800.00 $
Dépenses totales à autoriser			162 800.00 $
Imputation (crédits)			148 658.10 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		7 079.80	14 124.20
Ristournes TPS et TVQ à 50%		14 141.90	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845152**	**SOUMISSION:**	**317101**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**174710**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**23/11/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences professionnelles**			
ENTREPRENEUR				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	0.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale		54 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		85 224.01 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Cadres de Bell à niveller			
Plantation des arbres (arrondissement)			
Conception, surveillance et frais généraux de la CSEM imputé à la ville		62 110.00 $	
	TOTAL À REPORTER	201 334.01	201 334.01 $
Dépenses totales à autoriser			201 334.01 $
Imputation (crédits)			183 844.78 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	8 755.56	17 467.33
Ristournes TPS et TVQ à 50%	17 489.23	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1858002040**	**SOUMISSION:**	**317101**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**174711**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**23/11/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Fourniture et installation de mobilier d'éclairage dans les rues Legendre et de Beauharnois.**			
ENTREPRENEUR ▸	**Les entrepreneurs Bucaro Inc..**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			218 572.67 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		32 785.90 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Cadres de Bell à niveller			
Plantation des arbres (arrondissement)			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			251 358.57 $
Imputation (crédits)			229 523.88 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		10 931.01	21 807.36
Ristournes TPS et TVQ à 50%		21 834.69	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859002654**	**SOUMISSION:**	**317101**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**174660**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**23/11/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Mise aux normes de feux de circulation**			
ENTREPRENEUR ▸	**Les entrepreneurs Bucaro Inc..**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			150 213.69 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		22 532.05 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Cadres de Bell à niveller			
Plantation des arbres (arrondissement)			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			172 745.74 $
Imputation (crédits)			157 739.88 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	7 512.32	14 987.07
Ristournes TPS et TVQ à 50%	15 005.86	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859002653**	**SOUMISSION:**	**317101**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**174659**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**23/11/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences techniques feux**			
ENTREPRENEUR ›	**Les entrepreneurs Bucaro Inc..**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	0.00%		
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Cadres de Bell à niveller			
Plantation des arbres (arrondissement)			
Conception, surveillance et frais généraux			
Autres depenses			
Achat de mobilier de feux			
Inidences techniques feux		8 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	8 000.00	8 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			8 000.00 $
Imputation (crédits)			7 305.07 $
Montant de dépôt			
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		347.90	694.06
Ristournes TPS et TVQ à 50%		694.93	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859002652**	**SOUMISSION:**	**317101**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**173737**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**23/11/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Achat de mobilier de feux**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	0.00%		

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Cadres de Bell à niveller		
Plantation des arbres (arrondissement)		
Conception, surveillance et frais généraux		
Autres depenses		
Achat de mobilier de feux	100 000.00 $	
TOTAL À REPORTER	100 000.00	100 000.00 $

Dépenses totales à autoriser	100 000.00 $
Imputation (crédits)	91 313.33 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	4 348.77	8 675.80
Ristournes TPS et TVQ à 50%	8 686.67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Judith Perez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1869141100**	**SOUMISSION:**	**317101**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**174646**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**23/11/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux dans les infrastructures de la CSEM**			
ENTREPRENEUR ▸	**Les entrepreneurs Bucaro Inc..**			

Le montant de la soumission 882 486,88$ moins une portion de 305 231,66$ assumé par projet Simon 174706 plus une portion de 195 708,85 pour la réfection et signalisation qui provient du projet Simon 174706.

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			772 964.06 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		115 944.61 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale		6 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		8 375.99 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Cadres de Bell à niveller			
Plantation des arbres (arrondissement)			
Conception, surveillance et frais généraux		19 759.01 $	
Autres depenses		127 119.31 $	
	TOTAL À REPORTER	161 254.31 $	161 254.31 $
Dépenses totales à autoriser			1 050 162.98 $
Imputation (crédits)			923 555.93 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		44 809.91	81 797.14
Ristournes TPS et TVQ à 91,5%		126 607.05	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1869141101**	**SOUMISSION:**	**317101**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**174647**	**GROUPE:**	**0**	**43427**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Conception surveillance et frais généraux de la CSEM**			
ENTREPRENEUR ▸				

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE			
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance environnementale			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Communication			
Gestion des impacts			
XXX			
Conception, surveillance et frais généraux		133 915.61 $	
	TOTAL À REPORTER	133 915.61	133 915.61 $
Dépenses totales à autoriser			133 915.61 $
Imputation (crédits)			133 915.61 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez, ing.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 317101
Numéro de référence : 1202544
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1498976)** 2018-10-10 8 h 55 **Transmission :** 2018-10-10 10 h 15	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (devis) 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-10 14 h 34 - Téléchargement 3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-15 14 h 53 - Courriel 3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (devis) 2018-10-15 14 h 57 - Courriel 3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau) 2018-10-15 14 h 57 - Téléchargement 3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17 2018-10-17 17 h 49 - Courriel 3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04 2018-10-22 13 h 51 - Courriel 3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (devis) 2018-10-22 13 h 59 - Courriel 3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (bordereau) 2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944	**Commande : (1499714)** 2018-10-11 11 h 52 **Transmission :** 2018-10-11 13 h 24	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-11 11 h 52 - Messagerie 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-

		Télécopieur : 514 331-2295		10_AD-01 (devis) 2018-10-11 11 h 52 - Messagerie 3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-11 11 h 52 - Téléchargement 3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-15 14 h 53 - Courriel 3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (devis) 2018-10-15 14 h 57 - Courriel 3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau) 2018-10-15 14 h 57 - Téléchargement 3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17 2018-10-17 17 h 49 - Courriel 3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04 2018-10-22 13 h 51 - Courriel 3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (devis) 2018-10-22 13 h 59 - Courriel 3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (bordereau) 2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	De Sousa 3872 Boulevard Leman Laval, QC, H7E1A1 NEQ : 1160862596	Monsieur Wilson De Sousa Téléphone : 450 663-3000 Télécopieur : 450 663-2000	**Commande : (1496744)** 2018-10-02 16 h **Transmission :** 2018-10-02 16 h 19	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (devis) 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-10 14 h 34 - Téléchargement 3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-15 14 h 53 - Courriel 3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (devis) 2018-10-15 14 h 57 - Courriel 3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau) 2018-10-15 14 h 57 - Téléchargement 3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17 2018-10-17 17 h 49 - Courriel 3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04 2018-10-22 13 h 51 - Courriel

				3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (devis) 2018-10-22 13 h 59 - Courriel 3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (bordereau) 2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 435, rue Jean-Neveu Longueuil, QC, J4G 2P9 http://www.crhcanada.com NEQ : 1171462923	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1497110)** 2018-10-03 12 h 06 **Transmission :** 2018-10-03 13 h 32	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (devis) 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-10 14 h 34 - Téléchargement 3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-15 14 h 53 - Courriel 3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (devis) 2018-10-15 14 h 57 - Courriel 3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau) 2018-10-15 14 h 57 - Téléchargement 3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17 2018-10-17 17 h 49 - Courriel 3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04 2018-10-22 13 h 51 - Courriel 3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (devis) 2018-10-22 13 h 59 - Courriel 3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (bordereau) 2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1496046)** 2018-10-01 11 h 17 **Transmission :** 2018-10-01 11 h 17	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (devis) 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-10 14 h 34 - Téléchargement

				3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-15 14 h 53 - Courriel 3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (devis) 2018-10-15 14 h 57 - Courriel 3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau) 2018-10-15 14 h 57 - Téléchargement 3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17 2018-10-17 17 h 49 - Courriel 3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04 2018-10-22 13 h 51 - Courriel 3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (devis) 2018-10-22 13 h 59 - Courriel 3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (bordereau) 2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3 NEQ : 1169491884	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	**Commande : (1496543)** 2018-10-02 11 h 48 **Transmission :** 2018-10-02 11 h 48	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (devis) 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-10 14 h 34 - Téléchargement 3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-15 14 h 53 - Courriel 3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (devis) 2018-10-15 14 h 57 - Courriel 3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau) 2018-10-15 14 h 57 - Téléchargement 3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17 2018-10-17 17 h 49 - Courriel 3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04 2018-10-22 13 h 51 - Courriel 3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (devis) 2018-10-22 13 h 59 - Courriel 3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-

				22_AD-04 (bordereau) 2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1503076)** 2018-10-22 8 h 32 **Transmission :** 2018-10-22 8 h 32	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-22 8 h 32 - Téléchargement 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (devis) 2018-10-22 8 h 32 - Téléchargement 3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-22 8 h 32 - Téléchargement 3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-22 8 h 32 - Téléchargement 3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (devis) 2018-10-22 8 h 32 - Téléchargement 3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau) 2018-10-22 8 h 32 - Téléchargement 3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17 2018-10-22 8 h 32 - Téléchargement 3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04 2018-10-22 13 h 51 - Courriel 3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (devis) 2018-10-22 13 h 59 - Courriel 3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (bordereau) 2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6 NEQ : 1144756336	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1497788)** 2018-10-04 16 h 55 **Transmission :** 2018-10-04 16 h 55	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-10 14 h 35 - Télécopie 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (devis) 2018-10-10 15 h 09 - Télécopie 3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-10 14 h 34 - Téléchargement 3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-15 14 h 54 - Télécopie 3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-

				15_AD-02 (devis) 2018-10-15 14 h 58 - Télécopie 3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau) 2018-10-15 14 h 57 - Téléchargement 3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17 2018-10-17 17 h 50 - Télécopie 3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04 2018-10-22 13 h 51 - Télécopie 3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (devis) 2018-10-22 14 h - Télécopie 3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (bordereau) 2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1496862)** 2018-10-03 8 h 47 **Transmission :** 2018-10-03 8 h 47	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (devis) 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-10 14 h 34 - Téléchargement 3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-15 14 h 53 - Courriel 3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (devis) 2018-10-15 14 h 57 - Courriel 3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau) 2018-10-15 14 h 57 - Téléchargement 3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17 2018-10-17 17 h 49 - Courriel 3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04 2018-10-22 13 h 51 - Courriel 3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (devis) 2018-10-22 13 h 59 - Courriel 3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (bordereau) 2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1 NEQ : 1143366715	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	**Commande : (1496295)** 2018-10-01 16 h 57 **Transmission :** 2018-10-01 16 h 57	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (devis) 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-10 14 h 34 - Téléchargement 3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-15 14 h 53 - Courriel 3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (devis) 2018-10-15 14 h 57 - Courriel 3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau) 2018-10-15 14 h 57 - Téléchargement 3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17 2018-10-17 17 h 49 - Courriel 3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04 2018-10-22 13 h 51 - Courriel 3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (devis) 2018-10-22 13 h 59 - Courriel 3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (bordereau) 2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Meloche, Division de Sintra 3125 boul Saint-Charles Kirkland, QC, H9H 3B9 http://sintra.ca NEQ : 1145755295	Madame Nancy Galipeau Téléphone : 514 695-3395 Télécopieur :	**Commande : (1496623)** 2018-10-02 13 h 50 **Transmission :** 2018-10-02 15 h 49	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (devis) 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-10 14 h 34 - Téléchargement 3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-15 14 h 53 - Courriel 3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (devis) 2018-10-15 14 h 57 - Courriel 3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau) 2018-10-15 14 h 57 - Téléchargement 3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17 2018-10-17 17 h 49 - Courriel

				3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04 2018-10-22 13 h 51 - Courriel 3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (devis) 2018-10-22 13 h 59 - Courriel 3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (bordereau) 2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1495849)** 2018-10-01 8 h 27 **Transmission :** 2018-10-01 8 h 52	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (devis) 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-10 14 h 34 - Téléchargement 3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-15 14 h 53 - Courriel 3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (devis) 2018-10-15 14 h 57 - Courriel 3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau) 2018-10-15 14 h 57 - Téléchargement 3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17 2018-10-17 17 h 49 - Courriel 3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04 2018-10-22 13 h 51 - Courriel 3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (devis) 2018-10-22 13 h 59 - Courriel 3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (bordereau) 2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1 NEQ : 1168058395	Madame Julie Milon Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur	**Commande : (1496252)** 2018-10-01 15 h 47 **Transmission :** 2018-10-01 15 h 47	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (devis) 2018-10-10 14 h 34 - Courriel

	: 1888 802-9689		3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-10 14 h 34 - Téléchargement 3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-15 14 h 53 - Courriel 3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (devis) 2018-10-15 14 h 57 - Courriel 3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau) 2018-10-15 14 h 57 - Téléchargement 3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17 2018-10-17 17 h 49 - Courriel 3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04 2018-10-22 13 h 51 - Courriel 3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (devis) 2018-10-22 13 h 59 - Courriel 3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (bordereau) 2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1 NEQ : 1161184792	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1497278)** 2018-10-03 15 h 51 **Transmission :** 2018-10-03 15 h 55	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-10 14 h 35 - Télécopie 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (devis) 2018-10-10 15 h 05 - Télécopie 3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-10 14 h 34 - Téléchargement 3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-15 14 h 54 - Télécopie 3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (devis) 2018-10-15 15 h 35 - Télécopie 3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau) 2018-10-15 14 h 57 - Téléchargement 3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17 2018-10-17 17 h 50 - Télécopie 3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04 2018-10-22 13 h 52 - Télécopie 3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-

				22_AD-04 (devis) 2018-10-22 14 h - Télécopie 3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (bordereau) 2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1496076)** 2018-10-01 11 h 49 **Transmission :** 2018-10-01 11 h 49	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (devis) 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-10 14 h 34 - Téléchargement 3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-15 14 h 53 - Courriel 3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (devis) 2018-10-15 14 h 57 - Courriel 3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau) 2018-10-15 14 h 57 - Téléchargement 3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17 2018-10-17 17 h 49 - Courriel 3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04 2018-10-22 13 h 51 - Courriel 3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (devis) 2018-10-22 13 h 59 - Courriel 3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (bordereau) 2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1496210)** 2018-10-01 14 h 55 **Transmission :** 2018-10-01 14 h 55	3010574 - 317101_AD_01_2018-10-10 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010575 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (devis) 2018-10-10 14 h 34 - Courriel 3010576 - 317101_FR_Soumission_R01_2018-10-10_AD-01 (bordereau) 2018-10-10 14 h 34 - Téléchargement 3012412 - 317101_AD_02_2018-10-15 2018-10-15 14 h 53 - Courriel

3012420 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (devis)
2018-10-15 14 h 57 - Courriel

3012421 - 317101_FR_Soumission_R02_2018-10-15_AD-02 (bordereau)
2018-10-15 14 h 57 - Téléchargement

3013662 - 317101_AD_03_2018-10-17
2018-10-17 17 h 49 - Courriel

3015415 - 317101_AD_04_avec report ouverture_2018-10-22_AD-04
2018-10-22 13 h 51 - Courriel

3015426 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (devis)
2018-10-22 13 h 59 - Courriel

3015427 - 317101_FR_Soumission_R04_2018-10-22_AD-04 (bordereau)
2018-10-22 13 h 59 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Montréal

SOUMISSION 317101 - PRINCIPE DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la ville de Montréal
Travaux dans diverses rues	Les travaux sont répartis en 4 phases **Délai** : 120 jours – 2019 **PHASES 1 et 2:** Travaux de saillies, trottoirs et de mail central aux intersections Henri-Bourassa / Séguin et Henri-Bourassa / De Lorimier Horaire de travail: ▪ Rue Séguin : Lundi à vendredi de 7h à 19h ▪ Avenue De Lorimier: Lundi à vendredi de 7h à 19h ▪ Boul. Henri-Bourassa : ➢ Entrave d'une voie: Lundi à vendredi 7h à 19h ➢ Entrave d'une deuxième voie : Lundi à vendredi 9h à 15h30 Maintien de la circulation: **Travaux à exécuter pendant les vacances scolaires à l'intersection Henri-Bourassa/ Séguin** L'Entrepreneur est autorisé à: - Maintenir deux voies de circulation par direction sur le boul. Henri-Bourassa pendant les heures de pointe et une voie de circulation par direction en dehors des heures de pointe; - Fermer complètement la rue Séguin entre la rue Prieur E. et le boul, Henri-Bourassa avec maintien de la circulation locale et maintenir une voie de circulation entre le boul. Gouin. E et le boul. Henri-Bourassa. - Fermer complètement l'avenue De Lorimier entre la rue Prieur E. et le boul. Henri-Bourassa avec maintien de la circulation locale et maintenir une voie de circulation entre le boul. Henri-Bourassa et le boul. Gouin. **PHASE 3 :** Travaux de réaménagement, de la CSEM d'éclairage et de feux de circulation à l'intersection Legendre/Acadie et travaux de voirie et de la CSEM sur la rue Legendre O. entre le boulevard de l'Acadie et la rue Charles-De La Tour Horaire de travail : ▪ Boul. de l'Acadie : ➢ Entrave d'une voie de chaque côté du mail central: 24h/24h et 7j/7j; ➢ Entrave plus d'une voie: Dimanche à vendredi de 21h à 5h et de vendredi à dimanche de 22h à 7h; ▪ Rue Legendre : ➢ Entrave partielle : 24h/24h et 7j/7j ➢ Fermeture complète : dimanche à jeudi 21h à 5h, jeudi à vendredi 22h à 5h et vendredi à dimanche 22h à 7h ▪ Rue Charles-De la tour: Lundi à vendredi de 7h à 19h Maintien de la circulation: **Lors des travaux sur la rue Legendre O.** - Fermer complètement la rue entre la rue du Marché Central et le boul. de l'Acadie de nuit avec maintien de la circulation locale; - Maintenir deux voies de circulation en direction nord sur le boul. de l'Acadie à la hauteur des travaux, de nuit; - Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Legendre O. entre le boul. de l'Acadie et la rue Charles-De La Tour. - Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Charles-De La Tour à la hauteur des travaux; - Obliger le virage à droite de la rue Legendre O. en direction est vers le boul. de l'Acadie en direction sud. - Fermer complètement la rue Legendre entre le boul. de l'Acadie et la rue Charles-De La Tour lors des travaux de pavage.

Lors des travaux sur le boul. de l'Acadie

- Maintenir deux voies de circulation en direction nord et trois voies de circulation en direction sud, de nuit;
- Redonner une voie de circulation en direction nord sur le boul. de l'Acadie de jour;
- Fermer complètement le boul. de l'Acadie en direction sud de nuit à la hauteur des rues Antonio Barbeau, et Legendre O. avec maintien de la circulation locale entre les rues Antonio Barbeau et Legendre O. pour les travaux des conduits.

Lors des travaux de planage/pavage de l'intersection de l'Acadie/Legendre

- Fermer le boul. de l'Acadie en direction sud à la hauteur des rues Antonio Barbeau et Legendre O. avec maintien de la circulation locale rues Antonio Barbeau , et Legendre O. pour le pavage en direction sud.
- Fermer la rue Antonio Barbeau en direction est entre le boul. de l'Acadie et la rue Charles-De La Tour avec maintien de la circulation locale pour le pavage en direction sud.
- Maintenir sur le boul. de l'Acadie la baie de virage à droite ou une voie de circulation en direction nord à la hauteur de la rue Legendre O pour les travaux de pavage de la direction nord.

PHASE 4 : Travaux de réaménagement géométrique, de la CSEM, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur la rue De Beauharnois O. entre le boulevard de l'Acadie et la rue Jean-Pratt ainsi que sur le boul. Crémazie O.

Horaire de travail :

- Entrave partielle : Lundi à vendredi de 7h à 19h excepté pour le boul. Crémazie du lundi à dimanche de 21h à 5h
- Fermeture complète: Lundi à dimanche de 21h à 5h

Maintien de la circulation: **Travaux à exécuter pendant les vacances scolaires**

Lors des travaux sur les rues Beauharnois et Charles de la Tour (excluant le côté sud de l'intersection Beauharnois /Charles de la Tour)

- Aménager un contresens et maintenir une voie de circulation par direction sur ces rues;
- Fermer la voie cyclable et inviter les cyclistes à descendre de leur vélo.

Lors des travaux au niveau du côté sud de l'intersection Beauharnois /Charles de la Tour et le boul. Crémazie O.

- Fermer complètement la rue Charles-De La Tour entre le boul. Crémazie O. et la rue De Beauharnois O. avec maintien de la circulation des camions mesurant 3,9 mètres et plus de hauteur;
- Maintenir une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,4 mètres sur le boulevard Crémazie O.

Lors des travaux au niveau du mail-central sur la rue De Beauharnois

- Fermeture complète de la rue De Beauharnois entre la rue Charles-De La Tour et le boul. de l'Acadie avec maintien d'une voie de circulation provenant de la rue Charles- De La tour en direction nord vers la rue Beauharnois;

Lors des travaux de Planage/Pavage (un côté à la fois)

- Mettre en place une circulation en alternance avec signaleurs sur la rue de Beauharnois avec le maintien d'une voie sur le côté opposé à l'entrave.
- Fermer complètement la rue Charles-De La Tour entre le boul. Crémazie O. et la rue De Beauharnois O, avec maintien de la circulation des camions mesurant 3,9 mètres et plus de hauteur, lors des travaux du côté sud;
- Fermer complètement la rue Charles-De La Tour entre la rue De Beauharnois O. et la rue Legendre, avec maintien de la circulation locale, lors des travaux du côté nord;

Mesures de gestion des impacts applicables	- Les travaux de l'intersection Acadie/Legendre ne peuvent se faire en même temps que ceux de l'intersection Charles-De La Tour / de Beauharnois; - Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Installation de PMVM (panneaux à messages variables) pour les entraves sur les boul. Henri-Bourassa, de l'Acadie et Crémazie O.; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M;

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 28 février 2017

LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
A/S MONSIEUR ANDREA BUCARO
10441, AV BALZAC
MONTRÉAL-NORD (QC) H1H 3L6

N° de décision : 2017-CPSM-1012406
N° de client : 2700022178

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1187231068

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat aux Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 331 650,00 $ (contrat: 3 188 416,87 $ + contingences: 375 929,20 $ + incidences: 767 303,93 $), taxes incluses. Appel d'offres public 317101 - 8 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1411 Intervention et Répartition des coûts- GDD1187231068_INT_CSE.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-21

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231068

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat aux Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 331 650,00 $ (contrat: 3 188 416,87 $ + contingences: 375 929,20 $ + incidences: 767 303,93 $), taxes incluses. Appel d'offres public 317101 - 8 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SUM 1187231068.xls1411 Intervention et Répartition des coûts- GDD1187231068.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-07

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.005

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1187526024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Mécano inc. pour la mise à niveau des quais et de la vanne d'effluent de l'étang aéré de l'île Notre-Dame, pour un montant de 246 990,15 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP18072-167153-C - 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 306 388,18 $, contingences et taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Groupe Mécano inc. pour la mise à niveau des quais et de la vanne d'effluent de l'étang aéré de l'Île Notre-Dame, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 246 990,15 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP18072-167153-C;
2. d'autoriser une dépense de 246 990,15 $, taxes incluses, pour la mise à niveau des quais et de la vanne d'effluent de l'étang aéré de l'Île Notre-Dame;
3. d'autoriser une dépense de 49 398,03 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, et un dépense de 10 000 $ à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-07 14:17

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187526024**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Mécano inc. pour la mise à niveau des quais et de la vanne d'effluent de l'étang aéré de l'île Notre-Dame, pour un montant de 246 990,15 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP18072-167153-C - 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 306 388,18 $, contingences et taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration de l'île Notre-Dame (Station) comprend un bassin aéré traitant les eaux usées provenant du réseau unitaire de l'île Sainte-Hélène et de l'île Notre-Dame. Ce bassin a une capacité de 67 400 mètres cubes et a été conçu initialement pour l'exposition universelle de Montréal de 1967. Le procédé de traitement était initialement par boues activées et a été remplacé par celui d'un étang aéré facultatif en 1995.

En 1999, deux (2) rideaux ont été installés pour diviser l'étang en trois (3) cellules et deux (2) quais fixes ont été installés dans l'étang. La séparation entre les cellules 1 et 2 est constituée d'une paroi métallique de 5,5 mètres et d'un rideau de 1,8 mètre et les cellules 2 et 3 sont séparées par un rideau de 6,7 mètres de profondeur.

Les deux (2) quais et les deux (2) rideaux séparant les trois cellules ont atteint la fin de leur vie utile et doivent donc être remplacés afin de maintenir l'opération de la Station. La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) prévoit augmenter, lors de ce remplacement, le niveau d'eau de 600 mm approximativement. Ceci augmentera de 10 % le niveau d'eau dans le bassin et maximisera ainsi la capacité de traitement des eaux usées dans l'étang aéré. Cette augmentation permettra de combler en partie les besoins futurs dus au développement du parc Jean Drapeau.

Un appel d'offres a été lancé le 26 septembre 2018 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 1er novembre 2018. Des

contingences, d’un montant constituant 20% de la valeur des travaux sont ajoutées pour tenir compte des imprévus probables dus à l’âge des installations. La validité des soumissions est de 90 jours. Trois addenda ont été émis :

· Addenda 1 en date du 19 octobre 2018 : réponses à des questions;

· Addenda 2 en date du 22 octobre 2018 : réponse à une question;

· Addenda 3 en date du 24 octobre 2018 : réponses à des questions et report de la date d’ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à effectuer la mise à niveau des rideaux, des quais et de la vanne d’effluent de l’étang aéré de l’île Notre-Dame. Les travaux visent principalement à :

· isoler l’ouvrage d’évacuation de l’étang aéré et le vider ;

· assurer le pompage temporaire à partir de la troisième cellule de l’étang aéré vers l’émissaire durant le déroulement des travaux dans l’ouvrage d’évacuation ;

· remplacer la vanne déversoir ;

· remplacer la plaque d’écumes ;

· remplacer les deux (2) rideaux flottants existants permettant ainsi d’augmenter la hauteur de l’eau;

· remplacer les quatre (4) plaques pour obstruer les ouvertures sur les supports d’ancrage des rideaux ;

· fournir, installer et mettre en service trois (3) passerelles et quais flottants avec garde-corps et accessoires d’ancrage ;

· fournir, installer et mettre en service trois (3) systèmes de descente de chaloupes.

JUSTIFICATION

Neuf (9) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) d’entre-elles ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n’a été reçu des entreprises n’ayant pas déposé de soumission.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Groupe Mécano inc.	**246 990,1458**	**49 398,0292**	**296 388,18**
2- Norclair inc.	276 364,34	55 272,87	331 637,21
3- Nordmec construction inc.	326 960,16	65 392,03	392 352,19
Estimation du professionnel	365 537,53	73 107,51	438 645,04
Coût moyen des soumissions reçues			340 125,86 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			14,76%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)			95 964,01 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			32,38%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne ($)			(142 256,86)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-32,43%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			35 249,03
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			11,89%

L'écart entre l'estimation et la plus basse soumission est favorable de 32,43%. Cet écart est dû principalement à une différence dans le prix de fourniture des rideaux. En effet, le prix budgétaire obtenu pour la fourniture des rideaux lors de la préparation de l'estimation, présente un écart de presque 90 000$ avec le prix soumis par le plus bas soumissionnaire. Ce montant représente plus de 60% de l'écart du prix total entre la soumission et l'estimation du professionnel externe.

Par ailleurs, l'écart moyen de 14,76% entre les prix des 3 soumissions et la plus basse reçue laisse croire que le prix du plus bas soumissionnaire est le juste prix pour ces travaux.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Groupe Mécano inc. au prix de sa soumission, soit 246 990,15 $, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Groupe Mécano inc., 1894, rue Bergar, Laval, Québec, H7l 5A1. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 31 janvier 2019. L'entreprise Groupe Mécano inc. n'est pas inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Dans le cadre de ce contrat, les soumissionnaires n'étaient pas tenus d'avoir l'attestation de l'Autorité des Marchés Financiers. Par ailleurs, la compagnie Groupe Mécano inc. détient une telle attestation, laquelle est reproduite en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la mise à niveau de l'étang aéré de l'île Notre-Dame est de 306 388,18 $ taxes incluses incluant 49 398,03 $ de contingences et 10 000 $ de frais incidents.

Ceci représente un montant de 279 773,25 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilités de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l’intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce contrat n’était pas octroyé, le traitement des eaux usées à la Station serait compromis et les normes établies par le Ministère de l’environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) risquent de ne pas être rencontrées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Octroi du contrat: janvier 2019;
· Fin des travaux : juillet 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur par intérim
Tél : 514 280-4098
Approuvé le : 2018-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-12-07

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IP18072-167153-C
Numéro de référence : 1202389
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Mise à niveau des rideaux, des quais et de la vanne d'effluent de l'étang aéré de l'île Notre-Dame

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	**Commande : (1505218)** 2018-10-26 10 h 49 **Transmission :** 2018-10-26 10 h 49	3014555 - Addenda 1 2018-10-26 10 h 49 - Téléchargement 3015123 - Addenda 2 2018-10-26 10 h 49 - Téléchargement 3016396 - Addenda 3 (report) 2018-10-26 10 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Brault Maxtech inc 525, Notre-Dame, 2e étage Saint-Lambert. (Montérégie), QC, J4P2K6 http://www.braultmaxtech.com	Monsieur Marcel Brault Téléphone : 450 904-1824 Télécopieur : 514 221-4122	**Commande : (1494851)** 2018-09-26 18 h 03 **Transmission :** 2018-09-26 18 h 03	3014555 - Addenda 1 2018-10-19 8 h 50 - Courriel 3015123 - Addenda 2 2018-10-22 9 h 34 - Courriel 3016396 - Addenda 3 (report) 2018-10-24 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1495120)** 2018-09-27 12 h 37 **Transmission :** 2018-09-27 12 h 37	3014555 - Addenda 1 2018-10-19 8 h 50 - Courriel 3015123 - Addenda 2 2018-10-22 9 h 34 - Courriel 3016396 - Addenda 3 (report) 2018-10-24 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe Mécano inc. 894 rue Bergar Laval, QC, H7L 5A1	Monsieur Louis-Paul Parent Téléphone : 450 736-2006 Télécopieur :	**Commande : (1495706)** 2018-09-28 14 h 59 **Transmission :** 2018-09-28 14 h 59	3014555 - Addenda 1 2018-10-19 8 h 50 - Courriel 3015123 - Addenda 2 2018-10-22 9 h 34 - Courriel 3016396 - Addenda 3 (report) 2018-10-24 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Impérial Habitation 51 rue des Ateliers Lavaltrie, QC, J5T3R3 http://www.imperialhabitation.com	Monsieur Philip Richer Gosselin Téléphone : 450 404-8753 Télécopieur : 450 586-4365	**Commande : (1503169)** 2018-10-22 10 h **Transmission :** 2018-10-22 10 h	3014555 - Addenda 1 2018-10-22 10 h - Téléchargement 3015123 - Addenda 2 2018-10-22 10 h - Téléchargement 3016396 - Addenda 3 (report) 2018-10-24 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises 3L inc 2305 chemin Brunelle Carignan, QC, j3l0l2	Monsieur Sébastien Landry Téléphone : 450 930-5888 Télécopieur :	**Commande : (1495351)** 2018-09-28 8 h **Transmission :** 2018-09-28 8 h	3014555 - Addenda 1 2018-10-19 8 h 50 - Courriel 3015123 - Addenda 2 2018-10-22 9 h 34 - Courriel 3016396 - Addenda 3 (report) 2018-10-24 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mabarex inc.. 2021 rue Halpern St-Laurent Montréal, QC, H4S 1S3 http://www.mabarex.com	Madame Julie Archambault Téléphone : 514 334-6721 Télécopieur : 514 332-1775	**Commande : (1495415)** 2018-09-28 9 h 14 **Transmission :** 2018-09-28 9 h 35	3014555 - Addenda 1 2018-10-19 8 h 50 - Courriel 3015123 - Addenda 2 2018-10-22 9 h 34 - Courriel 3016396 - Addenda 3 (report) 2018-10-24 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Norclair inc.. 1100, montée Masson Laval, QC, h7e 4p2 http://www.norclair.ca	Monsieur Jean-François Lessard Téléphone : 450 688-4012 Télécopieur : 450 688-9123	**Commande : (1497173)** 2018-10-03 13 h 36 **Transmission :** 2018-10-03 14 h	3014555 - Addenda 1 2018-10-19 8 h 50 - Courriel 3015123 - Addenda 2 2018-10-22 9 h 34 - Courriel 3016396 - Addenda 3 (report) 2018-10-24 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	**Commande : (1495724)** 2018-09-28 15 h 41 **Transmission :** 2018-09-28 15 h 41	3014555 - Addenda 1 2018-10-19 8 h 50 - Courriel 3015123 - Addenda 2 2018-10-22 9 h 34 - Courriel 3016396 - Addenda 3 (report) 2018-10-24 9 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 1er mars 2017

GROUPE MÉCANO INC.
A/S MONSIEUR YVAN CHARTRAND
894, RUE BERGAR
LAVAL (QC) H7L 5A1

N° de décision : 2017-CPSM-1012581
N° de client : 2700035636

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE MÉCANO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187526024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Mécano inc. pour la mise à niveau des quais et de la vanne d'effluent de l'étang aéré de l'île Notre-Dame, pour un montant de 246 990,15 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP18072-167153-C - 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 306 388,18 $, contingences et taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187526024 InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-04

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Point de service Eau - Environnement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.006

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1182968017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Néolect Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, pour une période de 18 mois. Dépense totale : 2 360 743,53 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 073 065,24 $; contingences : 214 613,05 $; incidences : 1 073 065,24 $) - Appel d'offres public 447920 - (6 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 360 743,53 $, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 073 065,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447920 ;

3. d'autoriser une dépense de 214 613,05 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-12 18:02

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1182968017**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Néolect Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, pour une période de 18 mois. Dépense totale : 2 360 743,53 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 073 065,24 $; contingences : 214 613,05 $; incidences : 1 073 065,24 $) - Appel d'offres public 447920 - (6 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

En 2004, la Ville de Montréal a amorcé la modernisation des équipements de ses quelques 2200 feux de circulation dans le cadre d'un programme de mise aux normes des feux, tel qu'exigé par le Ministère des transports du Québec. Ce programme prévoit le remplacement des équipements de contrôle par des équipements électroniques de nouvelle génération. Cela permet, entre autre, à la Ville d'opérer les intersections à distance de façon centralisée par le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU). Le projet a été divisé en trois phases. La première s'est terminée en 2010 avec la réalisation des travaux à environ 800 intersections. La deuxième et la troisième phase sont déjà amorcées et concernent 1400 feux de circulation et devraient se terminer en 2021.
Comme les normes et les besoins en lien avec les feux de circulation sont en perpétuel changement, un programme de maintien et d'amélioration de ces actifs est devenu nécessaire pour assurer la pérennité des équipements installés. Ce programme permet une constante mise à jour des infrastructures des feux de circulation et assure un niveau optimal dans la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable.

Les objectifs de ces deux programmes sont :

- Favoriser un transfert modal des usagers de la route vers le transport collectif par l'implantation de mesure préférentielles aux feux de circulation pour les bus;
- Encourager le transport actif par l'implantation de feux pour les piétons et les cyclistes;
- Modifier des feux de circulation suite à des réaménagements de rues de la Ville;
- Soutenir les efforts mis en place dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» par la modification de la signalisation lumineuse;
- Prévenir le vieillissement des équipements de feux de circulation;
- Diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

Dans le but d'effectuer la mise à niveau des feux de circulation, la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'appel d'offres 447910. Lancé le 17 septembre 2018 pour une période de 30 jours calendrier, il a été publié dans SEAO et dans Le Devoir. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours calendrier, soit jusqu'au 13 février 2019.

Cinq (5) addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés :

- Addenda 1, publié le 19 septembre 2018 : amendement au bordereau de soumission.
- Addenda 2, publié le 20 septembre 2018 : amendement au bordereau de soumission.
- Addenda 3, publié le 1er octobre 2018 : réponses aux questions des preneurs du cahier de charges.
- Addenda 4, publié le 4 octobre 2018 : report de la date limite de soumission.
- Addenda 5, publié le 9 octobre 2018 : réponses aux questions et amendement au bordereau de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0769 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal - Dépense totale de 12 595 139,59 $, taxes incluses.
CM17 0768 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 015 192,02 $, taxes incluses.

CM17 0767 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de la signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 182 135,72 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Les projets de modification des feux consistent essentiellement à :

- Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse non conformes par rapport aux normes québécoises en vigueur;
- Changer les lentilles fonctionnant avec des ampoules incandescentes par des lentilles à diode électroluminescente (DEL) pour des économies d'énergie;
- Repositionner ou ajouter des têtes de feux, lorsque requis, pour respecter les nouvelles normes de visibilité;
- Ajouter des moniteurs de conflits et remplacer des contrôleurs de feux de circulation électromécaniques par des contrôleurs électroniques.

De plus, en vue d'améliorer la sécurité des usagers, les projets de modification des feux comprennent aussi l'ajout de composantes supplémentaires tels que :

- Des détecteurs véhiculaires pour optimiser et sécuriser les mouvements véhiculaires
- Des feux à décompte numérique pour les piétons;
- Des signaux sonores pour les personnes ayant une déficience visuelle;
- Des feux prioritaires pour les mesures préférentielles pour autobus;
- Des feux pour les cyclistes.

JUSTIFICATION

À noter que le choix de recourir à une série de contrats de petite taille plutôt qu'à un seul gros contrat repose sur deux éléments principaux. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.
Sur un total de huit (8) preneurs de cahier de charge, sept (7) firmes ont déposé une offre.

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation:

Soumission	Firmes soumissionnaires conformes	Total
1	Neolect inc. (Licence RBQ # 8315-8105-31)	1 073 065,24 $
2	Électricité Grimard inc.	1 137 750,98 $
3	Bruneau Electrique inc.	1 187 909,05 $
4	Construction N.R.C. inc.	1 367 322,94 $
5	Laurin Laurin (1991) inc.	1602 123,74 $
6	Systèmes Urbains inc.	2 926 747,26 $
Estimation des professionnels internes		1 036 774,58 $
Coût moyen des soumissions conformes ($)		1 549 153,20 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		44,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($)		1 853 682,02 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)		172,7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)		36 290,66 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		3,5 %
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse ($)		64 685,74 $
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse (%)		6,0 %

Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.)

Soumission	Firmes soumissionnaires non conformes	Total
1	Pierre Brossard (1981) Ltée	1 471 681,54 $ $

La soumission déposée par la firme Pierre Brossard (1981) Ltée a été déclarée non conforme vu l'absence de prix de certains items au bordereau de soumission.

L'estimation de contrôle a été réalisée par la firme LEGICO CHP Inc., mandatée par l'équipe Économie de la construction de la DGPEC, au montant de 1 036 774,58 $. L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de 36 290,66 $, soit 3,5 %.

Le montant total du contrat à accorder à Néolect Inc., plus bas soumissionnaire conforme, est de 1 073 065,24 $ (incluant taxes).

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à l'entreprise Néolect Inc., plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 447920 pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été effectuées. Une attestation de Revenu Québec (RQ), valide du 6 septembre au 31 décembre 2018, a été déposée avec la soumission.

L'adjudicataire recommandé, Néolect Inc. respecte le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) et possède également une autorisation de l'AMF valide obtenue le 8 mars 2017 qui viendra à échéance le 19 juin 2019 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Néolect Inc. est de 1 073 065,24 $ (incluant taxes) :
Montant sans taxes : 933 303,10 $
TPS (5%) : 46 665,16 $
TVQ (9.975%) : 93 096,98 $
Total contrat : 1 073 065,24 $

Des contingences représentant 20 % de la valeur du contrat, soit un montant 214 613,05 $ (incluant taxes), doivent être ajoutées à ce montant, entre autres, pour couvrir les imprévus pouvant survenir lors de l'installation des différents équipements (par exemple, le déplacement de coffrets de télécommunication si certains conduits souterrains s'avéraient bloqués, le besoin de tests additionnels pour calibrer les détecteurs véhiculaires, etc.).

Des incidences représentant 100 % de la valeur du contrat, soit une somme de 1 073 065,24 $ (incluant taxes), doivent être ajoutées à ce montant. Les frais incidents demandés permettront de couvrir les frais suivants :

- Acquisition du mobilier de feux de circulation (90%)
- Interventions effectuées par la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Ville (DEESM) pour la préparation des contrôleurs (8%)
- Frais reliés aux branchements électriques sur le réseau d'Hydro-Québec (2%).

.
Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèvera donc à 2 360 743,53 $. La dépense nette à la charge des contribuables montréalais s'élève à 2 155 673,51 $. La totalité des dépenses sera assumée par la Ville centre.

Le budget requis pour cette dépense a été prévu au programme triennal d'immobilisation 2019-2021 de la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette dépense sera financée par le Programme de mise aux normes des feux de circulation et d'équipements de gestion de la circulation (59002).

Les montants, taxes, contingences et incidences incluses, des dépenses liées à ce contrat seront engagés en 2019 et 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'amélioration continue et le maintien des actifs de feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. En effet, les modifications

apportées aux feux permettent d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, ce programme prévoit l'intégration de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, permettant des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Enfin, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, l'amélioration continue des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réglementation concernant les feux de circulation du Gouvernement du Québec oblige la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux normes en vigueur, sans quoi, elle se retrouverait dans une situation d'illégalité. Sans la possibilité d'améliorer les feux de circulation, il serait difficile d'atteindre les objectifs dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» et de la mobilité durable. De plus, des projets tels que IBUS de la STM, ainsi que les mesures prioritaires pour les véhicules d'urgence du SSIM, seraient compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal: 28 janvier 2019

- Octroi de contrat : février 2019
- Réalisation des travaux : de 2019 à 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 20 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain PROVOST
Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent

Tél : 514 872-9019
Télécop. : 514 872-9458

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-19

Hugues BESSETTE
C/d exploitation du réseau arteriel

Tél : 514 872-5798
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-12-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-12-12

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1182968017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Objet :	Accorder un contrat à Néolect Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, pour une période de 18 mois. Dépense totale : 2 360 743,53 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 073 065,24 $; contingences : 214 613,05 $; incidences : 1 073 065,24 $) - Appel d'offres public 447920 - (6 soumissionnaires conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1182968017.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

Co- auteure

Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-22

Maria BARDINA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.007

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1182968016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Néolect Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, pour une période de 18 mois. Dépense totale : 1 681 858,37 $, taxes incluses (montant du contrat : 764 481,08 $; contingences : 152 896,22 $; incidences : 764 481,08 $) - Appel d'offres public 447910 - (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 681 858,37 $, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 764 481,08 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447910 ;

3. d'autoriser une dépense de 152 896,22 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-07 13:29

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1182968016**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Néolect Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, pour une période de 18 mois. Dépense totale : 1 681 858,37 $, taxes incluses (montant du contrat : 764 481,08 $; contingences : 152 896,22 $; incidences : 764 481,08 $) - Appel d'offres public 447910 - (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En 2004, la Ville de Montréal a amorcé la modernisation des équipements de ses quelques 2200 feux de circulation dans le cadre d'un programme de mise aux normes des feux, tel qu'exigé par le Ministère des transports du Québec. Ce programme prévoit le remplacement des équipements de contrôle par des équipements électroniques de nouvelle génération. Cela permet, entre autre, à la Ville d'opérer les intersections à distance de façon centralisée par le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU). Le projet a été divisé en trois phases. La première s'est terminée en 2010 avec la réalisation des travaux à environ 800 intersections. La deuxième et la troisième phase sont déjà amorcées et concernent 1400 feux de circulation et devraient se terminer en 2021.
Comme les normes et les besoins en lien avec les feux de circulation sont en perpétuel changement, un programme de maintien et d'amélioration de ces actifs est devenu nécessaire pour assurer la pérennité des équipements installés. Ce programme permet une constante mise à jour des infrastructures des feux de circulation et assure un niveau optimal dans la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable.

Les objectifs de ces deux programmes sont :

- Favoriser un transfert modal des usagers de la route vers le transport collectif par l'implantation de mesure préférentielles aux feux de circulation pour les bus;
- Encourager le transport actif par l'implantation de feux pour les piétons et les cyclistes;
- Modifier des feux de circulation suite à des réaménagements de rues de la Ville;
- Soutenir les efforts mis en place dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» par la modification de la signalisation lumineuse;
- Prévenir le vieillissement des équipements de feux de circulation;
- Diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

Dans le but d'effectuer la mise à niveau des feux de circulation, la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'appel d'offres 447910. Lancé le 17 septembre 2018 pour une période de 30 jours calendrier, il a été publié dans SEAO et dans Le Devoir. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours calendrier, soit jusqu'au 13 février 2019.

Six (6) addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés :

- Addenda 1, publié le 19 septembre 2018 : amendement au bordereau de soumission.
- Addenda 2, publié le 20 septembre 2018 : amendement au bordereau de soumission.
- Addenda 3, publié le 25 septembre 2018 : réponses aux questions des preneurs du cahier de charges.
- Addenda 4, publié le 1er octobre 2018 : réponses aux questions des preneurs du cahier de charges.
- Addenda 5, publié le 4 octobre 2018 : report de la date limite de soumission.
- Addenda 6, publié le 9 octobre 2018 : réponses aux questions et amendement au bordereau de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0769 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal - Dépense totale de 12 595 139,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-44003 (2 soum.)
CM17 0768 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 015 192,02 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-44002 (5 soum.)

CM17 0767 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de la signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 182 135,72 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-44001 (5 soum.)

DESCRIPTION

Les projets de modification des feux consistent essentiellement à :

- Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse non conformes par rapport aux normes québécoises en vigueur;
- Changer les lentilles fonctionnant avec des ampoules incandescentes par des lentilles à diode électroluminescente (DEL) pour des économies d'énergie;
- Repositionner ou ajouter des têtes de feux, lorsque requis, pour respecter les nouvelles normes de visibilité;
- Ajouter des moniteurs de conflits et remplacer des contrôleurs de feux de circulation électromécaniques par des contrôleurs électroniques.

De plus, en vue d'améliorer la sécurité des usagers, les projets de modification des feux comprennent aussi l'ajout de composantes supplémentaires tels que :

- Des détecteurs véhiculaires pour optimiser et sécuriser les mouvements véhiculaires
- Des feux à décompte numérique pour les piétons;
- Des signaux sonores pour les personnes ayant une déficience visuelle;
- Des feux prioritaires pour les mesures préférentielles pour autobus;
- Des feux pour les cyclistes.

JUSTIFICATION

À noter que le choix de recourir à une série de contrats de petite taille plutôt qu'à un seul gros contrat repose sur deux éléments principaux. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.
Sur un total de huit (8) preneurs de cahier de charge, sept (7) firmes ont déposé une offre.

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation:

Soumission	Firmes soumissionnaires conformes	Total
1	Neolect inc. (Licence RBQ # 8315-8105-31)	764 481,08 $
2	Électricité Grimard inc.	878 551,92 $
3	Bruneau Électrique Inc.	885 888,70 $
4	Pierre Brossard 1981 Ltée	1 029 770,09 $
5	Construction NRC Inc.	1 086 359,11 $
6	Laurin et Laurin (1991) Inc.	1 138 712,40 $
7	Systèmes urbains Inc.	2 477 255,15 $
Estimation des professionnels internes		781 728,80 $
Coût moyen des soumissions conformes ($) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		1 180 145,49 $ 54,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)		1 712 774,07 $ 224,0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-17 247,72 $ - 2,2 %
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse ($) Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse (%)		114 070,85 $ 14,9 %

Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.)

L'estimation des professionnels internes de la DGPEC s'élève à 781 728,80 $, incluant les taxes. L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de contrôle est de 17 247,72 $, soit 2,2 %.

Le montant total du contrat à accorder à Néolect Inc., plus bas soumissionnaire conforme, est de 764 481,08 $ (incluant taxes).

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à l'entreprise Néolect Inc., plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 447910 pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait partie de la liste

des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été effectuées. Une attestation de Revenu Québec (RQ), valide du 6 septembre au 31 décembre 2018, a été déposée avec la soumission.

L'adjudicataire recommandé, Néolect Inc. respecte le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) et possède également une autorisation de l'AMF valide obtenue le 8 mars 2017 qui viendra à échéance le 19 juin 2019 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Néolect Inc. est de 764 481,08 $ (incluant taxes) :
Montant sans taxes : 664 910,70 $
TPS (5%) : 33 245,54 $
TVQ (9.975%) : 66 324,08 $
Total contrat : 764 481,08 $

Des contingences représentant 20 % de la valeur du contrat, soit un montant de 152 896,22 $ (incluant taxes), doivent être ajoutées à ce montant, entre autres, pour couvrir les imprévus pouvant survenir lors de l'installation des différents équipements (par exemple, le déplacement de coffrets de télécommunication si certains conduits souterrains s'avéraient bloqués, le besoin de tests additionnels pour calibrer les détecteurs véhiculaires, etc.).

Des incidences représentant 100 % de la valeur du contrat, soit une somme de 764 481,08 $ (incluant taxes), doivent aussi être ajoutées à ce montant. Les frais incidents demandés permettront de couvrir les frais suivants :

- Acquisition du mobilier de feux de circulation (90%)
- Interventions effectuées par la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Ville (DEESM) pour la préparation des contrôleurs (8%)
- Frais reliés aux branchements électriques sur le réseau d'Hydro-Québec (2%).

.
Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèvera donc à 1 681 858,38 $. La dépense nette à la charge des contribuables montréalais s'élève à 1 535 760,88 $. La totalité des dépenses sera assumée par la Ville centre.

Le budget requis pour cette dépense a été prévu au programme triennal d'immobilisation 2019-2021 de la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cette dépense sera financée par le Programme de mise aux normes des feux de circulation et d'équipements de gestion de la circulation (59002).

Les montants, taxes, contingences et incidences incluses, des dépenses liées à ce contrat seront engagés en 2019 et 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'amélioration continue et le maintien des actifs de feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. En effet, les modifications apportées aux feux permettent d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, ce programme prévoit l'intégration de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, permettant des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Enfin, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, l'amélioration continue des feux favorise le

développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réglementation concernant les feux de circulation du Gouvernement du Québec oblige la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux normes en vigueur, sans quoi, elle se retrouverait dans une situation d'illégalité. Sans la possibilité d'améliorer les feux de circulation, il serait difficile d'atteindre les objectifs dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» et de la mobilité durable. De plus, des projets tels que IBUS de la STM, ainsi que les mesures prioritaires pour les véhicules d'urgence du SSIM, seraient compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal: 28 janvier 2019

- Octroi de contrat : février 2019
- Réalisation des travaux : de 2019 à 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 20 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-11-20

Sylvain PROVOST
Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent

Tél : 514 872-9019
Télécop. : 514 872-9458

Hugues BESSETTE
C/d exploitation du réseau arteriel

Tél : 514 872-5798
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-12-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-12-07

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1182968016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Objet :	Accorder un contrat à Néolect Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, pour une période de 18 mois. Dépense totale : 1 681 858,37 $, taxes incluses (montant du contrat : 764 481,08 $; contingences : 152 896,22 $; incidences : 764 481,08 $) - Appel d'offres public 447910 - (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1182968016.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

Co auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-22

Maria BARDINA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.008

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1187231073

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot, dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 3 117 781,54 $ (contrat: 2 987 000,00 $, contingences: 258 325,59 $, incidences: 276 200,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 409210 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 859 455,95 $, taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 987 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409210 ;

3. d'autoriser une dépense de 258 325,59 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-13 15:18

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231073**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot, dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 3 117 781,54 $ (contrat: 2 987 000,00 $, contingences: 258 325,59 $, incidences: 276 200,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 409210 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.
Les travaux du présent dossier s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaires (installées en 1912) et les conduites d'eau (installées en 1914) de la rue Berri, ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ce tronçon n'a pas été retenu dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

Également, dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines dans la rue Berri, la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier local* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier local témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La DRE et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, auront lieu sur une distance d'environ 280 mètres. Ces travaux consistent en :
- la reconstruction de 278 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 525 mm et 750 mm;
- la reconstruction de 292 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;
- la reconstruction complète de la chaussée (± 2 595 mètres carrés);
- la reconstruction complète des trottoirs (± 1 000 mètres carrés);
- la reconstruction de massifs et d'un puits d'accès de Bell.

En effet, des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Reconstruction d'un puits d'accès et de massifs de Bell Canada». Le montant total de ce sous-projet est de 396 829,31 $ taxes incluses et représente 13,29 % du prix du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel pour cette portion des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur. De plus, Bell s'est engagé à assumer un montant additionnel de 6 914,74 $ taxes incluses, soit 2,5 % du coût réel des travaux de maintien de la circulation, aussi sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Le plan de localisation et le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 258 325,59 $, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux du contrat assumé par la Ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, d'horticulture, de marquage et signalisation, de chloration des conduites d'eau ainsi que des dépenses de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
L'estimation de soumission de la firme Macogep inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la DGPÉC a procédé à l'analyse des huit (8) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable à la ville de 11,4 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

L'écart se situe principalement dans l'article de « Maintien de la mobilité et de la sécurité routière ». Le prix de l'estimation est inférieur à la majorité des prix reçus des soumissionnaires pour cet article et celui du plus bas soumissionnaire se situe près de la moyenne des prix reçus.

Compte tenu de ces précisions et que l'écart se situe dans les limites acceptables, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 3 117 781,54 $, taxes incluses, comprenant :
· un contrat à l'entreprise Construction Bau-Val Inc. pour un montant de 2 987 000,00 $, taxes incluses;
· moins les travaux de Bell Canada pour un montant de 403 744,05 $, taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
· plus des incidences de 276 200,00 $, taxes incluses;
· plus des contingences de 258 325,59 $, taxes incluses.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre les différents PTI des unités d'affaires :

· 84,11 % au PTI de la DRE du Service de l'eau pour un montant de 2 622 210,07 $, taxes incluses;
· 11,22 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 349 968,74 $, taxes incluses;
· 4,67 % au PTI de la Direction Gestion des parcs et biodiversité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour un montant de 145 602,73 $, taxes incluses.

La dépense totale de 3 117 781,54 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 2 846 950,09 $, lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

· # 17-083 pour un montant de 2 394 427,30 $;
· # 17-073 pour un montant de 319 568,09 $;
· # 17-072 pour un montant de 132 954,70 $.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'égout.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 8 mars 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Said SABOUHI, Service de l'eau
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Karine CÔTÉ, Service des communications

Lecture :

Said SABOUHI, 7 décembre 2018
Jean CARRIER, 6 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar OUCHENANE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-2278
Télécop. : 514-872-6123

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-28

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-12-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-12-13

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 409210 — No du GDD : 1187231073

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 10 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 8 - 11 - 2018

Ouverture faite le : 8 - 11 - 2018 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
30 - 10 - 2018	Modifications mineures apportées au cahier O (art. 1 et 7), au cahier V (art. 1 et 23), au cahier des charges (ajout des références pour les items 53, 54 et 66) et révision des plans de la voirie (correction de la largeur des bordures)	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 21 — Nbre de soumissions reçues : 8 — % de réponses : 38

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 8 - 3 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant taxes et corrections du prix — **Total**
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	2 987 000.00
COJALAC INC.	2 999 487.77
LES ENTREPRISES COGENEX INC.	3 127 790.25
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	3 527 825.45
TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE (9129-2201 QUEBEC INC.)	3 574 124.33
DUROKING CONSTRUCTION / 9200 2088 QUEBEC INC.	3 810 881.50
ALI EXCAVATION INC.	3 991 874.51
ROXBORO EXCAVATION INC.	4 440 157.54

Estimation	**externe**	2 680 210.28

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **11.4%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **0.4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : CONSTRUCTION BAU-VAL INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 2 987 000.00

Montant des contingences ($) : 258 325.59

Montant des incidences ($) : 276 200.00

Date prévue de début des travaux : 21 - 5 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 9 - 9 - 2019



Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

RUE BERRI	DE LA RUE JARRY À LA RUE GUIZOT

PLAN DE LOCALISATION
TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU

SOUMISSION :	DRM :	ARRONDISSEMENT :
409201	4092	VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION

PRÉPARÉ PAR : A. MEJIA, DESS.	DATE : 1 AOÛT 2018
APPROUVÉ PAR : AMAR OUCHENANE, ING.	ÉCHELLE : 1 : 3000
	No PLAN: 409201-Rue Berri.dgn

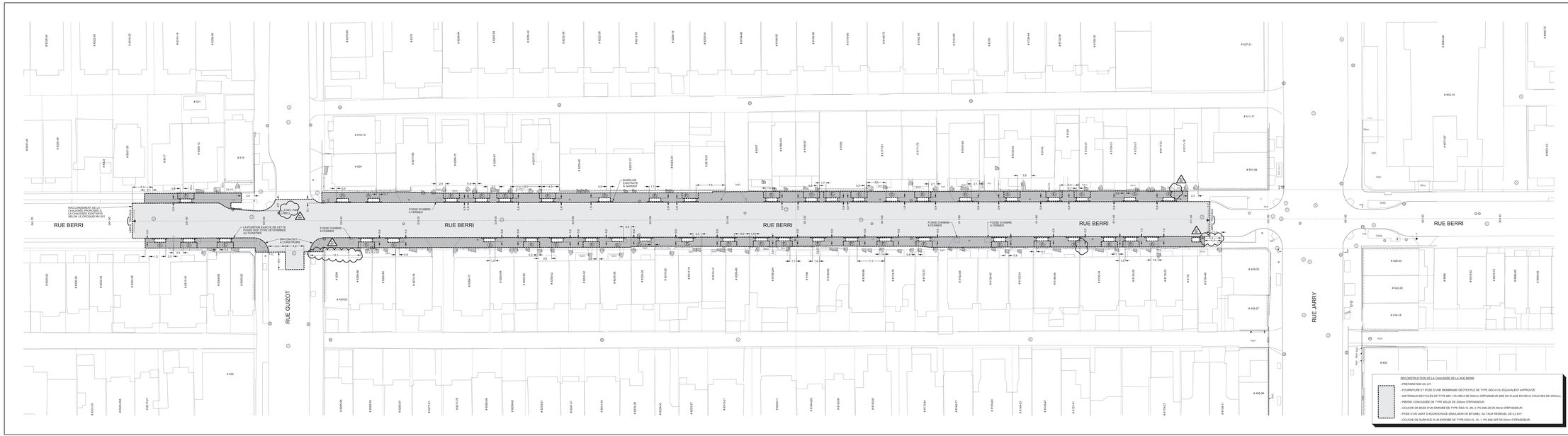
RUE BERRI
RUE GUIZOT
RUE JARRY
RACCORDEMENT DE LA CHAUSSÉE PROPOSÉE À LA CHAUSSÉE EXISTANTE SELON LE CROQUIS NH-001
LA POSITION EXACTE DE CETTE FOSSE SERA DÉTERMINÉE AU CHANTIER
FOSSE D'ARBRE À FERMER
SOREDUM À RETIRER AU PRÉALABLE
RPH ON-7301 À CONSTRUIRE
0.10% / PAS (DRAIN)
0.10% / PAS (DRAIN)
0.10% / PAS (DRAIN)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 27 novembre 2018

Monsieur Fréderic Boucher
Gestionnaire principal approvisionnement de réseau
Bell Canada
600 rue Jean-Talon, 8e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot

Soumission : 409210

Monsieur,

Dans le cadre du projet de construction d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Berri, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- reconstruction (et ajout) des massifs et puits d'accès;

Tel que convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Construction Bau-Val Inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : G-TEK

Le coût des travaux de Bell est évalué à **403 744,05 $ (taxes incluses)** et ce, après avoir ajouté une somme de 6 914,74 $ qui est demandée par la ville de Montréal et qui représente 2,5% des coûts théoriques de maintien (items 40@43 – 276 589,61 $) reliés aux travaux de reconstruction de puits d'accès (item 71) ainsi qu'à l'ajout de 288 m.l de conduits (item 69). À cet effet vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale.

...2

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. À chaque paiement de factures, Bell Canada s'engage à transmettre les pièces justificatives confirmant que le paiement a été effectué à l'attention de :

M. Martin Boulianne, ing.
Chef de division réalisation des travaux
Direction des infrastructures
martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Amar Ouchenane, ing., chargé de projet au 514 872-2278.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le 4 décembre 2018 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvan Péloquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 1840002008.

J'ai signé le 28 Novembre 2018, à Montreal.

Frederic Boucher
Nom du signataire (en lettres moulées)

p. j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 409210.

c. c. M. Martin Boulianne, chef de division réalisation
M. Amar Ouchenane, chargé de projet, division de la conception des travaux

Montréal

SOUMISSION 409210 - PRINCIPE DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot
Rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot	Les travaux sont répartis en 3 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 112 jours - 2019 **PHASE 0 (préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire sur la rue Berri entre les rues Guizot E. et Jarry E. ainsi que sur la rue Guizot E. entre les rues Saint-Denis et Lajeunesse; **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h **Maintien de la circulation** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation sur la rue Berri entre les rues Guizot E. et Jarry E.; - Maintenir une voie de circulation avec gestion en alternance avec signaleur sur la rue Guizot E. à la hauteur des travaux; **PHASE 1A** : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de Bell et de voirie sur la rue Berri entre le numéro civique 8325 Berri et la rue Guizot E. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h **Maintien de la circulation :** L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Berri entre les rues De Liège E. et Guizot E. avec maintien de la circulation locale seulement; - Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Guizot E. à la hauteur des travaux; **PHASE 1B** : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de Bell et de voirie dans l'intersection Berri/Guizot **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 9h et samedi 9h à 19h **Maintien de la circulation** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Berri entre les rues De Liège E. et Jarry E. avec maintien de la circulation locale seulement; - Fermer complètement la rue Guizot E. entre les rues Saint-Denis et Lajeunesse avec maintien de la circulation locale seulement; **PHASE 2** : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de Bell et de voirie sur la rue Berri entre les rues Guizot E. et Jarry E. **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h **Maintien de la circulation** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Berri entre les rues Jarry. E. et Guizot E. avec maintien de la circulation locale seulement;

	<u>PHASE 3</u> : Travaux de pavage de la couche d'usure sur la rue Berri entre le numéro civique 8325 Berri et la rue Jarry E. **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h **Maintien de la circulation**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Berri entre le #8325 et la rue Jarry E.; - Fermer complètement la rue Guizot E. entre les rues Saint-Denis et Lajeunesse uniquement lorsque les travaux se situent au niveau de l'intersection Berri / Guizot E. - L'Entrepreneur est autorisé à fermer la chaussée désignée en direction sud sur la rue Berri et rediriger les cyclistes vers les liens cyclables dans le secteur et implanter des chemins de détour pour les cyclistes. - L'Entrepreneur doit prévoir la relocalisation du stationnement sur rue réservé aux résidents SRRR.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, au maintien de l'accessibilité universelle et à la protection des travailleurs et des usagers de la route. - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M;

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 14 juillet 2017

CONSTRUCTION BAU-VAL INC.
A/S MONSIEUR JEAN-PIERRE MALO
87, RUE ÉMILIEN-MARCOUX
SUITE 101
BLAINVILLE (QC) J7C 0B4

N° de décision : 2017-CPSM-1024809
N° de client : 2700017843

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LES PAVAGES DORVAL, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSTRUCTION BAU-VAL INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 409210
Numéro de référence : 1206445
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9180-7784 Québec inc. 5020 Ambroise-Lafortune Boisbriand, QC, J7H1S6 NEQ : 1164356165	Madame Nathalie Martin Téléphone : 450 818-4020 Télécopieur : 450 818-0117	**Commande : (1501204)** 2018-10-16 10 h 27 **Transmission :** 2018-10-16 10 h 27	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 25 - Courriel 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com NEQ : 1143616580	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1501089)** 2018-10-16 8 h 33 **Transmission :** 2018-10-16 8 h 46	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 32 - Messagerie 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 NEQ : 1140716508	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1500889)** 2018-10-15 14 h 37 **Transmission :** 2018-10-16 4 h 17	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 29 - Messagerie 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel

				3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Cojalac inc. 174 boul. Lacombe Repentigny, QC, J5Z 1S1 NEQ : 1143922814	Monsieur Jacques Lachapelle Téléphone : 514 548-2772 Télécopieur :	**Commande : (1500912)** 2018-10-15 15 h 09 **Transmission :** 2018-10-16 4 h 19	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 29 - Messagerie 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1500631)** 2018-10-15 10 h 22 **Transmission :** 2018-10-15 14 h 37	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 33 - Messagerie 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction G-nesis Inc. 4915, Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5 NEQ : 1167215343	Madame Annie Gascon Téléphone : 514 370-8303 Télécopieur : 450 681-7070	**Commande : (1501371)** 2018-10-16 13 h 46 **Transmission :** 2018-10-16 13 h 46	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 25 - Courriel 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers	Madame Iulia Savescu	**Commande : (1507341)** 2018-11-01 16 h 04	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-11-01 16 h 04 - Messagerie

	Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Transmission :** 2018-11-01 17 h 40	3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-11-01 16 h 04 - Messagerie 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-11-01 16 h 04 - Messagerie 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-11-01 16 h 04 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com NEQ : 1171462923	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1501615)** 2018-10-17 8 h 43 **Transmission :** 2018-10-17 8 h 50	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 26 - Messagerie 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com NEQ : 1165343220	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur : 450 430-6359	**Commande : (1500853)** 2018-10-15 14 h 02 **Transmission :** 2018-10-15 23 h 05	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 30 - Messagerie 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1501045)** 2018-10-16 7 h 53 **Transmission :** 2018-10-16 7 h 53	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 25 - Courriel 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-

				29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 NEQ : 1169491801	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1501179)** 2018-10-16 10 h 01 **Transmission :** 2018-10-16 10 h 08	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 31 - Messagerie 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1501577)** 2018-10-17 7 h 44 **Transmission :** 2018-10-17 7 h 44	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 25 - Courriel 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4 NEQ : 1142106435	Monsieur François Couture Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508	**Commande : (1501936)** 2018-10-17 15 h 04 **Transmission :** 2018-10-17 15 h 04	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 25 - Courriel 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les entreprises Claude Chagnon Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y 6T1 NEQ : 1142284380	Madame Brigitte Cloutier Téléphone : 450 321-2446 Télécopieur : 888 729-2760	**Commande : (1500839)** 2018-10-15 13 h 41 **Transmission :** 2018-10-15 23 h	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 25 - Courriel

				3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3 NEQ : 1169270676	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1500662)** 2018-10-15 10 h 45 **Transmission :** 2018-10-15 15 h 34	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 28 - Messagerie 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1501903)** 2018-10-17 14 h 31 **Transmission :** 2018-10-17 14 h 31	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 25 - Courriel 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1 NEQ : 1143366715	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	**Commande : (1502240)** 2018-10-18 10 h 41 **Transmission :** 2018-10-18 10 h 41	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 25 - Courriel 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1501365)** 2018-10-16 13 h 41 **Transmission :** 2018-10-16 13 h 41	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 25 - Courriel 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9 NEQ : 1142493619	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1500523)** 2018-10-15 9 h 11 **Transmission :** 2018-10-15 14 h	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 43 - Télécopie 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 32 - Messagerie 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 19 h 50 - Télécopie 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Talvi Inc, 3980, boul.Leman Laval, QC, H7E1A1 NEQ : 1141733619	Monsieur Frédéric Pouliot Téléphone : 450 934-2000 Télécopieur :	**Commande : (1501121)** 2018-10-16 9 h 04 **Transmission :** 2018-10-16 9 h 04	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 25 - Courriel 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Travaux Routiers Métropole Inc / 9129-2201 Québec Inc 25 rue des Iris Blainville, QC, j7c6b1 NEQ : 1161495636	Monsieur Anthony Bentivegna Téléphone : 450 430-2002 Télécopieur : 450 430-2010	**Commande : (1500956)** 2018-10-15 15 h 51 **Transmission :** 2018-10-16 7 h 33	3019047 - 409210_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019048 - 409210_PL_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 20 h 31 - Messagerie 3019049 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (devis) 2018-10-30 18 h 41 - Courriel 3019050 - 409210_FR_Soumission_R01_2018-10-29_AD (bordereau) 2018-10-30 18 h 41 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231073

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot, dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel –Parc-Extension. Dépense totale de 3 117 781,54 $ (contrat: 2 987 000,00 $, contingences: 258 325,59 $, incidences: 276 200,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 409210 - 8 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1187231073.xlsx
SUM 1187231073_Info comptable.xls
Certification des fonds - GDD 1187231073 (SGPVMR).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

Co-responsables de l'intervention

Jorge Palma Gonzalez
Préposé au budget
(514) 872-4014

Hui Li
Préposée au budget
514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-10

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.009

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1188183004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Groupe St-Lambert pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque d'Ahuntsic (978), située au 10300, rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 901 154,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public (5974) - (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense de 1 901 154,40 $, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque d'Ahuntsic (978), située au 10300, rue Lajeunesse, dans l'arrondissement de d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant la contingence et tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder à Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 511 506,19, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5974). Ce montant n'inclut pas la contingence;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à raison de 1 767 310,53 $ par la ville centre et de 133 843,87 $ par l'arrondissement.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-12-17 09:59

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1188183004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Groupe St-Lambert pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque d'Ahuntsic (978), située au 10300, rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 901 154,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public (5974) - (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2008, le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (le Programme RAC) est admissible à un financement dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre le Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal. Il consiste à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques de Montréal. La répartition du financement se fait généralement comme suit : 40 % MCCQ et 60 % Service de la culture.

Un des volets du Programme RAC soutient le déploiement du libre-service et de la technologie RFID par le réaménagement des bibliothèques pour accueillir cette nouvelle technologie.

Le programme RFID a été structuré en trois (3) phases:

Phase 1: Installation de puce RFID dans quatre (4) millions de documents, installation d'équipements pour la lecture des puces et nouveaux portiques antivols.

Phase 2 : Installation des postes de prêts en libre-service.

Phase 3 : Implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service.

La phase 3 du programme RFID est divisée en six (6) lots d'environ quatre (4) ouvrages chacun. Le présent sommaire décisionnel concerne une des bibliothèques du premier lot, soit la bibliothèque d'Ahuntsic, située au 10300, rue Lajeunesse.

Afin de prévoir un seul chantier de construction, le projet de la bibliothèque Ahuntsic intègre également l'aménagement de deux salles de rencontre et une série de prises électriques et USB. Ces travaux sont financés par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Le Service de la culture a confié au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) la mise en œuvre des projets de construction pour le programme RFID – Phase 3.

L'appel d'offres public du projet de construction a été annoncé dans le journal Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres d'une durée de vingt-six (26) jours a été lancé le 25 octobre 2018 et les offres ont été ouvertes le 20 novembre 2018. Quatre (4) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. La nature des addendas est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No. 1	2018-10-26	Modification au plan en protection incendie. Clarification d'éléments au fascicule 27-1005.	Oui
No. 2	2018-11-05	Précision concernant l'écran numérique. Réponses aux questions des soumissionnaires.	Non
No. 3	2018-11-06	Prolongation des visites supervisées des lieux	Non
No. 4	2018-11-15	Réponses aux questions des soumissionnaires	Non

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours. Le contrat doit être octroyé avant le 20 mars 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0150 – 31 janvier 2018 - Autoriser une dépense totale de 526 222,33 $, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquences (RFID) et libre-service - phase 3 et l'aménagement de la bibliothèque Ahuntsic (lot 1.1) et de la bibliothèque Henri-Bourrassa (lot 1.2), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver les projets de conventions par lesquels Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services exp inc. (lot 1.1) et CGA architectes inc. et Les consultants SM inc. (lots 1.2), firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, soit pour des sommes maximales de 247 727,42 $ (lot 1.1), et 198 012,41 $ (lot 1.2), taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16324 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention.
CM16 1444 - 20 décembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA+ s.e.n.c. pour la réalisation du programme d'implantation de détection avec identification par radio fréquence (RFID) - Phase 3 dans les bibliothèques identifiées, pour une somme maximale de 7 461 814,27$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15016 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE16 1734 - 9 novembre 2016 : Conclure avec l'entrepreneur les Entreprises Intmotion inc. une entente cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec possibilité de deux (2) prolongations (nombre d'étiquettes selon les besoins) pour la fourniture d'étiquettes RFID pour supports imprimés et disques, à l'usage des bibliothèques de la Ville de Montréal, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15563 (quatre (4) soumissionnaires). - Montant estimé de l'entente-cadre: 360 768,58$ avec taxes, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour un maximum de deux (2) prolongations (nombre d'étiquettes selon les besoins) au même coût unitaire.

CE16 1167 - 03 août 2016 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le Ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la compagnie Groupe St-Lambert pour la rénovation de la Bibliothèque d'Ahuntsic.
Les travaux de rénovation comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

· Réaménagement du secteur de l'entrée afin d'optimiser les services aux usagers par l'intermédiaire de la technologie RFID;
· Intégration de solutions de retour et de tri automatisé;
· Révision des espaces de travail des transits interbibliothèques des documents. L'objectif est de favoriser des aménagements sécuritaires qui réduisent les risques d'accident de travail;
· Aménagement de deux salles de rencontre et de prises électriques et USB;
· Réalisation des aménagements connexes reliés à ces interventions.

Un montant total pour les incidences de 162 922,28 $ taxes incluses se répartit comme suit :

· Contingences générales des incidences;
· Entreposage d'équipement;
· Mobilier libre-service;
· Équipement réseau;
· Mobilier d'entente-cadre;
· Laboratoires.

(voir pièce jointe no 3 : Calcul des coûts SGPI).

JUSTIFICATION

Parmi les douze (12) preneurs du cahier des charges, sept (7) ont déposé une soumission. Pour les soumissionnaires n'ayant pas déposé d'offres, mais s'étant procuré le cahier des charges sur le SÉAO, aucun n'a déposé d'avis de désistement.
Les douze (12) preneurs de cahier des charges sont :

· ACQ – Provinciale;
· Afcor Construction inc;
· Axe Construction;
· Gastier M.P. inc;
· Le Groupe St-Lambert inc;
· Les Constructions AGLP inc;
· LM Manutentions inc;
· Media Construction;
· Municipalité de Chertsey;
· Norgéreq Ltée;
· Procova inc.;
· Roland Grenier Construction Ltée.

Les sept (7) preneurs de cahier des charges ayant remis une soumission sont :

· Le Groupe St-Lambert inc;
· Procova inc;
· Media Construction;
· Afcor Construction inc;
· Axe Construction inc;
· Norgéreq Ltée;

· Roland Grenier Construction Ltée.

L'analyse de conformité des soumissions révèle que les trois plus bas (3) soumissionnaires sont jugés conformes (voir pièce jointe no 1 : Analyse d'admissibilité et de conformité).

Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant :

Firmes soumissionnaires	**Prix de base (sans taxes)**	**Taxes**	**Total taxes incluses**
Groupe St-Lambert	**1 314 639,00 $**	**196 867,19 $**	**1 511 506,19 $**
Procova inc	**1 388 000,00 $**	**207 853,00 $**	**1 595 853,00 $**
Media Construction	**1 391 048,45 $**	**208 309,50 $**	**1 599 357,95 $**
Afcor Construction	1 395 020,00 $	208 904,25 $	1 603 924,25 $
Axe Construction	1 421 352,47 $	212 847,53 $	1 634 200,00 $
Norgéreq Ltée	1 433 500,00 $	214 666,63 $	1 648 166,63 $
Rolland Grenier Construction Ltée	1 521 111,00 $	227 786,37 $	1 748 897,37 $
Dernière estimation réalisée par les professionnels	**1 484 564,50 $**	**222 313,54 $**	**1 706 878,04 $**
Analyse des 3 plus basses soumissions			
Coût moyen des soumissions conformes			
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 568 905,71 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			3,80%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($)			87 851,76 $
(la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			
((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			5,81%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			(195 371,85 $)
(la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-11,45%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			84 346,81 $
(la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			5,58%

La dernière estimation réalisée par les professionnels le 16 octobre 2018 est au montant de 1 706 878,04 $, taxes incluses.

La différence entre la plus basse soumission conforme et l'estimation représente un écart négatif de 11,45 %. Les professionnels justifient principalement cet écart par l'agressivité du soumissionnaire vis-à-vis le marché et à la surévaluation de certains travaux lors de l'estimation. Ils recommandent à la Ville d'octroyer le contrat au Groupe St-Lambert (voir pièce jointe no. 2 : Lettre de conformité).

La compagnie Groupe St-Lambert n'est pas sur le Registre des entreprises non admissibles

aux contrats publics (RENA), ni sur le Registre des firmes sanctionnées en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle (voir pièce jointe no 1 : Analyse d'admissibilité et de conformité). Selon la dernière mise à jour du registre de l'Autorité des marchés financiers (21 novembre 2018), la compagnie détient le numéro de client suivant: 3000653016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser totalise 1 901 154, 40 $ taxes incluses. Le coût total maximal du contrat à Groupe St-Lambert est de 1 738 232,12 $ taxes incluses incluant les contingences de 226 725,93 $ taxes incluses. Des dépenses incidentes de 162 922, 28 $ taxes incluses sont également prévues (voir pièce jointe no 3 : Calcul des coûts SGPI).
La dépense totale sera assumée comme suit :

Un montant maximal de 1 613 790,07 $, net de ristourne, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence locale 17-018 Programme RFID.

Un montant maximal de 133 843,87 $ taxes incluses (investissement net de 122 217,30 $ après ristournes de taxes) sera financé par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

La dépense du contrat de Groupe St-Lambert sera assumée à 92,3 % (1 604 388.25 $, net de ristourne) par la ville centre et 7,7 % par l'arrondissement. La dépense des incidences sera assumée à 100% par la ville centre.

La Direction de la culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a approuvé le sommaire décisionnel # 1181082008 à la séance du CA du 10 décembre pour faire autoriser la dépense assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet respecte les objectifs de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. Toutefois, compte tenu du type et de l'envergure des travaux, ce projet ne vise pas la certification LEED. Plusieurs principes de développement durable seront appliqués, soit : le choix de matériaux les moins dommageables pour la santé, d'équipements écoénergétiques, de produits à base de matière recyclée ainsi que la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou l'annulation de ce contrat aurait un impact majeur sur la réalisation du projet de rénovation de la Bibliothèque Ahuntsic.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 9 janvier 2019
Conseil municipal : 28 janvier 2019
Début des travaux : février 2019
Fin des travaux : août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amélie HARBEC, Service de la culture
Geneviève DESCOTEAUX, Ahuntsic-Cartierville
Nathalie LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville
Lucie B BERNIER, Ahuntsic-Cartierville
Sylvie LABRIE, Ahuntsic-Cartierville
Mario LAVALLÉE, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Amélie HARBEC, 11 décembre 2018
Nathalie LAPOINTE, 10 décembre 2018
Mario LAVALLÉE, 10 décembre 2018
Geneviève DESCOTEAUX, 10 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LACOURSIÈRE
Conceptrice des aménagements

Tél : 514 872-2340
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-07

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-12-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2018-12-11

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188183004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Groupe St-Lambert pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque d'Ahuntsic (978), située au 10300, rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 901 154,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public (5974) - (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1188183004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-10

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.010

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1186707002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionels à Rousseau Lefevbre inc. pour la réalisation du programme d'aménagement fonctionnel et technique dans le cadre du projet McGill College. Dépense maximale totale de 311 705,85 $ taxes, contingences et déboursés inclus (honoraires professionnels: 261 050,74$ + déboursés 11 497,50$ + contingences: 39 157,61 $). Appel d'offres public 18-17354 (1 soumissionnaire, 1 conforme).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 272 548,24 $, taxes et déboursés inclus, pour la réalisation d'un programme d'aménagement fonctionnel et technique dans la cadre du projet McGill College;

2. d' octroyer à Rousseau Lefevbre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la réalisation d'un programme d'aménagement fonctionnel et technique dans la cadre du projet McGill College, pour une somme maximale de 261 050,74 $ taxes incluses (excluant les déboursés et le budget de contingences), conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17354;

3. d'autoriser une dépense de 39 157,61$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-14 15:15

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186707002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionels à Rousseau Lefevbre inc. pour la réalisation du programme d'aménagement fonctionnel et technique dans le cadre du projet McGill College. Dépense maximale totale de 311 705,85 $ taxes, contingences et déboursés inclus (honoraires professionnels: 261 050,74$ + déboursés 11 497,50$ + contingences: 39 157,61 $). Appel d'offres public 18-17354 (1 soumissionnaire, 1 conforme).

CONTENU

CONTEXTE

En avril 2018, la Ville de Montréal a annoncé son intention de transformer l'avenue McGill College pour faire un vaste espace public au cœur du centre-ville. Trois grands chantiers sont en planification ou en réalisation. Tout d'abord, la Ville de Montréal débute actuellement des travaux visant à réaménager la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues de Bleury et Mansfield. Ensuite, l'implantation de la station McGill du REM nécessitera de démolir une partie de l'aménagement de surface actuel de l'avenue McGill College, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine. La Ville désire saisir l'opportunité d'arrimer les travaux de réaménagement de l'avenue McGill College avec la fin des travaux du REM. Enfin, d'autres investissements privés sont prévus dans ce secteur, notamment le Projet Nouveau-Centre d'Ivanhoé Cambridge qui prévoit des investissements totaux de 1G$, dont 200 M$ pour revitaliser l'Esplanade et transformer l'offre commerciale de Place Ville Marie. Le projet Nouveau-Centre prévoit également des rénovations importantes au Centre Eaton.
La conjoncture actuelle crée donc une opportunité unique pour la Ville de Montréal de réaliser ce projet d'envergure. Les objectifs initiaux du projet sont :

§ générer une nouvelle place publique unique et dynamique, lieu d'expression de la vitalité du centre-ville;
§ accompagner cette grande avenue dans sa transition vers un nœud de transports en commun du centre-ville;
§ offrir une expérience et des vues uniques aux citoyens dans ce secteur du centre-ville.

Ce mandat a été confié au SIVT, plus précisément à la Direction de la gestion du portefeuille de projets.

La planification du projet McGill College a ainsi été amorcée et une démarche de conception a été mise sur pied. Cette démarche comporte la réalisation d'une multitudes d'études afin

de bonifier la connaissance du secteur et plus particulièrement de cet espace. En parallèle, une consultation publique, composée de plusieurs activités, a été menée par l'Office public de consultation publique de Montréal (OCPM) à l'automne 2018, afin d'établir les besoins et les aspirations des citoyens pour le futur espace public.

Après ces étapes, l'équipe projet a bonifié la démarche de conception en prévoyant la réalisation d'une démarche de positionnement ainsi que la rédaction d'un programme d'aménagement fonctionnel et technique, pour alimenter les prochaines étapes de conception (concours de design international, réalisation des avants-projets préliminaires et définitifs ainsi que des plans et devis).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE1186707001 - 1er août 2018 - Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin d'assurer la tenue d'une démarche de consultation pour la conception du futur aménagement de l'avenue McGill College
CM1187287001 - 23 avril 2018 - Autoriser une appropriation de 270 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération et une appropriation de 4 627 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation du programme d'aménagement fonctionnel et technique à Rousseau Lefevbre inc.
Mandat
Le programme d'aménagement est une étape préalable à l'élaboration du concept d'aménagement et il servira de base pour la conception du futur espace public. Il sera orientée par les études techniques réalisées précédemment, la consultation publique tenue par l'OCPM ainsi que par l'exercice de positionnement qui se déroulera en février 2019. Ce programme devra notamment établir les paramètres d'aménagement, les usages, les aspects fonctionnels et les contraintes techniques. Une fois le programme approuvé par les instances décisionnelles et par les élus, le concept d'aménagement sera réalisé dans le cadre d'un concours de design.

Le mandat à réaliser comprends les livrables suivants:

- Plan de travail détaillé, incluant le détail des activités de conception intégrée;
- Programme d'aménagement comprenant les exigences générales pour l'ensemble de la rue et un volet pour chacun des quatre tronçons;
- Rapport détaillant la méthodologie employée tout au long du mandat.

Le programme d'aménagement sera réalisé dans le cadre d'un processus de conception intégrée (PCI) avec l'aide d'un comité de travail interne multidisciplinaire. Ainsi, une partie importante du mandat octroyé à Rousseau Lefevbre inc. servira à mettre en place cette démarche, qu'il s'agit de planifier ou d'animer les ateliers de conception intégrée avec différents outils.

Appel d'offres

Pour réaliser ce mandat, l'appel d'offres public 18-17354 a été lancé le 7 novembre 2018 pour retenir des services professionnels pour la réalisation d'un programme d'aménagement fonctionnel et technique. Cet appel d'offres a été publié dans le Devoir et dans le système d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). La durée de la publication était de dix -neuf (19) jours et elle s'est terminée le 27 novembre 2018 avec l'ouverture des soumissions, ce qui est conforme à la loi.

La durée de validité prévue des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date d'ouverture de celles-ci. La soumission reçue sera ainsi valide jusqu'au 26 mai 2019. Durant l'appel d'offres, il y a eu émission de deux (2) addenda afin de répondre aux questions des potentiels soumissionnaires.

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1	14 novembre 2018	Réponses aux questions des potentiels soumissionnaires et à la demande de report de la date d'ouverture
2	23 novembre 2018	Réponses aux questions des potentiels soumissionnaires

Mode de rémunération
Le mode de rémunération pour ce mandat est à majoritairement à taux horaire. Les honoraires et déboursés seront payés sur présentation mensuelle des pièces justificatives, notamment des bilans d'avancement. Les montants facturés devront respecter le plan de travail préalablement approuvé par la Ville. Deux livrables du mandat, soit la prise de connaissance des intrants et la planification détaillée du mandat, ainsi que le rapport méthodologique seront facturés à forfait pour un montant total de 29 000$ plus taxes.

JUSTIFICATION

Pour faire du future projet McGill College un succès, la Ville de Montréal s'est dotée d'une démarche de conception visant l'excellence. Dans cette démarche, comme dans tout réaménagement d'espace public important, il est primordial de bien établir les besoins et les aspirations pour celui-ci. C'est notamment le rôle du programme d'aménagement. Il est également nécessaire de le produire afin d'encadrer le concours de design. La rédaction du programme permettra de s'assurer que les concepts proposés lors du concours répondront à la vision et aux usages énoncés dans le cadre de la consultation publique et de l'exercice de positionnement et d'en assurer la faisabilité en y énonçant notamment les différentes contraintes techniques.
Analyse des soumissions

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 7 décembre 2018. La soumission reçue le 27 novembre 2018 a été jugée conforme et a été analysée par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

Sur vingt et un (21) preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée en pièce jointe, une (1) firme a déposé une soumission, soit une proportion de 4,7%. Des vingt (20) firmes n'ayant pas déposé de soumissions, une (1) firme est un sous contactant d'un soumissionnaire, neuf (9) sont des firmes d'ingénierie qui ne pouvaient déposées puisque le coordonnateur doit être architecte, un (1) des preneurs de cahier de charges est le Réseau de transport de la Capitale, trois (3) firmes mentionnent un délai trop court et une (1) firme préfère soumissionner sur le projet de conception. En effet, tel que mentionné dans l'Addenda 1 publié le 14 novembre 2018, si le programme d'aménagement fonctionnel et technique constitue une partie des documents d'appel d'offres pour les services professionnels de conception du projet et du programme du concours (tel que prévu actuellement), le fournisseur qui aura réalisé le mandat de rédaction de ce programme ne pourra pas déposer une soumission pour ces appels d'offres de conception ou concours. Nous n'avons pas de réponse des six (6) firmes restantes. Nous pouvons présumer que certaines d'entre elles ont décidé de ne pas soumissionner afin de s'assurer d'être éligible pour le concours.

Le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes a été utilisé dans le cadre de cet appel d'offres. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Résultat de l'appel d'offres

L'analyse de la soumission s'est conclue par la recommandation d'octroyer le mandat à Rousseau Lefebvre inc. Le tableau suivant résume les résultats de la soumission ainsi que l'écart avec l'estimation interne.

Soumission	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1 - Rousseau Lefebvre inc.	**73,3**	**4,53**	**272 548,24$**
Estimation interne			295 103,92$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire - estimation)* **Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)** *(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*			**-22 555,68$** **-7,6%**

Un écart de 7,6 % en faveur de la Ville entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée est observé. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont des décisions d'affaires de l'entreprise ayant soumissionné. Par exemple, le taux soumis pour la ressource principale, le chargé de projet, est 30% moins élevé que celui prévu dans l'estimation.

Estimation réalisée:

L'estimation interne préparée au moment du lancement de l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des appels d'offres équivalents. Le pourcentage d'écart entre l'adjudicataire et l'estimation interne est favorable à la Ville et inférieur à 20 %. La Division des grands projets - portefeuille #2 appuie la recommandation d'octroi du contrat à l'adjudicataire.

Après validation, Rousseau Lefebvre inc. n'est pas inscrit sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou sur la liste des firmes avec rendement insatisfaisant, en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Déboursés et contingences:

Un montant de 10 000 $, avant taxes, était inscrit au bordereau pour les déboursés. Ces déboursés serviront à couvrir les besoins logistiques pour la réalisation des ateliers de conception intégrée (location de salle, achat de matériel etc.). Cependant, aucune contingence n'était prévue au bordereau. Un budget de 15% de contingences est recommandé pour pallier aux imprévus qui pourraient survenir lors du mandat, notamment si des analyses supplémentaires doivent être réalisées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat lié à la réalisation du programme d'aménagement fonctionnel et technique dans le cadre du projet de l'avenue McGill College se décline de la manière suivante :

Honoraires professionnels	227 050,00 $
Déboursés	10 000,00 $
Contingences (15% des honoraires professionnels)	34 057,50 $
Sous-total, avant taxes	271 107,50 $
Total, avec taxes	**311 705,85 $**

Le montant total de la dépense est de 311 705,85$ (taxes incluses).

La dépense nette à la charge des contribuables montréalais (avec taxes et net de ristournes) est de 284 628,99$.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement du projet McGill College du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (référence GDD 1187287001) .

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les grands principes et engagements de la Ville, tel que détaillés dans le Plan Montréal durable 2016-2020 seront pris en compte dans la réalisation du programme d'aménagement. De plus, la démarche de conception adoptée vise l'obtention d'un design de qualité ainsi que la réalisation d'un projet d'aménagement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme d'aménagement fonctionnel et technique guidera les futures étapes de conception, notamment le concours de design. Un retard dans l'octroi du contrat aura ainsi pour impact de retarder le concours et par conséquent le début des travaux prévu pour 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service des communications. Celle-ci sera mise en oeuvre par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier du projet est le suivant :
- Démarrage du mandat pour le programme d'aménagement : janvier 2019
- Programme d'aménagement, fonctionnel et technique final : Printemps 2019
- Concours de design : Été et automne 2019
- APD et plans et devis - premier tronçon : 2020 et hiver 2021
- Appel d'offres travaux - premier tronçon : Printemps 2021
- Travaux - premier tronçon : Automne 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ariane QUIRION LAMOUREUX
Conseillère en aménagement

Tél : 514-872-6180
Télécop. : 514-872-6478

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-10

Christianne RAIL
Chef de section

Tél : 514 872-4854
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2018-12-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-12-14

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1186707002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Octroyer un contrat de services professionels à Rousseau Lefevbre inc. pour la réalisation du programme d'aménagement fonctionnel et technique dans le cadre du projet McGill College. Dépense maximale totale de 311 705,85 $ taxes, contingences et déboursés inclus (honoraires professionnels: 261 050,74$ + déboursés 11 497,50$ + contingences: 39 157,61 $). Appel d'offres public 18-17354 (1 soumissionnaire, 1 conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17354 tableau.pdf SEAO _ Liste des commandes.pdf 18-17354 int. octroi.pdf

18-17354 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-11

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17354

No du GDD : 1186707002

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la réalisation d'un programme d'aménagement, fonctionnel et technique, dans le cadre du projet de l'avenue McGill College.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 7 - 11 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 27 - 11 - 2018

Ouverture faite le : 27 - 11 - 2018

Date du comité de sélection : 7 - 12 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 23 - 11 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 21

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 4,762

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 26 - 5 - 2019

Date d'échéance révisée : 26 - 5 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Rousseau Lefèbvre Inc.	272 548,24 $	X	

Information additionnelle

Des vingt firmes n'ayant pas soumis, un est sous contactant d'un soumissionnaire, neuf sont des firmes d'ingénierie qui ne pouvaient déposées puisque le coordonnateur doit être architecte, un est le RTC, trois mentionnent un délai trop court et un préfère soumissionner sur le projet de conception. Nous n'avons pas de réponse des six restants.

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 7 - 12 - 2018

18-17354 - Services professionnels pour la réalisation d'un programme d'aménagement, fonctionnel et technique, dans le cadre du projet de l'avenue McGill College

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des mandats semblables 10%	Expérience et expertise du chargé de projet et son équipe 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Rousseau Lefèbvre Inc.	3,83	8,00	22,67	15,00	6,00	17,83	73,3	272 548,24 $	4,53	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier

Comité	
Date	vendredi 07-12-2018
Heure	9h00
Lieu	255 Crémazie Est, 4ième étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-17354

Numéro de référence : 1212350

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Services professionnels pour la réalisation d'un programme d'aménagement, fonctionnel et technique dans le cadre du projet de l'avenue McGill College

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1509669)** 2018-11-08 11 h 06 **Transmission :** 2018-11-08 11 h 06	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1509631)** 2018-11-08 10 h 27 **Transmission :** 2018-11-08 10 h 27	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Affleck de la Riva architectes 1450 City Councillors	Monsieur Richard de la	**Commande : (1509394)**	3025317 - 18-17354 Addenda 1

Suite 230 Montréal, QC, H3A 2E6 http://www.affleckdelariva.com	Riva Téléphone : 514 861-0133 Télécopieur : 514 861-5776	2018-11-07 16 h 51 **Transmission :** 2018-11-07 16 h 51	2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Atelier CT 3641 boul. St-Laurent Montréal, QC, H2X2V5	Monsieur Christian Thiffault Téléphone : 514 678-3952 Télécopieur :	**Commande : (1510065)** 2018-11-09 9 h 32 **Transmission :** 2018-11-09 9 h 32	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
BC2 Groupe Conseil inc. 85 rue Saint-Paul Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H2Y3V4 http://www.groupebc2.com	Monsieur Olivier Collins Téléphone : 514 507-3600 Télécopieur : 514 507-3601	**Commande : (1509715)** 2018-11-08 11 h 47 **Transmission :** 2018-11-08 11 h 47	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CGA Architectes inc 5605 rue De Gaspé, Suite 502 Montréal, QC, H2T 2A4	Monsieur Alexandre Brisson Téléphone : 514 277-7876 Télécopieur : 514 277-1876	**Commande : (1510080)** 2018-11-09 9 h 44 **Transmission :** 2018-11-09 9 h 44	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CIM - Conseil 2001, ave McGill College, bureau 2100 Montréal, QC, H3A1G1 http://www.cim-conseil.qc.ca	Madame Andrée Champagne Téléphone : 514 393-4563 Télécopieur :	**Commande : (1509539)** 2018-11-08 9 h 15 **Transmission :**	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2

		2018-11-08 9 h 15	2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1509167)** 2018-11-07 11 h 46 **Transmission :** 2018-11-07 11 h 46	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Coopérative Le Comité 4057 rue Sainte-Catherine Est Montréal, QC, H1W2G9 http://www.lecomitemtl.com/	Monsieur Pierre Moro-Lin Téléphone : 514 318-0366 Télécopieur :	**Commande : (1509945)** 2018-11-08 17 h 18 **Transmission :** 2018-11-08 17 h 18	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fahey et Associés inc. 740 Notre-Dame Ouest Bureau 1501 Montréal, QC, H3C3X6 http://www.fahey.ca	Monsieur Brian Fahey Téléphone : 514 939-9399 Télécopieur :	**Commande : (1509152)** 2018-11-07 11 h 35 **Transmission :** 2018-11-07 11 h 35	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Intervia Inc 7505 rue Saint-Hubert Montréal, QC, H2R2N7 http://www.intervia.ca	Madame Caterina Milioto Téléphone : 514 758-8002 Télécopieur :	**Commande : (1515176)** 2018-11-23 12 h 36 **Transmission :** 2018-11-23 12 h 36	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-23 12 h 36 - Téléchargement 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
L'Atelier Urbain Inc 5842, rue Saint-Hubert Montréal, QC, H2S 2L7	Monsieur Louis-Michel Fournier Téléphone : 514 750-6883 Télécopieur :	**Commande : (1511312)** 2018-11-13 13 h 52 **Transmission :** 2018-11-13 13 h 52	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 http://www.lemay.com	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 316-7936 Télécopieur : 514 935-8137	**Commande : (1509897)** 2018-11-08 15 h 53 **Transmission :** 2018-11-08 15 h 53	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1509316)** 2018-11-07 15 h 16 **Transmission :** 2018-11-07 15 h 16	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1509166)** 2018-11-07 11 h 46 **Transmission :** 2018-11-07 11 h 46	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Provencher Roy + Associés architectes	Madame Suzanne	**Commande : (1509212)**	3025317 - 18-17354 Addenda 1

700-276 rue Saint-Jacques Montréal, QC, H2y1N3	Mélançon Téléphone : 514 844-3938 Télécopieur : 514 844-6526	2018-11-07 12 h 41 **Transmission :** 2018-11-07 12 h 41	2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Réseau de transport de la Capitale. 720, des Rocailles Québec, QC, G2J 1A5	Madame Émilie Garneau Téléphone : 418 627-2351 Télécopieur :	**Commande : (1509825)** 2018-11-08 14 h 33 **Transmission :** 2018-11-08 14 h 33	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Rousseau Lefebvre inc. 100 rue Tourangeau Est Laval, QC, H7G 1L1 http://www.rousseau-lefebvre.com	Monsieur Daniel Lefebvre Téléphone : 450 663-2145 Télécopieur : 450 663-2146	**Commande : (1510157)** 2018-11-09 10 h 47 **Transmission :** 2018-11-09 10 h 47	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1509570)** 2018-11-08 9 h 40 **Transmission :** 2018-11-08 9 h 40	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Vlan Paysages 24, Mont-Royal Ouest Bur. 901.1 Montréal, QC, H2T2S2 http://www.vlanpaysages.ca	Madame Micheline Clouard Téléphone : 514 399-9889 Télécopieur : 514 399-1131	**Commande : (1510264)** 2018-11-09 13 h 22 **Transmission :** 2018-11-09 13 h 22	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) :

			Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1510454)** 2018-11-12 7 h 33 **Transmission :** 2018-11-12 7 h 33	3025317 - 18-17354 Addenda 1 2018-11-14 14 h 28 - Courriel 3029671 - 18-17354 Addenda 2 2018-11-23 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186707002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Octroyer un contrat de services professionels à Rousseau Lefevbre inc. pour la réalisation du programme d'aménagement fonctionnel et technique dans le cadre du projet McGill College. Dépense maximale totale de 311 705,85 $ taxes, contingences et déboursés inclus (honoraires professionnels: 261 050,74$ + déboursés 11 497,50$ + contingences: 39 157,61 $). Appel d'offres public 18-17354 (1 soumissionnaire, 1 conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SUM 1186707002 BF.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-11

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.011

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1187754003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Département Studio Créatif pour la production des contenus s de l'exposition permanente Bio-Machine, du projet Migration du Biodôme, pour une somme maximale de 264 706,95 $ (contrat de 240 642,68 $ + contingences de 24 064,27 $), taxes incluses. Appel d'offres public 18-17197. 2 soumissions conformes

Il est recommandé :

1. d'accorder à Département Studio Créatif, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la production des contenus multimédia de l'exposition permanente Bio-machine, au Biodôme, dans le cadre du projet Migration, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 264 706,95 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17197 ;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-13 09:25

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187754003**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Département Studio Créatif pour la production des contenus s de l'exposition permanente Bio-Machine, du projet Migration du Biodôme, pour une somme maximale de 264 706,95 $ (contrat de 240 642,68 $ + contingences de 24 064,27 $), taxes incluses. Appel d'offres public 18-17197. 2 soumissions conformes

CONTENU

CONTEXTE

Le Biodôme a été inauguré en 1992 dans l'ancien Vélodrome des Jeux olympiques de 1976. Il accueille plus de 800 000 personnes par an. C'est l'une des activités les plus populaires auprès des familles montréalaises et des touristes. Quelques 25 ans plus tard, le projet Migration du Biodôme vise à revoir l'expérience de visite en réalisant la modernisation des espaces publics. Ainsi, le développement d'une nouvelle muséologie permettra d'atteindre cet objectif et de mettre en valeur des contenus inusités.
Le concept muséologique du projet Migration comprend plusieurs interventions:

- une exposition permanente sur la future mezzanine, intitulée "Bio-Machine"
- une exposition permanente dans le corridor périphérique, intitulée "À moi d'agir"
- une zone d'interprétation, dans le Hall d'accueil, sur l'architecture du Vélodrome et du Biodôme
- une murale grand format dans l'écosystème du golfe du Saint-Laurent
- un environnement sonore à la sortie des écosystèmes.

Ces interventions muséologiques s'intégreront à la visite des écosystèmes du Biodôme et enrichiront l'expérience des visiteurs. Elles s'inscrivent dans la mission générale d'Espace pour la vie, soit d'accompagner l'humain pour mieux vivre la nature.

Les professionnels de la Bande à Paul, firme qui collabore avec les architectes de Migration (Kanva) sur le projet, ont conçu les plans et devis de l'ensemble des interventions muséologiques de Migration. En vue de leur réalisation, les travaux de nature similaire ont été regroupés pour former deux principaux appels d'offres:

- Fabrication et installation des composantes muséographiques des espaces d'exposition « Bio-Machine » et « À moi d'agir » (dossier #1187754002, en cours)
- Production des contenus s de la Bio-Machine (présent dossier)

En regroupant les travaux de nature similaire, les fournisseurs retenus seront des

spécialistes dans leur domaine de réalisation et la qualité des installations sera assurée.

Les autres mandats de réalisation pour compléter la muséologie sont estimés à moins de 100 000 $ chacun et relèvent de services spécialisés (ex. équipement sonore pour la sortie des écosystèmes, impression de la murale grand format dans l'écosystème du golfe du Saint-Laurent, etc.).

La production est considérée comme un service professionnel car il s'agit de produire des jeux informatiques, des animations virtuelles et des vidéos qui seront intégrés par la suite dans les modules d'exposition.

L'appel d'offres public 18-17197 a été publié sur SÉAO et dans le journal Le Devoir le 27 août 2018. Le dépôt des soumissions a eu lieu le 13 septembre 2018. Le Comité de sélection s'est réuni le 23 octobre 2018.
Cinq addendas ont été publiés:

- Addenda #1 (18/08/ 2018): Classification de l'appel d'offres dans SÉAO
- Addenda #2 (28/08/2018): Classification de l'appel d'offres dans SÉAO
- Addenda #3 (29/08/2018): Questions / réponses
- Addenda #4 (30/08/2018): Confirmation de la date d'ouverture
- Addenda #5 (31/08/2018): Questions / réponses

La validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0389 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Groupe Unigesco, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51$, taxes incluses - Appel d'offres public B-00020-1 - trois soumissionnaires. (#1186365001)
CM17 0298 - 28 mars 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 623 898,12 $, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet « Migration du Biodôme » / approuver un projet de convention #2 modifiant la convention de services professionnels avec les firmes Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (résolution CM14 1121) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 644 425,00 $ à 3 268 323,12 $, taxes incluses. (#1177575001)

CM14 1121 - 24 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à AZPLM Limited, Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L, Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction dans le cadre du projet « Migration du Biodôme », pour une somme maximale de 3 199 754,25 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet. (#1146365002)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à Département Studio Créatif en vue de produire les contenus de l'exposition permanente Bio-machine au Biodôme, nécessaires à la réalisation du projet. L'exposition Bio-machine comprendra 23 modules interactifs, certains intégrant des jeux mécaniques, des clips vidéo ou des jeux . Le présent mandat comprend la réalisation de quatre clips vidéo ainsi que de trois jeux .
Les services professionnels sommairement décrits ci-dessous devront être rendus :

- Synopsis et design de l'ensemble des productions
- Scénarios finaux

- Production, incluant tournage, animation, montage, infographie, révision linguistique, traduction, programmation et effets sonores

Le mandat sera rémunéré selon la méthode à prix forfaitaire. Un montant de contingences de 10 % du montant du contrat, soit 24 064,27 $ incluant taxes, est ajouté pour tenir compte des besoins additionnels accessoires en cours du mandat.

JUSTIFICATION

21 firmes ont acheté le cahier des charges. 6 soumissions ont été déposées. 13 firmes n'ont pas fourni de raisons pour ne pas déposer d'offres alors que les 2 autres étaient des sous-traitants. Cependant, selon notre connaissance de ce marché, il est possible que certaines firmes n'ayant pas soumissionné ne soient pas tout à fait dans le créneau des productions avec un but éducatif et dans un contexte d'exposition.
À la suite de l'évaluation des soumissions par le Comité de sélection, 2 soumissions ont obtenu le pointage intérimaire de passage, soit plus de 70%.

Le résultat du comité de sélection est le suivant :

Soumissions conformes	**Note intermédiaire**	**Note finale**	**Prix taxes incluses**
Département Studio Créatif	87.3	5.71	240 642,68 $
Studio Affordance	81	5.11	256 232,14 $
Dernière estimation réalisée			**172 845,37 $**
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation)			67 797,31 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (l'adjudicataire – estimation)/estimation) x 100			+ 39%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) (2e meilleure note finale – adjudicataire)			-15 589,46 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire) x 100)			- 6,5 %

L'écart de +39% entre la dernière estimation et la soumission la moins chère pourrait s'expliquer par une interprétation plus modeste du devis par l'estimateur externe que par les soumissionnaires, en particulier en ce qui a trait aux jeux . En effet, le soumissionnaire propose d'utiliser le langage de programmation UNITY alors que l'estimateur a basé ses calculs sur un langage moins complexe. UNITY, par contre, donnera un résultat de plus grande qualité qui restera actuel plus longtemps. De surcroît, le coût soumis pour un tournage sous-marin, dans le bassin du golfe du Saint-Laurent s'avère plus élevé que prévu par l'estimateur.

Par ailleurs, l'estimation globale pour les deux appels d'offres lancés simultanément est de 685 554,08 $ (les résultats du 2e appel d'offres sont moins élevés qu'estimés), ce qui nous permet de respecter le budget global prévu :

	Montant incluant taxes

Production des contenus de la Bio-Machine, appel d'offres public 18-17197	240 642,68 $
Fabrication et installation des composantes muséographiques des espaces d'exposition « Bio-Machine » et « À moi d'agir », appel d'offres public 18-17209	400 888,47 $
Total	641 531,16 $
Estimation totale des professionnels	**685 554,08 $**
Ecart %	- 6,4%

Département Studio Créatif ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ce contractant et il n'est pas visé par la liste des personnes à déclarer non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des services est détaillé comme suit :

	incluant taxes	**excluant taxes**
Contrat de services professionnels	240 642,68 $	209 300,00 $
Contingences de 10%	24 064,27 $	20 930,00 $
Total	**264 706,95 $**	**230 230,00 $**

Un montant net de 230 230 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 13-035 Insectarium / Biodôme / Pavillon Jardin Bot. numéro de sous-projet 174126. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre. Cette dépense sera totalement décaissée en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce mandat s'intègre aux travaux d'ensemble du projet Migration du Biodôme. Sans ces travaux, rendus nécessaires après 25 ans d'opérations, l'attrait du Biodôme pour le public diminuera progressivement, la Ville perdra des revenus et la renommée de ses musées scientifiques déclinera. Par ailleurs, la réalisation du mandat actuel doit s'intégrer au calendrier des travaux généraux, sans quoi la date de réouverture du Biodôme au public sera compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet Migration fera l'objet d'un plan communication à l'occasion de la réouverture du Biodôme. Les interventions muséologiques seront incluses dans le plan de communication intégral de Migration

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat	janvier 2019

Synopsis et design	février 2019
Scénarios finaux	avril 2019
Production et intégration	août 2019
Rodage	octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise Julie BERTRAND
Muséologue

Tél : 514 872 4120
Télécop. : 514 872 0662

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Yves PARIS
Directeur, Biodôme

Tél : 514 868-3259
Télécop. : 514 868-3065

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique de Montréal
Tél : 514 872-1452
Approuvé le : 2018-12-12

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1187754003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , -
Objet :	Accorder un contrat à Département Studio Créatif pour la production des contenus s de l'exposition permanente Bio-Machine, du projet Migration du Biodôme, pour une somme maximale de 264 706,95 $ (contrat de 240 642,68 $ + contingences de 24 064,27 $), taxes incluses. Appel d'offres public 18-17197. 2 soumissions conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17197 DET.CAH. SEAO_13-09-18.pdf
18-17197 pv.pdf
18-17197 TABCOMITÉ_28-09-18.pdf
adjudication.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Yves BELLEVILLE
agent d'approvisionnement II
Tél : 872-5298

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-11

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
chef de section
Tél : 872-5149
Division : acquisitions biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17197 — No du GDD : 1187754003

Titre de l'appel d'offres : services professionnels pour la production de contenus multimédias pour l'exposition permanente bio-machine du Biodôme de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 27 - 8 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 13 - 9 - 2018

Ouverture faite le : 13 - 9 - 2018

Date du comité de sélection : 23 - 10 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 31 - 8 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 16 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 21

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 4

% de rejets : 66,67

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Cidma inc.	n'a pas la note de passage de 70
CREO inc.	n'a pas la note de passage de 70
Réalisation inc. Montréal	n'a pas la note de passage de70
3713067 Canada inc. (Simbioz)	n'a pas la note de passage de 70

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 12 - 3 - 2019

Date d'échéance révisée : 12 - 3 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Département Studio Créatif inc.	240 642,68 $	X	
Studio Affordance inc.	256 232,14 $		

Information additionnelle

treize (13) firmes n'ont pas fourni de raison qui expliquent la non-participation et deux (2) firmes sont des sous-traitants

Préparé par : Yves Belleville — Le 7 - 12 - 2018

18-17197 - Services professionnels pour laproduction de contenus multimédias pour l'exposition permanente Bio-Machine du Biodôme de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production et Échéancier 20%	Expérience et Expertise de la firme dans des travaux semblables 15%	Expérience et Expertise du chargé de projet et de son équipe 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Cidma inc	1,67	2,67	7,67	5,67	5,00	6,00	28,7			Non conforme
CREO inc	3,50	7,00	14,33	14,00	11,33	18,33	68,5			Non conforme
Département Studio Créatif inc	5,00	9,00	25,33	17,00	13,00	18,00	87,3	240 642,68 $	5,71	1
Réalisations inc Montréal	3,67	6,67	17,00	15,67	10,67	15,00	68,7			Non conforme
3713067 CANADA INC - Simbioz	3,00	7,33	13,67	14,00	13,00	15,33	66,3			Non conforme
Studio Affordance inc	4,33	8,33	25,67	17,00	13,00	12,67	81,0	256 232,14 $	5,11	2
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Yves Belleville

Comité	
Date	mardi 23-10-2018
Heure	9h15
Lieu	255 Crémazie est, 4e étage, Mtl

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17197
Numéro de référence : 1194714
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour la production de contenus multimédia pour l'exposition permanente Bio-Machine du Biodôme de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
4elements 38 avenue Gatineau Gatineau, QC, J8T4J1	Madame Valerie St-Jean Téléphone : 1877 775-9696 Télécopieur :	**Commande : (1487951)** 2018-09-06 17 h 20 **Transmission :** 2018-09-06 17 h 20	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-09-06 17 h 20 - Téléchargement 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-09-06 17 h 20 - Téléchargement 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-09-06 17 h 20 - Téléchargement 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-09-06 17 h 20 - Téléchargement 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-09-06 17 h 20 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Affordance Studio 790 Décarie Montréal, QC, H4L 3L5	Monsieur Pascal Nataf Téléphone : 514 700-1725 Télécopieur :	**Commande : (1486103)** 2018-08-31 12 h 37 **Transmission :** 2018-08-31 12 h 37	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-31 12 h 37 - Téléchargement 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-31 12 h 37 - Téléchargement 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-31 12 h 37 - Téléchargement 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-31 12 h 37 - Téléchargement

			2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 12 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Association des agences de communication créative (A2C) 505, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1250 Montréal, QC, H2Z 1Y7 http://www.a2c.quebec	Madame Isabel Poirier Téléphone : 514 848-1732 Télécopieur : 514 848-1950	**Commande : (1484441)** 2018-08-28 11 h 39 **Transmission :** 2018-08-28 11 h 39	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-28 15 h 02 - Courriel 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-28 16 h 46 - Courriel 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-29 16 h 37 - Courriel 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-30 10 h 35 - Courriel 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BiblioMondo Inc. / MONDO-In Inc. 7695 avenue Papineau Montréal, QC, H2E 2H1 http://www.mondoin.com/	Madame Lucie Babin Téléphone : 514 337-3000 Télécopieur : 514 282-8011	**Commande : (1484388)** 2018-08-28 10 h 53 **Transmission :** 2018-08-28 10 h 53	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-28 15 h 02 - Courriel 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-28 16 h 46 - Courriel 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-29 16 h 37 - Courriel 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-30 10 h 35 - Courriel 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BLVD-MTL Inc. 308 place d'Youville Montréal, QC, H2Y 3T1	Monsieur Nicolas Dubé-Pauzé Téléphone : 514 788-2100 Télécopieur :	**Commande : (1486186)** 2018-08-31 15 h 02 **Transmission :** 2018-08-31 15 h 02	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-31 15 h 02 - Téléchargement 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-31 15 h 02 - Téléchargement 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-31 15 h 02 - Téléchargement

			2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-31 15 h 02 - Téléchargement 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 15 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CIDMA INC. 407-300 RUE DU SAINT-SACREMENT Montréal, QC, H2Y 1X4 http://cidma.ca	Madame Lucie Cadotte Téléphone : 514 524-4149 Télécopieur : 514 524-5930	**Commande : (1484201)** 2018-08-28 7 h 46 **Transmission :** 2018-08-28 7 h 46	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-28 15 h 02 - Courriel 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-28 16 h 46 - Courriel 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-29 16 h 37 - Courriel 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-30 10 h 35 - Courriel 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CREO inc. 460 Ste-Catherine O. local 507 Montréal, QC, H3B 1A7	Madame Caroline Julien Téléphone : 514 278-9595 Télécopieur : 514 278-9793	**Commande : (1486093)** 2018-08-31 12 h 07 **Transmission :** 2018-08-31 12 h 07	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-31 12 h 07 - Téléchargement 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-31 12 h 07 - Téléchargement 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-31 12 h 07 - Téléchargement 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-31 12 h 07 - Téléchargement 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 12 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Département Studio Créatif Inc. 5445 de Gaspé #612 Montréal, QC, H2T3B2	Monsieur Nicolas S. Roy Téléphone : 514 823-	**Commande : (1487443)** 2018-09-05 18 h 58	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1

	5322 Télécopieur :	**Transmission :** 2018-09-05 18 h 58	2018-09-05 18 h 58 - Téléchargement 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-09-05 18 h 58 - Téléchargement 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-09-05 18 h 58 - Téléchargement 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-09-05 18 h 58 - Téléchargement 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-09-05 18 h 58 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
gsmprjct création inc. 355 Sainte-Catherine Ouest suite 500 Montréal, QC, H3B 1A5 http://www.gsmproject.com	Monsieur Jayson Johnstone Téléphone : 514 288-4233 Télécopieur : 514 288-3820	**Commande : (1486663)** 2018-09-04 12 h 59 **Transmission :** 2018-09-04 12 h 59	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-09-04 12 h 59 - Téléchargement 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-09-04 12 h 59 - Téléchargement 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-09-04 12 h 59 - Téléchargement 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-09-04 12 h 59 - Téléchargement 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-09-04 12 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Idées Au Cube 2120 Sherbrooke Est # 905 Montréal, QC, H2K 1C3 http://www.id3.com	Monsieur René Lepire Téléphone : 514 524-8520 Télécopieur : 514 524-7250	**Commande : (1486007)** 2018-08-31 10 h 32 **Transmission :** 2018-08-31 10 h 32	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-31 10 h 32 - Téléchargement 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-31 10 h 32 - Téléchargement 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-31 10 h 32 - Téléchargement

			2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-31 10 h 32 - Téléchargement 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Kazak Images | Contenus inc 5445 avenue de Gaspé Local 305 Montréal, QC, H2T 3B2 http://www.kazal.tv	Monsieur Benoit Hogue Téléphone : 514 890-6502 Télécopieur :	**Commande : (1485837)** 2018-08-30 20 h 01 **Transmission :** 2018-08-30 20 h 01	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-30 20 h 01 - Téléchargement 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-30 20 h 01 - Téléchargement 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-30 20 h 01 - Téléchargement 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-30 20 h 01 - Téléchargement 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Affranchis 1124 Marie-Anne E Bureau 31 Montréal, QC, h2j2b7	Monsieur Martin Tremblay Téléphone : 514 903-0525 Télécopieur :	**Commande : (1484371)** 2018-08-28 10 h 37 **Transmission :** 2018-08-28 10 h 37	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-28 15 h 02 - Courriel 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-28 16 h 46 - Courriel 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-29 16 h 37 - Courriel 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-30 10 h 35 - Courriel 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Studios Moment Factory Inc* 6250 ave du Parc Montréal, QC, H2V 4H8	Madame Johanna Marsal Téléphone : 514 843-8433	**Commande : (1487074)** 2018-09-05 9 h 58 **Transmission :** 2018-09-05 9 h 58	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-09-05 9 h 58 - Téléchargement

	Télécopieur : 514 843-8891		2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-09-05 9 h 58 - Téléchargement 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-09-05 9 h 58 - Téléchargement 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-09-05 9 h 58 - Téléchargement 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-09-05 9 h 58 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LG2 - Labarre Gauthier Inc. 3575 boul. St-Laurent, suite 900 Montréal, QC, H2X 2T7	Monsieur Roger Provencher Téléphone : 514 281-8901 Télécopieur : 514 281-0957	**Commande : (1484485)** 2018-08-28 13 h 07 **Transmission :** 2018-08-28 13 h 07	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-28 15 h 02 - Courriel 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-28 16 h 46 - Courriel 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-29 16 h 37 - Courriel 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-30 10 h 35 - Courriel 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Orkestra Marketing inc. 37 boulevard St-Joseph Suite 101 Gatineau, QC, J8Y 3V8	Monsieur Colin Laramée Plouffe Téléphone : 819 205-1782 Télécopieur :	**Commande : (1484530)** 2018-08-28 13 h 55 **Transmission :** 2018-08-28 13 h 55	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-28 15 h 02 - Courriel 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-28 16 h 46 - Courriel 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-29 16 h 37 - Courriel 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-30 10 h 35 - Courriel 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Realisations inc. 400-7275, St-Urbain Montréal, QC, H2R 2Y5 http://www.realisations.net	Madame Maryse Mathieu Téléphone : 514 842-3057 Télécopieur :	**Commande : (1484442)** 2018-08-28 11 h 40 **Transmission :** 2018-08-28 11 h 40	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-28 15 h 02 - Courriel 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-28 16 h 46 - Courriel 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-29 16 h 37 - Courriel 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-30 10 h 35 - Courriel 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sibéria Inc. 220 avenue George V Dorval, QC, H9S3S6	Monsieur Jean-François Major Téléphone : 514 603-0630 Télécopieur :	**Commande : (1484479)** 2018-08-28 12 h 54 **Transmission :** 2018-08-28 12 h 54	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-28 15 h 02 - Courriel 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-28 16 h 46 - Courriel 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-29 16 h 37 - Courriel 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-30 10 h 35 - Courriel 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Simbioz 55 rue Louvain Ouest suite 490 Montréal, QC, H2N 1A4 http://www.simbioz.com	Monsieur Dominique St-Pierre Téléphone : 514 273-3407 Télécopieur : 514 273-3407	**Commande : (1484166)** 2018-08-27 17 h 31 **Transmission :** 2018-08-27 17 h 31	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-28 15 h 02 - Courriel 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-28 16 h 46 - Courriel 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-29 16 h 37 - Courriel 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-30 10 h 35 - Courriel 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

STUDIO PLASMA 880, rue Roy Est Bureau 100 Montréal, QC, H2L 1E6 http://www.studioplasma.ca	Monsieur Yanik Daunais Téléphone : 514 861-5959 Télécopieur :	**Commande : (1484387)** 2018-08-28 10 h 53 **Transmission :** 2018-08-28 10 h 53	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-28 15 h 02 - Courriel 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-28 16 h 46 - Courriel 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-29 16 h 37 - Courriel 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-30 10 h 35 - Courriel 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
STUDIO PLASMA 880, rue Roy Est Bureau 100 Montréal, QC, H2L 1E6 http://www.studioplasma.ca	Monsieur Yanik Daunais Téléphone : 514 861-5959 Télécopieur :	**Commande : (1484391)** 2018-08-28 10 h 56 **Transmission :** 2018-08-28 10 h 56	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-28 15 h 02 - Courriel 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-28 16 h 46 - Courriel 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-29 16 h 37 - Courriel 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-30 10 h 35 - Courriel 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TKNL 1349 Gay-Lussac Boucherville, QC, J4B 7K1 http://www.tknl.com	Monsieur Stéphane Laurin Téléphone : 450 449-1717 Télécopieur :	**Commande : (1484214)** 2018-08-28 8 h 07 **Transmission :** 2018-08-28 8 h 07	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-28 15 h 02 - Courriel 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-28 16 h 46 - Courriel 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-29 16 h 37 - Courriel 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-30 10 h 35 - Courriel 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 9 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

XYZ Technologie Culturelle Inc 5700 rue Fullum Montréal, QC, H2G 2H7 http://xyz-tc.com	Madame Appel d'offres Téléphone : 514 340-7717 Télécopieur : 514 658-1254	**Commande : (1486154)** 2018-08-31 14 h 17 **Transmission :** 2018-08-31 14 h 17	2991960 - 18-17197 ADDENDA 1 2018-08-31 14 h 17 - Téléchargement 2992070 - 18-17197 ADDENDA 2 2018-08-31 14 h 17 - Téléchargement 2992801 - 18-17197 ADDENDA 3 2018-08-31 14 h 17 - Téléchargement 2993099 - 18-17197 ADDENDA 4 2018-08-31 14 h 17 - Téléchargement 2993828 - 18-17197 ADDENDA 5 2018-08-31 14 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187754003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , -
Objet :	Accorder un contrat à Département Studio Créatif pour la production des contenus s de l'exposition permanente Bio-Machine, du projet Migration du Biodôme, pour une somme maximale de 264 706,95 $ (contrat de 240 642,68 $ + contingences de 24 064,27 $), taxes incluses. Appel d'offres public 18-17197. 2 soumissions conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1187754003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-06

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.012

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1187736002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de service, de gré à gré, à l'OBNL Fondation Villes Nouvelles Canada (New Cities Foundation), pour réaliser une démarche de positionnement pour le projet McGill College, pour une somme de 141 574 $, taxes incluses. Dépense totale de 272 466 $, incluant les taxes (honoraires professionnels : 141 574 $ + déboursés : 116 734 $ + contingences : 14 158 $) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 258 308 $, taxes et déboursés incluses, pour des services professionnels, pour réaliser une démarche de positionnement pour le projet McGill College;

2. d'octroyer, conformément aux dispositions de la loi, à l'OBNL Fondation Villes Nouvelles Canada (New Cities Foundation), un contrat de gré à gré, soit pour une somme de 141 574 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres de gré à gré et à son offre de service en date du 05 décembre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3. d'autoriser une dépense de 14 158 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-13 14:44

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187736002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de service, de gré à gré, à l'OBNL Fondation Villes Nouvelles Canada (New Cities Foundation), pour réaliser une démarche de positionnement pour le projet McGill College, pour une somme de 141 574 $, taxes incluses. Dépense totale de 272 466 $, incluant les taxes (honoraires professionnels : 141 574 $ + déboursés : 116 734 $ + contingences : 14 158 $) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

En avril 2018, la Ville de Montréal a annoncé son intention de transformer l'avenue McGill College pour faire un vaste espace public au cœur du centre-ville. Trois grands chantiers sont en planification ou en réalisation. Tout d'abord, la Ville de Montréal débute actuellement des travaux visant à réaménager la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues De Bleury et Mansfield. Ensuite, l'implantation de la station McGill du REM, nécessitera de démolir une partie de l'aménagement de surface actuel de l'avenue McGill College, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine. La Ville désire saisir l'opportunité d'arrimer les travaux de réaménagement de l'avenue McGill College avec la fin des travaux du REM. Enfin, d'autres investissements privés sont prévus dans ce secteur, notamment le Projet Nouveau-Centre d'Ivanhoé Cambridge qui prévoit des investissements totaux de 1G$, dont 200 M$ pour revitaliser l'Esplanade et transformer l'offre commerciale de Place Ville Marie. Le projet Nouveau-Centre prévoit également des rénovations importantes au Centre Eaton.
La conjoncture actuelle crée donc une opportunité unique pour la Ville de Montréal de réaliser ce projet d'envergure. Les objectifs initiaux du projet sont :

§ générer une nouvelle place publique unique et dynamique, lieu d'expression de la vitalité du centre-ville;
§ accompagner cette grande avenue dans sa transition vers un nœud de transports en commun du centre-ville;
§ offrir une expérience et des vues uniques aux citoyens dans ce secteur du centre-ville.

Ce mandat a été confié au SIVT, plus précisément à la Direction de la gestion du portefeuille de projets.

La planification du projet McGill College a ainsi été amorcée et une démarche de conception a été mise sur pied. Cette démarche comporte la réalisation d'une multitude d'études afin

de bonifier la connaissance du secteur et plus particulièrement de cet espace. En parallèle, une consultation publique, composée de plusieurs activités, a été menée par l'Office de consultation public de Montréal (OCPM) à l'automne 2018, afin d'établir les besoins et les aspirations des citoyens pour le futur espace public.

Après ces étapes, l'équipe projet a bonifié la démarche de conception en prévoyant la réalisation d'une démarche de positionnement ainsi que la rédaction d'un programme d'aménagement, fonctionnel et technique, pour alimenter les prochaines étapes de conception (concours de design international, réalisation des avants-projets préliminaires et définitifs ainsi que des plans et devis).
Par positionnement, l'équipe projet entend la définition du rôle d'un espace public, notamment quant aux services qu'il offre, aux activités qui peuvent s'y dérouler et aux usagers visés.

Pour planifier cette démarche de positionnement, le SIVT a octroyé un contrat de gré à gré à l'OBNL Fondation Villes Nouvelles Canada. Ce mandat (37 941 $, taxes incluses), présentement en cours, vise à concevoir la démarche, à rencontrer plusieurs parties prenantes, à préciser les différentes activités et le plan de communication ainsi qu'à solliciter des experts pour qu'ils participent à la démarche. La Fondation Villes Nouvelles Canada a été retenue pour leur expérience dans l'organisation d'événements de co-création portant sur des sujets en lien avec le devenir des villes, attirant des personnalités internationales.

Le présent sommaire vise à octroyer un second contrat à la Fondation Villes Nouvelles Canada de 272 466 $, taxes, déboursés et contingences incluses, pour réaliser la démarche de positionnement.

La stratégie d'approvisionnement, qui vise à octroyer un premier contrat à la Fondation Villes Nouvelles Canada pour la conception de la démarche et par la suite un second pour sa réalisation, a été validée par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal. Elle a permis de construire une démarche adaptée au contexte de l'avenue McGill College, en concertation avec des parties prenantes ciblées du milieu.

La Ville peut octroyer ces contrats de gré à gré à la Fondation Villes Nouvelles Canada conformément à l'article 573.3, alinéa 1 (2.1°) de la Loi sur les cités et villes qui prévoit une telle exception pour les organismes à but non lucratif (OBNL).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC1308565 - Services professionnels pour concevoir une démarche de positionnement, Fondation Villes Nouvelles Canada, gré à gré (33 000 $, avant taxes/37 941 $, taxes incluses)
CE1186707001 - 1er août 2018 - Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue d'une démarche de consultation pour la conception du futur aménagement de l'avenue McGill College.

CM1187287001 - 23 avril 2018 - Autoriser une appropriation de 270 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération et une appropriation de 4 627 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.
De ce budget :
- 1 577 000$ a été réservé pour réaliser des études techniques, des démarches d'acceptabilité sociale et les avants projets préliminaires pour le projet McGill.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à mandater la Fondation Villes Nouvelles Canada pour réaliser la démarche de positionnement conçue au préalable. Celle-ci vise à définir quel sera le rôle de cet espace public dans l'éco-système montréalais, quelles activités s'y dérouleront ainsi que la clientèle visée. Cette réflexion devra se faire en tenant compte des changements que connaît la société et qui affectent le centre-ville de Montréal (transport en commun et électrique, achat en ligne, augmentation des résidents et des étudiants internationaux au centre-ville, réchauffement climatique, augmentation du tourisme, etc.). Cette démarche servira également à mobiliser les parties prenantes autour d'une vision commune de cet espace.
La démarche comprendra :

§ des groupes de discussion thématiques (janvier);
§ un événement de co-création du positionnement où la Ville et la Fondation Villes Nouvelles Canada accueilleront 40 personnes, provenant de Montréal et de l'étranger, reconnues pour leur créativité et la qualité de leurs réflexions sur des sujets comme le commerce de détail, le vivre ensemble au centre-ville, le milieu du travail, le tourisme, l'éducation, la culture, etc.
§ une activité de restitution qui vise une diffusion et un partage de l'information ouverte au grand public pendant une demi-journée;
§ la réalisation d'un rapport détaillant la démarche de positionnement.

La définition d'un positionnement et d'une vision commune pour l'avenir de McGill College orientera par la suite la conception du projet et sera intégrée dans le programme d'aménagement, fonctionnel et technique.

Les services professionnels attendus par la Fondation Villes Nouvelles Canada comprennent : le suivi auprès des participants, l'organisation logistique des déplacements des participants, des invitations et de l'événement, l'animation, le traitement de l'information ainsi qu'un accompagnement en communication, et ce, pour l'ensemble des activités.

Le présent contrat s'élève à 272 466 $, taxes incluses. Ce montant prévoit une somme maximale de 101 530 $, avant taxes, pour les déboursés associés à l'organisation des activités (location de salles, billets d'avion et nuitées d'hôtel pour les participants non locaux, frais de traduction, services traiteurs, etc.). Tout déboursé admissible devra avoir été préalablement autorisé, par écrit, et sera remboursé uniquement sur présentation des pièces justificatives.
Le montant des honoraires s'élève à 123 135 $, avant taxes. Une enveloppe pour contingences de 10% soit 12 314 $, avant taxes, est également prévu dans le montant du total du contrat. La facturation est forfaitaire et seuls les services rendus seront payés.

Pour analyser l'offre de la Fondation Villes Nouvelles Canada, la Ville de Montréal a pris pour comparaison des coûts de démarches similaires réalisées dans le cadre d'autres grands projets montréalais au cours des dernières années.

JUSTIFICATION

Pour faire du futur projet McGill College un succès, la Ville de Montréal s'est dotée d'une démarche de conception visant l'excellence. Dans cette démarche, la tenue d'un exercice de positionnement est essentiel.
Il permettra notamment de :

- Générer des propositions de positionnements;
- Créer un engouement et mobiliser les parties prenantes autour du projet;

- Susciter l'adhésion et générer un consensus autour du positionnement formulé;
- Mobiliser des experts internationaux inspirants.

La Ville de Montréal souhaite bénéficier de l'expertise de la Fondation Villes Nouvelles Canada dans la réalisation de mandats similaires, de sa crédibilité et de sa réputation internationale. La Fondation Villes Nouvelles Canada a en effet été retenue pour son expérience dans l'organisation d'événements, de rencontres et de journées thématiques portant sur des sujets en lien avec le devenir des villes, attirant des personnalités internationales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat lié à la réalisation de la démarche de positionnement pour le réaménagement de l'avenue McGill College se décline de la manière suivante :

Honoraires professionnels	123 135 $
Déboursés	101 530 $
Contingences	12 314 $
Sous-total, avant taxes	236 979 $
Total, avec taxes	**272 466 $**

Plus précisément, ces montant sont détaillés de la manière suivante :

	Honoraires NewCities	**Déboursés**	**Total**
Coordination générale (janvier -juin)	13 000 $	0 $	**13 000 $**
Groupes de discussion (janvier -avril)	17 000 $	1 300 $	**18 300 $**
Événement de co-création (janvier - fin février)	39 000 $	73 000 $	**112 000 $**
Session de restitution (janvier - fin février)	17 000 $	10 000 $	**27 000 $**
Rapport final (mars - avril)	12 000 $	5 000 $	**17 000 $**
Stratégie et accompagnement en communication (janvier - avril)	25 135 $	3 000 $	**28 135 $**
Prévision dépenses imprévues	12 314 $	9 230 $	**21 544 $**
Sous-total avant taxes	**135 449 $**	**101 530 $**	**224 665 $**
Total	**155 732 $**	**116 734 $**	**272 466 $**

Ces montants seront payés à même le budget de fonctionnement de la phase 3 de Sainte-Catherine Ouest et représentent un coût net de 235 870 $, lorsque diminués des ristournes fédérale et provinciale.

Le poste budgétaire de 112 000 $ comprend l'ensemble des honoraires et des déboursés nécessaire pour l'organisation et le bon déroulement de l'événement de co-création. Les honoraires professionnels vise la planification et la coordination logistique, la production des contenus nécessaires, l'accueil des participants et l'animation de l'événement. Les déboursés comprennent les coûts associés à la location de salles, les billets d'avion et nuitées d'hôtel pour les participants non locaux, les frais de traduction et de traiteurs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche menée par la Fondation Villes Nouvelles Canada permet de respecter un des critères énumérés au Plan corporatif de Montréal en développement durable, soit la participation et la concertation. De plus, les grands principes et engagements de la Ville, tel que détaillés dans le Plan Montréal durable 2016-2020 seront pris en compte pendant les activités de réflexions. Enfin, le processus de conception adopté vise un design de qualité ainsi que la réalisation d'un projet durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le résultat de la démarche devra être intégré dans le programme d'aménagement fonctionnel et technique qui guidera les futures étapes de conception. Un retard dans l'octroi du contrat pour la réalisation de la démarche de positionnement aura ainsi pour impact de retarder ces étapes et par conséquent le début des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service des communications. Celle-ci sera mise en oeuvre par le Service des communications et par la Fondation Villes Nouvelles Canada.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier du projet est le suivant :
- Exercice de positionnement : Hiver 2019
- Finalisation de la rédaction du programme d'aménagement, fonctionnel et technique : Printemps 2019
- Concours de design : Été et automne 2019
- APD et plans et devis - premier tronçon : 2020 et hiver 2021
- Appel d'offres travaux - premier tronçon : Printemps 2021
- Travaux - premier tronçon : Automne 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Katia HEDIR, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-12-05
Valentine ABOUT	Christianne RAIL	

Conseillère en aménagement

Tél : 514-872-6180
Télécop. :

Chef de section

Tél : 514 872-4854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2018-12-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-12-13

CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6*;*

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la **« Ville »**)

ET :

FONDATION VILLES NOUVELLES CANADA, personne morale régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* dont l'adresse principale est située au 315, rue Sainte-Catherine Est, bureau R-4150, Montréal, H2X 3X2, agissant et représentée aux présentes par Sébastien Turbot, Directeur Exécutif, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 792380693
Numéro d'inscription TVQ : 1223577225

(ci-après nommé le **« Contractant »**)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE le Contractant a pour mission de construire un meilleur avenir urbain ; à travers l'organisation d'évènements internationaux, la réalisation de travaux de recherche et la création de projets d'innovation urbaine.

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » :	Devis comprenant une description du mandat produit par la Ville.
1.2 « **Annexe 2** »	Description de la prestation de service du Contractant, incluant le bordereau complété.
1.2 « **Responsable** » :	Le Directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

1.3 **« Unité administrative »** Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et les Annexes 1 et 2 ci-jointes, pour concevoir une démarche de positionnement dans le cadre du projet de l'avenue McGill College.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le préambule et les Annexes 1 et 2 font partie intégrante de la présente convention.

3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet le 9 janvier 2019 et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services, mais au plus tard le 1er juin 2019, le tout sous réserve des articles 11 et 13.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;

5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

6.3 assumer ses frais généraux tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.4 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

6.5 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

6.6 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

6.8 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

6.9 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;

6.10 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de deux cent soixante dix huit mille cinq cent soixante et un dollars (278 561,43 $) couvrant tous les honoraires, tous les déboursés et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

8.2.1 Les honoraires et les déboursés prévus au présent article sont payables comme indiqué à l'article 4.1 de l'Annexe 1. Les dates prévues pour l'émission des cinq factures sont les suivantes :

8.2.2 le 21 janvier 2019;

8.2.3 le 4 février 2019;

8.2.4 le 4 mars 2019;

8.2.5 le 18 mars 2019;

8.2.6 le 1er avril 2019.

Chaque versement est conditionnel à ce que le Contractant ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder de deux cent soixante dix huit mille cinq cent soixante et un dollars (278 561,43 $).

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.9, 9.2 et 10 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13
DÉFAUTS

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 et 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 et 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
ASSURANCES ET INDEMNISATION

14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 15
REPRÉSENTATION ET GARANTIE

15.1 Le Contractant déclare et garantit :

15.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

15.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

15.1.3 que les droits de Propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

15.1.4 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits d'auteur prévus à l'article 10 de la présente convention;

15.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 315, rue Sainte-Catherine Est, bureau R-4150, Montréal, H2X 3X2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20 ,

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon,

Le e jour de 20 ,

FONDATION VILLES NOUVELLES CANADA

Par : _____
(Nom et titre)

Acquisition de Services professionnels



Services professionnels pour réaliser une démarche de positionnement dans le cadre du projet de l'avenue McGill College

DEVIS
30-11-2018, par V. About

1. Préambule

1.1 Projet de réaménagement de l'avenue McGill College

En avril 2018, la Ville de Montréal a annoncé son intention de transformer l'avenue McGill College afin de réaliser un vaste espace public au cœur du centre-ville.

Ce secteur de la ville est actuellement en pleine effervescence. Trois grands projets sont en planification ou en réalisation :

- L'implantation de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) nécessitera la démolition d'une partie de l'aménagement de surface actuel de l'avenue McGill College entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine. La Ville désire saisir l'opportunité d'arrimer les travaux de réaménagement de l'avenue McGill College avec la fin des travaux du REM.

- Le projet Sainte-Catherine Ouest phase 1, entre les rues De Bleury et Mansfield.

- Le Projet Nouveau-Centre, d'Ivanhoé Cambridge, qui prévoit des investissements totaux de 1G$, dont 200 M$ pour revitaliser l'Esplanade et transformer l'offre commerciale de Place Ville Marie. Le projet Nouveau-Centre prévoit également des rénovations importantes des bâtiments abritant le centre Eaton.

La conjoncture actuelle crée donc une opportunité unique pour la Ville de Montréal de réaliser ce projet d'envergure. Les objectifs initiaux du projet sont :

- Générer une nouvelle place publique unique et dynamique, lieu d'expression de la vitalité du centre-ville;
- Accompagner cette grande avenue dans sa transition vers un nœud de transports clés du centre-ville;
- Offrir une expérience et des vues uniques aux piétons dans ce secteur du centre-ville.

Ce mandat a été confié au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), plus précisément à l'équipe du projet Sainte-Catherine Ouest de la Direction de la gestion du portefeuille de projets.

1.2 Le secteur d'intervention du projet

Le secteur d'intervention du projet comprend l'avenue McGill College entre les rues Cathcart et Sherbrooke Ouest.

Cette avenue possède quatre tronçons distincts qui relient l'esplanade de la Place Ville-Marie à l'entrée de l'Université McGill. Le projet vise le réaménagement de ce vaste espace d'environ 12 000 m^2 en place publique, soit les quatre tronçons. Il est prévu que la circulation automobile demeurera permise sur les rues transversales, telles que Sherbrooke, le boulevard de Maisonneuve, l'avenue du Président-Kennedy, etc.

2. Démarche de conception du projet

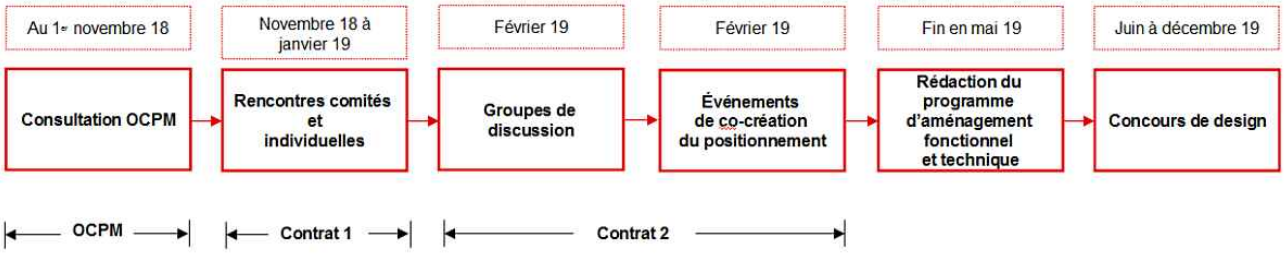

Figure 1 : Organigramme de la démarche de conception du projet

2.1 Consultation publique portée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

L'avenue McGill College est riche en histoire. Pendant un siècle, et presque sans interruption, promoteurs, propriétaires, citoyens et concepteurs ont envisagé une multitude de projets visant à la transformer. En 1984, cette avenue a été, au cœur d'une des premières prises de position publiques pour la modification d'un projet d'aménagement. L'avenue McGill College, telle qu'on la connaît aujourd'hui, notamment avec ses magnifiques vues sur le mont Royal, a ainsi pu être protégée grâce à l'intervention citoyenne.

Près de 35 ans plus tard, à l'amorce de la conception d'un nouvel aménagement et d'une transformation majeure de l'espace, la consultation a permis à toutes les parties prenantes intéressées d'exprimer leurs aspirations pour la place et ainsi de s'assurer d'offrir à terme un espace qui conviendra à tous les usagers, qu'ils soient Montréalais, travailleurs, gens de la communauté d'affaires ou touristes, pour les décennies à venir.

L'OCPM a mené cette démarche aux mois d'octobre et novembre 2018 en proposant au public une série d'activités de consultation. Le rapport de consultation et les recommandations seront disponibles au début janvier 2019 et seront un intrant important pour les futures étapes de conception, dont la démarche de positionnement.

2.2 Études réalisées ou en cours

En parallèle de la consultation publique, le Donneur d'Ordre a réalisé, ou est en appel d'offres, pour réaliser diverses études. Ces études comprennent notamment :

- Étude de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère - Caractérisation identitaire de l'avenue McGill College (réalisée);
- Étude d'impacts sur la circulation d'une piétonnisation de l'avenue McGill College (réalisée);
- Étude de projets comparables pertinents et inspirants (livrable : novembre 2018);
- Portrait économique de l'avenue McGill College (livrable : janvier 2019);
- Étude d'opportunité touristique dans le cadre du projet de l'avenue McGill College (livrable : janvier 2019);
- Étude de caractérisation urbaine (livrable : février 2019).

Ces études ont contribué à nourrir la réflexion, notamment concernant l'identification des thématiques, des enjeux et des experts à mobiliser dans le cadre des prochaines étapes de conception.

2.3 Comités de projet

Afin de l'accompagner dans la conception de ce projet, l'équipe de projet du SIVT a mis en place deux comités qui suivent le projet et guident l'équipe projet à travers les différentes étapes de conception.

1. Le comité d'aménagement

Ce comité est composé de professionnels des services corporatifs de la Ville de Montréal et de l'Arrondissement Ville-Marie identifiés pour leur expertise dans des domaines reliés au projet (transports et circulation, design urbain, parcs et espaces verts, patrimoine, art public, stratégies de concours). Son rôle est d'accompagner et encadrer, de par leurs diverses expertises, la démarche de conception du projet.

2. Le comité d'accompagnement

Le comité d'accompagnement est composé de représentants de divers milieux montréalais qui accompagnent le projet.

- Chambre de commerce du Montréal métropolitain;
- Conseil régional de l'environnement de Montréal;
- Héritage Montréal;
- Institut de développement urbain;
- Destination centre-ville;
- Tourisme Montréal;
- Forum Jeunesse de l'île de Montréal;
- Interaction du quartier Peter-McGill;
- Table de concertation du quartier des grands jardins;
- Nik Luka (Université McGill);
- Thomas-Bernard Kennif (UQAM);
- Carmela Cucuzzela (Université Concordia).

2.4 Programme d'aménagement fonctionnel et technique

Le Donneur d'Ordre s'adjoindra de services professionnels en aménagement pour la rédaction d'un programme d'aménagement fonctionnel et technique pour la future place McGill College.

Le consultant responsable de rédiger le programme aura la responsabilité de traduire l'ensemble des résultats issus des études et des activités de consultation et de positionnement dans un programme d'aménagement.

Il participera directement à des rencontres de travail avec l'Adjudicataire. L'Adjudicataire devra pour sa part s'assurer de livrer l'ensemble de l'information nécessaire dans un format qui permettra au consultant responsable de la rédaction du programme de l'analyser et l'intégrer dans le programme.

3. Mandat

3.1 Description du mandat

Le mandat vise à réaliser la démarche de positionnement conçu dans le contrat 1, identifié dans l'organigramme illustrant la démarche de conception à la page 3.

La démarche de positionnement est composée de groupes de discussion (janvier), d'un événement de co-création d'un positionnement en présence d'experts internationaux et locaux ainsi que d'une activité de restitution auprès du grand public (février).

3.2 Description détaillée du mandat

3.2.1 Coordination générale

Rencontres travail – équipe projet

Des rencontres de travail (10) sont à prévoir régulièrement avec l'équipe de projet. Ces rencontres de travail viseront à guider l'Adjudicataire dans son travail et à le soutenir activement dans la définition et la production de contenu en lien avec les questions d'aménagement.

Le Donneur d'Ordre prévoit jouer un rôle important dans la définition des thématiques des différentes activités.

De plus, certains contenus ou documents seront produits par le Donneur d'Ordre, l'Adjudicataire devra assurer une entière collaboration pour assurer une cohérence entre ces contenus et les activités.

Bilan d'avancement

Le bilan d'avancement du projet devra être mis à jour chaque semaine.

Ce bilan, monté dans le cadre du contrat 1, est composé des éléments suivants :

- Un échéancier indiquant le % d'avancement et l'état des activités (approuvé, en attente, à présenter, à réaliser);
- Un budget indiquant budget initial, budget révisé (pour les honoraires et les déboursés);
- Une synthèse de l'avancement indiquant les enjeux et les points en suspens.

Comités de projet (2)

Suite à la tenue de l'événement de positionnement et la session de restitution, deux (2) rencontres seront organisées avec les comités de projet (comité d'aménagement et comité d'accompagnement). L'objectif de ces rencontres est de présenter une synthèse des résultats aux participants afin de formuler une recommandation sur le positionnement à retenir.

En amont de ces rencontres, l'Adjudicataire devra produire un document de présentation synthèse des résultats des activités qui servira de support de discussion.

Les services et les livrables attendus de la part de l'Adjudicataire pour les deux (2) rencontres sont détaillés dans *l'annexe 1 – Tableau du partage des responsabilités et tâches Ville/New Cities*, dans la section 1 du tableau.

Élus

Par la suite, une présentation sera faite aux élus des résultats des activités ainsi que de la recommandation des comités projet pour une validation finale du positionnement.

Les services et les livrables attendus pour la présentation pour validation- élus et partenaires, sont détaillés dans l'*annexe 1 – Tableau du partage des responsabilités et tâches Ville/New Cities*, dans la section 1 du tableau.

3.2.2 Groupe de discussions et ateliers avec les propriétaires riverains

Six (6) à huit (8) groupes de discussions thématiques auront lieu avant l'événement de co-création (janvier) afin d'explorer certaines thématiques ciblées lors du contrat 1. Un (1) groupe de discussion sera également organisé après l'événement de co-création (mars) afin d'aborder la question de la gouvernance en lien avec le positionnement retenu.

Deux (2) ateliers seront organisés avec les propriétaires riverains (avant et après l'événement de co-création).

Le livrable pour ces rencontres est la rédaction d'une synthèse qui permet de faire ressortir les grandes thématiques et conclusions des discussions tenues.

Les services et les livrables attendus pour les groupes de discussions et ateliers avec les propriétaires riverains, sont détaillés dans l'*annexe 1 – Tableau du partage des responsabilités et tâches Ville/New Cities*, dans la section 2 du tableau.

3.2.3 Événement de co-création

L'événement de co-création du positionnement se tiendra sur deux (2) jours (28 février et 1er mars).

Les services et les livrables attendus pour l'événement de co-création, pour la planification et la réalisation de l'événement, sont détaillés dans l'*annexe 1 – Tableau du partage des responsabilités et tâches Ville/New Cities*, dans la section 3 du tableau.

3.2.4 Session de restitution

La session de restitution se tiendra le lendemain (2 mars) de l'événement de co-création et invitera l'ensemble de la communauté montréalaise à venir travailler autour des positionnements formulés.

Les services et les livrables attendus pour les groupes de discussions et ateliers avec les propriétaires riverains, sont détaillés dans l'*annexe 1 – Tableau du partage des responsabilités et tâches Ville/New Cities*, dans la section 4 du tableau.

3.2.5 Rapport

Suite à la tenue des activités qui composent la démarche de positionnement, un rapport devra être réalisé.

Le rapport devra présenter la démarche, la participation (nombre et noms), les limites, une synthèse des résultats et informations collectés par activités et l'argumentaire qui y mène.

Une table des matières devra être remise pour validation de la part du Donneur d'Ordre. Une version pour commentaires devra également être remise avant la version finale.

Les services et les livrables attendus pour les groupes de discussions et ateliers avec les propriétaires riverains, sont détaillés dans l'*annexe 1 – Tableau du partage des responsabilités et tâches Ville/New Cities*, dans la section 5 du tableau.

3.2.6 Stratégie et accompagnement en communication

Pour accompagner l'ensemble des activités de la démarche de positionnement, des activités de communication seront pensées et réalisées par New Cities pour accompagner le Donneur d'Ordre.

Les services et les livrables attendus pour les groupes de discussions et ateliers avec les propriétaires riverains, sont détaillés dans l'*annexe 1 – Tableau du partage des responsabilités et tâches Ville/New Cities*, dans la section 6 du tableau.

3.3 Modalités des livrables

Les livrables mentionnés dans les sections précédentes du présent document devront répondre, à moins d'avis contraire du Donneur d'Ordre, aux spécifications décrites dans la présente section concernant :

- Les formats;
- Les remises aux étapes d'avancement;
- Les délais de commentaires de la part du Donneur d'Ordre;
- La qualité des livrables.

3.3.1 Formats des livrables

Le format des différents types de livrables est spécifié dans le tableau qui suit :

Type de livrable	**Formats**
Documents (C.R, programmation, etc.)	Word et PDF
Présentation	PowerPoint et PDF

Listes	Word ou Excel et PDF
Tableau	Excel et PDF
Échéancier	Excel, MsProject, Indesign et PDF
Budget	Excel et PDF

Tableau 1 : Spécification sur les formats des livrables

De plus, les photographies ou autres visuels (figure, tableau, etc.) servant à illustrer les documents et les présentations, ainsi que leur source, devront aussi être remis dans un fichier à part dans leur format d'origine. Cela permettra au Donneur d'Ordre de les réutiliser dans de futures présentations ou rapports.

3.3.2 Délai pour émission des commentaires

L'Adjudicataire devra prendre en compte dans son plan de travail des délais de cinq jours ouvrables, afin que le Donneur d'Ordre puisse émettre ses commentaires sur les livrables remis. Il pourra continuer à travailler pendant cette période, mais pourra se voir demander de réajuster des éléments par la suite, notamment après la présentation aux élus.

3.3.3 Qualité des livrables

Le Donneur d'Ordre se réserve le droit d'appliquer des pénalités en cas de non-qualité des livrables exigés au Contrat et émis par l'Adjudicataire. Par non-qualité des livrables, on entend :

- Plans ou autres visuels comportant des erreurs de conception, de cotes, de dimensionnement, d'écriture (incluant les fautes d'orthographe), de référence (i.e. référence au mauvais détail, coupe, croquis normalisé, numéro de dessin), du non-respect des normes en usage (fédérales, provinciales ou municipales) ou omission;
- Document comportant des erreurs d'orthographe, de syntaxe, de référence (article, norme, document normalisé, numéro de dessin, de croquis, etc.) ou des omissions;

Pour tout livrable non conforme à un standard de qualité acceptable et qui serait constaté par le Donneur d'Ordre, une pénalité sera appliquée (voir *annexe 2- Pénalités*).

L'Adjudicataire sera alors avisé par un avis écrit. Le Donneur d'Ordre se réserve le droit d'appliquer cette pénalité à plusieurs reprises si le constat de non-conformité se reproduit.

3.3.4 Calendrier préliminaire

Le calendrier préliminaire de ce mandat est détaillé dans l'*annexe 1 – Tableau du partage des responsabilités et tâches Ville/New Cities.*

4. Formule de prix

4.1 Formule forfaitaire

La facturation est forfaitaire. **Seuls les services rendus seront payés**.

Le prix soumis comprend la fourniture de tous les services et de tous les biens visés par le contrat, notamment les profits, les frais généraux et toutes autres dépenses inhérentes à la réalisation du contrat ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ).

Le paiement des honoraires et des déboursés se fera en cinq versements selon l'avancement du projet. Ces versements sont basés sur les activités mentionnées au bordereau. Les paiements des honoraires seront effectués de la manière suivante :

- 75% suite à la réalisation d'une activité;
- 25 % restant sur réception du livrable final.

Le paiement des frais associés à la coordination générale sera fait en quatre fois, inclus dans les factures ci-mentionnées (25% du montant total alloué à la coordination générale par facture).

Le paiement des honoraires associés aux activités de communication ainsi qu'à la rédaction du rapport sera fera selon les lignes indiquées au bordereau, lorsqu'elles auront été réalisées à 100%.

4.2 Déboursés

Une enveloppe pour déboursés est prévue dans le cadre de ce contrat pour soutenir l'organisation des différentes activités mentionnées dans le présent devis.

Avant d'être engagé, tout déboursé admissible doit avoir été préalablement autorisé, par écrit, par le Donneur d'Ordre et sera remboursé uniquement sur présentation des pièces justificatives.

4.3 Déboursés non remboursables

À titre indicatif, et sans s'y limiter, les frais suivants ne peuvent faire l'objet d'une autorisation de déboursés :

- Les frais de déplacement entre le lieu de travail désigné dans le Contrat et les bureaux du contractant ainsi que les frais de stationnement, s'il y a lieu;
- Les frais de déplacement et de stationnement pour une assignation d'une journée complète au même lieu de travail;
- Les frais de kilométrage et de stationnement pour les trajets des ressources du contractant entre leur domicile et le lieu de travail;
- Les équipements de base pour réaliser l'objet du Contrat, tels les équipements de sécurité des employés, tous les frais de téléphones cellulaires intelligents ou non, les ordinateurs, les télécopieurs et les instruments de mesure et de localisation;
- Les logiciels utilisés;
- Tous les équipements situés au bureau de l'adjudicataire ou qui ne font pas partie des items détaillés dans les documents d'appel d'offres;
- Les bureaux, installations temporaires ou équipements spécialisés requis de façon continue ou aléatoire pour la réalisation du mandat;
- Les frais de poste;

- Les frais d'expert dont le champ de pratique n'est pas relié directement aux travaux faisant l'objet de l'appel d'offres;
- L'abonnement et frais de cotisation à une association, ordre professionnel ou autre.

1.4 Facturation

Les factures adressées à la Ville doivent contenir les informations suivantes :

- le numéro de la facture;
- la date d'émission et la période couverte par la facture;
- le montant de la facture et le montant facturé avant cette facture, le tout ventilé comme le plan de travail;
- le pourcentage d'avancement des honoraires ventilé comme le plan de travail;
- l'identification du fournisseur, incluant ses numéros de taxe sur les produits et services (T.P.S.) et de taxe de vente du Québec (T.V.Q.);
- le numéro du bon de commande;
- la confirmation, le cas échéant, de l'achèvement d'une étape signifiant qu'il n'y aura plus de facturation concernant cette étape.

Les documents suivants doivent être joints à la facture :

- le rapport d'avancement réel dûment complété, selon l'exemple convenu entre les parties;
- une liste des déboursés remboursables, les factures correspondantes et les pièces justificatives.

L'Adjudicataire doit joindre, lors du dépôt de sa soumission, un spécimen de facture présentant les renseignements énumérés ci-dessus.

1.4.1 Adresse de facturation

Toutes les factures et les notes de crédit originales doivent parvenir à l'adresse suivante :

Ville de Montréal
sivtsoutiengrandsprojets@ville.montreal.qc.ca

L'Adjudicataire doit envoyer une copie de chaque facture émise aux adresses inscrites sur les bons de commande émis par chacune des unités d'affaire de la Ville.

Annexe 1

Services professionnels pour réaliser une démarche de positionnement dans le cadredu projet de l'avenue McGill College

RACI	
R	Réalise
A	Approuve
C	Est consulté
I	Est informé
P	Participe

Section	Tâches	New-Cities	Ville	Livrable	Échéance
1	**Coordination générale**				
	Participer à des rencontres de travail avec équipe projet (10)	R	P		Dates à déterminer
	Mettre à jour le bilan d'avancement chaque semaine	R	A	Bilan d'avancement	Hebdomadaire
	Présentations pour valider les résultats de la démarche				Semaine 6 mars
	Com. Aménagement (1)				
	Convoquer la rencontre		R		
	Réserver la salle		R		
	Préparer la rencontre et le document de présentation	R		Document de présentation	
	Présenter une synthèse préliminaire des résultats	R			
	Animer la rencontre	R			
	Rédiger une synthèse	R	A	Synthèse (1)	
	Com. Accompagnement (1)				Semaine 6 mars
	Convoquer la rencontre		R		
	Réserver la salle		R		
	Préparer la rencontre et le document de présentation	R	A	Document de présentation	
	Présenter une synthèse préliminaire des résultats	R			
	Animer la rencontre	R			
	Faire le bilan avec l'équipe	R	P		
	Élus (3)				
	Préparer la rencontre et le document de présentation	R	A	Document de présentation	
	Présenter aux élus avancement (résultats groupe discussion, contenu et thématiques, st	R	P	Présentation (1) faite une (1) fois	Semaine 21 janvier
	Présenter résultats de l'événement	R	P	Présentation (1) faite deux (2) fois	Semaine du 11 mars
	Présenter le rapport final	R	P	Présentation (1) faite deux (2) fois	Semaine du 8 avril
	Groupes de discussion (6-8) + (1)				Semaine du 14 janvier
	Coordonner la logistique des activités (vérification salle, accueil participants, acceuil traiteur)	R			
	Préparer les rencontres et les contenus nécessaires	R	A	Documents de présentation	
	Animer les rencontres	R			
	Rédiger les synthèses des groupes de discussion	R	A	Synthèses (6-8) +(1)	
	Traduire les résultats dans un document synthèse pour positionnement	R	C/A	Document synthèse des éléments à retenir (1	
	Organiser le groupe discussion sur la Gouvernance	R			Semaine 29 mars
	Atelier avec les propriétaires riverains (2)				Janvier et mars
	Convoquer la rencontre		R		
	Réserver la salle		R		
	Coordonner la logistique des activités (vérification salle, accueil participants, acceuil traiteur)	R			
	Préparer les rencontres et les contenus nécessaires	R	C		
	Animer la rencontre	R			
	Rédiger les synthèses des ateliers avec les propriétaires riverains	R	A	Synthèses (2)	
3	**Événement de co-création**				Janvier/ février
	Planification				
	Définir les thématiques/ messages clés pour l'événement	C	R		
	Préparer les activités et les contenus nécessaires	C	R	Document de prébrief / contenus nécessaires	
	Rencontrer consultants du programme (1)	R	P		
	Entretenir les relations avec participants (réponse questions, etc.)	R			
	Coordonner la logistique des activités (réservation de la salle, achats billets d'avion, résever les chambres d'hôtel, organisation de l'acceuil des participants)	R		Bilan d'avancement mis à jour	
	Réalisation				28 février et 1er mars
	Coordonner la logistique des activités (vérification salle, accueil participants, acceuil traiteur)	R			
	Animer toutes les activités	R			
	Rédiger la synthèse des activités (nb participants, type activité, discussion, conclusions)	R		Synthèse des activités (1)	
	Revenir sur expérience avec équipe projet (1)	R	P		
	Rencontrer consultants du programme (1)	R	P		
	Rédiger le compte rendu rencontre travail consultant prog	R			
	Analyser l'information produite pendant événement	R	C/A		
4	**Session de restitution**				Janvier
	Coordonner les invitations	R			
	Définir les thématiques/ messages clés pour l'événement	R	C/A		
	Préparer les activités et les contenus nécessaires	R	C/A	Contenus nécessaires	
	Coordonner la logistique des activités (vérification salle, accueil participants, acceuil traiteur)	R			
	Animer l'activité	R			02-Mar
	Rédiger la synthèse de l'activité (nb participants, type activité, discussion, conclusions)	R	C/A	Synthèse de l'activité (1)	
	Revenir sur expérience avec équipe projet (1)	R	R		
	Rencontrer consultants du programme (1)	R	R		
	Analyser l'information produite pendant événement	R	C/A		
5	**Rapport ***				Semaine du 1er avril
	Rédiger la synthèse - intégration des comptes rendus de toutes les activités	R	A	Rapport pour commentaires et puis rapport final (1)	
6	**Stratégie et accompagnement en communication**				
	Rédiger les messages clés pour les différentes étapes / activités	R	C/A	Documents avec messages clés	Semaine 8 janvier
	Développer et réaliser une stratégie d'engagement des ambassadeurs	R	C/A		À déterminer
	Développer une campagne d'engagement réseaux sociaux pré-événement	R	C/A	10-15 posts, 5 à 7 visuels	Semain du 15 janvier
	Animer page Facebook de l'événement pour mobiliser	R	C/A		Continu avant 28 févr.
	Prises de vidéos et de photos de l'événement	R	C/A	Vidéos et photographies de l'événement	28 févr., 1et 2 mars
	Développer une campagne d'engagement réseaux sociaux post-événement	R	C/A	10 à 15 posts, 5 à 7 visuels	Sem. 4 mars
	Mettre en œuvre une démarche RP- médias locaux et inetrnationaux post-événement	R	C/A		À déterminer
	Développer une campagne d'engagement réseaux sociaux - publication rapport	R	C/A	2 à 4 posts, 1 visuel	Sem. 25 mars

Projet McGill College

Exercice de Positionnement et de Vision

Présentation -
12 décembre 2018



newcities

Le processus

1. **Etat des lieux & Groupes de discussion**
   Novembre à Février

2. **Événement de co-création du positionnement**
   28 février & 1 Mars

3. **Session de restitution publique**
   2 Mars

4. **Rapport et préparation des prochaines étapes**
   Avril

1 Etat des lieux

Objectifs:

- Développer une compréhension exhaustive du contexte

Activités:

- NewCities prévoit de rencontrer au cours des prochaines semaines une sélection de parties prenantes pour bonifier la démarche au cours d'entrevues individuelles et de groupes de discussion.
    - Premières rencontres individuelles avec les propriétaires riverains
    - Rencontres avec les institutions (ex. Université McGill, Musée McCord, etc.)
    - Groupes de discussions thématiques

1 Etat des lieux: Groupes de discussion

Les 6-8 groupes de discussion rassembleront chacun une dizaine de personnes autour de discussions thématiques pour mieux explorer les sujets d'intérêt.

Thèmes des sessions

1. Le rôle des espaces publics dans les centre-villes des grandes métropoles
2. McGill College: l'esprit du lieu
3. La place des créateurs locaux dans le centre-ville de Montréal
4. L'ADN de Montréal
5. La vie étudiante dans l'espace urbain

Suite à l'événement de co-création: La future gouvernance du lieu

2 Événement de co-création du positionnement

Format: 2 jours pour 40 pax. Mélange de parties prenantes (20-25), d'experts locaux (10-15) et internationaux (5-10).



Objectifs:

- Des visions sont créées et itérées de manière collaborative (1-3 visions)
- Les visions sélectionnées sont prototypées, testées et itérées de nouveau

Processus:

- Un mélange de plénières et de sessions interactives et créatives;
- Présentation sur les scénarios imaginables et leçons tirées d'autres exemples par les experts internationaux.

3 Session de restitution publique

Objectifs:

- Partager les résultats de l'événement avec la communauté et solliciter des avis.
- Appropriation et engagement du grand public

Format:

- Samedi matin, avec activités pour les familles (service de garde) et rafraîchissements. Retransmis en direct.
- 150-200 participants, incluant les participants de l'événement de co-création. Les participants aux groupes de discussion sont prioritaires.
- Invitations ouvertes avec RSVP
- Activités: séance de présentation et ateliers de réappropriation.

Suite à l'événement de co-création et la restitution: deuxième série de rencontres avec les propriétaires riverains.

4 Rapport final

Suite à la session de restitution publique.

Objectifs de communication

Objectifs:

1. Intéresser et susciter l'adhésion des publics cibles à la démarche de positionnement
2. Démontrer la capacité de la Ville à mobiliser les expertises d'ici et d'ailleurs pour mener à bien une démarche de planification urbaine pour le projet McGill College
3. Démontrer aux employés de la Ville, une gestion exemplaire et innovante d'un grand projet

Afin d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, notre stratégie de communication sera basée sur une importante présence sur les plateformes numériques de la Ville et de NewCities à travers de multiples formats.

Rappel des enjeux à venir

Groupes de discussion:

- Finalisation des thématiques à aborder
- Constitution des listes des participants à inviter aux groupes

Événement de co-création:

- Approbation de la liste des invités:
  - Liste parties prenantes et experts locaux
  - Liste experts internationaux
- Envoi des premières invitations, notamment pour les internationaux, **avant le 7 décembre**
- Finalisation des “packages” pour les invités internationaux

Annexe: Stratégie de communication

Activités	Objectifs de communication	Séquençage
Messages clés (conception, rédaction) et convenir des objectifs finaux	1, 2 et 3	Avant l'exercice
Développement et mise en oeuvre d'une stratégie d'engagement d'ambassadeurs (ex.: 'invité d'honneur, élus, participants, partie prenantes) : prise de paroles, citations pour réseaux sociaux, etc	1 et 2	En continu
Campagne d'engagement réseaux sociaux pour mobiliser pour la session de restitution (avec objectif de 200 pax). NC agit en “marque blanche” pour la ville. Création et rédaction d’entre 10 et 15 posts (en deux langues) et Création d’entre 5 à 7 visuels (en deux langues)	1 et 2	Avant l'exercice
Page Facebook de l'événement de restitution : création, mise à jour contenus et info, monitoring, community management (deux langues : français et anglais) - en collaboration avec les équipes de la ville de Montréal	1 et 2	Avant et pendant l'exercice
Captation vidéo et photos de l'événement de co-création et de restitution + livestream sur Facebook de l'événement de restitution	1, 2 et 3	Pendant l'exercice

Annexe: Stratégie de communication (2)

Activités	Objectifs de communication	Séquençage
Campagne d'engagement réseaux sociaux pour post-événement. NC agit en “marque blanche” pour la ville. Création et rédaction d’entre 10 et 15 posts (en deux langues) et Création d’entre 5 à 7 visuels (en deux langues)	1 et 2	Après l'exercice
Démarche RP d'engagement média locaux et internationaux suite à l'exercice et au moment de la publication du rapport de positionnement	1 et 2	Publication du rapport
Campagne d'engagement réseaux sociaux pour diffuser le contenu du rapport de positionnement. NC agit en “marque blanche” pour la ville. Création et rédaction d’entre 3 et 6 posts (en deux langues) et création d’entre 1 à 3 visuels (en deux langues)	1, 2 et 3	Publication du rapport

Annexe- Bordereau de prix
Services professionnels pour la réalisation d'une démarche de positionnement pour le projet McGill College
Les montants soumis doivent être exprimés en dollars canadiens.

Activités	Montant
Coordination générale	13000
Groupes de dicussions et ateliers propriétaires riverains	17000
Planification de l'événement de co-création	24000
Réalisation de l'événement de co-création	15000
Session de restitution	17000
Rapport	12000
Messages clés	1725
Stratégie d'engagement des ambassadeurs	3785
Campagne d'engagement réseaux sociaux pré-événement	2525
Animation page Facebook	5375
Prises de vidéos et de photos de l'événement	3625
Campagne d'engagement réseaux sociaux post-événement	3000
Démarche RP- média locaux et internationaux post-événement	3600
Développer une campagne d'engagement réseaux sociaux - publication rapport	1500
Sous-totaux des honoraires	**123 135 $**
Contingences pour imprévus (10 % des honoraires)	12 314 $
Déboursés	101 530 $
Sous-total des honoraires, contingences et déboursés	**236 979 $**
Taxe sur les produits et services (5 %) :	11 849 $
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	23 639 $
TOTAL (honoraires, contingences, déboursés et taxes)	**272 466 $**

Nom de la compagnie		
Fondation Villes Nouvelles Canada		
Adresse: 315 Rue Sainte-Catherine Est, QC H2X 3X2		
Ville	Code postal	
Nom de la personne responsable (en majuscules) STEPHANIE GRANDPERRET		
Signature du responsable 	Date 12 décembre 2018	
	Jour Mois	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187736002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Octroyer un contrat de service, de gré à gré, à l'OBNL Fondation Villes Nouvelles Canada (New Cities Foundation), pour réaliser une démarche de positionnement pour le projet McGill College, pour une somme de 141 574 $, taxes incluses. Dépense totale de 272 466 $, incluant les taxes (honoraires professionnels : 141 574 $ + déboursés : 116 734 $ + contingences : 14 158 $) / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SUM 1187736002 BF.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-12

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 20.013

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1185078024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 11 526,24 $ (taxes incluses) à la firme GHD Consultants Ltée suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 pour la gestion et la reprise du PRR 2018, majorant ainsi le contrat de base à 225 295,52 $ (taxes incluses) – Dépense provenant du PTI de l'arrondissement

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 11 526,24$, taxes incluses, à la firme GHD Consultants Ltée suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 pour la gestion et la reprise du PRR 2018, majorant ainsi le contrat de base à 225 295,52 $ (taxes incluses)– Dépense provenant du PTI de l'arrondissement;
D'IMPUTER la dépense tel qu'indiqué à l'intervention financière jointe au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-12-07 09:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Outremont
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 décembre 2018	Résolution: CA18 16 0381

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 11 526,24 $ (TAXES INCLUSES) À LA FIRME GHD CONSULTANTS LTÉE SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP07/11-17 POUR LA GESTION ET LA REPRISE DU PRR 2018, MAJORANT AINSI LE CONTRAT DE BASE À 225 295,52 $ (TAXES INCLUSES)- DÉPENSE PROVENANT DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

COMPTE TENU DES MOTIFS INDIQUÉS AU SOMMAIRE DÉCISIONNEL 1185078024, IL EST RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ADOPTER UNE RÉSOLUTION DEMANDANT AU COMITÉ EXÉCUTIF :

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 11 526,24$, taxes incluses, à la firme GHD Consultants Ltée suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 pour la gestion et la reprise du PRR 2018, majorant ainsi le contrat de base à 225 295,52 $ (taxes incluses) – Dépense provenant du PTI de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1185078024

Philipe TOMLINSON
_____
Maire de l'arrondissement

Julie DESJARDINS
_____
Secrétaire substitut de l'arrondissement

Signée électroniquement le 7 décembre 2018

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1185078024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 11 526,24 $ (taxes incluses) à la firme GHD Consultants Ltée suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 pour la gestion et la reprise du PRR 2018, majorant ainsi le contrat de base à 225 295,52 $ (taxes incluses) – Dépense provenant du PTI de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Ce dossier doit être présenté devant le comité exécutif pour adoption, il est donc requis de transmettre une recommandation en ce sens à M. Alain Dufort.
Décision antérieur:

CE18 0296 - 18 février 2018 - Accorder à GHD Consultants ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères préétablis, un contrat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 213 769,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP07/11-17;

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur junior

514.495.6277
Tél :
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.013

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1185078024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 11 526,24 $ (taxes incluses) à la firme GHD Consultants Ltée suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 pour la gestion et la reprise du PRR 2018, majorant ainsi le contrat de base à 225 295,52 $ (taxes incluses) – Dépense provenant du PTI de l'arrondissement

Compte tenu des motifs indiqués au sommaire décisionnel 1185078024,
Il est recommandé au Conseil d'arrondissement d'adopter une résolution demandant au Comité exécutif:

1. D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 11 526,24$, taxes incluses, à la firme GHD Consultants Ltée suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 pour la gestion et la reprise du PRR 2018, majorant ainsi le contrat de base à 225 295,52 $ (taxes incluses)– Dépense provenant du PTI de l'arrondissement;
2. D'IMPUTER la dépense tel qu'indiqué à l'intervention financière jointe au dossier décisionnel.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2018-11-28 11:09

Signataire : Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185078024**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 11 526,24 $ (taxes incluses) à la firme GHD Consultants Ltée suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 pour la gestion et la reprise du PRR 2018, majorant ainsi le contrat de base à 225 295,52 $ (taxes incluses) – Dépense provenant du PTI de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du mandat des services professionnels cité en décision antérieure, celui-ci couvre la conception et la surveillance de l'ensemble des travaux du programme de réfection routière 2018. Pour le volet conception, celui-ci a participé à la gestion de la période de soumission qui s'est déroulé du 21 juin au 12 juillet 2018. Malheureusement, aucune soumission n'a été déposé.
Ainsi, un ajustement de ce contrat de services professionnels est de mise afin d'analyser le marché, émettre des recommandations et revoir la stratégie de lancement de l'appel d'offres pour travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 16 0029 - 5 février 2018 – Octroyer un contrat de services professionnels au montant de 213 769,28$ (incluant les taxes) à la firme GHD consultants Ltée pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 (six soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du budget du PTI de l'arrondissement et de la ville centre

DESCRIPTION

Les travaux d'infrastructures routières prévus en 2018 sont reporté en 2019. L'ensemble des travaux seront réalisés en 2 contrats distincts afin de différencier les catégories de travaux.
PRR 2019 - Reconstruction de l'aqueduc

- Champagneur, de Bernard à Saint-Viateur

PRR 2019 - Programme de réfection routière

- Ducharme, de Dunlop à la limite Ouest de l'arrondissement,
- Lajoie, de Hutchison à Bloomfield,
- Dunlop, de Van Horne, à Lajoie
- Durocher, de Saint-Viateur à Fairmount,
- Maplewood, de Duchastel à Pagnuelo,
- Duchastel, de Maplewood, à Mont-Royal.

Cette stratégie implique le lancement de 2 appel d'offres de travaux. Vous trouverez en pièce jointe l'offre de services de la firme GHD Consultants Ltée.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La répartition financière se fera tel que le dossier d'octroi du contrat. Le montant total de la dépense s'élève à 11 526,24 $ (taxes incluses).
En résumé:

La répartition budgétaire entre les 3 services s'effectue selon une méthode de pourcentage de surface attribuable aux actifs de chaque payeur. La DRE financera une portion des travaux de chacune des rues en fonction de la surface attribuable à leurs actifs, c'est-à-dire, pour notre mandat, le volet aqueduc dans son ensemble (incluant les entrées de service au plomb). Une particularité s'impose concernant la répartition budgétaire des coûts associés au financement du SIVT. L'enveloppe doit être répartie entre les actifs de la chaussée et des trottoirs.

- La portion des travaux assumés par l'arrondissement Outremont représente **38%** de l'enveloppe, soit **4 379,97$** (taxes incluses),
- La portion des travaux assumés par le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT) représente:

  -**29%** pour la **section chaussée, soit 3 342,61$** (taxes incluses),
  -**10%** pour la **section trottoirs 1 152,62$** (taxes incluses).
  -La portion des travaux assumés par le SIVT sera financé par le règlement d'emprunt #17-073 et représente un coût net de 4 104.75 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.
- La portion des travaux assumés par la Direction des Réseaux d'Eau (DRE) représente **23%** de l'enveloppe, soit **2 651,04$** (taxes incluses). Cette dépense représente un coût net de 2 420,04 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le règlement d'emprunt

 # 17-083. La dépense satisfait les critères d'admissibilité au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), mais la DRE ne prévoit aucune subvention pour ce contrat puisque la TECQ14 a atteint son maximum autorisé pour la période 2014-2018.

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Jonathan ST-LOUIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 2 novembre 2018
Jean CARRIER, 30 octobre 2018
Mélanie DINEL, 23 octobre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur

Tél : 514-495-6277
Télécop. : 514-495-7415

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-10-19

Sophie LABERGE
Chef de division, Études techniques

Tél : 514-495-7488
Télécop. : 514-495-7415

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics
Tél : 514-495-7428
Approuvé le : 2018-10-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

Dossier # : 1185078024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 11 526,24 $ (taxes incluses) à la firme GHD Consultants Ltée suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 pour la gestion et la reprise du PRR 2018, majorant ainsi le contrat de base à 225 295,52 $ (taxes incluses) – Dépense provenant du PTI de l'arrondissement

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1185078024 - Aspects financiers - GHD Consultants 2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jonathan ST-LOUIS
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : (514) 495-6238

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-10-30

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières, matérielles et informationnelles
Tél : 514 495-6247
Division : Direction des services administratifs, du greffe et relations avec les citoyens

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185078024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 11 526,24 $ (taxes incluses) à la firme GHD Consultants Ltée suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 pour la gestion et la reprise du PRR 2018, majorant ainsi le contrat de base à 225 295,52 $ (taxes incluses) – Dépense provenant du PTI de l'arrondissement

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1185078024.xlsx SIVT 1185078024.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-02

Maria BARDINA
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2813
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.014

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1181543009

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda 1 modifiant l'article 10.10 intitulé « Boutique » du contrat de gestion intervenu entre Ville de Montréal et Association régionale de soccer Concordia (CE18 0748 du 9 mai 2018) pour y préciser comme condition préalable la conclusion d'une entente de commandite ou de partenariat entre l'Organisme avec un tiers pour exploiter la Boutique et réserver à la Ville, faute d'entente, le droit de louer ou permettre à tout tiers d'exploiter commercialement ce local

Il est recommandé :

- d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant le contrat de gestion intervenu entre Ville de Montréal et Association régionale de soccer Concordia Inc., CE18 0748 du 9 mai 2018, en modifiant l'article 10.10 intitulé « Boutique » de ce contrat pour y préciser comme condition préalable la conclusion d'une entente de commandite ou de partenariat entre l'Organisme avec un tiers et réserver à la Ville, faute d'entente, le droit de louer, prêter ou permettre à tout tiers d'exploiter commercialement ce local

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-06 13:40

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181543009**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda 1 modifiant l'article 10.10 intitulé « Boutique » du contrat de gestion intervenu entre Ville de Montréal et Association régionale de soccer Concordia (CE18 0748 du 9 mai 2018) pour y préciser comme condition préalable la conclusion d'une entente de commandite ou de partenariat entre l'Organisme avec un tiers pour exploiter la Boutique et réserver à la Ville, faute d'entente, le droit de louer ou permettre à tout tiers d'exploiter commercialement ce local

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est responsable de la gestion du Stade de soccer de Montréal (SSM) et a conclu un contrat de gestion établissant les modalités et conditions relatives aux services rendus par l'Association régionale de soccer Concordia inc. (ARSC). En contrepartie, la Ville prête gratuitement, certains espaces et équipements du Stade pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020. Ledit contrat a été approuvé par le comité exécutif de la Ville le 9 mai 2018 en vertu de la résolution CE18 0748 et mandate l'Association régionale de soccer Concordia inc. (ARSC) pour la gestion des réservations des plateaux sportifs lors des activités de soccer.
Ce dossier apporte une clarification à la clause « Boutique » du contrat de gestion, à savoir que la Ville exige comme condition préalable à la clause « Boutique » la conclusion d'une entente de commandite ou de partenariat avec l'ARSC et qu'elle se réserve, si une entente n'est pas conclue, le droit notamment de permettre à tout tiers d'exploiter commercialement ce local. Sans ces précisions, l'ARSC ne peut conclure d'entente, les conditions n'étant pas assez précises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0748 - 9 mai 2018
Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gestion de gré à gré entre la Ville et l'Association régionale de soccer Concordia inc. (ARSC) établissant les modalités et conditions relatives aux services rendus par l'ARSC en contrepartie desquels la Ville prête gratuitement, certains espaces et équipements du Stade de soccer de Montréal, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020

DESCRIPTION

À la demande de l'ARSC, les deux parties ont convenu de modifier l'article 10.10 de ce contrat intitulé « Boutique ». Le Contrat initial est modifié par le remplacement de l'article 10.10.1 par l'article suivant :

> « Lors de tout processus menant la VILLE à louer, prêter ou permettre à un tiers quelconque d'exploiter commercialement le local réservé à la boutique de vente d'équipements de sports situé au Stade, la Ville s'engage à exiger dudit tiers, comme condition préalable à la location, au prêt ou à l'exploitation commerciale dudit local, la conclusion d'une entente de commandite ou de partenariat avec l'ORGANISME ou, à défaut, à obtenir la permission écrite de l'ORGANISME. Toutefois, advenant qu'aucune entente n'ait été conclue entre ledit tiers et l'ORGANISME ou que la permission écrite de l'ORGANISME n'a pas été obtenue par la VILLE, le tout dans le délai que la VILLE déterminera, cette dernière se réserve le droit de louer, prêter ou permettre à un tiers quelconque d'exploiter commercialement ledit local. »

JUSTIFICATION

La modification de la clause « Boutique » est requises, car elle précise la condition préalable qui permet d'assurer le partenariat entre le locataire de la boutique et l'organisme. L'organisme souhaite assurer que les utilisateurs du Stade bénéficient de prix avantageux lors de leurs achats à la boutique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité que la Ville n'accepte pas de modifier cette clause, l'organisme n'aura plus le pouvoir de conclure une entente et de négocier des prix spéciaux au profit des utilisateurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce sommaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2018 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO
Agente de développement

Tél : 514 872-9259
Télécop. : 514 872-4718

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-19

Jean-François DULIÈPRE
c/d gestion des installations (dir sports)

Tél : 514-872-7990
Télécop. : 514 872-4718

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2018-11-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-12-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181543009

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Objet :	Approuver un projet d'addenda 1 modifiant l'article 10.10 intitulé « Boutique » du contrat de gestion intervenu entre Ville de Montréal et Association régionale de soccer Concordia (CE18 0748 du 9 mai 2018) pour y préciser comme condition préalable la conclusion d'une entente de commandite ou de partenariat entre l'Organisme avec un tiers pour exploiter la Boutique et réserver à la Ville, faute d'entente, le droit de louer ou permettre à tout tiers d'exploiter commercialement ce local

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, l'addenda no.1 ci-joint.

FICHIERS JOINTS

Addenda 1 visé 19-11-18.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-19

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
19 NOV. 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ADDENDA N° 1

MODIFIANT LE CONTRAT DE GESTION

(CE18 0748 du 9 mai 2018)

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER CONCORDIA INC., personne morale légalement constituée en vertu de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, ayant sa principale place d'affaires au 9235, Avenue Papineau, Montréal, Québec, H2M 2G5, agissant et représentée par monsieur Stéphane Clémentoni, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare ;

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

La VILLE et l'ORGANISME sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **PARTIE** » ou les « **PARTIES** ».

ATTENDU QUE les PARTIES ont conclu un contrat de gestion établissant les modalités et conditions relatives aux services rendus par l'ORGANISME en contrepartie desquels la Ville prête, à titre gratuit, certains espaces et équipements du Stade de soccer de Montréal pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020; ledit contrat a été approuvé par le comité exécutif de la Ville le 9 mai 2018 en vertu de la résolution CE18 0748 (ci-après le « Contrat initial »);

ATTENDU QUE les PARTIES ont convenu de modifier l'article 10.10 intitulé « **Boutique** »;

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

MCV

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

Le Contrat initial est modifié par le remplacement de l'article 10.10.1 par l'article suivant :

« lors de tout processus menant la VILLE à louer, prêter ou permettre à un tiers d'exploiter commercialement le local réservé à la boutique de vente d'équipements de sports situé au Stade, la Ville s'engage à exiger dudit tiers, comme condition préalable à la location, au prêt ou à l'exploitation commerciale dudit local, la conclusion d'une entente de commandite ou de partenariat avec l'ORGANISME ou, à défaut, à obtenir la permission écrite de l'ORGANISME. Toutefois, advenant qu'aucune entente n'ait été conclue entre ledit tiers et l'ORGANISME ou que la permission écrite de l'ORGANISME n'a pas été obtenue par la VILLE, le tout dans le délai que la VILLE déterminera, cette dernière se réserve le droit de louer, prêter ou permettre à tout tiers d'exploiter commercialement ledit local. »

ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions du Contrat initial demeurent inchangées.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon

Le e jour de 2018

ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER CONCORDIA INC.

Par : _____
Martin Granger

Le présent addenda no.1 a été approuvé par la résolution numéro _____

MLCV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.015

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1184139002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de collaboration entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant à confier au ministère la réalisation des travaux d'achèvement du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX et autoriser une dépense maximale de 4 682 931,75 taxes incluses, pour les travaux et dépenses incidentes afférents

Il est recommandé :

1. d'approuver l'entente de collaboration entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal visant à confier au Ministère la réalisation des travaux d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX;
2. d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 4 682 931,75$ taxes incluses pour la réalisation par le MTQ d'activités municipales prévues au projet d'entente;
3. d'autoriser la Direction de la gestion du portefeuille de projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer tout document déposé par le MTQ pour paiement de ces travaux;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 95,2% par la Ville de Montréal et à 4,8% par la CSEM.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-06 17:39

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184139002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de collaboration entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant à confier au ministère la réalisation des travaux d'achèvement du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX et autoriser une dépense maximale de 4 682 931,75 taxes incluses, pour les travaux et dépenses incidentes afférents

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit des travaux majeurs de réfection du pont Pie-IX à compter de 2019, dont la réparation des piles, le remplacement et l'élargissement du tablier pour y intégrer notamment les infrastructures requises du Service rapide par bus (SRB) Pie-IX ainsi qu'une piste polyvalente (piétons et cyclistes) du côté est de l'ouvrage.
Au printemps 2012, la Ville de Montréal a entrepris les travaux de réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à l'extrémité sud du pont Pie-IX. Le concept retenu pour le réaménagement du carrefour prévoyait le remplacement de l'échangeur de type autoroutier par un carrefour à niveau non étagé, géré par des feux de circulation, tout en intégrant les besoins du futur SRB Pie-IX et en tenant compte de la future géométrie du pont Pie-IX développée par le MTQ. À ce jour, plus de 90% du réaménagement de cette entrée de ville a été réalisé. Certains travaux au nord du boulevard Henri-Bourassa n'ont cependant pas pu être complétés puisqu'ils ne pouvaient être réalisés qu'une fois l'élargissement du pont Pie-IX effectué par le MTQ sur la rive montréalaise. Les travaux d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX consistent essentiellement à :

- arrimer la chaussée et les trottoirs du boulevard Pie-IX aux abords du pont Pie-IX élargi;
- construire le terre-plein central aménagé du boulevard Pie-IX, au nord du boulevard Henri -Bourassa;
- installer un feu de circulation à la sortie du pont Pie-IX, au nord du boulevard Henri-Bourassa, permettant la mise en service de la bretelle située dans le quadrant nord-est du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX;
- aménager une piste cyclable reliant la piste polyvalente prévue sur le pont Pie-IX à celle existante sur le boulevard Gouin;
- procéder à l'aménagement paysager du terrain situé à l'est du pont Pie-IX et compris entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa.

Considérant que la gestion des travaux de réfection du pont Pie-IX et d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX par le MTQ générerait des avantages opérationnels et

économiques pour les deux parties, il est de l'intérêt de la Ville et du Ministère de conclure une entente de collaboration visant à confier au MTQ la réalisation des travaux d'achèvement du carrefour, dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX. L'intégration des travaux municipaux aux travaux de réfection du pont permettrait en outre de diminuer la durée totale des entraves sur le pont Pie-IX puisque les travaux municipaux seraient alors réalisés à l'intérieur du calendrier des travaux du MTQ. Le Ministère agirait à titre de maître d'œuvre dans la réalisation de ce projet intégré. Il est prévu que les travaux soient réalisés entre 2019 et 2023.

À cet effet, la Direction de la gestion du portefeuille de projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a collaboré avec le MTQ pour élaborer un protocole d'entente afin d'encadrer le partage des responsabilités et des coûts du projet.

Étapes terminées :

	Coût (taxes incluses)	**Date de début**	**Date de fin**
· Réalisation des études d'avant-projet du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX	479 493 $	Mars 2010	Décembre 2010
· Acquisition du 11401 Pie-IX	3 019 406 $	Septembre 2010	Septembre 2010
· Déconstruction sélective du 11401 Pie-IX	128 044 $	Septembre 2011	Décembre 2011
· Réalisation des plans et devis des travaux du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX, lot 1	3 255 339 $	Mars 2011	2012
· Travaux préparatoires de Bell: 1110322001	226 893 $	Printemps 2012	Printemps 2012
· Travaux préparatoires de Gaz Métro: 1115322002	421 857 $	Printemps 2012	Printemps 2012
· Travaux préparatoires de Hydro-Québec: 1115322003	120 723 $	Printemps 2012	Printemps 2012
· Réalisation des travaux du lot 1 pour le réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX (GDD 1120266008)	9 179 155 $	Juin 2012	Novembre 2012
· Réalisation des travaux du lot 2 pour le réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX	26 498 314 $	Juillet 2013	Octobre 2015
· Fabrication et installation de l'œuvre d'art public	1 100 000 $	automne 2013	Été 2015

Étape faisant l'objet du présent dossier :

	Date de début prévue	**Date de fin prévue**
· Approuver l'entente de collaboration avec le MTQ visant à confier au Ministère la gestion des travaux d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX	Octobre 2018	Décembre 2023

Étape à venir :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Octroi du contrat de réfection du pont Pie-IX par le MTQ et travaux	Printemps 2019	Décembre 2023

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 130959 - 24 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière), pour une somme de 1 100 000 $, incluant les taxes et les contingences, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public qui sera intégré au projet du carrefour Pie IX / Henri-Bourassa.
CM13 0449 - 27 mai 2013 - Octroi d'un contrat à L.A. Hébert Ltée, pour le réaménagement du carrefour Henri-Bourassa - Pie IX - Reconstruction de pavage, de trottoirs, de conduites d'eau secondaires, d'égouts unitaires, là où requis, et démolition du viaduc Henri-Bourassa - Lot 2, Arrondissement : Montréal-Nord. - Dépense totale de 26 498 314,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public 227204 (Résolution 1124822026)

CM13 0231 - 19 mars 2013 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 200 000 $ pour le financement des travaux du réaménagement de l'intersection Henri-Bourassa - Pie-IX ».(1124139003)

CM12 0842 - 24 septembre 2012 - Octroi d'un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour la restructuration de son réseau, dans le cadre du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa - Pie-IX, pour une somme maximale de 874 729,80 $, taxes incluses - fournisseur unique.(1125322002)

CM12 0716 - 29 août 2012 - Autorisation d'une dépense additionnelle de 1 507 417,76 $, taxes incluses, pour l'ajustement des plans et devis et la surveillance des travaux résultant de la bonification et des ajustements apportés au projet de réaménagement du carrefour Henri-Bourassa - Pie-IX.(1125166001)

CM12 0700 - 29 août 2012 - Octroi d'un contrat gré à gré à Vidéotron par la déviation de son réseau, dans le cadre du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa - Pie-IX, pour une somme maximale 123 074,45 $, taxes incluses - fournisseur unique.(1125322001)

CM12 0310 - 17 avril 2012 - Octroi d'un contrat à L.A. Hébert Ltée, pour le réaménagement du carrefour Henri-Bourassa - Pie IX - Reconstruction de pavage, de trottoirs, de conduites d'eau secondaires, d'égouts unitaires, là où requis, et démolition du viaduc Henri-Bourassa - Lot 1, Arrondissement : Montréal-Nord. Dépense totale de 9 179 155,54 $, taxes incluses. (1120266008)

CM12 0122 - 20 février 2012 - Octroyer un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa/Pie-IX, pour la déviation permanente de ses conduites, sur les boulevards Henri-Bourassa et Pie-IX, pour la somme maximale de 421 857,16 $ taxes incluses - fournisseur unique**.**(1115322002)

CM12 0121 - 20 février 2012 - Octroyer un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour la déviation temporaire de son réseau dans le cadre du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX, pour la somme maximale de 120 723,72 $ taxes incluses- fournisseur unique.(1115322003)

CE11 1277 - 17 août 2011 - Octroyer un contrat de gré à gré à Bell Canada, dans le cadre du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX, pour la déviation temporaire de son réseau et la construction de massifs, pour la phase permanente, sur les boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa pour la somme totale de 226 893,03$ taxes incluses.(1115322001)

CE11 1287 - 17 août 2011 - Accorder un contrat aux entreprises de construction Panzini inc. pour la déconstruction sélective du 11401 Pie IX - Autoriser une dépense de 128 044,58 $ - Appel d'offres public 5534 - 3 soumissionnaires.(1110444002)

CM11 0157 - 21 mars 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme GENIVAR Société en commandite pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX pour une somme maximale de 3 255 338,52 $, taxes incluses (comprenant 20 % de contingences) - Appel d'offres public (10-11459) - (4 soumissionnaires conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.(1105166002)

CM10 0699 - 21 septembre 2010 - Approuver le projet d'acte par lequel la compagnie 4536631 CANADA INC. vend à la Ville, afin de réaménager le carrefour Henri-Bourassa et Pie-IX, l'immeuble avec bâtisse commerciale dessus érigée, loué à la compagnie 9086-7508 QUÉBEC INC., abritant le magasin « Meubles en Gros », situé au 11401, boulevard Pie-IX, Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 2 675 000 $, plus la TPS et la TVQ si applicable, sujet aux termes et conditions stipulées au projet d'acte. N/Réf. : 31H12-005-3158-07/09-0006-S.(1094306003)

CM10 0209 - 22 mars 2010 - Adopter un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 35 000 000 $ pour le réaménagement de l'intersection Pie-IX / Henri-Bourassa.(1095166001)

CE10 0170 - 10 février 2010 - Confirmer le choix du scénario numéro 3E comme concept devant servir de base au réaménagement de l'échangeur Pie-IX / Henri-Bourassa et approuver la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et le Consortium Dessau / SMi / Groupe Séguin pour la réalisation des études d'avant-projet du réaménagement de l'échangeur Pie-IX / Henri-Bourassa pour un montant maximal de 479 493,00$ (appel d'offres public No 09-11090 - 6 soumissionnaires) - Autoriser une dépense de 969 493 $ à cette fin couvrant les services professionnels ainsi que les dépenses connexes de la Ville.(1094139002)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à approuver l'entente de collaboration entre la Ville et le MTQ visant à confier au Ministère la gestion des travaux d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX et d'autoriser une dépense de 4 682 931,75$, taxes incluses, pour rembourser le MTQ de la réalisation des activités et des travaux municipaux, comprenant tous les frais accessoires dont le financement incombe à la Ville.
Par l'approbation de cette entente, le MTQ :

- agira à titre de gestionnaire des travaux d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa/ Pie-IX;
- sera responsable de procéder à la réalisation et à la surveillance des travaux en procédant aux appels d'offres requis et en confiant à l'entrepreneur en charge de la réfection du pont Pie-IX la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux municipaux;
- fera approuver les prix soumissionnés ou le montant des honoraires négociés à la Ville avant la conclusion des contrats;

- devra obtenir le consentement de la Ville préalablement à tous travaux imprévus.

De son côté, la Ville s'engage à :

- fournir au MTQ les plans et devis des travaux d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX;
- fournir une assistance technique sur les aspects du projet de la Ville;
- rembourser semestriellement au MTQ l'intégralité des coûts réels des travaux d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX ainsi que sa part des dépenses incidentes (honoraires professionnels de surveillance, contrôle qualitatif, maintien de circulation) dont le financement lui incombe.

JUSTIFICATION

L'approbation de cette entente permettrait de réaliser les travaux d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX en même temps que les travaux de réfection et d'élargissement du pont Pie-IX et en respect du calendrier de réalisation du SRB Pie-IX. Le projet du pont Pie-IX est assujetti à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique. L'approbation de l'entente est requise pour que le MTQ puisse compléter son dossier d'affaire et le soumettre pour approbation au Conseil du trésor dans l'optique de procéder aux appels d'offres dans la première moitié de 2019.
La réalisation des travaux municipaux lors des travaux de réfection du pont Pie-IX permettrait de diminuer la durée des impacts sur la circulation, de mettre à profit les ressources du MTQ ainsi que celles de la Ville et de diminuer globalement les coûts reliés à l'organisation de chantier, au maintien de la circulation et à la gestion du projet. Dans ce contexte, et selon l'article 32 de la Loi sur la voirie, une entente est requise afin d'encadrer le partage des responsabilités et des coûts du projet entre les parties.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En approuvant l'entente, la Ville s'engage à rembourser au MTQ sa part des coûts réels relatifs aux activités et aux travaux d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX mais dont le financement incombe à celle-ci, ainsi que les coûts des travaux imprévus ou supplémentaires qui auront été approuvés par la Ville lors de la réalisation des travaux. L'engagement financier de la Ville est estimé à quatre millions soixante-treize mille dollars (4 073 000 $), excluant les taxes applicables, ce qui correspond à un montant de 4 682 931,75 taxes incluses.

Service des infrastructures, de la voirie et des transports :
Le coût total estimé est de 4 460 048,17 $ taxes incluses. Cet estimé comprend les coûts de réalisation des travaux, les services professionnels de surveillance, le contrôle qualitatif en chantier, les contingences et les incidences.
Ce montant sera financé par le règlement d'emprunt 13-008 et sera entièrement assumé par la Ville centrale. La dépense nette à la charge des contribuables montréalais sera de 4 072 618,46$.

Commission des services électriques de Montréal :
Le coût total à la charge de la CSEM est estimé à 222 883,58 $, taxes, contingences et dépenses incidentes incluses. La dépense nette à la charge des contribuables montréalais sera de 195 497,59 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet intègre les besoins du SRB Pie-IX qui s'inscrit dans une vision de développement des modes de transport collectif et qui aura un impact positif sur la mobilité quotidienne de plusieurs dizaines de milliers de passagers. Le projet prévoit également l'aménagement d'une piste cyclable qui reliera la piste cyclable actuelle du boulevard Gouin à la piste polyvalente qui sera aménagée sur le pont Pie-IX.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de confier les travaux d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX au MTQ dans le cadre de ses travaux de réfection du pont Pie-IX réduira la durée des entraves à la circulation. Advenant que les travaux municipaux ne soient pas exécutés par le Ministère dans le cadre de la réfection du pont, la bretelle reliant le pont Pie-IX au boulevard Henri-Bourassa serait mise en service au minimum six mois après la fin des travaux du MTQ puisqu'il faudrait attendre la fin des travaux du Ministère pour entamer les travaux municipaux. D'autre part, le SRB Pie-IX serait mis en service au moment où la Ville entamerait ses travaux d'achèvement du carrefour.
Une décision tardive ou défavorable dans le présent dossier pourrait se répercuter sur le calendrier de réalisation du MTQ. Celui-ci prévoit intégrer l'entente à son dossier d’affaires en vue de son autorisation durant l'hiver 2018-2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication globale pour le réaménagement du carrefour a déjà été approuvée par la Direction des communications. Durant les travaux, les opérations de communication seront effectuées par le MTQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'entente par le CM: janvier 2019
Réalisation des travaux de réfection du pont Pie-IX: 2019-2023
Travaux d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX: 2022-2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jérome VAILLANCOURT, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent GUIGNARD
Chargé de projet - Grand projet

Tél : 514 872 3365
Télécop. : 514 868 3232

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-14

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division, pour Valérie Gagnon, Directrice
Tél : 514 872-4781
Approuvé le : 2018-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-12-06

MTQ-2018-11-23

N° 200773

ENTENTE DE COLLABORATION

IDENTIFICATION : Travaux de parachèvement du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa/Pie-IX pour l'intégration avec le projet de réfection du pont Pie-IX

- Ville : Montréal
- M.R.C. : Montréal
- C.E. : Bourassa-Sauvé
- Projet n° : 154980578

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,

représenté par le ministre des Transports, représenté par monsieur XXX XXXX, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (RLRQ, chapitre M-28), de la *Loi sur la voirie* (RLRQ, chapitre V-9) et du *Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Transports* (RLRQ, chapitre M-28, r. 5),

ci-après appelé le « Ministre »,

ET

LA VILLE DE MONTRÉAL,

personne morale de droit public, dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1C6, légalement constituée, représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé, aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836, dont copie est jointe à l'annexe A, et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19),

ci-après appelée la « Ville ».

N° 200773

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la gestion du Carrefour Henri-Bourassa incombe à la Ville, conformément au chapitre I et à la section I du chapitre IX du titre II de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE la gestion du pont Pie-IX (P-14270) incombe au Ministre en vertu de la *Loi sur la voirie*, aux termes du décret numéro 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications ultérieures;

ATTENDU QUE le Ministre désire réaliser des travaux de réfection majeure sur le pont Pie-IX dont le remplacement des culées et du tablier, ainsi que la réparation des piles;

ATTENDU QUE la Ville désire compléter l'aménagement du Carrefour Henri-Bourassa situé sur le boulevard Pie-IX pour s'accorder avec le futur aménagement du Pont;

ATTENDU QUE la gestion du Projet par une seule des parties génère des avantages opérationnels et économiques pour chacune d'entre elles;

ATTENDU QUE le Ministre est habilité à conclure la présente entente en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la voirie*;

ATTENDU QUE la Ville est habilitée à conclure la présente entente en vertu des articles 34 de la *Loi sur la voirie* et 66 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. INTERPRÉTATION

1.1 Définitions

Les termes ci-après ont, à moins que le contexte ne l'indique autrement, le sens suivant :

1.1.1 **Activités** : désigne les étapes et les travaux, plus amplement décrits à l'annexe B, nécessaires pour mener à terme le Projet;

1.1.2 **Carrefour** : désigne le Carrefour Henri-Bourassa situé sur le boulevard Pie-IX, à l'angle du boulevard Henri-Bourassa Est, sur le territoire de la Ville, tel que délimité à l'annexe C;

1.1.3 **Contractant** : désigne notamment une personne morale de droit privé ou public, une société en nom collectif, en participation ou en commandite, ou une personne physique, avec laquelle le Ministre conclut un contrat en vue de réaliser l'une ou l'autre des Activités dont l'exécution lui incombe;

1.1.4 **Pont** : désigne le pont N^{o} P-14270, connu comme étant le pont Pie-IX, situé sur la R-125, dans les limites de la Ville, tel qu'illustré au plan de localisation joint à l'annexe C;

1.1.5 **Projet** : désigne les travaux à réaliser pour le parachèvement du réaménagement du Carrefour, à l'exclusion des travaux de structure reliés au mur de soutènement Ouest. Il représente l'ensemble des Activités;

1.2 Préambule et annexes

1.2.1 Préséance

Le préambule et les annexes jointes à la présente entente en font partie intégrante; les parties déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent. En cas de différence entre une annexe et la présente entente, cette dernière prévaut.

1.2.2 Exécution et financement des Activités

Dans la présente entente, toute mention à l'effet que l'exécution ou le financement des Activités incombe à l'une ou l'autre des parties renvoie à l'annexe B. Celle-ci indique quelle partie est responsable de l'exécution et du financement de chacune des Activités identifiées et, le cas échéant, dans quelle proportion.

2. OBJET

La présente entente a pour objet de confier au Ministre la gestion du Projet et d'établir les droits et les obligations des parties dans le cadre de sa réalisation.

3. DURÉE

3.1 Entrée en vigueur et fin

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et prend fin lorsque toutes les obligations qui en découlent auront été exécutées.

3.2 Échéancier

La réalisation du Projet est prévue entre 2019 et 2023.

4. DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1 Obligation commune

4.1.1 Collaboration

Les parties s'engagent à collaborer pleinement entre elles et à fournir les meilleurs efforts pour leur permettre d'exécuter efficacement et ponctuellement leurs obligations respectives afin d'assurer la réussite du Projet.

4.2 Obligations du Ministre

Le Ministre agit à titre de gestionnaire du Projet. À ce titre, il est responsable de la réalisation des Activités dont l'exécution lui incombe pour mener à terme le Projet. Dans ce cadre, il s'engage à :

4.2.1 Mode de réalisation

Gérer et réaliser les Activités du Projet en régie ou en impartition selon les normes du ministère des Transports et de la Ville, selon le cas. Lorsqu'il réalise les activités en impartition, il agit alors comme donneur d'ordres;

4.2.2 Maîtrise d'œuvre

Confier à un entrepreneur unique la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux de construction sur le chantier et le rôle de maître d'oeuvre au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (RLRQ, chapitre S-2.1);

4.2.3 Processus d'adjudication et d'attribution

Procéder, le cas échéant, à la sélection des Contractants requis pour la réalisation des Activités suivant les règles d'adjudication qui lui sont propres;

4.2.4 Approbation des prix

Faire approuver, par la Ville, les prix soumissionnés ou le montant des honoraires négociés, selon le cas, portant sur les Activités dont le financement incombe en tout ou en partie à celle-ci, avant la conclusion des contrats afférents;

4.2.5 Copie des contrats

Remettre à la Ville une copie des contrats conclus pour la réalisation des Activités dont le financement incombe à celle-ci;

4.2.6 Planification des Activités

Fournir à la Ville une planification générale et sommaire des Activités et ses mises à jour, le cas échéant;

4.2.7 Approbation des livrables

Faire approuver dans un délai raisonnable par la Ville, les documents ou parties de documents, notamment, les rapports, les études, les plans et devis et autres livrables ou ouvrages issus des Activités dont le financement lui incombe ou de ceux qui lui seront rétrocédés, ainsi que toutes modifications ultérieures, préalablement à leur utilisation pour les fins auxquelles ils sont destinés;

4.2.8 Ordres de changement pour travaux imprévus et travaux additionnels

4.2.8.1 Obtenir le consentement de la Ville, dans un délai raisonnable, préalablement à l'exécution de travaux imprévus reliés, en tout ou en partie, à des Activités dont le financement incombe à celle-ci;

4.2.8.2 Réaliser ou faire réaliser les travaux additionnels demandés par la Ville, dans la mesure où ceux-ci sont accessoires, ne changent pas la nature d'un contrat conclu avec un Contractant et que la Ville assume les coûts additionnels causés par ces demandes, le cas échéant;

4.2.9 Réunions

Inviter la Ville aux réunions de travail, aux réunions de coordination et aux réunions de chantier, afin qu'elle puisse exercer un droit de regard et de surveillance sur la réalisation des ouvrages issus des Activités dont le financement lui incombe ou de ceux qui lui seront rétrocédés et, s'il y a lieu, à émettre ses commentaires;

4.2.10 Visite de chantier et inspection

4.2.10.1 Permettre à la Ville d'inspecter les travaux de construction portant sur des ouvrages issus des Activités dont le financement lui incombe ou de ceux qui lui seront rétrocédés, sans préavis, mais à des heures normales et raisonnables;

4.2.10.2 Tenir compte des indications raisonnables que pourrait lui donner la Ville suite à telle inspection, étant entendu que telles indications ne peuvent être formulées à contretemps que pour un motif sérieux;

4.2.11 Réception des livrables et des ouvrages

Permettre à la Ville de participer au processus décisionnel menant à la réception, avec ou sans réserve, des livrables et des ouvrages issus des Activités dont le financement lui incombe ou de ceux qui lui seront rétrocédés;

4.2.12 Remise des livrables

Remettre à la Ville, dans les cent vingt (120) jours suivant la réception sans réserve des ouvrages, un exemplaire des documents, parties de documents et autres livrables portant sur les ouvrages issus des Activités dont le financement lui incombe ou de ceux qui lui seront rétrocédés;

4.2.13 Paiement des Contractants

Payer directement les Contractants, qu'il soit ou non responsable du financement des Activités réalisées par ces derniers;

4.2.14 Demandes de paiement

Produire semestriellement à la Ville ses demandes de paiement pour services rendus accompagnées des pièces justificatives mentionnées à l'article 5.5;

4.2.15 Coûts assumés par le Ministre

Assumer le coût des Activités dont le financement lui incombe, ainsi que les coûts imprévus ou supplémentaires relatifs à ces Activités;

4.2.16 Règlements de réclamations

Faire approuver au préalable, par la Ville, tout règlement de réclamation négocié par le Ministre portant sur des Activités dont le financement incombe à celle-ci;

4.2.17 Coordination

Assurer la coordination des divers intervenants dans le Projet.

4.3 Obligations de la Ville

La Ville s'engage à :

4.3.1 Réalisation de certaines Activités

Réaliser avec diligence les Activités dont l'exécution lui incombe selon l'annexe B, s'il en est;

4.3.2 Assistance technique

Fournir au Ministre une assistance technique sur les aspects du Projet pour lesquels elle détient une expertise ou des connaissances particulières, notamment, sur : la gestion de la circulation sur le réseau routier municipal, l'état ou la localisation de certaines infrastructures, l'identification de problèmes spécifiques et de leurs causes;

4.3.3 Disponibilité des terrains

Mettre à la disposition du Ministre, à titre gratuit, les terrains requis pour la réalisation du Projet dont elle est propriétaire et qui sont précisés à l'annexe D, avant la signature de la présente entente;

4.3.4 Paiement au Ministre

Payer au Ministre sa part des coûts admissibles relatifs aux Activités réalisées par le Ministre, mais dont le financement incombe à celle-ci, suivant les modalités prévues à l'article 5;

4.3.5 Coûts supplémentaires

Payer au Ministre les coûts admissibles pour des travaux imprévus ou supplémentaires préapprouvés, relativement aux Activités dont le financement incombe à celle-ci;

4.3.6 Intervenants municipaux

Faciliter la coordination des divers intervenants municipaux, s'il y a lieu;

4.3.7 Confidentialité

Assurer la confidentialité des soumissions qui lui auront été transmises par le Ministre, conformément à la présente entente, sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

5. MODALITÉS FINANCIÈRES

5.1 Coûts estimés de réalisation du Projet

Les coûts estimés de réalisation du Projet sont de quatre millions soixante-treize mille dollars (4 073 000 $), excluant les taxes applicables.

5.2 Engagements financiers du Ministre

L'engagement financier du Ministre dans le Projet est estimé à zéro dollars (00.00 $).

5.3 Engagements financiers de la Ville

L'engagement financier de la Ville correspond à 100 % des coûts estimés de réalisation du Projet, soit quatre millions soixante-treize mille dollars (4 073 000 $), excluant les taxes applicables, et ne pourra excéder ce montant sans une autorisation préalable de l'instance décisionnelle compétente de la Ville.

5.4 Coûts admissibles

5.4.1 Coûts réels

Les seuls coûts admissibles payables par la Ville sont les coûts réels des travaux et des services conformes, nécessaires à la réalisation du Projet.

Toutefois, dans le cas des frais communs et des services professionnels liés aux activités de construction mentionnés à l'article 2 de l'annexe B, le coût réel correspond à un pourcentage du coût total des contrats à être octroyés par le Ministère.

Aux fins d'application de l'article 4.2.14 et de calcul de l'article 5.1, le pourcentage provisoire a été estimé entre les parties à deux virgules soixante et onze pour cent (2,71 %), soit le ratio entre le coût des travaux du Projet et le coût total des travaux de réfection du pont Pie-IX et du Projet. Le pourcentage définitif à appliquer sera déterminé par les parties à la fin des travaux sur la base des coûts réels et l'ajustement sera payé par la partie débitrice.

5.4.2 Honoraires professionnels

Les coûts réels des honoraires professionnels ne peuvent excéder les tarifs prescrits suivants et leurs modifications subséquentes :

i) *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des arpenteurs-géomètres* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 10);

ii) *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 9);

iii) *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 12).

5.5 Délai de paiement et pièces justificatives

La Ville paie au Ministre le montant des coûts admissibles après vérification des demandes de paiement accompagnées des pièces justificatives suivantes :

i. La facture détaillée du Ministre adressée à la Ville pour services rendus;

ii. Les factures détaillées des Contractants qui ont réalisé des Activités dont le financement incombe à la Ville, le cas échéant;

iii. Les décomptes progressifs;

iv. Toute autre pièce raisonnable qui pourrait être demandée par la Ville.

5.6 TPS et TVQ

Les biens et services payés par la Ville au Ministre sont assujettis à la taxe de vente du Québec et à la taxe fédérale sur les produits et services.

5.7 Vérification

Les transactions financières découlant de l'exécution de la présente entente sont sujettes à la vérification, notamment, par le Contrôleur des finances, conformément à la *Loi sur le ministère des Finances* (RLRQ, chapitre M-24.01).

5.8 Validité de l'engagement financier

Tout engagement financier du Ministre n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement, conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001).

5.9 Réserve

Les paiements effectués par la Ville ne constituent pas une reconnaissance que les services rendus, par le Ministre et ses Contractants, sont conformes à la présente entente.

La Ville se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure des demandes de paiement pour lesquelles un paiement a été effectué et à un réajustement, s'il y a lieu.

6. ENTRETIEN DES OUVRAGES ET INSTALLATIONS

Les parties s'engagent à conclure entre elles une entente spécifique ayant pour objet de prévoir les droits et les obligations de chacune des parties relativement à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages et des installations réalisés en vertu de la présente entente.

Les parties conviennent que cette entente spécifique doit être conclue avant la mise en service.

En cas de divergence entre la présente entente et l'entente spécifique relative à l'exploitation et l'entretien cette dernière prévaut.

7. PROPRIÉTÉS MATÉRIELLES ET DROITS D'AUTEUR

7.1 Propriété matérielle

Tous les documents, parties de document et autres livrables visés aux articles 4.2.7 et 4.2.11 seront produits en deux exemplaires. Le Ministre s'engage à en remettre un exemplaire à la Ville. Chacune des parties aura alors la pleine propriété de son exemplaire et pourra en disposer à son gré.

7.2 Droits d'auteur

Le Ministre s'engage à obtenir et à céder à parts égales à la Ville, qui accepte, tous les droits d'auteur sur les documents ou parties de documents visés aux articles 4.2.7 et 4.2.11 à toutes fins jugées utiles par la Ville. Cette cession à parts égales permettra à chaque partie d'exercer ses droits d'auteur sans avoir à obtenir la permission de l'autre. Ladite cession est consentie sans limites de territoire et sans limites de temps ou de quelque autre nature que ce soit.

7.3 Droit à l'intégrité de l'œuvre

Le Ministre s'engage également à obtenir, des auteurs des documents visés, une renonciation à leur droit moral à l'intégrité de ceux-ci en faveur de la Ville et du Ministre.

8. CESSION DE L'ENTENTE

Les droits et les obligations contenus à la présente entente ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés en tout ou en partie sans l'autorisation écrite des parties.

9. RÉSILIATION

9.1 Le Ministre peut, en tout temps et pour tout motif, résilier la présente entente aux termes d'un avis écrit à la Ville. La résiliation prend effet de plein droit à la date de réception de l'avis par la Ville.

Le Ministère rembourse alors à la Ville les dépenses qu'elle a payées relativement à l'exécution d'Activités dont le financement lui incombait et qu'elle doit exécuter à la suite de la résiliation.

9.2 La Ville peut, en tout temps et pour tout motif, résilier la présente entente aux termes d'un avis écrit au Ministre. La résiliation prend effet de plein droit à la date de réception de l'avis par le Ministre.

La Ville rembourse alors au Ministre selon les modalités prévues à l'article 5.5 en faisant les adaptations nécessaires, les dépenses qu'il a encourues ou engagées en date de la prise d'effet de la résiliation, relativement à l'exécution d'Activités dont le financement incombe à la Ville.

10. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente entente doit faire l'objet d'un consentement écrit entre les parties et faire l'objet d'un avenant, lequel en fait alors partie intégrante.

11. CONFLITS D'INTÉRÊTS

11.1 Chacune des parties s'engage à fournir les meilleurs efforts, afin d'assurer l'intégrité et d'éviter les situations de conflits d'intérêts réels ou apparents dans le cadre du Projet. Si l'une des parties devient au fait d'une telle situation, elle doit en informer l'autre dans les meilleurs délais. Les parties analyseront alors ensemble les mesures appropriées à prendre, pouvant aller jusqu'à la résiliation de l'entente dans les cas jugés plus sérieux par l'une ou l'autre d'entre elles.

11.2 Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application de la présente entente.

12. RELATIONS PUBLIQUES ET AFFICHAGE

Les parties aux présentes conviennent des modalités d'affichage et de publicité suivantes :

12.1 À l'exception des panneaux d'annonce des investissements du ministère des Transports sur le réseau routier, toute annonce publique du Projet, ou toute autre activité publique pouvant s'y rattacher, doit être convenue entre les parties, qu'elle soit faite à l'occasion de cérémonies officielles, de conférences de presse, par voie de communiqués ou par tout autre moyen de communication publique;

12.2 Dans le cas où des panneaux d'annonce des investissements faits par le Ministre et par la Ville sont requis, le Ministre s'engage à fournir et à installer lesdits panneaux aux abords des chantiers sélectionnés, et ce, pour toute la durée des travaux.

13. COMMUNICATIONS ET REPRÉSENTANTS

13.1 Tout avis, toute instruction, toute recommandation ou tout document exigé en vertu de la présente entente doit, pour être valide et lier les parties, être donné par écrit au représentant identifié par courrier, par courrier recommandé, par messagerie, par télécopieur ou par courriel, ou remis en mains propres ou par huissier, aux coordonnées suivantes :

Avis au Ministre :
Ministère des Transports
Direction générale des grands projets routiers de Montréal et de l'Ouest
500, boulevard René-Levesque Ouest, 13e étage, C.P. 5
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Télécopieur : 514-864-3867
Courriel : valerie.maltais@transports.gouv.qc.ca

À l'intention de son représentant : Mme Valérie Maltais, directrice générale

Avis à la Ville :
Ville de Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
801, rue Brennan, 8e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Courriel : claude.carette@ville.montreal.qc.ca

À l'intention de son représentant : M. Claude Carette, directeur de service

13.2 Si une des parties change de représentant ou de coordonnées, elle doit aviser l'autre partie dans les meilleurs délais.

N° 200773

14. SIGNATURES

Les parties déclarent avoir pris connaissance et compris les présentes et signent, en double exemplaire, comme suit :

Ville de Montréal

Par : Monsieur Yves Saindon, greffier de la Ville de Montréal___

_____.

À Montréal

Ce jour du mois de l'an deux mille dix-huit;

_____

(Greffier)

Gouvernement du Québec

Par : Monsieur XXX, XXXX Ministère des Transports

À Québec

Ce jour du mois de l'an deux mille dix-huit;

_____

SOUS-MINISTRE

RÉSOLUTION MUNICIPALE

ACTIVITÉS

Projet 154980578 : Parachèvement du réaménagement du Carrefour

	EXÉCUTION	FINANCEMENT
1. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES		
1.1 Fournir au Ministre les plans et devis du Projet	**Ville**	**Ville**
1.2 Fournir sans frais au Ministre les terrains municipaux requis tel que précisé à l'annexe D	**Ville**	**Ville**
1.3 Réaliser les acquisitions et obtenir les servitudes nécessaires pour le Projet	**Ville**	**Ville**
2. ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION		
2.1 Infrastructures civiles	**Ministre**	**Ville**
2.2 Structure[A]	**Ministre**	**Ville**
2.3 Éclairage routier et réseau électrique	**Ministre**	**Ville**
2.4 Feux de circulation et systèmes de transport intelligents	**Ministre**	**Ville**
2.5 Signalisation	**Ministre**	**Ville**
2.6 Marquage	**Ministre**	**Ville**
2.7 Architecture du paysage	**Ministre**	**Ville**
3. FRAIS COMMUNS		
3.1 Organisation de chantier	**Ministre**	**Ville[B]**
3.2 Gestion de la circulation	**Ministre**	**Ville[B]**
3.3 Gestion du bruit et des vibrations	**Ministre**	**Ville[B]**
3.4 Protection de l'environnement	**Ministre**	**Ville[B]**
4. SERVICES PROFESSIONNELS		
4.1 Surveillance	**Ministre**	**Ville[B]**
4.2 Assurance qualité	**Ministre**	**Ville[B]**
Notes		
• A : Les travaux de structure reliés au mur de soutènement Ouest ne font pas partis du « Projet », tel que mentionné à l'article 1.1.5		
• B : référence article 5.4.1		

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance de la présente annexe et y apposent leurs initiales : _____

_____ _____

PLAN DE LOCALISATION

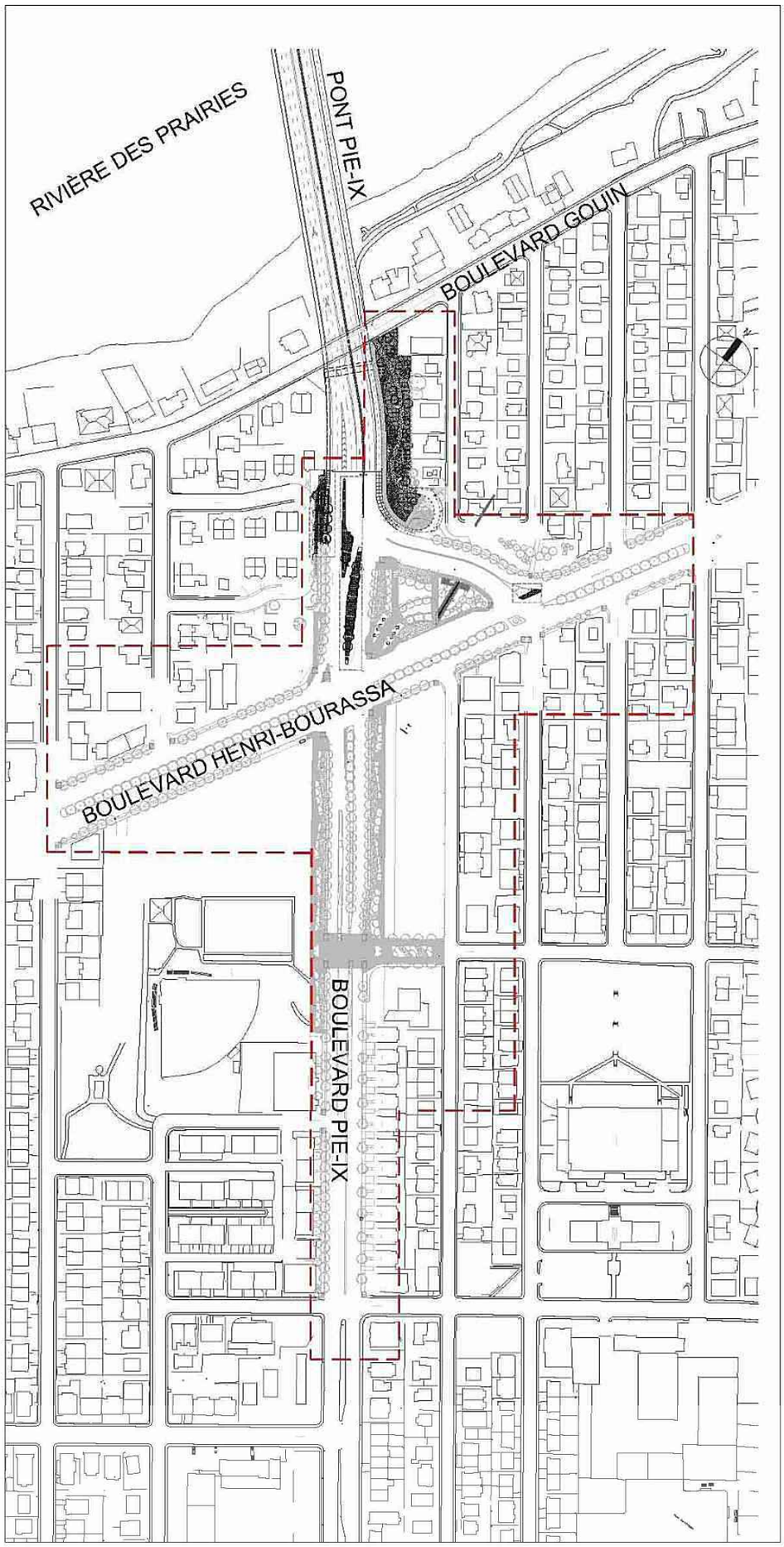

PLAN DES TERRAINS MUNICIPAUX REQUIS POUR LE PROJET

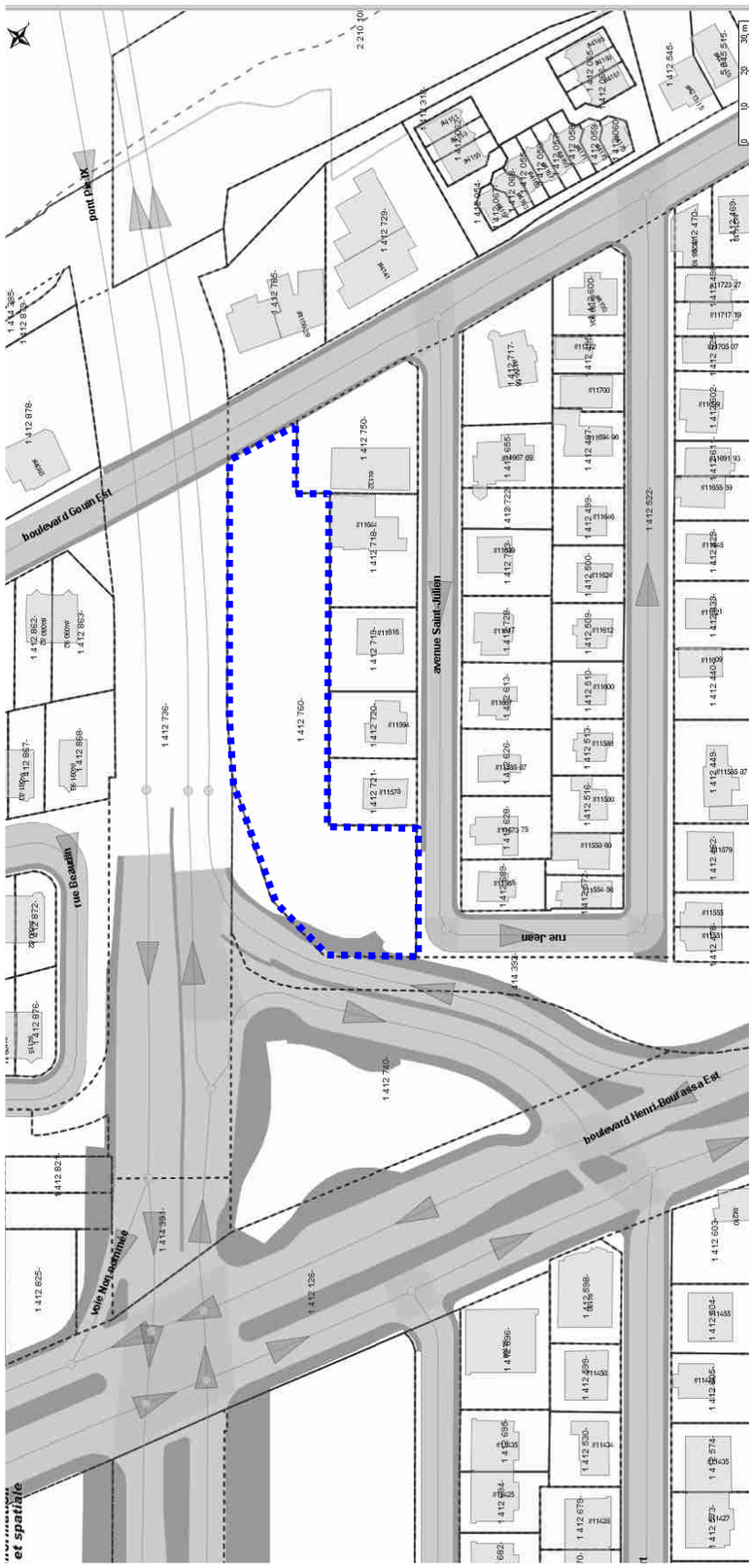

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184139002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Approuver l'entente de collaboration entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant à confier au ministère la réalisation des travaux d'achèvement du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX et autoriser une dépense maximale de 4 682 931,75 taxes incluses, pour les travaux et dépenses incidentes afférents

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, l'entente de collaboration jointe au présent dossier décisionnel.

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-26

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1184139002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Approuver l'entente de collaboration entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant à confier au ministère la réalisation des travaux d'achèvement du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX et autoriser une dépense maximale de 4 682 931,75 taxes incluses, pour les travaux et dépenses incidentes afférents

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Intervention -Entente GDD1184139002 -MTQ VM Henri-Bourassa et Pie IX.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-16

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184139002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Approuver l'entente de collaboration entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant à confier au ministère la réalisation des travaux d'achèvement du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX et autoriser une dépense maximale de 4 682 931,75 taxes incluses, pour les travaux et dépenses incidentes afférents

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Intervention -Entente GDD1184139002 -MTQ VM Henri-Bourassa et Pie IX.xls

SIVT - 1184139002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-28

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement

CE : 20.016

2019/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.017

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1176037010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'acte de cession par lequel 9028-3870 Québec inc. cède ses droits à la Ville de Montréal pour la Cour Darlington, située au 6960, avenue de Darlington, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme symbolique de 1$, tel que convenu à la convention de propriété superficiaire, signée le 29 novembre 1996 / Ajuster, à compter de 2020 et les années subséquentes, la base budgétaire des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant 155 232,66 $ net de taxes, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. N/Réf. : 31h12-005-0459-02

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel 9028-3870 Québec inc. cède à la Ville de Montréal tous ses droits dans l'immeuble identifié comme étant la Cour Darlington, situé au 6960, Darlington, connu et désigné comme étant le lot 2 174 549 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme symbolique de 1 $, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2. Ajuster à compter de 2020 la base budgétaire du service de la gestion et de la planification immobilière au montant de 155 232,66 $ net de taxes conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-12-10 11:09

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176037010**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'acte de cession par lequel 9028-3870 Québec inc. cède ses droits à la Ville de Montréal pour la Cour Darlington, située au 6960, avenue de Darlington, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme symbolique de 1$, tel que convenu à la convention de propriété superficiaire, signée le 29 novembre 1996 / Ajuster, à compter de 2020 et les années subséquentes, la base budgétaire des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant 155 232,66 $ net de taxes, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. N/Réf. : 31h12-005-0459-02

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 novembre 1996, la Ville de Montréal a cédé à 9028-3870 Québec inc. (le « Superficiaire ») la propriété superficiaire de la Cour Darlington, située au 6960, avenue de Darlington, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (l'« Immeuble »), pour la somme symbolique de 1 $ à charge par le Superficiaire d'ériger une cour de services (la « Cour Darlington »), le tout aux termes d'un acte reçu devant Me Yvon Delorme, notaire, le 29 novembre 1996, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 896 504 (la « Convention de propriété superficiaire »).
De manière concomitante à la Convention de propriété superficiaire, les parties ont signé un bail aux termes duquel la Ville loue du Superficiaire la Cour Darlington érigée par le Superficiaire, lequel bail a été reçu devant Me Yvon Delorme, notaire, le 29 novembre 1996, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 896 908 (le « Bail »).

La Convention de propriété superficiaire ainsi que le Bail ont tous deux été établis entre les parties pour un terme se terminant le 31 août 2017 (la « Date d'arrivée du terme »). Il était convenu qu'à la date d'arrivée du terme, le Superficiaire s'engageait à céder à la Ville, pour une somme symbolique de 1 $, la Cour Darlington. En ce sens, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a été mandaté pour mettre en œuvre la cession de l'Immeuble et prévoir la prise en charge de l'Immeuble.

Il est à noter que le délai de traitement du mandat entre le 31 août 2017 et la date d'approbation du sommaire décisionnel est dû à une interprétation différente des clauses du Bail et de la Convention de propriété superficiaire entre la Ville et le Superficiaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Approuver l'acte de cession par lequel le Superficiaire, 9028-3870 Québec inc., cède ses droits à la Ville de Montréal pour la Cour Darlington, située au 6960, avenue de Darlington, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme symbolique de 1$.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

· À la Convention de propriété superficiaire, il est prévu qu'à la Date d'arrivée du terme, le Superficiaire doit céder la Cour Darlington pour la somme symbolique de 1 $;
· L'ensemble des intervenants est en faveur de la reprise de possession de l'Immeuble par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une demande de prise en charge a été déposée auprès du SGPI. En réponse à cette demande, un budget annuel de 155 232,66 $ net de taxes a été requis par le SGPI pour la prise en charge des activités d'entretien. Pour les années 2018 et 2019, les dépenses seront assumées à même le budget de fonctionnement du SGPI. À compter de l'année 2020 et les suivantes, un ajustement budgétaire au montant 155 232,66 $ net de taxes est requis.
Ce budget comprend :

L'entretien correctif, l'entretien planifié et les travaux mineurs de remplacement de composants (TNC), selon les responsabilités suivantes:

· L'entretien des éléments architecturaux : enveloppe extérieure, toiture et finis intérieurs;
· L'entretien des systèmes électromécaniques : plomberie, ventilation, chauffage, climatisation, réfrigération et électricité;
· L'entretien des systèmes de sécurité : alarme incendie, systèmes d'intrusion et gicleurs;
· L'entretien du transport vertical;
· L'entretien des portes de garage (ajustement et graissage) les pièces ne sont pas comprises;
· L'entretien sanitaire.

Ce budget ne comprend pas :

L'entretien du site (pelouse et déneigement);
L'entretien des équipements spécialisés associé à la fonction de l'occupant (compresseur à air, vérin élévateur pour véhicule, électroménager).

De plus, le surplus de la réserve prévue au Bail, au montant de 211 342,59 $ en date du 20 novembre 2017, est affecté à l'entretien et aux réparations de l'ouvrage n° 2552 situé au 6960, rue Darlington, arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de l'acte de cession doit être faite dans les meilleurs délais. Le Superficiaire est encore inscrit comme propriétaire au rôle foncier de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de cession.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude PEPIN, Service des finances
Bertrand PLANTE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Bertrand PLANTE, 13 novembre 2018
Pierre LÉVESQUE, 13 novembre 2018
Claude PEPIN, 12 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-03-08

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier expertise immobilière

Tél : 514 872-6129
Télécop. : 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-11-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2018-11-14

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1176037010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver l'acte de cession par lequel 9028-3870 Québec inc. cède ses droits à la Ville de Montréal pour la Cour Darlington, située au 6960, avenue de Darlington, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme symbolique de 1$, tel que convenu à la convention de propriété superficiaire, signée le 29 novembre 1996 / Ajuster, à compter de 2020 et les années subséquentes, la base budgétaire des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant 155 232,66 $ net de taxes, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. N/Réf. : 31h12-005-0459-02

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de cession donnant suite à la recommandation du service. Nous avons reçu une confirmation du représentant du Cédant à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'acte et qu'il s'engage à le signer dans sa forme actuelle sans aucune modification. Le présent acte de cession n'est qu'une formalité constatant l'arrivée du terme de la propriété superficiaire et la reprise de l'immeuble qui s'ensuit par la Ville.

N/D 16-003544

FICHIERS JOINTS

2018-09-04 cession de droits - Cour Darlington-version propre.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-09

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1176037010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver l'acte de cession par lequel 9028-3870 Québec inc. cède ses droits à la Ville de Montréal pour la Cour Darlington, située au 6960, avenue de Darlington, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme symbolique de 1$, tel que convenu à la convention de propriété superficiaire, signée le 29 novembre 1996 / Ajuster, à compter de 2020 et les années subséquentes, la base budgétaire des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant 155 232,66 $ net de taxes, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. N/Réf. : 31h12-005-0459-02

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1176037010 - Cour Darlington.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-28

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-0459-02
Mandat: 17-0336-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:1500
Date: 08-02-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

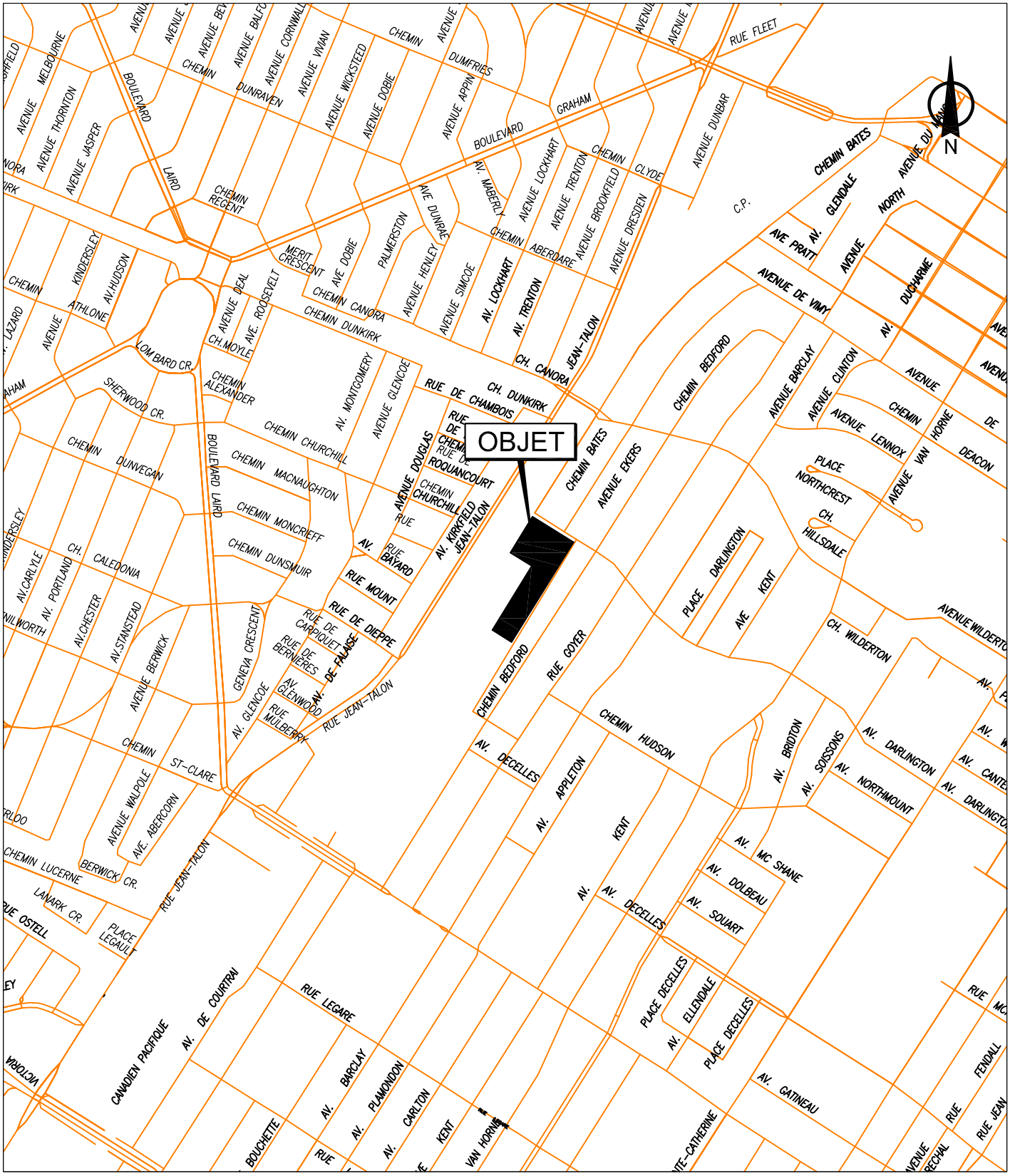

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-0459-02
Mandat: 17-0336-T
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 08-02-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Registraire des entreprises Québec

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2018-02-28 14:25:38

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1145275542
Nom	9028-3870 QUÉBEC INC.

Adresse du domicile

Adresse	9800 boul. du Golf Montréal (Québec) H1J2Y7 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-11-24
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-11-24
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1995-11-24 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38

Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2016-02-10
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2017-06-14 2016
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2018	2019-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2017	2018-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	7771
Activité	Bureaux de conseillers en gestion
Précisions (facultatives)	SOCIÉTÉ DE GESTION

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

Aucun

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom	172112 CANADA INC.
Adresse	9800 boul. du Golf Montréal (Québec) H1J2Y7 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom de famille	Di Lillo
Prénom	Raffaele
Date du début de la charge	2016-02-10
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	1777 ch. Dumfries Mont-Royal (Québec) H3P2R6 Canada

Nom de famille	Di Lillo
Prénom	Mario
Date du début de la charge	2016-02-10
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire, Trésorier
Adresse	422 av. Morrison Mont-Royal (Québec) H3R1L1 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-06-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-02-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-05-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-02-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-03-04
Déclaration de mise à jour courante	2012-02-15
Déclaration annuelle 2011	2012-02-13
Déclaration annuelle 2010	2011-05-09
État et déclaration de renseignements 2009	2010-03-02
État et déclaration de renseignements 2008	2009-07-23
État et déclaration de renseignements 2007	2008-03-07
Certificat de modification	2008-02-20
État et déclaration de renseignements 2006	2007-03-16
Déclaration annuelle 2005	2005-11-24
Déclaration annuelle 2004	2004-10-13
Déclaration annuelle 2003	2003-10-02
Déclaration annuelle 2002	2002-10-10
Déclaration annuelle 2001	2001-10-24
Déclaration annuelle 2000	2000-10-19
Déclaration annuelle 1999	1999-10-28
Déclaration annuelle 1998	1998-11-11
Déclaration annuelle 1997	1997-12-04
Déclaration annuelle 1996	1996-11-20
Déclaration initiale	1996-01-23
Certificat de constitution	1995-11-24

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 1995-11-24

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
9028-3870 QUÉBEC INC.		1995-11-24		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

Québec

© Gouvernement du Québec

ACTE DE CESSION DE DROITS

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018)
Le

DEVANT **Me Caroline Boileau**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

9028-3870 QUÉBEC INC., personne morale légalement constituée le vingt-quatre (24) novembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) en vertu de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, c. S-31.1), immatriculée sous le numéro 1145275542 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, c. P-44.1), ayant son siège au 9800, boulevard du Golf, à Montréal, province de Québec, H1J 2Y7, agissant et représentée par Raffaele DI LILLO, son président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le deux mille dix-sept (2017) et dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée le « **Cédant** » ou le « **Superficiaire** »

E T :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves SAINDON, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte et :

a) du règlement RCE02-004, soit le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, adopté par le comité exécutif à sa séance du vingt-six (26) juin deux mille deux (2002) et en vigueur depuis le quinze (15) juillet deux mille deux (2002); et

b) de la résolution numéro CE18 , adoptée par le comité exécutif à sa séance du
deux mille dix-huit (2018) et dont copie certifiée demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par ledit représentant en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Cédant et la Ville sont également désignés collectivement aux présentes comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À LA CESSION DE DROITS FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville, à titre de propriétaire, a cédé au Superficiaire, pour la somme symbolique d'un dollar, la propriété superficiaire de l'emplacement formé des lots numéros 80, 80-1, 82-575 et d'une partie du lot numéro 79, tous du cadastre du Village de Côte-des-Neiges, à charge par le Superficiaire d'y ériger une cour de services (ci-après la « **Cour Darlington** »), le tout aux termes de l'acte reçu devant Me Yvon DELORME, notaire, le vingt-neuf (29) novembre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), sous le numéro 8422 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le cinq (5) décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), sous le numéro 4 896 504 (ci-après la « **Convention de propriété superficiaire** »).

ATTENDU QUE les Parties ont signé, de manière concomitante à la Convention de propriété superficiaire, un bail aux termes duquel la Ville loue du Superficiaire ladite Cour Darlington érigée par le Superficiaire, lequel bail a été reçu devant Me Yvon DELORME, notaire, le vingt-neuf (29) novembre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), sous le numéro 8423 de ses minutes et dont un extrait a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le six (6) décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), sous le numéro 4 896 908 (ci-après le « **Bail** »).

ATTENDU QUE la Convention de propriété superficiaire ainsi que le Bail ont tous deux été établis entre les Parties pour un terme se terminant le trente et un (31) août deux mille dix-sept (2017) (ci-après la « **Date d'arrivée du terme** »).

ATTENDU QUE la Cour Darlington a été érigée par le Superficiaire, conformément à la Convention de propriété superficiaire et que ladite Cour Darlington a ensuite été louée et occupée par la Ville, conformément au Bail.

ATTENDU QUE la Convention de propriété superficiaire prévoit qu'a la Date d'arrivée du terme, le Superficiaire s'engage à céder à la Ville, pour la somme symbolique d'un dollar, libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, (i) toutes les constructions, ouvrages et plantations construits ou érigés sur le tréfonds, (ii) toutes les installations, équipements et mobiliers

incorporés à la Cour Darlington et acquis par le Superficiaire à même les revenus d'exploitation de la Cour Darlington et (iii) toutes les installations, équipements et mobiliers incorporés à la Cour Darlington et nécessaires à l'exploitation de la Cour Darlington.

ATTENDU QUE le présent acte intervient entre les Parties afin de satisfaire à cet engagement du Superficiaire aux termes de la Convention de propriété superficiaire et vise à confirmer et reconnaître l'expiration de la propriété superficiaire et l'acquisition par accession, par la Ville, des constructions, ouvrages et plantations érigés par le Superficiaire aux termes de la Convention de propriété superficiaire.

ATTENDU QUE les lots et la partie de lot précités sur lesquels porte la Convention de propriété superficiaire et le Bail sont maintenant connus, depuis la rénovation cadastrale, comme étant le lot numéro 2 174 549 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qu'elle a remis une copie dudit règlement au Cédant et qu'il y est référé pour, tel que le prévoit le règlement en question, qu'il soit reflété dans cet acte dans le but d'en assurer le respect.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

Le Cédant cède à la Ville qui accepte, tous les droits, titres et intérêts qu'il détient ou pourrait détenir en sa qualité de propriétaire superficiaire dans un emplacement connu comme la Cour Darlington, situé au 6960, avenue de Darlington, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

Le lot numéro **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-NEUF (2 174 549)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Avec les bâtiments, constructions, ouvrages et plantations qui s'y trouvent et incluant également les installations, équipements et mobiliers incorporés à ladite Cour Darlington.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Cédant a acquis la propriété superficiaire de l'Immeuble aux termes de la Convention de propriété superficiaire précitée et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le cinq (5) décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), sous le numéro 4 896 504.

GARANTIE

Cette cession est faite sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville reconnaît que le Cédant n'a aucune responsabilité relative aux titres ainsi qu'à l'égard de l'état et de la qualité du sol, la Ville l'acquérant à ses seuls risques et périls qu'elle ait effectué ou non une vérification des titres et une étude de caractérisation des sols.

DOSSIER DE TITRES

Le Cédant ne sera pas tenu de fournir de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville relativement à l'Immeuble.

POSSESSION

La Ville a pris possession de l'Immeuble et l'occupe, à titre de propriétaire, depuis le trente et un (31) août deux mille dix-sept (2017), étant la Date d'arrivée du terme de la propriété superficiaire fixée par les Parties aux termes de la Convention de propriété superficiaire.

DÉCLARATIONS DU CÉDANT

Le Cédant fait les déclarations suivantes :

a) L'Immeuble est libre de toute hypothèque, charge, servitude ou droit réel quelconque.

b) Toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, imposées sur l'Immeuble ont été acquittées jusqu'au trente et un (31) août deux mille dix-sept (2017).

c) Il est un résident canadien au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les*

impôts (RLRQ, c. I-3), et il n'a pas l'intention de modifier cette résidence.

d) Il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que l'Immeuble n'est pas conforme aux lois et règlements en vigueur.

e) Il n'existe, à sa connaissance, aucune réclamation, requête, action, poursuite, procédure, enquête ou ordonnance présentement en cours ou imminente devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou autorité gouvernementale, concernant l'Immeuble et pouvant affecter la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci.

f) Il n'existe aucun bail, droit d'occupation, contrat de service, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, qu'il aurait conclu avec un tiers relativement à l'Immeuble et pouvant lier la Ville suite à la présente cession.

g) L'Immeuble n'a subi aucune réparation, amélioration ou transformation qui n'aurait pas été payée en entier par le Cédant.

h) Les appareils de chauffage, de ventilation, de climatisation et tout autre équipement, installation ou objet mobilier incorporé ou attaché à l'Immeuble, s'il s'en trouve, sont libres de tout droit envers des tiers et sont cédés à la Ville par le Cédant conformément aux présentes, sans aucune exception ni réserve.

DÉCLARATIONS DE LA VILLE

La Ville fait les déclarations suivantes :

a) Elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3).

b) Elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir les droits du Cédant dans l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

La présente cession est consentie aux conditions suivantes, que la Ville s'engage à remplir, à savoir :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sans aucune garantie et à ses risques et périls, sujet à toute servitude le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction.

b) Payer les frais et honoraires liés au présent acte, à sa publication et aux copies authentiques pour les Parties, dont une pour le Cédant, étant entendu toutefois que chacune des Parties devra assumer, le cas échéant, les frais et honoraires de ses propres conseillers juridiques ou autres professionnels.

RÉPARTITIONS

Les Parties déclarent que les répartitions d'usage seront effectuées en date du trente et un (31) août deux mille dix-sept (2017), étant la Date d'arrivée du terme de la propriété superficiaire fixée par les Parties aux termes de la Convention de propriété superficiaire.

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

En conséquence, la Ville remboursera au Cédant, le cas échéant, toute portion des taxes municipales payée en trop.

Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Cédant, le cas échéant, toute portion des taxes scolaires payée en trop, sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

De plus, le Cédant reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la présente cession.

CONSIDÉRATION

La présente cession est consentie pour la somme symbolique d'UN DOLLAR (1,00 $), que le Cédant reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE, le tout conformément aux engagements du Cédant aux termes de la Convention de propriété superficiaire.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

La considération ci-dessus exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente cession est taxable

selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. (1985), c. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, c. T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Cédant.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

FIN DE LA PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE

Le Cédant, à titre de propriétaire superficiaire et la Ville, à titre de tréfoncier aux termes de la Convention de propriété superficiaire précitée et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le cinq (5) décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), sous le numéro 4 896 504, reconnaissent et déclarent :

a) que la propriété superficiaire établie aux termes de la Convention de propriété superficiaire a pris fin à la Date d'arrivée du terme, soit le trente et un (31) août deux mille dix-sept (2017);

b) que le Cédant a remis à la Ville, à la Date d'arrivée du terme, les constructions, ouvrages et plantations qu'il a érigés sur l'Immeuble;

c) que la Ville, à compter de la Date d'arrivée du terme, est devenue propriétaire par accession des constructions, ouvrages et plantations érigés sur l'Immeuble par le Cédant;

d) que les servitudes réelles de construction, d'appui, de vues, de passage et autres, s'il s'en trouve, nécessaires à l'exercice des droits du Superficiaire et créées aux termes de la Convention de propriété superficiaire, ont pris fin par réunion, à la Date d'arrivée du terme;

e) que les obligations du Cédant aux termes de la Convention de propriété superficiaire ont été accomplies à la satisfaction de la Ville, DONT QUITTANCE.

EXTINCTION DU BAIL

Le Cédant, à titre de locateur et la Ville, à titre de locataire aux termes du Bail précité et publié par extrait au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le six (6) décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), sous le numéro 4 896 908, reconnaissent et déclarent :

a) que le Bail a pris fin à la Date d'arrivée du terme, soit le trente et un (31) août deux mille dix-sept (2017);

b) que les obligations respectives des Parties aux termes du Bail ont été accomplies à la satisfaction de la partie envers qui telles obligations étaient stipulées, DONT QUITTANCE de part et d'autre;

c) que tout solde en capital et intérêts de la « Réserve de remplacement » aux termes du Bail, existant et non utilisé à la Date d'arrivée du terme, a été remis à la Ville et appartient à cette dernière, DONT QUITTANCE de part et d'autre.

En conséquence, les Parties requièrent l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal de faire dans ses registres les inscriptions nécessaires afin que soit constatée l'extinction du Bail précité, affectant l'Immeuble désigné ci-dessus et publié par extrait audit bureau de la publicité le six (6) décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), sous le numéro 4 896 908.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Les déclarations préliminaires comprises dans le titre « PRÉAMBULE » font partie intégrante du présent acte.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne aussi les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES (RLRQ, c. D-15.1)

Les Parties font les déclarations suivantes :

a) le nom du cédant, au sens de la loi précitée, est : 9028-3870 QUÉBEC INC.;

b) le nom du cessionnaire, au sens de la loi précitée, est : VILLE DE MONTRÉAL;

c) le siège du cédant est au : 9800, boulevard du Golf, à Montréal, province de Québec, H1J 2Y7;

d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) l'Immeuble visé par le transfert est entièrement situé sur le territoire de la ville de Montréal;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : UN DOLLAR (1,00 $);

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : DEUX MILLIONS CENT ONZE MILLE DOLLARS (2 111 000,00 $);

h) le montant du droit de mutation est de : QUARANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (44 239,25 $);

i) EXONÉRATION : le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation, conformément à l'article 17a) de la loi;

j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent à la notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et avoir exempté la notaire d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence de la notaire, comme suit :

À Montréal, le deux mille dix-huit (2018).

9028-3870 QUÉBEC INC.

_____
Par : Raffaele DI LILLO, président

VILLE DE MONTRÉAL, en date et lieu des présentes.

_____
Par : Yves SAINDON, greffier

_____
Me Caroline Boileau, notaire

NO GDD : 1176037010

BUDGET FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE (SGPI)

Activité d'entretien pour la Cour Darlington

PROVENANCE :

	2018	2019	2020 et suivantes
Ajustement de la base budgétaire	0.00	0.00	155 232.66

net des taxes

IMPUTATION :

	2018	2019	2020 et suivantes
2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal*Budget régulier*Travaux d'entretien à contrat*Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir*Entr.rép. - Immeubles et terrains*Général**Général*Général*Général*	155 232.66	155 232.66	155 232.66

net des taxes

Droits à la Ville de Montréal pour la Cour Darlington

Cour Darlington	2018
2101.0010000.114073.09007.57402.000000.0000.000000.000000.00000.00000 AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Transactions immobilières/Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir/Achats de biens non capitalisés	1.05

1.049875	1.14975	
tx incluses	170 000.00	$
avant tx	147 858.23	$
net tx	155 232.66	$

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.018

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1188006001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'attribution d'une bourse au montant de 3 000 $ à l'École de technologie supérieure (ÉTS) visant à soutenir un étudiant de niveau maîtrise ou doctorat dans le cadre du concours De l'idée à l'innovation : Transformer Montréal par la recherche.

Il est recommandé :
- d'accorder un soutien financier non récurrent de 3 000 $ à l'ÉTS pour soutenir un étudiant de cycle supérieur pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-12 18:07

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1188006001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'attribution d'une bourse au montant de 3 000 $ à l'École de technologie supérieure (ÉTS) visant à soutenir un étudiant de niveau maîtrise ou doctorat dans le cadre du concours De l'idée à l'innovation : Transformer Montréal par la recherche.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie de développement économique 2018-2022, le Service de développement économique a organisé le 24 octobre 2018 le Forum Accélérer Montréal. Ce dernier visait à réunir les principaux acteurs de l'écosystème montréalais en développement économique pour une journée d'échange et de co-création. Afin de mettre en valeur le plan d'action sur le savoir et le talent *Inventer Montréal* , un atelier sur la recherche a été présenté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Sous forme de courtes présentations, onze chercheurs sélectionnés parmi nos partenaires de l'enseignement supérieur ont exposé des solutions originales en réponse aux défis urbains actuels. L'objectif était de démontrer la pertinence de leurs solutions aux administrateurs publics. Un jury composé de responsables de l'administration municipale et d'organismes en soutien à la recherche a été chargé de sélectionner un projet gagnant pour lequel un prix a été décerné qui consiste en une bourse de 3 000 $ devant servir à soutenir un étudiant à la maîtrise ou au doctorat. La récipiendaire de ce concours est Madame Annie Levasseur du département de génie de la construction de l'ÉTS qui a présenté une solution de réduction des émissions de gaz à effet de serre via son projet Carbocount city.
Le présent dossier concerne l'octroi de cette bourse à la lauréate.

JUSTIFICATION

La bourse offerte dans le cadre de l'activité de l'Idée à l'innovation:Transformer Montréal par la recherche vise à appuyer un chercheur dans la réalisation de son programme de recherche. En soutenant une démarche de formation aux cycles supérieurs, cette bourse

démontre l'importance données aux talents et au savoir pour notre métropole. En appuyant des projets qui portent précisément sur des thématiques en recherche urbaine,cette bourse favorise le développement d'expertise utiles pour le devenir de Montréal.
En incitant les chercheurs à développer et présenter des projets répondants à des défis urbains, la Ville favorise les échanges entre les chercheurs et les services et arrondissements de la Ville en vu de co-construire des solutions en contexte réel. Cette bourse permet donc non seulement à la Ville d'appuyer les talents mais aussi de créer des ponts entre les chercheurs intéressés à proposer des solutions aux défis urbains. Elle cadre directement avec les actions définies dans le plan sur le savoir et le talent *Inventer Montréal.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de 3 000 $ sont prévus au budget 2019 du Service du développement économique, Direction partenariats stratégiques et affaires internationales dans le cadre du projet SÉRI (CR 114173).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Ce dossier de compétence d'agglomération n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La bourse octroyée dans le cadre du concours répond à l'une des quatre priorités d'intervention du plan Montréal durable 2016-2020 soit réduire les émissions de GES et la dépendances aux énergies fossiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie J DASSYLVA
commissaire - developpement economique

Tél : 514-868-7676
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-10

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-12-10

De l’idée à l’innovation : Transformer Montréal par la recherche

Ville en mutation, Montréal fait face à de nombreux défis. Changements climatiques, mobilité, inclusion, gouvernance et transformation numérique sont quelques exemples d’enjeux qui façonnent l'environnement urbain. Quelles solutions pouvons-nous proposer aux décideurs publics pour faire de Montréal une Métropole innovante et dynamique.

Et si les réponses se trouvaient du côté de la recherche !

Sous forme de courtes présentations, des chercheurs sélectionnés parmi nos partenaires de l'enseignement supérieur exposeront des solutions originales en réponse aux défis urbains actuels. Un jury composé de personnel de l’administration municipale et d'organismes en recherche sélectionnera un projet gagnant pour lequel un prix sera décerné.

Objectif : Présenter un projet de recherche original qui répond à un défi urbain et démontrer la pertinence pour des décideurs publics.

Date: 24 octobre
Heure : 13h15 - 14h30 (les participants pourront arriver avant)
Lieu: Palais des congrès
Public cible : Professeur chercheur
Durée de la présentation : 5 min

FICHE PROJET

Nom du chercheur :
Titre du projet :
Thématique :
Description sommaire du projet :
Bénéfices du projet pour la Ville de Montréal :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188006001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Objet :	Autoriser l'attribution d'une bourse au montant de 3 000 $ à l'École de technologie supérieure (ÉTS) visant à soutenir un étudiant de niveau maîtrise ou doctorat dans le cadre du concours De l'idée à l'innovation : Transformer Montréal par la recherche.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1188006001 - Certification de fonds -.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-13

Isabelle FORTIER
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.019

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1185890004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'acceptation d'une subvention de 250 000$ du gouvernement du Canada dans le cadre du Défi des villes intelligentes. Le projet de convention de contribution financière entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada (ci-après le «Canada») et la Ville de Montréal, est conditionnelle à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30). Autoriser un budget de dépense additionnel de 250 000 $ équivalent au revenu de subvention pour l'élaboration de la proposition définitive.

Il est recommandé :
1. d'approuver une convention pour l'octroi d'une aide financière de 250 000 $ provenant de Infrastructure Canada pour le soutien à la réalisation de la candidature définitive au Défi des villes intelligentes, conditionnelle à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30);

2. d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 250 000 $ provenant de Infrastructure Canada pour le soutien à la réalisation de la candidature définitive au Défi des villes intelligentes;

3. d'autoriser un budget de dépense additionnel de 250 000 $ équivalent au revenu de subvention pour l'élaboration de la proposition définitive;

4. d'autoriser le Directeur général de la Ville à signer ce projet de protocole d'entente pour et au nom de la Ville.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-12-04 15:57

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185890004**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'acceptation d'une subvention de 250 000$ du gouvernement du Canada dans le cadre du Défi des villes intelligentes. Le projet de convention de contribution financière entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada (ci-après le «Canada») et la Ville de Montréal, est conditionnelle à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30). Autoriser un budget de dépense additionnel de 250 000 $ équivalent au revenu de subvention pour l'élaboration de la proposition définitive.

CONTENU

CONTEXTE

Le Défi des villes intelligentes du Canada a été lancé officiellement le 23 novembre 2017. Il s'agit d'un concours pancanadien, porté par le ministère des infrastructures et des collectivités du Canada et ouvert aux collectivités de toutes tailles. Le Défi vise à encourager les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. Le 1er juin 2018, la Ville de Montréal a été retenue comme finaliste pour le prix de 50 millions de dollars alloué à une grande ville. Au total, cinq finalistes ont été retenus pour passer à l'étape suivante du Défi pour cette catégorie. Chaque collectivité retenue reçoit, de la part d'Infrastructures Canada, une subvention de 250 000 $ pour l'aider à élaborer sa proposition définitive.
La ville de Montréal a été retenue avec l'énoncé suivant :
La collectivité montréalaise se façonne une vie de quartier efficiente et dynamique en innovant en matière de mobilité et d'accès à l'alimentation. Grâce à un processus de cocréation et de participation citoyenne, l'accessibilité aux services et le bien-être des Montréalais et Montréalaises augmentent de manière notable.

La proposition préliminaire déposée le 24 avril se résume comme suit :
La Ville de Montréal et 36 porteurs de projets et partenaires s'engagent à agir sur des enjeux systémiques de la vie urbaine au moyen d'actions en mobilité et en accès à l'alimentation pour donner à l'ensemble des Montréalais-es un cadre de vie agréable et leur permettant de répondre à leurs besoins de base. Grâce aux technologies, il sera possible d'offrir des alternatives efficaces et durables au Montréalais-es pour leurs déplacements, réduisant l'utilisation de l'automobile. Cela aura comme impact de rendre les quartiers plus agréables et propices à une vie locale riche. Une offre de transport en commun améliorée associée à de nouvelles formes de mobilités innovantes (auto-partage à la demande, véhicules autonomes, vélo partage, etc.) renforcera l'accès aux services de proximité, notamment en matière d'alimentation. En complément de la dimension technologique, des

projets transversaux en gouvernance et en engagement citoyen assureront un déploiement responsable des technologies, issus de décisions approuvées collectivement et évitant des dérives en matière de collecte et d'usage des données. La combinaison d'une approche participative et technologique, encadrées par une gouvernance innovante et agile permettra non seulement d'améliorer concrètement la vie des Montréalais-es, mais amènera des changements en profondeur, durables et applicables à d'autres contextes.

En vertu de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RRLQ,c.M-30), la Ville de Montréal ne peut, sans autorisation préalable du gouvernement du Québec, conclure une entente avec le gouvernement du Canada. Par conséquent, la Ville doit obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec par l'entremise d'un décret.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

En tant que finaliste, le laboratoire d'innovation urbaine (LIUM) doit élaborer une proposition entièrement réalisable dans laquelle il doit décrire tous les volets de la conception, la planification et la gestion de projet de sa proposition. La proposition doit présenter une solide analyse incluant des jalons et des résultats mesurables clairement établis. La proposition finale doit être présentée à l'hiver 2019. Les critères d'évaluations et la date limite pour le dépôt des propositions définitives seront connus prochainement

JUSTIFICATION

Afin de compléter le processus menant à la candidature finale de Montréal, la subvention sera ventilée selon deux composantes soit par le renforcement des capacités internes et le renforcement des capacités externes.
Une première partie du budget (projection : 100 000 $) sera allouée à l'accroissement des ressources et des compétences, principalement en gestion du projet, au sein du LIUM. L'équipe de projet dispose d'une expérience et d'un savoir-faire notables en innovation et en mobilisation, mais aura toutefois besoin d'être renforcée, notamment avec l'ajout d'une ressource, pour détailler les projets et coordonner le travail avec les partenaires.

Ce travail d'accompagnement comportera différentes tâches :

- Définir les rôles et responsabilités plus en détail ;
- Raffiner les objectifs de chaque projet et leur contribution aux objectifs généraux de la candidature ;
- Piloter la définition des indicateurs de succès et d'impact propre à chaque projet ainsi que pour l'ensemble de la démarche ;
- Travailler sur les plans de faisabilité et les budgets détaillés en vue du dépôt final ;
- Préciser les choix technologiques nécessaires au déploiement du projet ;
- Initier les travaux d'appel d'offres avec les équipes pertinentes lorsque requis ;
- Recruter des consultants externes en accompagnement, notamment pour tenir un nouveau cycle d'engagement des partenaires et de la communauté, particulièrement à l'attention des minorités visibles et des communautés autochtones.

Comme pour la phase préliminaire, l'équipe du LIUM ainsi que les autres services de la Ville seront mis à contribution au-delà du versement de la subvention.

Suivant l'approche utilisée pour créer la proposition préliminaire, les partenaires recevront une majorité des fonds (projection : 150 000 $) afin de les supporter dans le

développement de leur projet et, si nécessaire, obtenir un soutien complémentaire. Cet apport financier permettra notamment aux organismes à but non lucratif de mieux définir leurs projets, d'effectuer des analyses de faisabilité et d'établir des budgets plus détaillés. Plusieurs partenaires impliqués dans notre candidature se sont d'ailleurs déjà engagés à entamer des projets pilotes dans les prochains mois et pourront demander un support grâce à la subvention. Le mécanisme de distribution se fera selon les besoins des partenaires et leur rôle dans la candidature. Une grille de critères sera développée et prendra notamment en compte le rôle déterminant de certains partenaires, par le biais de leur expertise technique ou leur rôle de catalyseur dans la communauté, ainsi que les besoins de certains porteurs d'être aidés afin de développer leur proposition de projet. Enfin, une part du budget consacré à l'écosystème sera également utilisée pour élaborer des indicateurs. Plus spécifiquement, dans le cadre du pôle de mutualisation des données sociales, des travaux seront effectués avec l'équipe de pilotage de la Ville en vue de développer des indicateurs de mesure du bien-être et de la qualité de vie afin de raffiner l'évaluation de l'impact des actions posées dans le cadre du Défi des villes intelligentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent à la subvention d'un montant de 250 000 $ obtenue d'Infrastructures Canada est requis.
Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et en dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal. Par ailleurs, les soldes des budgets inutilisés à la fin de l'exercice courant pourront être reportés à l'exercice suivant à la demande du service. Toutes sommes inutilisées à la fin de projet, devront être retournées à Infrastructure Canada.

Le partage du financement de l'imputation de cette dépense de 250 000 $ entre les compétences, est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 50,4 % pour une somme de 126 000 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets développés et mis en place dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada répondent aux principes de développement durable puisque ils visent à une meilleure qualité de vie des Montréalaises et Montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La candidature finale sera déposée le 5 mars 2019. La somme de 250 000$ doit ainsi être déboursée d'ici là dans le respect des règles d'approvisionnement, tel que détaillé précédemment, afin que la Ville de Montréal se distingue par sa proposition définitive et ainsi remporter le prix de 50 M$.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier du processus du Défi des villes intelligentes



CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme MAURICE
commissaire - developpement economique

Tél : 438-922-2421
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-05

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et partenatiats

Tél : 514-872-9609
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphane GUIDOIN
directeur-bureau de la ville intelligente et numerique
Tél : 514-872-7482
Approuvé le : 2018-11-26

Défi des villes intelligentes du Canada

Proposition de la Ville de Montréal



TABLE DES MATIÈRES

QUESTION 1 Veuillez donner les renseignements suivants sur votre collectivité. 4

QUESTION 2 Veuillez choisir une catégorie de prix. 4

QUESTION 3 Veuillez présenter votre énoncé de défi en une seule phrase orientant votre proposition préliminaire. Celui-ci devrait décrire le(s) résultat(s) que vous espérez obtenir. 4

QUESTION 4 Veuillez décrire le(s) résultat(s) recherchés dans votre proposition selon l'énoncé de défi que vous élaborez. 4

QUESTION 5 Veuillez décrire comment les résidents de votre collectivité ont contribué à façonner votre Énoncé de défi. 10

QUESTION 6 Veuillez décrire votre proposition préliminaire et les activités ou projets qui en font partie. 15

QUESTION 7 Veuillez expliquer en quoi votre proposition préliminaire appuie les objectifs, stratégies et plans à moyen et long termes de votre collectivité. 20

QUESTION 8 Veuillez décrire l'état de préparation et la capacité de votre collectivité à réussir la mise en œuvre de votre proposition. 21

QUESTION 9 Décrivez comment vous prévoyez utiliser la subvention de 250 000 dollars si vous êtes sélectionné en tant que finaliste. Fournissez une ventilation globale des catégories de dépenses, avec leur justification. 24

QUESTION 10 Décrivez les partenaires qui prennent ou prendront part à votre proposition. Si vous n'avez pas encore déterminé vos partenaires, expliquez le processus qui vous permettra de les sélectionner. 25

La Mairesse de Montréal

Le 17 avril 2018

Infrastructure Canada
180, rue Kent, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1P 0B6

OBJET : Lettre d'appui à la candidature de Montréal au Défi des villes intelligentes

Madame,
Monsieur,

C'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme que j'appuie la candidature de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada. Je suis persuadée que Montréal est l'une des villes les mieux positionnées en termes de ressources, d'expertise et de maturité pour réaliser ses objectifs et atteindre des résultats significatifs en matière de ville intelligente.

Forte de partenariats institutionnels solides et d'un écosystème socio-entrepreneurial des plus dynamiques, Montréal a mis de l'avant de nombreux projets en matière de ville intelligente au cours des dernières années. Grâce à la participation et à l'engagement de la communauté montréalaise, nous avons déjà réussi à faire rayonner nos efforts et notre modèle sur la scène internationale. L'Intelligent Community Forum (ICF) a ainsi reconnu, en 2016, le Grand Montréal à titre de Communauté intelligente de l'année. L'engagement de l'écosystème montréalais permettra, j'en suis convaincue, de soutenir la mise en place de projets à fort impact dans de courts délais.

Par ailleurs, notre candidature répond aux défis montréalais les plus importants, ainsi qu'à nos engagements organisationnels. Face aux grands enjeux de mobilité et d'accessibilité aux services, la Ville de Montréal a décidé de miser sur l'intelligence collective et la collaboration pour faire émerger des solutions tangibles, se basant sur le dynamisme de sa vie de quartier. Ainsi, nous avons placé au cœur de notre stratégie, la participation citoyenne et l'innovation afin d'améliorer la mobilité des Montréalais et Montréalaises et de démocratiser l'accessibilité aux services.

Je suis fière que notre candidature soit à l'image de Montréal : collective, participative et innovante. Je souhaite que nous allions au bout de nos ambitions qui, à terme, généreront des retombées sociales et environnementales importantes pour tous. C'est pourquoi je m'engage à offrir tout le soutien politique et logistique nécessaire afin d'atteindre les objectifs fixés dans notre dossier de candidature.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Valérie Plante

Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6 Canada
Téléphone : 514 872-3101 Télécopieur: 514 872-7091 mairesse@ville.montreal.qc.ca

QUESTION 1 Veuillez donner les renseignements suivants sur votre collectivité.

Nom de la collectivité : Ville de Montréal
Province ou territoire : Québec
Population : 1 704 694
Collectivité autochtone : Oui / **Non**



Crédit photo : Denis Labine

QUESTION 2 Veuillez choisir une catégorie de prix.

1. **50 M$ (toutes les tailles de population)**
2. 10 M$ (population de moins de 500 000 habitants)
3. 5 M$ (population de moins de 30 000 habitants)

QUESTION 3 Veuillez présenter votre énoncé de défi en une seule phrase orientant votre proposition préliminaire. Celui-ci devrait décrire le(s) résultat(s) que vous espérez obtenir.

La collectivité montréalaise se façonne une vie de quartier efficiente et dynamique en innovant en matière de mobilité et d'accès à l'alimentation. Grâce à un processus de cocréation et de participation citoyenne, l'accessibilité aux services et le bien-être des Montréalais et Montréalaises augmentent de manière notable.

QUESTION 4 Veuillez décrire le(s) résultat(s) recherchés dans votre proposition selon l'énoncé de défi que vous élaborez.

L'ambition de la présente proposition est d'agir sur des enjeux systémiques de la vie urbaine au moyen d'actions concrètes en mobilité et en accès à l'alimentation pour donner à l'ensemble des Montréalais-es un cadre de vie leur permettant de répondre à leurs besoins de base et contribuant à leur bien-être.

1. LA GENÈSE

1.1 Consultation

Le processus du Défi a commencé par une consultation dans laquelle les Montréalais-es ont positionné la mobilité, suivie de près par l'accès aux services de proximité, comme principal enjeu de la métropole. 22 % des répondants en ligne ont priorisé la mobilité tandis que les répondants en présentiel l'ont placée au second rang derrière le logement. L'accès aux services de proximité représentait, quant à lui, 18 % des réponses. Les autres thèmes recueillant entre 15 % et 7 % des réponses.

Par ailleurs, les notions de proximité, de vie de quartier et d'accessibilité se dégageaient significativement dans les questions à développement chez les personnes ayant priorisé la mobilité. En d'autres termes, la mobilité peut être considérée comme un enjeu en soi, mais aussi comme un moyen d'accéder aux services et à une certaine qualité de vie.

D'autre part, à la question « qu'aimez-vous de votre ville? », il est ressorti clairement que le cadre de vie local est une valeur importante des Montréalais-es, les 3 premières réponses, totalisant 39 % des votes, se référant toutes à la notion de cadre de vie. La vie de quartier est une valeur importante pour les Montréalais-es, mais ces derniers soulignent également les obstacles à cette vie de quartier, tels que l'accès aux services de proximité et la mobilité.

Cette notion de quartier est aussi reconnue comme étant une caractéristique et une force de Montréal. Plusieurs stratégies municipales visent d'ailleurs à la renforcer : politiques culturelles de quartier, quartiers intégrés, plan de développement durable, notamment.

1.2 Appel à projets

Parallèlement à la consultation, un appel à projets auprès de l'écosystème montréalais avait lieu. L'objectif étant de combiner les forces de la Ville de Montréal et celles de son écosystème pour développer des projets à fort impact. L'imposante récolte de projets s'est avérée cohérente avec les enjeux soulevés par la consultation. Le thème de la mobilité ressortait dans 131 projets sur 235.

L'adéquation entre les priorités des Montréalais-es et les propositions de projets innovants et audacieux constitue la base de notre candidature.

2. LA PROBLÉMATIQUE

2.1 L'impact négatif de la voiture sur la vie de quartier

La consultation et l'appel à projets font donc apparaître une problématique tournant autour des axes de qualité de vie locale et des systèmes de transports; une analyse de la littérature et des données permet de circonscrire un peu plus spécifiquement ces enjeux et notamment le rôle central de la place accordée à l'automobile.

Depuis de nombreuses années, des auteurs comme Jane Jacobs, pionnière en développement des villes ou encore Jan Gehl, urbaniste et architecte reconnu, documentent l'impact négatif de l'usage abusif de l'automobile sur les quartiers. Ces effets se font sentir de plusieurs manières :

- Le voiturage en solo génère une circulation automobile dense et de la congestion, ce qui entraîne de la pollution, sonore et environnementale, un sentiment d'insécurité et une perte de temps dans les déplacements ;
- Par définition, une vie de quartier se passe au niveau local; si ces déplacements sont limités, si l'accès à des services proches n'est pas possible ou encore si l'environnement est déplaisant, la notion même de vie de quartier disparaît ;
- Finalement, la difficulté de déplacement de certaines populations vulnérables comme les aînés ou les personnes à mobilité réduite les empêche d'accéder aux services ou de participer à la vie sociale.

Par ailleurs, une analyse de l'Office national des statistiques du Royaume-Uni souligne que chaque bloc de 15 minutes supplémentaire de déplacement augmente le niveau d'anxiété et affecte négativement le bien-être des citadins.

Ces tendances sont appuyées par des études démontrant l'impact de l'automobile sur la santé des citadins qui, dans des quartiers soumis à un trafic élevé, sont plus susceptibles de souffrir d'obésité, de problèmes cardiaques, de problèmes de sommeil ou encore de santé mentale.

La dernière enquête Origine-Destination 2013, qui dresse un portrait général de la mobilité des personnes dans la région métropolitaine de Montréal, montre que les efforts pour diminuer l'usage de la voiture fonctionnent mais de manière trop limitée. Ainsi, le parc automobile pour la région de Montréal a augmenté de 15 % entre 2008 et 2013 alors que la population augmentait seulement de 5 %; les aînés représentant une part significative de cette hausse du parc. Des données, comme celles fournies par l'indice de congestion Tomtom, soulignent une augmentation constante de la congestion dans la métropole.

Ces mêmes analyses montrent de fortes disparités géospatiales : dans les quartiers proches d'infrastructures lourdes de transports en commun (train, métro), la part modale de la voiture baisse, quoique faiblement, tandis qu'ailleurs, cette part modale stagne ou augmente. En d'autres termes, malgré quelques progrès locaux, les questions de la mobilité et notamment de la place de l'automobile affectent la qualité de vie de quartier.

Les tensions régulièrement observées entre personnes en transit et résidents de quartier en sont une autre démonstration. Alors que certaines décisions visent à limiter l'accès aux voitures pour redonner un dynamisme et un agrément local, beaucoup d'usagers de la route y voient une dégradation de leur qualité de vie et de leur accès aux services.

L'objectif de la présente proposition est donc de donner à chacun l'opportunité de se déplacer efficacement tout en favorisant la vie de quartier.

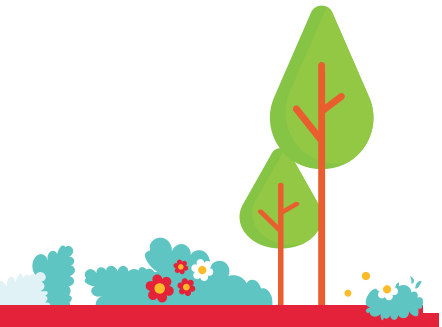

2.2 L'alimentation

L'organisation urbaine a été fortement influencée par le rôle de l'automobile et cela se répercute sur l'accès aux services de proximité, notamment en alimentation. Une étude de l'Institut National de Santé Publique du Québec de 2013 souligne que plusieurs secteurs de Montréal sont qualifiés de faibles quant à l'accès à l'alimentation, voire de déserts alimentaires car trop éloignés des services. Ainsi, la capacité d'une personne à répondre adéquatement à ses besoins de base est remise en cause.

De manière plus globale, le Canada en général et Montréal en particulier ne font pas bonne figure en matière de sécurité alimentaire. Alors que le pays est économiquement prospère, en 2017 il était classé 37e sur 41 au sein de l'OCDE au chapitre de la sécurité alimentaire, le plus mauvais classement des différents indicateurs évalués par le rapport Signes Vitaux des Fondations communautaires du Canada (FCC). Le taux d'insécurité alimentaire à Montréal s'élève à près de 11,3 %, un chiffre nettement plus élevé qu'ailleurs au Québec (8,1 %) ou au Canada (8,4 %) et cela dans un contexte où l'usage des banques alimentaires augmente.

La question de la mobilité n'est évidemment pas le seul facteur en cause dans les problèmes d'insécurité alimentaire, toutefois c'est un paramètre soulevé par plusieurs intervenants lors de la journée de cocréation. Aussi, l'alimentation étant un besoin essentiel et un enjeu montréalais et canadien, elle est utilisée dans notre proposition comme un exemple de service de proximité et un champ d'exploration à partir duquel améliorer la vie de quartier.

3. BUTS ET RÉSULTATS RECHERCHÉS

3.1 Objectif d'ensemble

Sur la base de l'ensemble des données et informations collectées, nous avons décidé de miser sur ce qui fait la force de Montréal et de travailler à offrir une vie de quartier plus riche à un plus grand nombre, en ciblant nos actions sur la mobilité et l'accès à l'alimentation.

La notion de vie de quartier est multifactorielle et complexe à définir mais la littérature offre un cadre d'analyse avec deux dimensions : l'utilité et le bien-être.

- L'utilité réfère à l'accessibilité aux services et besoins essentiels ;
- Le bien-être réfère à l'idée de satisfaction et de confort des citoyens face à leurs besoins, qu'ils soient matériels ou sociaux.

Une vie de quartier efficiente et dynamique se distingue par des standards élevés en matière de bien-être et de commodité, notamment par l'accès à des services de proximité. Son caractère inclusif sous-entend un accès au plus grand nombre, sans discrimination de sexe, d'âge, d'origine ou de situation économique.

Ces enjeux étant de nature complexe, la proposition s'appuie sur une approche systémique travaillant à la fois des enjeux à grande échelle (la mobilité) et des projets locaux (l'alimentation).

3.2 La mobilité

Afin de façonner des quartiers efficients, dynamiques et agréables, la priorité est de réduire le voiturage en solo et de favoriser les autres types de déplacements, par l'atteinte des résultats suivants :

1. Combiner et arrimer sur l'ensemble du territoire et de manière dynamique les transports en commun avec l'offre dite de nouvelles mobilités (vélopartage, microtransit, covoiturage dynamique, etc.) afin de fournir une offre de mobilité permettant de circuler à travers la ville et au moins aussi efficacement qu'en voiture, mais avec un impact moindre sur la vie de quartier ;
2. Développer une approche simplifiée des titres de transport grâce à la connexion entre les systèmes des différents opérateurs et entre différents modes de transport pour offrir une expérience simple et économique favorisant le transfert modal ;
3. Développer une aide à la mobilité sous forme d'outils numériques grâce à des applications de planification des trajets et d'aide à la décision ;
4. Développer de nouvelles mobilités à l'échelle locale en analysant les habitudes de déplacement et en développant avec la collectivité des approches ambitieuses ;
5. Assurer un accès à la mobilité pour tous, y compris les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées en testant des approches innovantes comme l'utilisation de véhicules autonomes ou des outils d'information sur l'accessibilité universelle des lieux.

L'ensemble des objectifs vise à offrir une mobilité efficace, économique, simple et durable autant à l'échelle de la région métropolitaine que des quartiers, limitant l'usage de l'automobile.

3.3 L'accès à l'alimentation

L'objectif est de faciliter l'accès à une alimentation de proximité, saine et abordable pour tous, avec une attention particulière pour les personnes les plus vulnérables, par l'atteinte des résultats suivants :

1. Développer des approches de production alimentaire locales et innovantes avec une démarche d'appropriation par les personnes ;
2. Mutualiser les informations sur l'offre et la demande en matière d'alimentation pour les personnes vulnérables ;
3. Optimiser la production et la distribution en combinant un meilleur acheminement de la production et la mise en place de moyens d'y accéder simplifiés.

Ces objectifs visent à accroître la fonction d'utilité des quartiers en matière d'accès à l'alimentation par le déploiement d'actions complémentaires.



4. GOUVERNANCE ET STRATÉGIES

Lors de la journée de cocréation qui a suivi la consultation, les porteurs de projets devaient se rassembler selon des stratégies communes. Plusieurs groupes se sont formés autour des notions de participation citoyenne et participation des parties prenantes, gouvernance et communs (les communs étant des actifs qui ne sont pas la propriété d'une personne ou d'une entité précise et dont la gestion est partagée). Par ailleurs, l'accès et l'analyse des données ont été un point de rencontre de nombreux projets, soulignant généralement les enjeux de gouvernance des données et d'expertise pour les utiliser.

Ces éléments - gouvernance, communs, participation et données - ont donc été retenus comme base et mode de pensée pour structurer nos actions et nécessitent en eux-mêmes la mise en place de projets spécifiques.

Sans être purement technologiques, ces stratégies auront pour objet l'usage des technologies dans le cadre du Défi. Ainsi, les approches d'acceptabilité sociale se pencheront sur le respect de la vie privée, de la liberté et des différences dans l'usage fait de ces données. L'approche des communs explorera l'utilisation libre et partagée des données, des logiciels et du matériel, devant également être maintenue et améliorée au fil du temps.

Bien qu'affectant indirectement les citoyens, voici les résultats recherchés :

1. Développer de bonnes pratiques en matière de déploiement responsable des nouvelles technologies, incluant des mécanismes d'audit et de reddition de compte basés sur des principes de légitimité démocratique, d'équité et de sécurité ;
2. Tester des mécanismes de gouvernance agiles sur les projets du Défi pour l'administration publique en générale ;
3. Procéder à des tests, bancs d'essai, mises à l'échelle de projets de transformation afin de favoriser l'émergence de pratiques transformationnelles.

En plus d'être nécessaires pour la réalisation des projets du Défi, ces initiatives pourraient modifier l'administration municipale et la rendre plus innovante et agile.

5. LES TECHNOLOGIES ET LA VILLE INTELLIGENTE

Bien qu'à ce stade-ci il soit difficile de spécifier pour chaque objectif la place qu'occupe la technologie, les projets sélectionnés reposent sur le rôle clé des technologies de pointe. Comme mentionné, lors de la journée de cocréation, la nécessité de développer des infrastructures de mutualisation sectorielle des données et une expertise pour l'analyse des données massives et variées est revenue constamment. Ainsi, plusieurs projets proposés répondent à cela et sont des piliers nécessaires pour le déploiement des autres projets.

Par ailleurs, il est reconnu que le développement de certaines solutions aux enjeux de mobilité s'est buté contre les limites de certaines technologies en voie d'être dépassées. Les capacités de communication, de captation des données et de prise de décision automatisée sont des dimensions fondamentales à l'amélioration de l'offre de transport nécessaires pour la réalisation de la proposition. Bien qu'il soit trop tôt pour définir de manière certaine les technologies utilisées, les partenaires de plusieurs projets voient dans les technologies comme la 5G, l'Internet des objets ou le blockchain des outils efficaces pour dépasser des limitations rencontrées jusqu'à maintenant.

6. LES STRATÉGIES DE MESURE

Tirant profit de l'envergure de l'appel à projets et de la visibilité amenée par le Défi, l'objectif est d'avoir à la fois des impacts positifs, concrets et visibles et des changements en profondeur dans les manières de faire, qui entraîneront d'autres résultats à plus long terme.

Les mesures d'impact dans le cadre d'une vision systémique sont plus complexes à produire, puisque plusieurs variables s'influencent mutuellement. L'approche de mesure doit donc prendre en compte cette complexité et employer des outils adaptés. La mise en place d'un pôle de mutualisation en données sociales (voir question 6) vise à fournir l'ensemble des outils nécessaires pour préciser les besoins en données et évaluer les impacts de la présente proposition.

À ce stade-ci, les indicateurs exacts qui seront utilisés ne sont pas encore établis, mais ils s'articuleront autour de trois dimensions :

1. Le bien-être par quartier, avec l'utilisation et la bonification d'indicateurs adaptés à la vie locale ainsi que des analyses de récits permettant de récolter l'opinion des populations concernées ;
2. Le développement social et humain à travers des indicateurs thématiques comme ceux utilisés dans le rapport Signes Vitaux ;
3. Le développement d'indicateurs sectoriels permettant de valider l'impact plus direct des thématiques visées (alimentation et mobilité), notamment en s'arrimant à certains indicateurs et objectifs déjà développés, par exemple l'objectif de réduire de 20 % le voiturage en solo sur 5 ans de la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec.

La présente proposition est une combinaison de projets solides où chaque élément vise à renforcer les autres pour atteindre des résultats concrets en matière de qualité de vie et faire de Montréal une ville plus agile et innovante.

QUESTION 5

Veuillez décrire comment les résidents de votre collectivité ont contribué à façonner votre Énoncé de défi.

Dès l'annonce du Défi et dans l'attente des paramètres officiels, la mobilisation s'est formée. À cette étape, l'équipe du Bureau de la ville intelligente et numérique (BVIN) a cartographié l'écosystème montréalais et rencontré des partenaires de la communauté afin de sonder leur intérêt et mobiliser des acteurs diversifiés, incluant les communautés autochtones de Montréal. Nous avons aussi discuté avec d'autres villes (Laval, Longueuil, Brossard, Gatineau) pour vérifier les possibilités d'alliances, et un comité regroupant les directeurs des services de la Ville de Montréal a été créé.

Nous voulions une candidature à l'image de Montréal : collective, collaborative et en réelle concordance avec les besoins et la vision de l'écosystème montréalais (citoyens, communauté d'affaires, organismes à but non lucratif, employés de la Ville et autres institutions publiques).



Nous avons choisi de développer un processus inspiré de l'Approche de l'Enquête Appréciative (AEA) parce qu'elle a démontré son fort potentiel de mobilisation et d'engagement. Elle s'appuie sur les éléments positifs du système ou de l'organisation. Ses dimensions prospectives et appréciatives sont engageantes. Montréal possède de nombreuses forces et nous voulions les mettre en action avec une vision positive, inspirante, orientée vers tous les possibles.



Crédit photo : Sylvie Trépanier

Ainsi, notre processus en quatre étapes nous a permis de consulter, de mobiliser et d'engager les diverses parties prenantes pour présenter une candidature collective, portée par la Ville de Montréal mais également par la communauté dans une dynamique de leadership partagé.

Étape 1 - Analyse

Étape 2 - Consultation et appel à projets

Étape 3 - Cocréation

Étape 4 - Arrimage et élaboration de la candidature

1. ANALYSE

Consulter les citoyens a toujours été dans l'ADN du BVIN et de la Ville de Montréal, autant comme administration que comme collectivité. De nombreux organismes à but non lucratif ou paramunicipaux ont comme mission de consulter et d'impliquer les citoyens.

Aussi, pour répondre au Défi, nous voulions engager les citoyens, mais également nous inscrire dans la continuité et en arrimage avec ce qui se fait déjà. Nous avons donc commencé par analyser un corpus de documents qui regroupait plusieurs rapports et résultats de sondages et consultations passés réalisés par la Ville de Montréal depuis 2014, incluant ceux qui ont présidé à l'orientation de la démarche de ville intelligente, mais aussi une série de documents qui font le recensement des opinions des Montréalais-es, dont des exercices de concertation locaux réalisés par les Tables de développement social locales.

On y retrouvait les positions de groupes communautaires, de comités de réflexion, ou encore de citoyens innovateurs partageant leurs idées avec le BVIN. Cumulés, ces documents portaient la voix de plusieurs dizaines de milliers de citoyens.

De cette analyse, six grands enjeux montréalais sont ressortis, auxquels nous avons jugé pertinent d'ajouter le développement durable et l'environnement :

- Services de proximité
- Sécurité alimentaire
- Logement
- Mobilité
- Intégration socioprofessionnelle des nouveaux arrivants et minorités ethnoculturelles
- Sécurité urbaine
- Développement durable et environnement

2. CONSULTATION ET APPEL À PROJETS



Dans l'esprit de l'AEA, la consultation débutait avec une question positive. Les questions subséquentes visaient à obtenir des informations qualitatives pour approfondir les sept thèmes.

Nous avons choisi la plateforme Réalisons Montréal qui est déjà utilisée par la Ville pour consulter et engager les citoyens dans les processus participatifs. Cette plateforme est équipée d'outils pertinents pour la consultation et la conversation avec les citoyens, comme les modules blogue ou infolettre qui permettent de maintenir le dialogue et de garder les gens engagés envers le processus.

Au total, 1069 personnes ont répondu au sondage, dont 1,2 % de personnes autochtones et 12,6 % de personnes issues des minorités visibles. Parmi les répondants, 647 (60,5 %) ont participé via Réalisons Montréal. Afin de rejoindre un maximum de personnes et d'assurer une bonne représentativité des répondants, nous avons également effectué huit séances de sondage en présence, dont sept dans différentes stations de métro de Montréal et une à la Grande Bibliothèque. Au total, 236 personnes (22 %) ont été rejointes ainsi.

Les données démontrent effectivement que les profils des personnes sondées en ligne et en présence diffèrent.

Nous avons aussi diffusé notre sondage par le biais du projet pilote Citoyens-testeurs de la Ville, qui vise à impliquer les Montréalais-es dans la conception et les tests des applications et des services publics numériques qui leur sont destinés. Ce groupe de 1000 citoyens peut contribuer aux projets de la ville intelligente de différentes manières (entrevues, consultations, activités de cocréation, tests, etc.). 186 personnes (17,5 %) ont répondu à la consultation via cet envoi.

En parallèle de la consultation, nous avons lancé un appel à projets à la communauté (organisations et citoyens) les invitant à partager leurs projets en lien avec la ville intelligente et susceptibles d'améliorer Montréal. Cet appel visait l'émergence de projets combinant l'action de la Ville avec celle des forces vives d'ici. Une mobilisation à l'interne s'est aussi effectuée, plusieurs services de la Ville ont été rencontrés et mis à contribution afin de voir les arrimages possibles avec le Défi.

235 projets ont été soumis par 178 porteurs (certains ayant soumis plusieurs projets), dont 80 par la Ville (29 ont été retenus), 13 par des citoyens et 193 par des organisations variées. Ce nombre évoque une réussite en soi et a consolidé notre volonté de concertation, mais surtout notre confiance envers l'engagement de la communauté pour le Défi. Dès le départ, nous recherchions une adéquation entre le thème priorisé et les solutions proposées par la communauté.

Quel enthousiasme de constater que les projets déposés faisaient écho aux résultats de la consultation et concordaient avec les aspirations des Montréalais-es. La mobilité et les notions d'accessibilité aux services de proximité représentant effectivement les thèmes priorisés par les Montréalais-es!

3. COCRÉATION



Crédit photo : Sylvie Trépanier

Du « Je » au « Nous ». La journée de cocréation a représenté une étape cruciale dans notre processus inclusif et collaboratif. Tout l'écosystème montréalais a été invité à y participer sur la base de cet énoncé provisoire : " Comment améliorer la vitalité montréalaise en accroissant l'accessibilité aux services de proximité de manière durable, inclusive et équitable? "



Nous avons invité 161 porteurs de projet à participer à la cocréation. Les propositions d'offre de service s'adressant à la Ville ont été exclues à ce stade du processus du fait des règles d'approvisionnement de la Ville.

Parmis les participants, outre la mairesse de Montréal et l'élu responsable de la ville intelligente, d'autres personnes de l'écosystème (sans projet) dont la présence nous paraissait judicieuse et des citoyens-testeurs ont été invités. Finalement, 147 personnes ont participé et 137 projets furent présentés à cette journée.



Crédit photo : Sylvie Trépanier

Cette phase importante visait à échanger véritablement avec la communauté, de sorte qu'elle s'approprie la candidature et que les différents acteurs se reconnaissent et s'entendent dans un projet collectif, cohérent et transformateur pour Montréal. Cela a favorisé la reconnaissance de buts communs, permettant que les projets se renforcent mutuellement et que leurs porteurs tissent des liens et créent des alliances.

Divers ateliers ont permis aux participants de lier des projets et de se regrouper selon des stratégies d'impact communes pour créer des synergies et bonifier les propositions en lien avec l'énoncé provisoire. Les participants sont ressortis enthousiastes, unis autour de la démarche. Ils se sont sentis écoutés et faiseurs de la candidature. Ce « sense-making » avec les partenaires a généré une mobilisation indéniable et une forte adhésion. Plusieurs porteurs de projets sont ressortis de la journée avec de nouveaux alliés et la volonté ferme de réaliser leur projet.

4. ARRIMAGE ET ÉLABORATION DE LA CANDIDATURE

Les résultats de la cocréation ont modifié peu à peu notre énoncé et donné forme à la présente proposition. Nous avons retravaillé les regroupements, validé certains renseignements, précisé des concepts auprès de quelques porteurs lorsque nécessaire. Les sessions de « sense-making » et suivis variés auprès des acteurs de l'écosystème ont permis de ficeler le tout en une proposition cohérente et harmonieuse.

Le choix de l'approche et notre volonté d'inclure la communauté dans les décisions qui la concernent se reflètent dans le résultat. Notre candidature découle véritablement d'un processus collectif unique. Elle a été bâtie par la communauté du début à la fin : choix de la thématique, composition à partir des projets partenaires et identification des changements souhaités.

Maintenant que nous avons notre énoncé, nous prévoyons un deuxième appel à projets complémentaire pour renforcer les grands pôles de travail en vue de la proposition finale; d'autres exercices de cocréation suivront pour continuer les arrimages et la coconstruction; des interventions animées en ligne (Réalisons Montréal) seront faites pour maintenir le dialogue et l'engagement. De plus, un jury, composé de représentants de la Ville et de l'écosystème, a été formé. Il assurera un rôle-conseil auprès du BVIN et sera le gardien des aspirations de la communauté et d'une vision globale et intégrée.

L'approche « bottom-up » représente son lot d'inconnues et de défis, mais à l'inverse, une approche classique « top-down » et sectorielle peut devenir simplificatrice. Une compréhension systémique des enjeux nous permet de penser que nous serons en mesure d'atteindre de meilleurs résultats en agissant sur la ville de façon globale, et cela, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème.

QUESTION 6 Veuillez décrire votre proposition préliminaire et les activités ou projets qui en font partie.

La structure de la présente proposition se définit selon trois dimensions pouvant être imaginées de manière architecturale :



1. La toiture, l'objectif final, en l'occurrence une vie de quartier efficiente et dynamique pour tous, devant reposer sur une charpente solide ;
2. La charpente, les moyens que sont les thématiques de mobilité et d'accessibilité à l'alimentation et comprenant les actions les plus visibles et les plus concrètes ;
3. Les fondations, les stratégies, sont des concepts transversaux assurant une cohérence pour l'ensemble des thématiques et de la proposition. Ces stratégies viennent mettre les bases nécessaires pour assurer la reproductibilité, la pérennisation et l'effet transformateur de la démarche.

Les sections suivantes décrivent les projets et actions réalisés dans le cadre du Défi, leur portée et leur apport à la résolution de la problématique.

1. LES STRATÉGIES

1.1 Stratégie 1- Gouvernance, cocréation et participation citoyenne

L'expérience démontre que la reproductibilité ne consiste pas à développer une formule universelle, mais plutôt des approches adaptables. Cela est particulièrement vrai en matière de vie de quartier puisque chacun d'eux possède ses propres spécificités (cadre, identité, règles, usages, etc.). Les projets retenus seront donc développés localement avec les citoyens ou, pour ceux de grande envergure, adaptés aux pratiques locales.

La présente stratégie vise à définir des modes de gouvernance et de participation citoyenne en cocréation pour les projets du Défi. Les parties prenantes, déjà engagées dans ce projet, regroupent des experts en matière de fonctionnement des institutions (École nationale d'administration publique) ainsi que des concepteurs de modèles prospectifs et alternatifs de gouvernance et de participation (Lab Ville Prospective, Projet Smart Commons).

Les livrables prévus sont :

- Des dispositions d'ensemble pérennes pour la ville permettant d'encadrer l'intégration de nouvelles technologies (Internet des objets, intelligence artificielle, 5G) ainsi que la collecte et l'utilisation des données de façon responsable et en intégrant les citoyens dans la réflexion ;
- Des mécanismes de gouvernance pour le Défi assurant la participation citoyenne locale dans le design de proposition finale et dans la mise en œuvre des projets ;
- Un appui aux projets pour développer des approches novatrices d'actifs partagés et de communs (ex. : données communes).

Les projets de cette stratégie toucheront l'ensemble du territoire montréalais. Bien que reproductible en elle-même (d'autres villes pouvant reprendre ces pratiques et processus), elle sert davantage la reproductibilité des autres projets.

1.2 Stratégie 2- Les communs

Le concept des communs se redéfinit grâce à des approches novatrices de logiciels libres et de données ouvertes. Ressortie vivement pendant la journée de cocréation, cette notion de communs nécessite de définir des outils et des actifs dont une communauté peut bénéficier de manière positive dans le but de bâtir ensemble. Les travaux sur les communs seront réalisés conjointement au projet de gouvernance puisque cette approche influence grandement la gouvernance et les politiques publiques.

Les livrables prévus sont :

- Des modes de fonctionnement encadrant les communs développés, notamment en matière de mutualisation des données ;
- Des règles permettant d'identifier les besoins et de gouverner des communs physiques et numériques en milieu urbain ;
- Des propositions visant à traiter certaines ressources comme des communs dans le cadre du Défi.

1.3 Stratégie 3- Les données

Avec l'intelligence artificielle, l'utilisation des données est perçue comme le nouvel or de notre génération et fait apparaître plusieurs enjeux. L'objectif de la stratégie entourant les données est donc de définir un cadre d'utilisation soutenant les approches d'engagement citoyen et de responsabilisation. Ainsi, les projets de gouvernance porteront sur une collecte et une utilisation responsables des données. Ces travaux ont déjà été amorcés par la Ville de Montréal et seront mis en application dans le cadre des projets du Défi. Cela s'applique autant à la collecte d'informations nécessaires pour certains projets comme des capteurs dans le domaine public (Internet des objets) qu'à l'utilisation d'algorithmes de décision (intelligence artificielle).

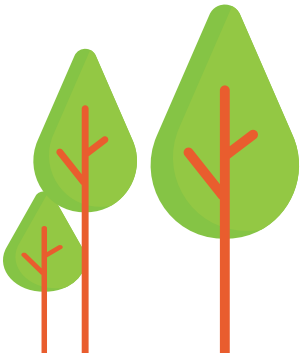



Dans le cadre des projets, les données seront, autant que possible, considérées comme un commun. Ainsi, en plus d'être ouvertes et partagées, elles seront également gérées comme un actif commun, porteur de valeurs pour les citoyens et les quartiers.

Deux grands pôles de mutualisation de données se dessinent dans notre approche.

Le premier concerne les données sociales et vise à :

- Mettre en commun les données collectées par de nombreux organismes sociaux ;
- Offrir des outils et des services d'analyse pour définir des compréhensions communes et améliorer la prise de décision ;
- Combiner des approches d'analyse de données classiques et avancées (Intelligence artificielle, analyse du langage, etc.) à des approches sociales de pointe comme l'Observatoire des récits. Des données d'une richesse et d'une profondeur indisponibles actuellement en ressortiront, avec un haut niveau de finesse locale agençant les données (perçues comme factuelles) à la perception des citoyens ;
- Nourrir les projets thématiques en mobilité et en alimentation.

Outre la Ville, ce pôle regroupe sept partenaires et constitue un bassin considérable de données, d'outils et méthodes d'analyse des données et des récits.

Le deuxième pôle de mutualisation des données concerne la mobilité et cible des objectifs similaires à celui des données sociales. Il vise à mettre en commun et valoriser les données afin de supporter les projets de mobilité. Ce pôle rassemblera 15 partenaires du domaine; des opérateurs en transports classiques et alternatifs, des centres de recherche opérationnels et des centres d'excellence.

Les deux pôles de mutualisation des données impacteront positivement l'ensemble du territoire. Cette approche reproductible est elle-même inspirée du pôle de mutualisation des données culturelles auquel a collaboré la Ville et qui était piloté par le Partenariat du quartier des spectacles. Ce dernier figure d'ailleurs parmi nos partenaires, garantissant le succès et l'impact de ces projets. L'expérience en données culturelles a déjà permis des améliorations considérables sur la prise de décision et la coordination de salles de spectacles grâce aux données en commun.

2. LES THÉMATIQUES

Les initiatives thématiques sont celles qui auront le plus d'impact visible pour les citoyens et qui, mises ensemble, permettront à un nombre croissant de Montréalais-es de vivre et de profiter d'un cadre de vie local dynamique et efficient.

2.1. Thématique 1- La mobilité

La grande variété d'acteurs en mobilité qui ont répondu à l'appel à projets et qui ont participé à la journée de cocréation démontre le foisonnement d'initiatives en ce sens. La parenté des projets et des partenaires a permis de faire émerger trois regroupements spécifiques.





2.1.1. La mobilité intégrée

Principal pilier de la proposition, la mobilité intégrée tire parti d'approches de mobilités émergentes; ce regroupement vise à soumettre une proposition intégrant l'ensemble de l'offre de transport excluant le voiturage en solo et menant vers une mobilité simple, efficace, accessible et bonifiant la vie de quartier.

Quinze partenaires s'associent à la Ville pour former ce regroupement. Les acteurs habituels en mobilité du territoire (transport en commun, autopartage, vélo en libre service, etc.) ainsi que des acteurs émergents offrant des solutions complémentaires (covoiturage dynamique, microtransit, etc.) s'y retrouvent.

La mobilité intégrée est une approche en développement dans plusieurs villes mais qui prend tout son sens dans cette proposition parce qu'elle combine les projets et l'expertise de l'ensemble des partenaires en une expérience unique pour les usagers, notamment avec les actions suivantes :

- Analyse commune de données de mobilité ;
- Mise en relation des systèmes supportant les opérations des partenaires ;
- Déploiement de pôles de mobilité facilitant l'inter-modalité ;
- Mécanismes communs d'identification des usagers ;
- Nouvelles offres de partage de services et d'actifs ;
- Outils mobiles d'aide à la décision incluant l'ensemble de l'offre.

Se rendre efficacement et économiquement n'importe où sans voiturage est extrêmement ambitieux. Ainsi, aucune approche au Canada ne présente actuellement une offre de transport intégrée aussi riche. Par ailleurs, la participation d'organismes régionaux (Communauté métropolitaine de Montréal et Autorité régionale de transport métropolitain, Autonomik!, etc.) favorisera le déploiement du projet dans toute la région montréalaise à moyen terme.

2.1.2. La mobilité de quartier

Bien que flexible, l'offre de mobilité intégrée peut difficilement s'adapter parfaitement aux usages locaux, notamment de courte distance. Pour répondre à cet enjeu, l'approche de mobilité de quartier vise à développer des outils et des processus de mobilité locale, allant de simples remorques pour vélos en libre-service pour faire l'épicerie jusqu'à des réflexions profondes sur l'intégration de l'offre de transport partagée jumelée à l'offre d'habitation (ex. : un forfait mobilité inclus à l'achat d'un immeuble, des places de stationnement pour mobilité partagée seulement, etc.) notamment pour les nouveaux projets résidentiels.

Certains partenaires ont déjà des projets en test pour lesquels ils ne pouvaient quantifier l'impact faute de données et de moyens. Leur intégration au Défi favorisera le développement de démarches plus larges, avec un impact plus grand et quantifiable grâce notamment aux deux pôles de mutualisation des données. Cette approche ne pourra être déployée à l'ensemble du territoire dans le cadre du Défi, mais sera testée et évaluée dans certains quartiers pour valider l'impact et définir des processus efficaces. Ces projets contribueront à résoudre la problématique en dotant chaque quartier d'outils de mobilité adaptés.

2.1.3 La mobilité des personnes âgées et à mobilité réduite

Les deux thématiques précédentes maximisent l'accès à l'offre de mobilité, toutefois, certaines populations, particulièrement les personnes âgées et à mobilité réduite, risquent de ne pas pouvoir en profiter pleinement. C'est pourquoi l'utilisation de technologies d'aide à l'autonomie et à la mobilité est proposée en complément.

Ce segment de la thématique regroupera cinq partenaires désireux de tester des approches et des technologies qui permettront à ces personnes de bénéficier et de contribuer à la vitalité des quartiers. On parle, entre autres, de :

- Pilotes de navettes autonomes ;
- Systèmes d'information sur l'accessibilité universelle de l'espace public ;
- Outils de collecte et d'analyse automatisée des habitudes des personnes âgées pour les inviter à des activités variées.

L'ensemble de ces essais se fera avec l'appui de la stratégie en acceptabilité sociale pour assurer le respect de la liberté et de la dignité des personnes concernées.

Prises ensemble, les trois dimensions de la thématique mobilité offrent une réflexion complète et ambitieuse sur la mobilité, proposant une mobilité de qualité pour tous les Montréalais-es.

À noter enfin que l'ensemble des projets proposés en mobilité a été préqualifié dans le cadre d'un appel à projets sur le thème "Seamless integrated mobility du World Economic Forum" de Davos et pourrait servir de laboratoire international en la matière.

2.2 Thématique 2- L'alimentation

Durant les travaux de cocréation et après analyse des sondages, l'enjeu de la mobilité s'est aussi posé comme un obstacle à l'accès aux services de proximité, dont l'alimentation est considérée comme fondement. Le nombre de projets en alimentation permet de développer une proposition visant à atténuer ce problème et qui s'intègre à l'enjeu de l'accès aux services de proximité. Les travaux dans le cadre de cette thématique visent à combiner la production alimentaire et l'accès à cette production.

Six partenaires, porteurs de quatre projets complémentaires, se sont engagés à participer à cette démarche, notamment :

- Les Serres Miron, un projet de serre urbaine de grande capacité, ont pour objectif d'utiliser un réseau de chaleur thermique innovant et de le rendre accessible via des approches de gestion d'accès numérique en favorisant l'insertion sociale locale ;
- Cantine pour tous, via une plateforme technologique, entend mutualiser les informations en production alimentaire en économie sociale et la mise en relation entre les producteurs et les populations dans le besoin, notamment les personnes âgées, pour maximiser l'accès à une alimentation de qualité.

Ces projets seront locaux mais visent à développer des approches et des processus pouvant être déployés dans l'ensemble de la ville.

La combinaison des thématiques et des stratégies offre une architecture solide où l'ensemble des projets se soutiennent mutuellement au profit d'une vie de quartier axée sur le bien-être et l'accès aux services. Cette architecture est non seulement reproductible en d'autres lieux, mais peut également s'appliquer à d'autres sujets et, en plus de résultats concrets, entraîne des changements systémiques dans le fonctionnement de la ville vers un plus haut niveau d'innovation.

QUESTION 7 Veuillez expliquer en quoi votre proposition préliminaire appuie les objectifs, stratégies et plans à moyen et long termes de votre collectivité.

La présente proposition s'inscrit en continuité avec la *Stratégie montréalaise ville intelligente 2014-2017*, en reprenant notamment trois orientations qui y figurent :

- Développer, en cocréation avec la communauté, des solutions aux enjeux urbains ;
- Optimiser la mobilité des usagers en temps réel sur le territoire ;
- Libérer et valoriser les données de la Ville de Montréal et des organisations paramunicipales.

La réalisation et la mise en oeuvre de cette Stratégie et du Plan d'action qui en découle, ont permis de mettre en place des fondations durables en matière de systèmes d'information et de données de mobilité. Cette base solide nous permet maintenant de définir des projets ambitieux ayant des impacts significatifs sur les citoyens.

Dans le cadre de notre participation au Défi, nous avons privilégié une approche collaborative, en faisant participer les différents acteurs de l'écosystème. Cette approche collaborative fait partie des orientations et de l'ADN de la *Stratégie montréalaise ville intelligente*. De plus, cela vient renforcer le message d'engagement citoyen mis de l'avant par la mairesse lors de son discours d'assermentation, qui a demandé aux citoyens de s'impliquer dans les affaires de la ville et de mettre en valeur les quartiers.

Soulignons par ailleurs que notre proposition est largement appuyée par la nouvelle administration qui a fixé comme priorité la mobilité; Valérie Plante s'étant elle-même définie comme la « mairesse de la mobilité ». L'administration a ainsi multiplié les initiatives en ce sens récemment (annonce du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, achat de 300 autobus supplémentaires, appui à l'expansion du vélo en libre service Bixi, objectif de créer une nouvelle ligne de métro, etc.). De plus, elle s'est engagée à faire de tous les quartiers des milieux de vie agréables et à développer des quartiers urbains complets, vivants et dynamiques.

Notre proposition est aussi directement arrimée avec plusieurs stratégies provinciales, et plus particulièrement avec la Politique de mobilité durable 2030 adoptée récemment. Cette politique confirme la volonté du gouvernement du Québec d'accélérer le virage vers la mobilité durable et fixe des objectifs ambitieux, entre autres de réduire de 20 % l'usage de l'automobile en solo, d'augmenter de 30 % la fréquentation des transports collectifs et réduire de 20 % les dépenses que les ménages allouent au transport.

D'autres acteurs institutionnels, dont la Société de transport de Montréal avec son Plan stratégique 2025 et l'Autorité régionale de transport métropolitain avec son mandat d'intégration tarifaire, ont également des objectifs stratégiques parfaitement alignés avec la présente proposition. Ils sont d'ailleurs des parties prenantes actives de cette candidature.

Par ailleurs, les partenaires ont tous soumis des projets en concordance avec leur vision et leur mission. Le mécanisme mis en place a été un moyen pour choisir des projets et des partenaires qui regardent tous dans la même direction (objectifs long terme) et de les faire travailler ensemble pour atteindre ces objectifs.

La proposition est d'autant plus ambitieuse que le Défi a fourni l'occasion de rallier un nombre important d'acteurs avec des objectifs communs et arrimés pour la collectivité montréalaise.

QUESTION 8 Veuillez décrire l'état de préparation et la capacité de votre collectivité à réussir la mise en œuvre de votre proposition.



Crédit photo : Sylvie Trépanier

1. MONTRÉAL, INTELLIGENTE ET NUMÉRIQUE

Avec pour ambition de faire de Montréal un modèle mondial de ville intelligente, la Ville de Montréal a créé, au printemps 2014, le Bureau de la ville intelligente et numérique, une équipe permanente de 10 personnes dédiée à l'innovation. Désireuse que cette transformation soit basée sur les besoins réels des Montréalais-es, la Ville s'est lancée dans un dialogue citoyen avec les partenaires institutionnels et privés, les employés municipaux et la population, afin de définir les orientations à prendre dans ce domaine. Inspirée par ces échanges avec les Montréalais-es, ainsi que par les meilleures pratiques mondiales, la Ville de Montréal a ainsi déposé, en janvier 2015, sa *Stratégie montréalaise 2014-2017* Montréal, ville intelligente et numérique. Dans la foulée, en mai 2015, était adopté par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le *Plan d'action Montréal, ville intelligente et numérique 2015-2017*.

La conception de la Stratégie et du Plan d'action fut un projet complexe, nécessitant l'arrimage de nombreux secteurs au sein de la ville avec des partenaires externes. Cet exercice a permis de combiner des actions sectorielles afin d'offrir de meilleurs services aux citoyens, pour créer finalement un projet d'ensemble avec un budget de 23M $ sur 3 ans. Faire de Montréal une ville intelligente et numérique a été un projet de transformation majeure, requérant des changements profonds en matière d'infrastructures, de réglementations, de processus, de façons de faire et d'expertises à développer, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'administration municipale.

2. LA FORCE D'UN ÉCOSYSTÈME RICHE

La Ville de Montréal peut compter sur une diversité d'acteurs engagés et un écosystème d'innovateurs d'envergure. Parmi ces derniers, certains font office de pionniers en matière de ville intelligente et œuvrent depuis des années à accroître la créativité et faire rayonner le potentiel du numérique à Montréal. D'autres initiatives ont vu le jour grâce au terreau fertile, à l'innovation et à la collaboration qui caractérisent Montréal. Un nombre important des projets réalisés ont été le fruit de collaborations avec une diversité d'acteurs, tels que :

- Le déploiement du réseau sans fil MTL WiFi, combinant la capacité de la ville à celle de l'organisme sans but lucratif ZAP ;
- La mise en oeuvre d'un fonds Capital intelligent de 100M $ pour le financement d'entreprises innovantes, rendu possible grâce à la collaboration de nombreux acteurs de l'écosystème entrepreneurial ;
- L'élaboration et l'adoption d'une politique sur les données ouvertes ainsi qu'une directive sur la gouvernance des données. Une approche d'ouverture par défaut a été privilégiée, à savoir que toute donnée recueillie par la Ville est désormais considérée comme ouverte. Cette approche a amené plusieurs entités à ouvrir leurs données (Société de transport de Montréal, Bureau du taxi, Stationnement de Montréal, etc.).



Crédit photo : Sylvie Trépanier

C'est également à cet esprit de collaboration que l'on doit la reconnaissance du Grand Montréal à titre de Communauté intelligente de l'année 2016 par l'Intelligent Community Forum. Plus de 115 intervenants montréalais, issus des secteurs public, privé, institutionnel ou communautaire, et actifs dans des domaines aussi variés que la santé, l'éducation, la mobilité et l'environnement, se sont mobilisés durant cette mise en candidature pour faire valoir l'innovation montréalaise.



3. LES FORCES MONTRÉALAISES

À la lumière de cette reconnaissance, voici ce qui distingue Montréal et démontre la capacité de notre collectivité à mettre en oeuvre notre proposition :

- **La mobilisation et la collaboration :** le plan d'action Montréal, intelligente et numérique démontre le leadership de la Ville de Montréal par l'implication des citoyens dans le développement des solutions intelligentes et par ses partenariats avec des organisations, entreprises, accélérateurs et universités à l'avant-garde de l'innovation technologique ;
- **Les secteurs d'excellence :** Montréal a développé des grappes économiques importantes dans plusieurs créneaux liés à la ville intelligente, dont l'intelligence artificielle, l'électrification des transports, les véhicules intelligents et les technologies de l'information et la communication ;
- **La créativité :** l'expertise montréalaise en design expérientiel, en installations artistiques et en arts numériques est reconnue internationalement.

En parallèle, les travaux de Je fais MTL ont démontré une forte capacité de l'écosystème montréalais à produire de l'innovation et des projets complémentaires. Ce mouvement, à l'origine de 181 projets, s'active à accroître la prospérité de la métropole par le biais d'actions créatives exemplaires. Ces travaux démontrent que l'association du système Ville et de l'écosystème montréalais, est efficace.

Grâce au processus de création de la présente proposition, axé sur la collaboration avec les citoyens et l'écosystème, toutes ces expertises seront mises au service de la réalisation des projets proposés. La mobilisation de l'écosystème pour la préparation de cette proposition préliminaire assure d'ores et déjà un haut niveau de mobilisation d'une communauté prête à contribuer activement à faire de Montréal un leader international en innovation.

4. RENOUVELER LA VILLE INTELLIGENTE

La réalisation et la mise en oeuvre du Plan d'action ont permis de générer de nombreuses réussites, ainsi qu'un impact positif. Les apprentissages, tant au niveau de nos succès que de nos erreurs, liés à ce Plan et à la mise en place de nouveaux processus, ont permis de raffiner l'approche de ville intelligente et d'atteindre un plus haut niveau de maturité. Ainsi, le Bureau de la ville intelligente et numérique entame une deuxième phase, en partie incarnée par la présente proposition, qui se traduira par une approche renouvelée de la ville intelligente. Les apprentissages tirés du passé nous permettront d'aller vers une approche encore plus intégrée afin de dépasser la dimension purement technologique. Notamment, nous prévoyons :

- Diversifier les processus d'innovation mis en oeuvre, tant à l'intérieur de la Ville qu'à l'externe, et combiner de manière plus concrète les analyses de données avec la contribution citoyenne ;
- Étendre le champ d'intervention au-delà de la sphère technologique notamment en intégrant plus activement les dimensions d'innovation sociale et démocratique ;
- Augmenter le niveau d'intégration des projets entre l'écosystème et la Ville de Montréal.

À la lumière de toutes ces informations, nous sommes convaincus que nous possédons l'expérience, la maturité et les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs de la présente proposition.

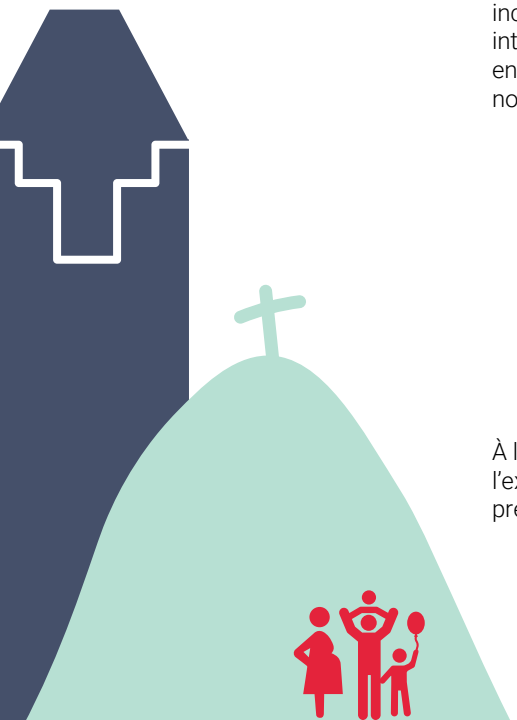

QUESTION 9

Décrivez comment vous prévoyez utiliser la subvention de 250 000 dollars si vous êtes sélectionné en tant que finaliste. Fournissez une ventilation globale des catégories de dépenses, avec leur justification.

Afin de compléter le processus menant à la candidature finale de Montréal, la subvention sera ventilée selon deux composantes :

- Le renforcement des capacités internes ;
- Le renforcement des capacités externes.

1. INVESTIR DANS NOS RESSOURCES

Une première partie du budget (projection : 100 000 $) sera allouée à l'accroissement des ressources et des compétences, principalement en gestion du projet, au sein du BVIN.

L'équipe de projet dispose d'une expérience et d'un savoir-faire notables en innovation et en mobilisation, mais aura toutefois besoin d'être renforcée, notamment avec l'ajout d'une ressource, pour détailler les projets et coordonner le travail avec les partenaires.

Ce travail d'accompagnement comportera différentes tâches :

- Définir les rôles et responsabilités plus en détail ;
- Raffiner les objectifs de chaque projet et leur contribution aux objectifs généraux de la candidature ;
- Piloter la définition des indicateurs de succès et d'impact propre à chaque projet ainsi que pour l'ensemble de la démarche ;
- Travailler sur les plans de faisabilité et les budgets détaillés en vue du dépôt final ;
- Préciser les choix technologiques nécessaires au déploiement du projet ;
- Initier les travaux d'appel d'offres avec les équipes pertinentes lorsque requis ;
- Recruter des consultants externes en accompagnement, notamment pour tenir un nouveau cycle d'engagement des partenaires et de la communauté, particulièrement à l'attention des minorités visibles et des communautés autochtones.

Comme pour la phase préliminaire, l'équipe du BVIN ainsi que les autres services de la Ville seront mis à contribution au-delà du versement de la subvention.

2. INVESTIR DANS L'ÉCOSYSTÈME

Suivant l'approche utilisée pour créer la proposition préliminaire, les partenaires recevront une majorité des fonds (projection : 150 000 $) afin de les supporter dans le développement de leur projet et, si nécessaire, obtenir un soutien complémentaire.



Cet apport financier permettra notamment aux organismes à but non lucratif de mieux définir leurs projets, d'effectuer des analyses de faisabilité et d'établir des budgets plus détaillés. Plusieurs partenaires impliqués dans notre candidature se sont d'ailleurs déjà engagés à entamer des projets pilotes dans les prochains mois et pourront demander un support grâce à la subvention.

Le mécanisme de distribution se fera selon les besoins des partenaires et leur rôle dans la candidature. Une grille de critères sera développée et prendra notamment en compte le rôle déterminant de certains partenaires, par le biais de leur expertise technique ou leur rôle de catalyseur dans la communauté, ainsi que les besoins de certains porteurs d'être aidés afin de développer leur proposition de projet.

Enfin, une part du budget consacré à l'écosystème, sera également utilisée pour élaborer des indicateurs. Plus spécifiquement, dans le cadre du pôle de mutualisation des données sociales, des travaux seront effectués avec l'équipe de pilotage de la Ville en vue de développer des indicateurs de mesure du bien-être et de la qualité de vie afin de raffiner l'évaluation de l'impact des actions posées dans le cadre du Défi des villes intelligentes.

QUESTION 10 Décrivez les partenaires qui prennent ou prendront part à votre proposition. Si vous n'avez pas encore déterminé vos partenaires, expliquez le processus qui vous permettra de les sélectionner.

L'approche écosystémique est à la base de la démarche choisie pour élaborer notre candidature. De ce fait, les partenaires ne sont pas seulement nécessaires à la réalisation de la proposition, ils SONT la proposition. Le processus mis en place a suscité l'intérêt de plus de 200 partenaires, dont une quarantaine déjà sélectionnée pour développer la proposition finale. En plus des services de la Ville, les partenaires viennent de tout l'écosystème :

- Des organisations sans but lucratif comme la Maison de l'innovation sociale et des mouvements citoyens comme Solon, représentant les besoins citoyens et les spécificités locales des Montréalais-es ;
- Des fondations finançant des projets sur tout le territoire, comme la Fondation du Grand Montréal et Centraide, souhaitant développer et appuyer des approches innovantes ;
- Des universités et des centres de recherche comme le Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM) de l'Université McGill, le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) ou Jalon, qui développent des technologies de pointe appliquées aux enjeux considérés ;
- Certaines entreprises privées ayant développé des ententes de collaboration afin de s'intégrer dans certains projets.

Tous ces acteurs ont partagé leurs expertises et leur compréhension des besoins de la population pour développer des projets intégrés.

Plusieurs autres entités gouvernementales sont partenaires de la démarche :

- La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) permettent de prendre en compte les besoins des villes voisines et anticiper un déploiement régional des approches développées ;
- Les villes comme Gatineau et Saint-Jean-sur-Richelieu sont également impliquées dans les discussions pour envisager la reproductibilité des projets dans d'autres contextes ;
- Enfin comme la candidature de la Ville de Montréal s'inscrit dans la vision du gouvernement du Québec pour la mobilité durable, le gouvernement s'engage à collaborer étroitement à l'élaboration du dépôt final de Montréal.

À noter que hormis certaines entreprises ayant développé des protocoles d'entente avec des porteurs de projets, les propositions d'entreprises ont été mises de côté, jusqu'à la phase finale, pour éviter des complications avec les mécanismes d'appel d'offres. Des travaux entamés pour le développement d'outils innovants en approvisionnement seront mis à contribution.

En résumé, une foule de partenaires variés se sont impliqués et constituent la force vive de la candidature de Montréal.

Une fois finaliste, un autre cycle d'appel aux partenariats sera ouvert :

1. Tandis que les travaux de la première phase visaient à créer de façon écosystémique les objectifs et les grandes thématiques de la candidature, la seconde phase visera à renforcer les pôles de travail déjà définis ;
2. Les entreprises seront acceptées à ce stade, plus de temps étant disponible pour définir des ententes claires ou lancer des appels d'offres ;
3. Une évaluation des conditions de succès des projets pourrait aussi faire ressortir des besoins (expertise, technologie, etc.) à combler. Au besoin, la Ville ou les partenaires porteurs de projets iront en appel d'offres pour s'outiller adéquatement.

Enfin, le pôle de gouvernance présenté à la question 6 sera mis à contribution pour définir le partage des responsabilités, le pilote de l'ensemble de la démarche et la reddition de compte.



Canada

Juin 2018



DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES

LES FINALISTES EN VEDETTE

Tables des matières

Carte des finalistes
Les secteurs prioritaires
Collectivités finalistes

1. Biigtigong Nishnaabeg (Première Nation de Pic River) (Ontario)
2. Nation Crie d'Eastmain (Québec)
3. Bridgewater (Nouvelle-Écosse)
4. Conseil des Mohawks d'Akwesasne (Québec)
5. Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
6. The Pas, Nation crie d'Opaskwayak, et Kelsey (Manitoba)
7. Côte Saint-Luc (Québec)
8. Collectivités du Nunavut (Nunavut)
9. Première Nation de Saint Mary et Fredericton (Nouveau-Brunswick)
10. Parkland, Brazeau, Lac Ste Anne et Yellowhead (Alberta)
11. Airdrie et les environs (Alberta)
12. Richmond (Colombie-Britannique)
13. Guelph et Wellington (Ontario)
14. Saskatoon (Saskatchewan)
15. Grand Victoria (Colombie-Britannique)
16. Région de Waterloo (Ontario)
17. Ville de Québec (Québec)
18. Edmonton (Alberta)
19. Surrey et Vancouver (Colombie-Britannique)
20. Ville de Montréal (Québec)

Carte des finalistes

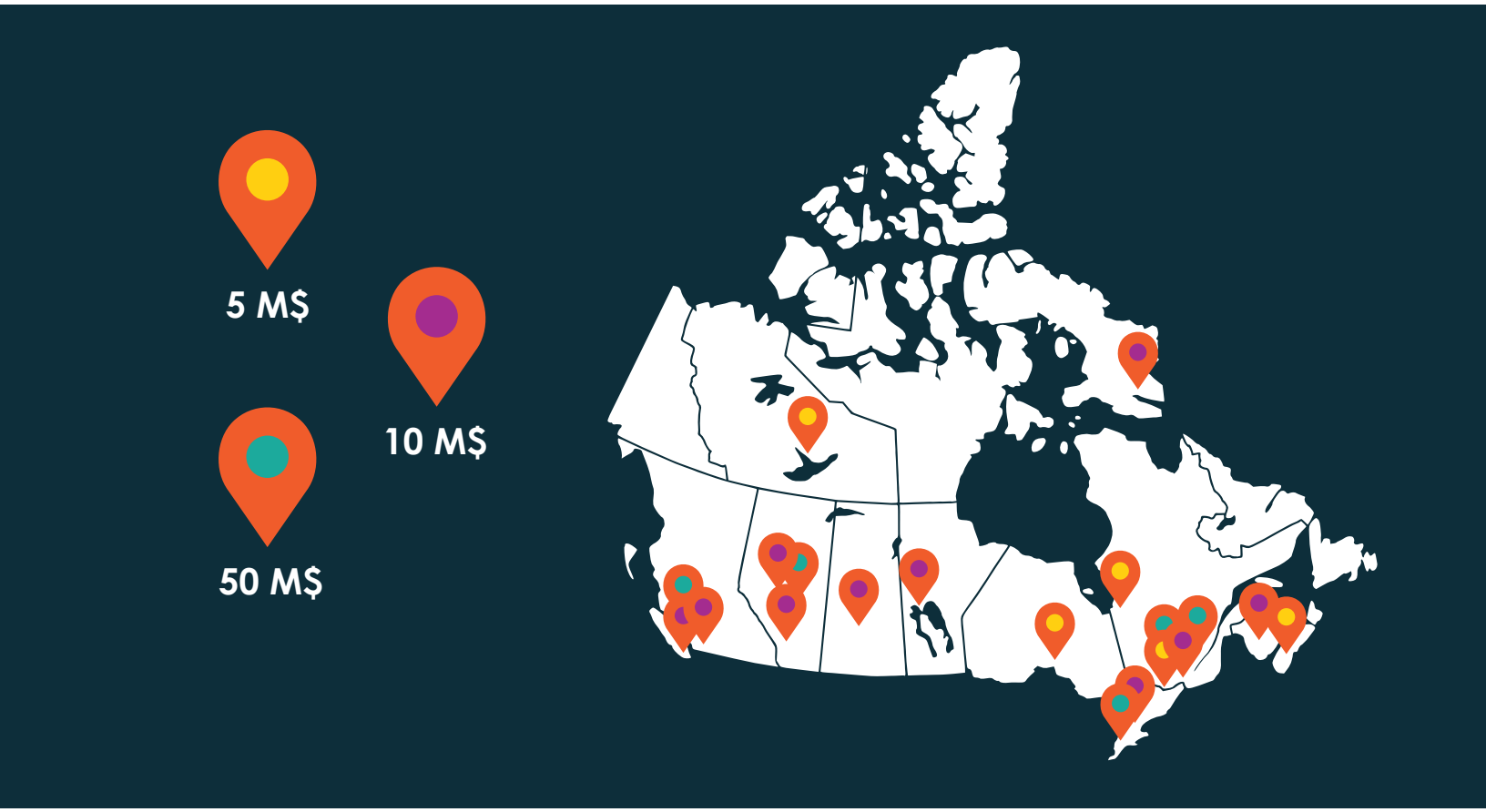

Les secteurs prioritaires

Débouchés économiques

Autonomisation et inclusion

Qualité de l'environnement

Modes de vie sains et loisirs

Mobilité

Sécurité et sûreté

Biigtigong Nishnaabeg (Première Nation de Pic River) (Ontario)

Population : 443

CATÉGORIE DE PRIX DE
5 MILLIONS
DE DOLLARS

Débouchés économiques

Autonomisation et inclusion

Énoncé de défi

Grâce à une participation active, intergénérationnelle, habilitée par la technologie et pratique pour le transfert oral intergénérationnel des connaissances nishnaabe traditionnelles, et à la prestation bilingue de connaissances modernes en STIM de la maternelle jusqu'à la 12e année, notre collectivité transformera ses jeunes en des personnes mieux éduquées, plus employables, mieux ancrées et plus globalement Nishnaabe.

Résumé

À notre manière, nous adoptons l'éducation bilingue (nishnaabemwin et anglais) de nos jeunes de la maternelle à la 12e année. À la fin du secondaire, nos jeunes auront reçu plus de 2 000 heures de cours d'immersion en langue nishnaabe en ligne grâce aux appareils mobiles, au sujet de l'ensemble de nos aadsookaananan (histoires sacrées). De plus, nos jeunes seront presque entièrement capables de comprendre le nishnaabemwin parlé, auront atteint une compétence de base en codage et en robotique, et posséderont de solides bases en mathématiques et en sciences. Toutes les vidéos et tous les cours de STIM seront disponibles sous une licence créative commune, à la fois en nishnaabemwin et en anglais. Toute cette éducation se fera en ligne avec une forte composante de participation en monde réel intégrée au programme. La plateforme d'apprentissage en ligne ouverte et mobile de notre collectivité facilite l'apprentissage des sujets liés aux STIM. De plus, notre plateforme d'acquisition en ligne ouverte et mobile facilite l'acquisition de notre langue nishnaabe. Toute l'expérience éducative est liée à la plateforme de rencontre mobile de notre collectivité qui sert de pont entre le monde numérique en ligne et le monde matériel, le monde réel. Nos jeunes sont fortement encouragés et habilités à participer non seulement aux collectivités en ligne, mais aussi aux activités traditionnelles des Nishnaabe qui se déroulent dans la collectivité du monde réel.

Nation Crie d'Eastmain (Québec)

Population : 866

CATÉGORIE DE PRIX DE
5 MILLIONS
DE DOLLARS

Débouchés économiques

Autonomisation et inclusion

Énoncé de défi

« AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRE »

Notre collectivité élaborera un programme de logement abordable à consommation énergétique nette zéro, ayant une conception culturellement appropriée, utilisant des technologies intelligentes, des techniques de construction novatrices et des systèmes d'énergie de remplacement afin de tenir compte du manque de logement, de la mauvaise qualité et des coûts de construction des maisons dans Eastmain et dans les collectivités autochtones partout au Canada.

Résumé

Comme le mentionne notre énoncé de défi, la Nation Crie d'Eastmain (NCE) s'est engagée à améliorer la qualité de vie et le bien-être de ses membres. En tant que collectivité autochtone éloignée, la NCE, comme d'autres collectivités autochtones du Canada, est confrontée à une grave pénurie de logements, aggravée par une construction de mauvaise qualité et coûteuse.

Le logement est indubitablement le fondement d'une collectivité forte et en bonne santé, sans lequel il y aurait divers problèmes sociaux, environnementaux et de santé. Grâce à des consultations locales, la NCE a déterminé que les coûts de construction élevés combinés aux coûts élevés de l'exploitation et de l'entretien des maisons, qui sont attribuables aux matériaux et aux techniques de construction inadéquats, constituent des obstacles importants à la propriété individuelle à Eastmain.

Les technologies intelligentes, les pratiques de construction durable et les systèmes énergétiques alternatifs sont la pierre angulaire du plan de la NCE visant à développer, en collaboration avec les acteurs publics et privés, un programme de logements à consommation énergétique nette zéro (CENZ) abordable et culturellement adapté aux logements neufs et existants pour répondre à sa crise du logement. Le programme CENZ est conçu pour encourager l'ouverture, la transparence et la transférabilité.

Grâce au renforcement des capacités, à la création d'emplois et à la promotion de la participation communautaire, notre programme CENZ favorisera la prospérité et un sentiment de fierté dans la collectivité, en devenant ainsi un modèle pour les collectivités autochtones du Canada.

Bridgewater (Nouvelle-Écosse)

Population : 8 532

CATÉGORIE DE PRIX DE
5 MILLIONS
DE DOLLARS

Qualité de l'environnement

Autonomisation et inclusion

Énoncé de défi

Notre collectivité tirera 20 % de ses résidents de la pauvreté énergétique d'ici 2028.

Résumé

La pauvreté énergétique a des répercussions profondes et néfastes sur notre collectivité. Elle prive systématiquement beaucoup de nos résidents de leur dignité et porte atteinte à leur bien-être physique et mental.

Pourtant, les solutions réelles, durables et pratiques à ce problème sont si proches que nous pouvons déjà les voir émerger. Notre collectivité planifie un nouveau type d'économie énergétique – une économie où les services énergétiques sont universellement disponibles et abordables, propres, efficaces et sécuritaires. Nous sommes prêts pour un virage massif vers une économie énergétique intelligente...une économie où l'on ne met aucune famille de côté. Nous sommes également prêts à montrer au Canada atlantique, et à la nation, comment cela peut se faire.

Grâce à un financement de 5 millions de dollars du Défi des villes intelligentes, notre ville installera des équipements de surveillance de l'énergie et de communication sophistiqués dans plus de 1 000 résidences à faible revenu, élaborera un programme de financement d'amélioration énergétique autofinancé, améliorera ses systèmes de transport et augmentera la formation et l'alphabétisation dans le secteur local des technologies propres. Le financement permettra à nos partenaires communautaires d'accroître leur capacité d'échanger des connaissances et de travailler de façon plus efficiente et plus efficace pour réduire et, en fin de compte, mettre fin à la pauvreté énergétique dans notre collectivité.

Chaque sou sera utilisé, parce que le besoin est si grand.

Conseil des Mohawks d'Akwesasne (Québec)

Population : 12 315

CATÉGORIE DE PRIX DE
5 MILLIONS
DE DOLLARS

Modes de vie sains et loisirs

Mobilité

Énoncé de défi

Diminuer le nombre de nouveaux cas de diabète par année à Akwesasne pour atteindre la moyenne canadienne (0,5 %; 5,9/1 000) en améliorant le mieux-être de la collectivité à l'aide d'approches traditionnelles, dont des pratiques holistiques autochtones, ainsi qu'un meilleur accès aux services communautaires et aux diagnostics.

Résumé

Le fléau du diabète pèse lourdement sur les peuples autochtones du monde entier. Au Canada, le taux de diabète chez les Autochtones est trois fois plus élevé que chez les autres Canadiens. Le Conseil mohawk d'Akwesasne utilisera le Défi des villes intelligentes pour réduire le taux de nouveaux cas de diabète et fournir un cadre pour des collectivités similaires.

S'inspirant des pratiques autochtones holistiques axées sur la protection et la restauration du monde naturel, notre programme intégrera les diagnostics de santé modernes, l'amélioration de l'alimentation et de la sécurité alimentaire, l'accès aux services de santé et la condition physique comme moyens de réduire le risque et la prévalence des diagnostics de diabète.

Les technologies intelligentes sous la forme de véhicules électriques, de serres intelligentes et d'un système mobile/Web intégrateur seront des outils clés pour entraîner des changements positifs dans le mode de vie, l'éducation et les questions d'accessibilité à la source du problème.

Les membres de la collectivité d'Akwesasne partageront leurs notes personnelles sur les mesures liées aux domaines d'intérêt public, mais de façon anonyme, afin que la carte de pointage numérique de la collectivité soit transparente et qu'elle constitue un défi commun. Le logiciel organisera de façon transparente les rapports, la communication avec les professionnels de la santé, la planification de l'accès clinique, la livraison des aliments et l'éducation à la réduction des risques. Les pratiques traditionnelles renouvelleront notre esprit, notre corps et notre esprit, tandis que la technologie numérique nous aidera à surmonter nos défis géographiques.

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Population : 19 569



CATÉGORIE DE PRIX DE
5 MILLIONS
DE DOLLARS



Débouchés économiques



Modes de vie sains et loisirs

Énoncé de défi

Yellowknife connaîtra une augmentation du bien-être social et environnemental de sa collectivité grâce à la transformation d'un simple lampadaire en un phare de la durabilité.

Résumé

Le concept que nous proposons est de faire d'un lampadaire un phare de la durabilité. La durabilité mentionnée dans cet énoncé de défi va de la durabilité écologique à la durabilité financière et sociale, ce que nous réaliserons en intégrant une variété d'innovations technologiques dans les lampadaires dans notre ville afin d'améliorer la qualité de vie de nos résidents et de nos visiteurs de plusieurs façons.

La première étape consistera à créer un réseau maillé entre nos lampadaires qui leur permettra de communiquer entre eux et avec un emplacement central. Par la suite, comme des applications sur un téléphone intelligent, une variété d'idées novatrices pourraient être incorporées dans les lampadaires pour nous aider à atteindre les résultats souhaités et à améliorer la durabilité de Yellowknife. Ces innovations comprendront un éclairage intelligent qui peut être activé par le mouvement ou atténué et intensifié au besoin, des bornes de recharge de véhicules électriques, la surveillance et la collecte de données, des informations touristiques interactives et des points d'accès Wi-Fi. Ce réseau maillé et les innovations technologiques aideront Yellowknife à devenir une ville intelligente novatrice et souple, capable de s'adapter aux progrès technologiques.

The Pas, Nation crie d'Opaskwayak, et Kelsey (Manitoba)

Population : 10 827

CATÉGORIE DE PRIX DE
10 MILLIONS
DE DOLLARS

Modes de vie sains et loisirs

Sécurité et sûreté

Énoncé de défi

Notre collectivité utilise la technologie de ferme intelligente DEL pour soutenir la culture locale d'aliments nutritifs et promouvoir la sécurité alimentaire, créer un système de distribution par téléphones intelligents et intégrer une technologie portable afin de réduire de 40 % le nombre de légumes importés et de 20 % le taux de diabète au sein de la collectivité d'ici 2023.

Résumé

Notre défi est centré sur la sécurité alimentaire et l'inversion de l'augmentation du taux d'incidence du diabète en tirant parti de la technologie à DEL intelligente pour les fermes locale. La technologie de fermes intelligentes produit des fruits et des légumes frais en quelques semaines sans l'utilisation de pesticides et avec une faible incidence sur les ressources foncières. La quantité de nourriture qui peut être produite est souple et basée sur la demande. Les gens de la région pourront se fier à un approvisionnement alimentaire local stable et nutritif, tout en réduisant les besoins de transport sur de longues distances, ce qui se traduira par des aliments plus frais, une réduction des déchets alimentaires et une réduction de l'empreinte carbone en raison de la diminution des livraisons par camion sur de longues distances.

La distribution de nourriture sera facilitée par le développement et l'utilisation d'une application de téléphone intelligent et l'utilisation d'un véhicule électrique et d'une technologie de livraison par drone. Les avantages pour la santé découlant d'une consommation accrue d'aliments sains feront l'objet d'une surveillance grâce à la collecte de données au moyen d'une technologie portable. Les données biométriques, telles que la glycémie, la fréquence cardiaque et la tension artérielle, peuvent être utilisées pour la rétroaction individuelle, ou encore agrégées pour appuyer l'éducation continue et les mesures incitatives visant à encourager les changements continus du mode de vie au sein de la population de la région et d'autres collectivités qui souhaitent adopter des stratégies similaires.

Côte Saint-Luc (Québec)

Population : 34 464

CATÉGORIE DE PRIX DE
10 MILLIONS
DE DOLLARS

Qualité de l'environnement

Modes de vie sains et loisirs

Énoncé de défi

Notre ville permettra aux aînés isolés d'avoir la certitude qu'ils peuvent vivre de façon plus autonome et sécuritaire en sachant que la ville veille à leur bien-être.

Résumé

Les places dans les maisons de soins infirmiers et les résidences pour personnes âgées sont limitées et sont souvent au-dessus des moyens de la plupart des personnes âgées. Beaucoup d'aînés préfèrent continuer à vivre dans leurs propres maisons et appartements. Cela les met en danger, surtout s'ils ont des problèmes de santé, vivent seuls ou ont un réseau de soutien limité.

Plus de 25 % des aînés au Canada vivent seuls et il n'y a souvent personne pour veiller sur eux et intervenir en cas de problème. Notre ville offre de nombreux programmes pour les aînés, mais nous pensons qu'il est crucial de trouver des solutions technologiques pour communiquer avec les personnes âgées isolées.

Nous voulons trouver une solution qui soit à la fois efficace et économique et qui assurera la tranquillité d'esprit, la sécurité et le soutien à ceux qui en ont besoin. Il faut qu'elle soit facile à mettre en œuvre et abordable.

Nous aiderons les personnes âgées qui vivent seules en installant des détecteurs de surveillance à domicile, un traceur GPS, des détecteurs de chute et des détecteurs environnementaux. Nous utiliserons des techniques d'intelligence artificielle pour identifier les problèmes et communiquer les informations recueillies à la collectivité, à la ville et aux services de santé.

Cela nous permettra de savoir si une personne qui vit seule va bien ou pas, et d'envoyer des rapports d'« évaluation de la situation » aux organismes de service appropriés afin qu'ils puissent intervenir rapidement.

Collectivités du Nunavut (Nunavut)

Population : 35 944

CATÉGORIE DE PRIX DE
10 MILLIONS
DE DOLLARS

Autonomisation et inclusion

Modes de vie sains et loisirs

Énoncé de défi

Nos collectivités mettront en œuvre des mesures de protection et de prévention pour réduire les risques de suicide au Nunavut, qui sont dix fois plus élevés que la moyenne nationale, pour augmenter la quantité de réseaux de soutien par les pairs, de ressources d'éducation et d'exutoires créatifs qui favorisent une santé mentale positive pour tous les Nunavummiuts, et pour en améliorer l'accès.

Résumé

Le projet de communauté, de connectivité et d'accès numérique pour la prévention du suicide au Nunavut est un effort de collaboration visant à mettre en œuvre des mesures de protection et de prévention pour réduire le risque de suicide au Nunavut grâce à une plateforme numérique décentralisée et communautaire de santé et de mieux-être.

Cette plateforme tirera parti de l'accès et de la connectivité numériques pour accroître la disponibilité et l'accessibilité des ressources en santé mentale et des systèmes de soutien comme les réseaux de pairs à pairs, les initiatives éducatives et les débouchés créatifs pour tous les Nunavummiuts. Elle comprend un programme d'alphabétisation numérique basé sur l'inuktitut, une infrastructure de réseau améliorée et novatrice, des applications mobiles, des interventions ludiques, la thérapie par l'art numérique et des espaces de fabrication permanents disponibles dans chaque collectivité.

Cette plateforme, qui s'appuiera fortement sur le leadership et la participation de la collectivité, est basée sur l'Inuit Qaujimajatuqangit, le système de connaissances traditionnelles des Inuits et leur vision du monde, afin de fournir les bases sur lesquelles le bien-être social, émotionnel, spirituel, cognitif et physique définit la santé et le bien-être. On fournira ainsi aux jeunes Inuits des modèles contemporains qui leur permettront de s'intéresser à leur patrimoine, de renforcer la langue inuit et d'assurer la continuité culturelle grâce à l'utilisation de la technologie. Il s'agit d'une occasion transformatrice d'intégrer un cadre de sécurité culturelle et de soins tenant compte des traumatismes en vue de la prévention du suicide qui répond aux besoins de la collectivité.

Première Nation de Saint Mary et Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Population : 58 220

CATÉGORIE DE PRIX DE
10 MILLIONS
DE DOLLARS

Autonomisation et inclusion

Énoncé de défi

Ma ville ne me reconnaît pas ou ne me permet pas de connaître ce qui est le plus important; Fredericton collaborera avec les Premières Nations pour créer une ville accessible, accueillante et solidaire pour les jeunes, les nouveaux arrivants et la population vieillissante, habilitant chacun grâce à un plan personnalisé d'inclusion qui relie les gens afin de créer une qualité de vie exceptionnelle.

Résumé

Après avoir mené de nombreuses consultations publiques et écouté les citoyens parler avec passion de sujets allant des besoins humains fondamentaux au désir de meilleurs services, une chose est apparue très clairement : le plus gros problème auquel la collectivité est confrontée est différent pour chacun.

Fort de cette idée, le président du Groupe de travail sur les villes intelligentes, Adam Bell, a posé la question à la mairesse adjointe, Kate Rogers « selon vous, à quoi ressemblerait la meilleure version de la ville de Fredericton? »

Mme Rogers, qui connaît bien l'histoire de la ville, sa collectivité et les initiatives en cours, a réagi rapidement :

« Je veux vivre dans une ville habilitante qui m'offre un programme d'intégration personnalisé, qui me permet de connaître les choses qui comptent le plus : imaginez Fredericton, un Fredericton numérique qui collabore avec les Premières Nations, qui accueille les jeunes, qui soutient les nouveaux arrivants et la population vieillissante, qui met les gens en contact et qui crée une qualité de vie exceptionnelle avec des résultats mesurables. »

Les assises de sa candidature au Défi des villes intelligentes sont donc axées sur :

- les initiatives en cours qui ont des impacts significatifs
- une approche multidimensionnelle – noyau, citoyen et collectivité connectée
- penser d'abord aux plus vulnérables
- les données, toujours saisir les données
- « C'est personnel »
- construire pour reproduire

Nous construirons une ville intelligente qui, pour tous les citoyens de toutes générations et de toutes les cultures, offrira reconnaissance, mise en contact et autonomisation de manière unique, différente et significative pour eux.

Parkland, Brazeau, Lac Ste Anne et Yellowhead (Alberta)

Population : 61 762

CATÉGORIE DE PRIX DE
10 MILLIONS
DE DOLLARS

Autonomisation et inclusion

Débouchés économiques

Énoncé de défi

Notre collectivité agricole sera revitalisée et connaîtra une croissance grâce à l'établissement d'un lien entre les personnes, la terre et l'alimentation, tout en encourageant les citoyens à partager cette façon de vivre prospère, novatrice et résistante.

Résumé

Cette proposition a un noble objectif. Les candidats cherchent à accroître la prospérité et la sécurité des collectivités rurales – à la ferme comme dans les régions rurales – en utilisant pleinement les données intégrées et les technologies connectées. L'accroissement de la prospérité rurale soutiendra un plus grand nombre de personnes vivant sur les fermes et dans les régions rurales. Cela exigera une meilleure adoption de la technologie, d'outils d'aide à la prise de décision appropriés et de liens avec le marché entre les régions rurales/agricoles et les régions urbaines du Canada et au-delà.

La proposition vise à établir des liens plus prospères en matière de marché et de connaissances avec le Canada urbain et au-delà. Des discussions axées sur les données rapprocheront les agriculteurs des cuisines des gens et dissiperont les idées fausses sur la façon dont nos aliments sont produits. Nous améliorerons la sécurité et la sûreté dans les zones rurales en réduisant les accidents liés aux grosses machines, et nous améliorerons la sécurité régionale par l'adoption de technologies.

Dans l'ensemble, ces initiatives visent à créer un mode de vie plus prospère et plus sécuritaire dans les régions rurales du Canada. En retour, on s'attend à ce que la population augmente; un plus grand intérêt à vivre en milieu rural incitera plus de jeunes à se lancer dans l'agriculture et générera un plus grand transfert intergénérationnel de la ferme.

Airdrie et les environs (Alberta)

Population : 72 874

CATÉGORIE DE PRIX DE
10 MILLIONS
DE DOLLARS

Autonomisation et inclusion

Modes de vie sains et loisirs

Énoncé de défi

Devenir la collectivité la plus saine du Canada, en obtenant la participation de tous les membres de la collectivité pour créer une culture saine qui permet d'améliorer les environnements sociaux, économiques, physiques et les soins de santé, ainsi que les caractéristiques et les comportements individuels afin que l'espérance de vie en bonne santé augmente de trois ans sur une période de cinq ans.

Résumé

Nous deviendrons la collectivité la plus saine du Canada – notre santé nous appartient. Nous augmenterons l'espérance de vie en santé de trois ans et plus sur une période de cinq ans.

Cela sera possible grâce à notre projet de collectivité intelligente.

Vision : « L'information sur notre santé nous appartient : Favoriser les efforts visant à être la collectivité la plus saine du Canada – individuellement et collectivement »

Mission : « Créer une culture communautaire de partage de renseignements sur la santé »

Au cours des deux dernières années, nous avons demandé à des centaines de personnes et des douzaines d'organisations de la collectivité de réfléchir à ce qu'il faudrait pour devenir la collectivité la plus saine du Canada.

Cinq projets ont été identifiés :

Projet de la zone bleue d'Airdrie et de la région
Projet de parc de santé d'Airdrie et de la région
Projet de réseaux fondés sur les besoins d'Airdrie et de la région
Projet de coopérative de santé d'Airdrie et de la région
Projet de collectivité intelligente d'Airdrie et de la région

Le projet de collectivité intelligente permettra d'exploiter et de connecter les infrastructures, les plateformes et les applications existantes et d'en ajouter de nouvelles pour créer une plateforme de données ouverte à tous. Les données seront sécurisées et un contenu personnalisé sera diffusé pour permettre l'adoption de mesures éclairées.

La ville d'Airdrie a parrainé ce projet. Nous savons qu'un seul parti de la collectivité ne suffit pas pour y arriver. Une coopérative de santé a été constituée à titre d'outil pour rassembler tous les participants en tant que propriétaires égaux et bénéficiaires égaux.

Richmond (Colombie-Britannique)

Population : 198 310

CATÉGORIE DE PRIX DE
10 MILLIONS
DE DOLLARS

Mobilité

Sécurité et sûreté

Énoncé de défi

Richmond, une ville insulaire dont la population est diversifiée et en rapide croissance rapide et qui compte une infrastructure d'importance nationale et des services gouvernementaux, nécessite des plateformes physiques et virtuelles résilientes qui sont parfaitement intégrées à tous les ordres de gouvernement pour améliorer la qualité de vie dans les activités quotidiennes et pour minimiser les répercussions des catastrophes majeures sur la collectivité.

Résumé

Richmond comte 17 îles à l'embouchure du fleuve Fraser, sur la côte ouest, est la porte d'entrée vers l'Asie-Pacifique, alors que plus de 65 % de sa population provient des pays de l'Asie-Pacifique. Site de l'aéroport international de Vancouver et du port de Vancouver, et à 30 minutes de la frontière américaine, la ville de Richmond compte actuellement 220 000 habitants et ce nombre devrait atteindre plus de 300 000 alors que la population du centre-ville triplera d'ici 2041.

Plusieurs niveaux de gouvernement et des entreprises ont des plans d'intervention en cas d'incident et des protocoles d'activation qui reposent sur la technologie des communications, la prise de décisions et la mobilisation et le mouvement des ressources pendant un incident. Le défi repose en le fait que les systèmes ne sont pas actuellement interconnectés et intégrés. Cela entrave les efforts d'intervention, ce qui entraîne des nuisances pour les citoyens comme des événements mineurs ou des conséquences potentiellement plus graves associés aux événements majeurs.

Richmond a investi dans des infrastructures et des services stables et fiables comme base pour la mise en œuvre du Défi des villes intelligentes. La communication avec les citoyens et la résilience du système intégré sont essentielles à une plateforme intégrée permettant de prendre des décisions fondées sur les données afin d'améliorer les taux de réponse et de réduire les délais de reprise.

Objectifs du projet : protéger notre ville insulaire; intégrer les citoyens, l'infrastructure et les données d'urgence et les plateformes de communication; surmonter les barrières linguistiques; et créer des systèmes évolutifs qui permettent d'améliorer la vie quotidienne et les taux d'intervention d'urgence et les délais de reprise.

Guelph et Wellington (Ontario)

Population : 222 726

CATÉGORIE DE PRIX DE
10 MILLIONS
DE DOLLARS



Autonomisation et inclusion



Débouchés économiques

Énoncé de défi

Guelph/Wellington deviendra la première économie alimentaire circulaire axée sur la technologie au Canada, réinventant un écosystème alimentaire inclusif et sécuritaire qui permettra d'accroître de 50 % l'accès à des aliments abordables et nutritifs, où les " déchets " deviendront une ressource, où 50 nouvelles entreprises et collaborations circulaires seront créées et où les revenus économiques circulaires augmenteront de 50 % : 50x50x50 d'ici 2025.

Résumé

La nourriture est une exigence fondamentale de la vie sur cette planète. Cependant, la structure de base du système alimentaire linéaire « prendre-faire-mettre aux rebuts » d'aujourd'hui n'est pas durable sur le plan économique, social et écologique.

Guelph-Wellington vise à devenir la première économie alimentaire circulaire du Canada, ramenant notre système alimentaire et nos collectivités à un équilibre sain. Grâce à notre partenariat rural-urbain, nous améliorerons l'accès à des aliments nutritifs, transformerons les déchets en ressources précieuses et créerons de nouvelles possibilités économiques.

Situé au cœur du corridor d'innovation de l'Ontario, le comté de Guelph/Wellington est une plaque tournante de l'innovation alimentaire et de la durabilité environnementale, ce qui nous place dans une position unique pour réaliser cette vision. Grâce à l'expertise locale, aux grandes données et aux plus récentes technologies, nous transformerons notre écosystème alimentaire en un « laboratoire vivant » connecté où chercheurs, innovateurs sociaux, agriculteurs, entrepreneurs et autres partenaires communautaires collaborent pour résoudre des problèmes alimentaires complexes.

Le Défi des villes intelligentes est un catalyseur important qui nous permettra de financer des projets alimentaires circulaires, de créer des espaces de collaboration, d'entreprendre la cartographie des données de base pour guider les programmes et la planification, de créer un ensemble d'outils numériques, et plus encore.

Ensemble, nous bâtirons la « collectivité alimentaire circulaire de l'avenir », générant des résultats positifs sur quatre fronts différents – prospérité, planète, personnes et objectifs – et nous partagerons notre feuille de route avec les collectivités partout au pays et dans le monde.

Saskatoon (Saskatchewan)

Population : 246 376

CATÉGORIE DE PRIX DE
10 MILLIONS
DE DOLLARS

Autonomisation et inclusion

Sécurité et sûreté

Énoncé de défi

Être la ville qui brisera le cycle d'incarcération des jeunes Autochtones en créant un nouveau cycle visant à encourager un sentiment d'utilité, d'appartenance, de sécurité et d'identité.

Résumé

Saskatoon a la vision audacieuse d'être une ville qui aide toutes les personnes à ressentir un sentiment d'utilité, d'appartenance, de sécurité et d'identité. Certaines personnes sont laissées pour compte, beaucoup d'entre elles sont des jeunes, et beaucoup d'entre elles sont de jeunes Autochtones vivant en milieu urbain. Ces jeunes Autochtones vivant en milieu urbain font face à de multiples défis qui sont enracinés dans les traumatismes intergénérationnels, le racisme et une relation avec les traditions culturelles et spirituelles qui est perturbée. Cela se manifeste par une hausse de la criminalité qui fait en sorte que le taux d'incarcération des jeunes à Saskatoon est deux fois plus élevé que celui de la moyenne nationale.

Ce cycle de la criminalité et de l'exclusion sociale fait en sorte que des millions de dollars sont dépensés pour entreposer des gens dans des installations où, au lieu de les réhabiliter, ils sont endurcis et, dans bien des cas, impliqués dans des crimes de plus en plus graves. Ce cycle se poursuit à travers les générations. Le système actuel nous laisse tous tomber.

La ville de Saskatoon a conclu un partenariat avec des établissements clés qui se sont tous engagés à travailler de concert pour trouver des solutions proactives et préventives à l'incarcération des jeunes. Notre Défi des villes intelligentes s'appuiera sur ce travail de collaboration et utilisera une technologie novatrice pour renforcer et relier les soutiens qui permettent aux jeunes de grandir dans un cycle d'apprentissage positif plutôt que de se retrouver entraînés dans un cycle de criminalité.

Grand Victoria (Colombie-Britannique)

Population : 367 770

CATÉGORIE DE PRIX DE
10 MILLIONS
DE DOLLARS

Autonomisation et inclusion

Mobilité

Énoncé de défi

« Liberté de mouvement »

Nous créerons, en collaboration, un réseau de transport multimodal pratique, écologique et abordable, qui augmentera la cote de mieux-être en matière de mobilité des insulaires de la côté sud d'au moins 20 %.

Résumé

Nous tenons à reconnaître que nous sommes sur le territoire traditionnel des Premières Nations Coast Salish.

Une ville intelligente est composée d'innombrables éléments. Il est difficile de décider des initiatives à poursuivre et de celles dont la mise en œuvre doit être repoussée.

Alors que notre but était de travailler sur des initiatives sur différents fronts, nous avons conclu qu'il s'agissait là d'une solution dont le résultat serait médiocre. Nous voulons créer quelque chose de grand, que d'autres villes imiteront.

C'est pourquoi nous avons choisi d'aller plus loin dans les transports.

Le Grand Victoria n'est pas une grande ville sur le plan de la population. Cependant, elle est une ville importante du point de vue stratégique et est la 15e plus grande région métropolitaine du Canada. Elle compte un secteur de haute technologie de 5 milliards de dollars et est située dans l'une des régions les plus progressistes et innovantes du monde : le nord-ouest du Pacifique; une porte d'entrée vers l'Asie; un endroit où les avant-gardistes prospèrent; un endroit que les gens viennent visiter et encouragent leurs amis à le faire.

Nous voulons que la région métropolitaine de Victoria illustre comment la mobilité peut se faire correctement, comment toute la population et tous les visiteurs doivent jouir de la liberté que procure la mobilité, comment tous les points de friction peuvent être éliminés entre plusieurs modes de transport, même lors d'un seul trajet, comment les grandes données, les grandes idées et les grands penseurs peuvent faire une grande différence dans la qualité de vie, tout en réduisant l'incidence qu'ont les villes sur l'environnement.

Région de Waterloo (Ontario)

Population : 535 154

CATÉGORIE DE PRIX DE
50 MILLIONS
DE DOLLARS

Autonomisation et inclusion

Modes de vie sains et loisirs

Énoncé de défi

Nous deviendrons la collectivité de référence au Canada pour le bien-être des enfants et des jeunes grâce à une intervention précoce, la mobilisation des jeunes et un cadre de collectivité connectée pour créer des programmes adaptés et axés sur les données et des technologies d'apprentissage évolutives qui permettront d'améliorer le développement de la petite enfance, la santé mentale et les taux d'achèvement d'études secondaires.

Résumé

Nous avons choisi la santé des enfants et des jeunes pour notre Défi des villes intelligentes. En nous fondant sur les données et les consultations communautaires, nous avons identifié six domaines prioritaires qui seront abordés dans le cadre de notre initiative des villes intelligentes : le développement de la petite enfance, la santé mentale, l'intimidation, les taux d'alphabétisation, les taux d'achèvement d'études secondaires et le sentiment d'appartenance des jeunes. En collaboration avec nos jeunes et nos partenaires communautaires locaux des secteurs privé, sans but lucratif, éducatif et gouvernemental, nous créerons des espaces communautaires connectés, des plateformes éducatives plus vastes et des programmes technologiques qui favorisent l'équité, le mentorat, le bénévolat, la santé mentale, la sécurité alimentaire et la nutrition et l'apprentissage « STIAM ».

En partenariat avec UNICEF Canada, et son initiative Une jeunesse, nous créerons le premier tableau de bord en temps réel du bien-être des enfants et des jeunes au Canada. En utilisant une plateforme de données communautaires qui relie les données connectées de plusieurs organisations, nous créerons un cadre qui permettra de mesurer le bien-être des enfants et des jeunes dans la région de Waterloo par rapport à l'Indice canadien du bien-être des enfants et des jeunes de l'UNICEF. Nous travaillerons en partenariat avec UNICEF Canada pour étendre ce cadre à des collectivités de toutes tailles partout au pays, ce qui contribuera à faire du Canada le premier pays au monde pour le bien-être des enfants et des jeunes au cours de la prochaine décennie.

Ville de Québec (Québec)

Population : 542 250

CATÉGORIE DE PRIX DE
50 MILLIONS
DE DOLLARS

Qualité de l'environnement

Modes de vie sains et loisirs

Énoncé de défi

« LES INÉGALITÉS SOCIALES EN SANTÉ : COMPRENDRE ET INTERVENIR AUTREMENT »

Engager la collectivité de la Ville de Québec dans un projet de société priorisant la santé durable et le bien-être des citoyens grâce à l'intelligence collective et au déploiement d'outils numériques d'aide à la décision et de suivis.

Résumé

Par la réalisation du projet Les inégalités sociales en santé : comprendre et intervenir autrement, la collectivité de Québec s'engage dans un projet de société priorisant la santé durable et le bien-être des citoyens grâce à l'intelligence collective et au déploiement d'outils numériques d'aide à la décision et de suivis.

Notre proposition pour le Défi des villes intelligentes repose sur une vaste étude réalisée par la Direction régionale de santé publique en 2012. On y démontre que les inégalités sociales de santé sont reconnues comme étant un problème de santé publique majeur, nécessitant une action concertée de tous les milieux.

À Québec, ce constat appelle à la mobilisation et à l'action. Les consultations menées par la Ville confirment que les citoyens reconnaissent l'importance de favoriser les projets ayant un impact positif sur la santé.

En misant sur le savoir des chercheurs universitaires, l'engagement des partenaires institutionnels et d'affaires, l'expérience des citoyens, l'immense potentiel des nouvelles technologies et l'expertise du personnel municipal, nous lancerons un projet ambitieux qui s'inscrit dans la lignée des mesures innovantes mises en place à la Ville de Québec dans la dernière décennie.

Edmonton (Alberta)

Population : 932 546

CATÉGORIE DE PRIX DE
50 MILLIONS
DE DOLLARS

Autonomisation et inclusion

Modes de vie sains et loisirs

Énoncé de défi

Edmonton dirigera la transformation du système de soins de santé canadien à l'aide d'une approche municipale sans précédent qui repose sur les relations, les données sur la santé et des technologies novatrices pour offrir des services de santé personnalisés et une expérience aussi unique que la santé de chaque habitant d'Edmonton.

Résumé

Une ville intelligente est d'abord et avant tout une ville saine.

Reconnaissant le fait que l'urbanisation et le rôle croissant que joue la santé des résidents sur les services municipaux et vice-versa, la ville d'Edmonton propose qu'une intervention au niveau municipal est nécessaire. La ville d'Edmonton facilite la création d'un écosystème de ville saine (un partenariat entre le gouvernement, l'industrie, le milieu universitaire et les résidents) pour travailler en collaboration afin d'offrir un soutien intégré et communautaire en matière de santé.

S'attaquer aux déterminants sociaux de la santé, comme la connectivité, la solitude et le sentiment d'appartenance, est une approche novatrice et transformationnelle qui met l'accent sur la prévention plutôt que sur le traitement des symptômes.

Une approche de ville intelligente permettra la création d'un dépôt de données sur la santé unique, reliant des ensembles de données disparates provenant des intervenants et les données recueillies grâce aux nouvelles technologies, assurant l'anonymat et l'intégration pour faciliter l'évaluation, l'analyse et l'exploration des données. Les résidents auront accès au nouveau soutien municipal en matière de santé au moyen d'un outil et d'appareils numériques, ce qui leur permettra de trouver d'autres services, relations et technologies et d'y avoir accès pour améliorer leur santé individuelle et leur connectivité.

Surrey et Vancouver (Colombie-Britannique)

Population : 1 149 373

CATÉGORIE DE PRIX DE
50 MILLIONS
DE DOLLARS

Mobilité

Sécurité et sûreté

Énoncé de défi

Surrey et Vancouver mettront en œuvre les deux premiers corridors de transport canadiens multimodal sans collision, exploitant véhicules autonomes et technologies intelligentes, démontrant la route vers des communautés sécures, saines et socialement connectées tout en réduisant émissions, améliorant efficacité des transports et rehaussant habitabilité, face à croissance rapide et soutenue. « #SmarterTogether »

Résumé

Surrey et Vancouver mettront en œuvre les deux premiers corridors de transport multimodal sans collision au Canada, ce qui représente un pas ambitieux vers l'amélioration de la qualité de vie de nos résidents en éliminant les risques liés à la sécurité des transports, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en augmentant l'efficacité des transports.

Nous fournirons un modèle pour les villes canadiennes et ferons du Canada un chef de file mondial en matière de véhicules autonomes et de mobilité intelligente. Pour ce faire, nos deux couloirs sans collision seront équipés de solutions de mobilité intelligentes :

- navettes autonomes
- infrastructure de mobilité intelligente
- données et analyses avancées, et
- expérience utilisateur améliorée

La proposition conjointe des villes de Surrey et de Vancouver est le résultat d'un engagement étendu, inclusif et communautaire avec nos résidents et d'une collaboration sans précédent entre nos deux villes. Notre cheminement collaboratif a donné lieu à de riches conversations qui ont mené à des liens solides et à une nouvelle culture interurbaine. Nous avons appris et innové ensemble pour proposer une vision qui permettra d'accroître la sécurité des transports, de contribuer à un environnement plus écologique et de bâtir des collectivités plus fortes.

Nous sommes devenus « #SmarterTogether » (plus intelligents ensemble) grâce au Défi des villes intelligentes. Nos corridors de transport multimodaux sans collision, rendus possibles grâce à la technologie de ville intelligente, représentent une étape audacieuse dans le passage vers une amélioration progressive de la sécurité des transports à un progrès exponentiel.

Ville de Montréal (Québec)

Population : 1 704 694

CATÉGORIE DE PRIX DE
50 MILLIONS
DE DOLLARS



Mobilité



Qualité de l'environnement

Énoncé de défi

La collectivité montréalaise se façonne une vie de quartier efficiente et dynamique en innovant en matière de mobilité et d'accès à l'alimentation. Grâce à un processus de cocréation et de participation citoyenne, l'accessibilité aux services et le bien-être des Montréalais et Montréalaises augmentent de manière notable.

Résumé

La Ville de Montréal et 36 porteurs de projets et partenaires s'engagent à agir sur des enjeux systémiques de la vie urbaine au moyen d'actions en mobilité et en accès à l'alimentation pour donner à l'ensemble des Montréalais-es un cadre de vie agréable et leur permettant de répondre à leurs besoins de base.

Grâce aux technologies, il sera possible d'offrir des alternatives efficaces et durables au Montréalais-es pour leurs déplacements, réduisant l'utilisation de l'automobile. Cela aura comme impact de rendre les quartiers plus agréables et propices à une vie locale riche.

Une offre de transport en commun améliorée associée à de nouvelles formes de mobilités innovantes (auto-partage à la demande, véhicules autonomes, vélo partage, etc.) renforcera l'accès aux services de proximité, notamment en matière d'alimentation.

En complément de la dimension technologique, des projets transversaux en gouvernance et en engagement citoyen assureront un déploiement responsable des technologies, issus de décisions approuvées collectivement et évitant des dérives en matière de collecte et d'usage des données.

La combinaison d'une approche participative et technologique, encadrées par une gouvernance innovante et agile permettra non seulement d'améliorer concrètement la vie des Montréalais-es, mais amènera des changements en profondeur, durables et applicables à d'autres contextes.

DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES

ENTENTE POUR LA PRÉPARATION DE LA PROPOSITION DE PROJET DÉFINITIVE

La présente Entente est exécutée à la date de la dernière signature.

ENTRE : **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA**, représentée par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités (ci-après le « Canada »)

ET **LA VILLE DE MONTRÉAL**, régie par la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, c. 56, ann. I; 2018, c.16, a. 1.* (ci-après le « Bénéficiaire »),

Appelé individuellement ci-après la « Partie » et collectivement ci-après les « Parties ».

ATTENDUS

ATTENDU QUE le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable du Défi des villes intelligentes (le « Programme »);

ATTENDU QUE le Bénéficiaire est un organisme municipal qui est admissible dans le cadre du Programme et qui a présenté au Canada une demande datée du 24 avril 2018, qui répond aux critères de sélection et est retenue en tant que Finaliste admissible au financement dans le cadre du Programme;

ATTENDU QUE le décret [INSÉRER LE NUMÉRO DU DÉCRET], en date du [INSÉRER LA DATE] autorise dûment le Bénéficiaire à exécuter la présente Entente et confirme la validité et le caractère exécutoire de la présente Entente conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., chap. M-30;

ET ATTENDU QUE le Bénéficiaire est responsable de l'élaboration de la proposition de projet définitive comme indiqué à l'annexe A (« Description et exigences de la Proposition de projet définitive ») et que le Canada souhaite fournir un soutien financier pour la Proposition de projet définitive, (la « Proposition de projet définitive »):

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit par la présente :

1. L'ENTENTE DE SUBVENTION
La présente Entente ainsi que toutes ses annexes, et les modifications qui peuvent y être apportées, au besoin, constituent l'entente de subvention (« Entente ») entre le Canada et le Bénéficiaire.

2. DURÉE DE L'ENTENTE
La présente Entente entrera en vigueur à la date de la dernière signature de la présente Entente et se terminera le 5 mars 2019 ou à la date de remise de la Proposition finale, selon la première éventualité (« Date de fin de l'Entente »).

3. INTÉGRALITÉ DE L'ENTENTE DE SUBVENTION
La présente Entente constitue l'Entente intégrale intervenue entre les Parties en ce qui concerne les objets de la présente Entente. Aucun document, aucune négociation, aucune disposition, aucun engagement ou aucune entente préalable n'a d'effet juridique, à moins qu'il ne soit incorporé par renvoi dans la présente Entente. Sauf dans les cas expressément prévus dans la présente Entente, le Canada ne formulera au Bénéficiaire aucune déclaration ou garantie expresse, tacite, ou sous toute autre forme.

4. ANNEXES
Les annexes suivantes font partie intégrante de l'Entente :
Annexe A – Description et exigences de la Proposition de projet définitive
Annexe B – Protocole de communication

5. OBJET DE L'ENTENTE
L'objet de la présente Entente est d'établir les modalités selon lesquelles le Canada fournira un financement au Bénéficiaire dans le cadre de l'élaboration de la Proposition de projet définitive.

6. BASE DE PAIEMENT

Le Canada accepte de verser une subvention totale de **DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000,00 $**) au Bénéficiaire en vertu de la présente Entente. Le versement devra se faire en un seul montant forfaitaire et sera payable conformément aux modalités de la présente Entente.

7. ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

a) Le Bénéficiaire utilisera la subvention versée par le Canada dans le cadre de cette Entente pour les activités liées à l'élaboration de la Proposition de projet définitive, telle que décrite à l'annexe A (Description et exigences de la Proposition de projet définitive);
b) Le Bénéficiaire présentera au Canada une Proposition de projet définitive d'ici le 5 mars 2019 conformément à la présente Entente;
c) Le Bénéficiaire informera rapidement le Canada s'il se voit dans l'impossibilité de respecter les modalités de la présente Entente ou en cas de tout événement qui pourrait compromettre la Proposition de projet définitive, en tout ou en partie, notamment le retrait du Défi des villes intelligentes;
d) Le Bénéficiaire utilisera les fonds de subvention uniquement pour élaborer et compléter la Proposition de projet définitive, et ce, conformément aux modalités de la présente Entente. Le Bénéficiaire exécutera en tout temps les activités du projet en son nom propre et non en celui du Canada;
e) Le Bénéficiaire remboursera au Canada toute somme versée en trop qui concerne les paiements conformément aux modalités de la présente Entente.

8. CRÉDITS ET NIVEAUX DE FINANCEMENT

Nonobstant l'obligation du Canada à effectuer des paiements en vertu de la présente Entente, cette obligation est annulée si, au moment où le paiement est dû en vertu de la présente Entente, le Parlement du Canada n'a pas voté un crédit suffisant et constituant une autorité légale d'effectuer le paiement. Le Canada peut réduire ou résilier tout paiement en vertu de la présente Entente en réponse à la réduction des crédits ou des niveaux de financement ministériels en ce qui a trait aux paiements de transfert, au Programme au titre duquel la présente Entente a été conclue ou selon d'autres modalités, comme attesté par une loi de crédits ou les budgets principaux ou supplémentaires des dépenses du gouvernement fédéral. Le Canada informera immédiatement le Bénéficiaire de la subvention de la réduction ou de l'annulation du financement, dès qu'il a connaissance de ce fait. Le Canada ne sera pas tenu de payer des dommages et intérêts directs, indirects, exemplaires ou à valeur répressive, peu importe la forme d'action, que ce soit dans le cadre d'un contrat, d'un préjudice extra contractuel ou pour tout autre motif, émanant d'une réduction ou d'une cessation de financement.

9. DÉCLARATIONS ET GARANTIES DU BÉNÉFICIAIRE

a) Le Bénéficiaire déclare et garantit au Canada que la présente Entente constitue une obligation juridique du Bénéficiaire, susceptible d'être sanctionnée en justice conformément aux modalités de cette Entente;
b) Toute l'information présentée au Canada dans le cadre de la présente Entente est vraie et exacte et a été préparée de bonne foi et au meilleur des capacités, de la compétence et du jugement du Bénéficiaire.
c) Toute personne, société ou organisation dont le Bénéficiaire a retenu les services contre rétribution, qui est chargée de communiquer verbalement ou par écrit avec tout employé ou toute autre personne représentant le Canada pour son compte, concernant toute question relative au financement sous la présente Entente ou tout avantage qui en découle, et qui doit être enregistrée en vertu de la Loi sur le lobbying, est enregistrée en vertu de cette Loi;
d) Le Bénéficiaire n'a pas versé de paiement ou toute autre compensation, et n'en versera pas, à toute personne, société ou organisation avec laquelle cette personne fait des affaires qui doit être inscrite aux termes de la Loi sur le lobbying du gouvernement fédéral et qui est subordonnée à la subvention ci-dessous ou calculée en fonction de celle-ci ou qui négocie les modalités, en tout ou en partie, de la présente Entente;
e) Le Bénéficiaire attribuera et gérera tous les contrats avec un tiers où celui-ci s'engage à fournir un produit ou un service pour la Proposition de projet définitive contre une rémunération financière, conformément à ses politiques et procédures, et de manière transparente, concurrentielle et cohérente relativement aux principes d'optimisation des ressources, ou de façon acceptable pour le Canada, et s'il y a lieu, conformément aux

dispositions de l'Accord de libre-échange avec le Canada et des ententes sur le commerce international.

10. RECONNAISSANCE PUBLIQUE DU FINANCEMENT

a) Le Bénéficiaire accepte que son nom, le montant versé par le Canada, la Proposition de projet définitive et la présente Entente soient mis à la disposition du public par le Canada;
b) Les Parties respecteront les dispositions de l'annexe B (Protocole de communications).

11. VÉRIFICATION

11.1 VÉRIFICATION DES ACTIVITÉS DU BÉNÉFICIAIRE

Le Canada peut, à ses frais et après consultation avec le Bénéficiaire, réaliser des vérifications périodiques de la conformité de ce dernier aux conditions de la présente Entente pendant toute sa durée, jusqu'à deux ans après la Date de fin de l'Entente.

11.2 OMIS INTENTIONNELLEMENT

11.3 MESURES CORRECTIVES

Le Bénéficiaire convient de s'assurer qu'une mesure corrective est prise promptement et en temps utile pour donner suite aux conclusions et aux recommandations de toute vérification effectuée aux termes de la présente Entente.

11.4 TENUE DE DOSSIERS

Le Bénéficiaire s'assure de conserver des registres et des comptes financiers exacts et en bonne et due forme, notamment des Contrats, des factures, des relevés, des reçus et des documents justificatifs relatifs à la Proposition de projet définitive, pendant au moins sept (7) ans après la Date de fin de l'Entente.

11.5 ACCÈS

Le Bénéficiaire donnera au Canada et à ses représentants désignés un accès raisonnable et en temps opportun aux sites de la Proposition de projet définitive, à tous les documents liés à la Proposition de projet définitive, notamment les documents énoncés à l'article 11.4, afin de leur permettre de mener toute évaluation ou vérification nécessaire.

11.6 ÉVALUATION

Le Bénéficiaire convient de collaborer avec le Canada pour effectuer toute évaluation du Programme en lui fournissant, sur demande, l'information pertinente et nécessaire reliée au projet. Le Canada couvrira les coûts des évaluations entreprises, conformément à la présente Entente.

12. LIMITE DE LA RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

12.1 DÉFINITION DE « PERSONNE »

Dans cet article, le terme « Personne » comprend, sans s'y limiter, une personne, un Bénéficiaire, un tiers, une société ou toute autre entité juridique, et ses officiers, ses préposés, ses employés ou ses mandataires.

12.2 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

En aucun cas, le Canada, ses agents, ses préposés, ses employés ou ses mandataires ne seront tenus responsables de tout dommage fondé sur la responsabilité contractuelle, délictuelle (y compris la négligence) ou autre, en ce qui concerne :

a) toute blessure, y compris le décès, sans toutefois s'y limiter, et tout préjudice, y compris une perte économique ou la violation des droits, infligés à une Personne;
b) tout dommage au bien d'une Personne ou toute perte ou destruction du bien d'une Personne;
c) toute obligation d'une Personne, y compris une obligation découlant d'un prêt, d'un contrat de location-acquisition ou de toute autre obligation à long terme;
en lien avec la présente Entente ou la Proposition de projet définitive.

12.3 INDEMNISATION

Le Bénéficiaire doit en tout temps indemniser le Canada, ses officiers, ses préposés, ses employés ou ses mandataires de toute action en justice, des réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures fondés sur la responsabilité contractuelle, délictuelle (y compris la négligence) ou autre, et engagés à son encontre par quiconque et de quelque manière que ce soit en raison de :

a) toute blessure, y compris le décès, et tout préjudice, y compris une perte économique ou la violation des droits, infligés à une Personne;
b) tout dommage au bien d'une personne ou toute perte ou destruction du bien d'une personne;
c) toute obligation d'une Personne, y compris une obligation découlant d'un prêt, d'un contrat de location-acquisition ou de toute autre obligation à long terme;

en lien avec la présente Entente ou la Proposition de projet définitive, sauf dans la mesure où ces réclamations, demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites, actions en justice ou autres procédures résultent de la négligence ou de la violation de l'Entente de la part d'un officier, préposé, employé ou mandataire du Canada dans l'exercice de ses fonctions.

13. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cadre de cette Entente, les Parties conviennent de tenter de le régler de bonne foi. Dans l'éventualité où les Parties sont incapables de régler le différend par la négociation, elles conviennent d'examiner de bonne foi d'autres modes de règlement des différends pour résoudre le problème. Cependant, les Parties conviennent que rien dans le présent article n'aura d'incidence sur les droits du Canada aux termes de la présente Entente de mettre fin à l'Entente, ni ne les modifiera.

14. DÉFAUT

14.1 CAS DE DÉFAUT

Les Cas de défaut en vertu de la présente Entente sont les suivants :

a) le Bénéficiaire a omis de respecter les modalités de la présente Entente;
b) le Bénéficiaire n'est plus admissible au financement en vertu de la présente Entente;
c) le Bénéficiaire a fourni des renseignements faux ou trompeurs ou a fait des déclarations fausses ou trompeuses au Canada relativement à la Proposition de projet définitive, sauf une erreur faite de bonne foi, ce que le Bénéficiaire doit démontrer à la satisfaction du Canada;
d) tout Cas de défaut figurant dans cet article et découlant des actes ou des omissions de la Ville de Québec constituera un cas de défaut de la part du Bénéficiaire.

14.2 DÉCLARATION DE MISE EN DÉFAUT

Le Canada peut déclarer une mise en défaut si :

a) selon le Canada, au moins un Cas de défaut se produit;
b) le Canada a informé le Bénéficiaire au sujet d'un événement constituant un Cas de défaut;
c) le Bénéficiaire a manqué, dans les trente (30) jours après en avoir été avisé par le Canada, soit de remédier au Cas de défaut, soit de démontrer, à la satisfaction du Canada, qu'il a pris les mesures nécessaires pour y remédier et qu'il en a avisé le Canada.

14.3 RECOURS EN CAS DE DÉFAUT

En cas de défaut au titre de la présente Entente, le Canada peut, sans limiter les recours dont il dispose en droit, prendre une ou plusieurs des mesures suivantes :

a) suspendre toute obligation du Canada de verser une subvention à la Proposition de projet définitive, y compris toute obligation de payer une somme due avant la date de la suspension;
b) mettre fin à toute obligation du Canada de verser une subvention à la Proposition de projet définitive, y compris toute obligation de payer une quelconque somme due avant la date de cette résiliation;
c) exiger que le Bénéficiaire rembourse au Canada en totalité ou en partie la subvention versée par le Canada au Bénéficiaire;
d) résilier l'Entente.

15. GÉNÉRALITÉS

15.1 SURVIE

Les droits et obligations des Parties, qui, de par leur nature, dépassent la résiliation de la présente Entente, survivront à la résiliation de la présente Entente.

15.2 DETTES ENVERS LA COURONNE FÉDÉRALE

Toute somme due au Canada par le Bénéficiaire en vertu de la présente Entente constituera une dette envers la Couronne fédérale, que le Bénéficiaire remboursera immédiatement à la demande du Canada.

15.3 INTÉRÊTS SUR LES DETTES ENVERS LA COURONNE FÉDÉRALE

Les sommes dues par le Bénéficiaire à la Couronne fédérale porteront intérêt conformément au *Règlement sur les intérêts et les frais administratifs*.

15.4 COMPENSATION PAR LE CANADA

Toute somme due par le Bénéficiaire à la Couronne fédérale pourra être déduite par voie de compensation sur toute somme due par le Canada au Bénéficiaire conformément à la présente Entente.

15.5 MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES ET DU SÉNAT

Aucun membre de la Chambre des communes ou du Sénat du Canada ne sera admis à prendre part à la présente Entente ou à en tirer un quelconque avantage qui n'est pas autrement accessible au public. Le Bénéficiaire informera promptement le Canada si une telle situation survient.

15.6 CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun fonctionnaire ou titulaire d'une charge publique ou ancien fonctionnaire ou titulaire d'une charge publique auquel une loi, des lignes directrices, des codes ou des politiques du Canada concernant l'après-emploi, l'éthique et les conflits d'intérêts s'appliquent ne devra tirer un avantage direct de la présente Entente, à moins que cet avantage soit en conformité avec la loi, les lignes directrices, les politiques ou les codes. Le Bénéficiaire informera promptement le Canada si une telle situation survient.

15.7 AUCUN MANDAT, AUCUN PARTENARIAT, AUCUNE COENTREPRISE, ETC.

a) Aucune disposition de cette Entente ni aucune action prise par les Parties n'établit, ni n'est censée établir, de quelque façon ou à quelque fin que ce soit, un partenariat, une coentreprise, une entente mandant-mandataire ou une relation employeur-employé entre le Canada et le Bénéficiaire ou entre le Canada et un tiers.
b) Le Bénéficiaire ne doit pas se présenter, y compris dans le cadre d'une entente avec un tiers, comme un partenaire, un employé ou un mandataire de la Couronne.

15.8 AUCUN POUVOIR DE REPRÉSENTATION

La présente Entente n'a pas pour effet d'autoriser une personne, y compris un tiers, à passer un contrat ou à contracter des obligations au nom du Canada ou à agir comme mandataire du Canada. Le Bénéficiaire prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que tout Contrat conclu entre le Bénéficiaire et un tiers comporte une telle disposition.

15.9 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

a) Toute propriété intellectuelle découlant de la réalisation de la Proposition de projet définitive appartient au Bénéficiaire.
b) Le Bénéficiaire obtiendra les autorisations nécessaires, le cas échéant, pour la mise en œuvre de la Proposition de projet définitive auprès des tiers détenant des droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits relativement à la Proposition de projet définitive. Le Canada n'assumera aucune responsabilité à l'égard de toute demande de tiers au sujet de tels droits et de l'Entente.

c) Par la présente, le Bénéficiaire accorde gratuitement au Canada une licence non exclusive, libre de droits, permanente, mondiale et irrévocable pour recueillir, conserver, utiliser, reproduire, communiquer, modifier, révéler, traduire, publier et distribuer à l'interne ou à l'externe la Proposition de projet définitive, et tout autre renseignement fourni par le Bénéficiaire à des fins promotionnelles, d'information et de production de rapports, en tout ou en partie, sous toute forme et par tout moyen, pour toute fin directe ou indirecte liée au Programme.

15.10 CONFIDENTIALITÉ, LOI SUR L'ACCES À L'INFORMATION ET LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

a) Le Bénéficiaire doit désigner par écrit comme « confidentiel » tous les renseignements confidentiels qu'il fournit au Canada aux termes de la présente Entente.

b) Les parties doivent s'assurer que les renseignements confidentiels auxquels elles auront accès seront considérés comme renseignements confidentiels et ne seront pas divulgués à des tiers, sauf si une telle divulgation est conforme aux lois applicables en matière d'accès à l'information ainsi qu'à celles applicables en matière de protection des renseignements personnels.

15.11 AFFECTATION

Le Bénéficiaire ne pourra pas transférer ou céder ses droits et obligations en vertu de la présente Entente sans le consentement préalable écrit du Canada. Toute tentative de la part du Bénéficiaire de céder des droits, des devoirs ou des obligations faisant partie de la présente Entente sans que le Canada ait préalablement donné son consentement par écrit est nulle.

15.12 SIGNATURE DES EXEMPLAIRES

La présente Entente peut être signée en plusieurs exemplaires qui, lorsqu'ils sont réunis, constituent l'Entente originale.

15.13 DIVISIBILITÉ

Si, pour quelque raison, une disposition de la présente Entente, qui ne constitue pas une condition fondamentale de l'Entente intervenue entre les Parties, est jugée nulle ou non exécutoire, en tout ou en partie, et si les deux Parties en conviennent, cette disposition sera considérée comme étant dissociable et sera rayée de la présente Entente mais toutes les autres modalités de l'Entente continueront d'être valides et exécutoires.

15.14 MODIFICATIONS

La présente Entente, y compris ses annexes, peut uniquement être modifiée par écrit par les Parties.

15.15 RENONCIATION

Une Partie peut renoncer uniquement par écrit à l'un de ses droits en vertu de la présente Entente. La tolérance ou l'indulgence manifestée par une Partie ne constitue pas une renonciation.

15.16 AVIS

a) Tout avis, toute information ou tout document exigé en vertu de la présente Entente doit être donné par écrit au représentant identifié, soit par courrier, par courriel, par messager, par télécopieur ou remis en mains propres, aux coordonnées suivantes, à moins de précision contraire du Canada :

Canada :

Directrice Générale, Défi des villes intelligentes
427, Avenue Laurier Ouest, 10e étage
Ottawa, Ontario K1R 5C7
Canada
infc.sc-vi.infc@canada.ca

Bénéficiaire :

Stéphane Guidoin
Directeur du Bureau de la ville intelligente et numérique
Ville de Montréal
801 rue Brennan, 5ieme étage (5151.18)
Montréal, Québec, H3C 0G4
Téléphone : 514-872-7482
Courriel : stephane.guidoin@ville.montreal.qc.ca

b) Un tel avis sera considéré comme ayant été reçu :
   i. en personne, lorsqu'il aura été remis en mains propres;
   ii. lorsque le point de contact principal aura reçu la confirmation de réception du document par le destinataire s'il s'agit d'un document envoyé par le courrier, par courriel ou par télécopieur;
   iii. lorsque le destinataire aura signé l'accusé de réception en cas de courrier recommandé ou de transmission par messager.

c) Si une Partie change de représentant ou de coordonnées, elle doit en aviser l'autre Partie dans les meilleurs délais.

15.17 CONFORMITÉ AUX LOIS

Le Bénéficiaire se conformera à toutes les lois et tous les règlements applicables, et satisfera à toutes les exigences des organismes de réglementation ayant compétence sur l'objet de la Proposition de projet définitive.

15.18 LOIS APPLICABLES

La présente Entente est régie selon le droit applicable au Québec.

15.19 SUCCESSEURS ET AYANTS DROIT

La présente Entente lie les Parties, de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16. SIGNATURES

La présente Entente est signée au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, et au nom de la Ville de Montréal par le directeur du Bureau de la ville intelligente et numérique.

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA	VILLE DE MONTRÉAL
_____	_____
Par : L'Honorable François-Philippe Champagne Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités	Par : Stéphane Guidoin, Directeur du Bureau de la ville intelligente et numérique
_____	_____
Date	Date

ANNEXE A – DESCRIPTION ET EXIGENCES DE LA PROPOSITION DE PROJET DÉFINITIVE
DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES

Description et exigences de la Proposition de projet définitive

Le Bénéficiaire élaborera une Proposition de projet définitive qui présente l'ensemble des éléments de conception, de planification et de gestion du projet énoncé dans son formulaire de demande datée du 24 avril 2018 aux fins d'examen et d'évaluation par des experts et un jury indépendant.

Au minimum, la Proposition de projet définitive répondra aux exigences décrites dans le Guide du finaliste du Défi des Villes intelligentes que le Canada a fourni au Bénéficiaire le 9 août 2018. Le Guide du finaliste (« Guide du finaliste ») sera également accessible au public sur le site Web du programme.

La subvention a été accordée en fonction du formulaire de demande du Bénéficiaire. Les activités et les dépenses doivent être directement liées à l'élaboration de la Proposition de projet définitive.

ANNEXE B – PROTOCOLE DE COMMUNICATION – SUBVENTION POUR LA PROPOSITION DE PROJET DÉFINITIVE

B.1 Objet

a) L'objet du présent protocole de communication (« le protocole ») est d'établir les objectifs, les rôles et les responsabilités du gouvernement du Canada et du Bénéficiaire en ce qui a trait à l'ensemble des activités de communications pour la Proposition de projet définitive («Activités de communication»).

B.2 Principes

a) Le Canada et le Bénéficiaire conviennent d'entreprendre des Activités de communication dans un esprit de collaboration, d'ouverture et de transparence.
b) Le Canada encourage le Bénéficiaire à faire la promotion de sa participation au Programme.

B.3 Activités du Canada

a) Le Canada accepte de fournir un soutien limité en matière de communication au Bénéficiaire pour répondre aux demandes des médias internationaux et nationaux.
b) Le Canada accepte de mettre l'identité visuelle du Programme à la disposition du Bénéficiaire pour ses communications imprimées ou numériques lorsqu'il effectue des activités de sensibilisation ou de promotion ayant trait à sa participation au Programme.
c) Le Canada conserve le droit de communiquer des renseignements au public à propos de la participation du Bénéficiaire au Programme et de l'utilisation des fonds fédéraux, au besoin, par l'entremise de ses propres Activités de communication.

B.4 Activités du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire doit reconnaître publiquement sa participation au programme. Tout programme de promotion ou de publicité concernant les activités financées par cette entente doit faire mention de la participation du Canada en des termes et selon une forme qui lui convienne.

Dans les circonstances qui le demandent, la production d'annonces publiques et de communiqués de presse doit être coordonnée avec le Canada. Le Bénéficiaire informera à l'avance le Canada des annonces publiques et des communiqués prévus.

Si le Bénéficiaire publie un document officiel faisant état du projet financé, un espace devra être réservé pour un message du Canada. Le Bénéficiaire doit donner un préavis suffisant au Canada pour ce faire.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185890004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , -
Objet :	Autoriser l'acceptation d'une subvention de 250 000$ du gouvernement du Canada dans le cadre du Défi des villes intelligentes. Le projet de convention de contribution financière entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada (ci-après le «Canada») et la Ville de Montréal, est conditionnelle à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30). Autoriser un budget de dépense additionnel de 250 000 $ équivalent au revenu de subvention pour l'élaboration de la proposition définitive.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185890004 -Défi.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposé au Budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-30

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.020

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1181637002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 75 000 $ à Vélo Québec pour offrir la formation Cycliste averti dans des écoles primaires de Montréal – Approuver la convention à cette fin

Il est recommandé:

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 75 000 $, toutes taxes incluses, à Vélo Québec pour offrir la formation «Cycliste averti» dans des écoles primaires de Montréal;

2. d'approuver le projet de convention prévu à cette fin;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-12 18:05

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181637002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 75 000 $ à Vélo Québec pour offrir la formation Cycliste averti dans des écoles primaires de Montréal – Approuver la convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

En 2018, la Ville de Montréal a contribué financièrement à la formation Cycliste averti de Vélo Québec, offrant ainsi à 50 classes du primaire la chance d'y participer. Cette initiative répondait à une recommandation issue de la consultation publique sur la cohabitation sécuritaire entre les véhicules lourds et les usagers vulnérables, elle-même répondant aux actions entreprises dans le cadre de l'approche Vision Zéro.
C'est donc dans un esprit de continuité à l'égard de l'approche Vision Zéro que la Ville contribuerait de nouveau à la formation de nouveaux élèves à la sécurité routière spécifiquement des jeunes cyclistes.

La formation se déroulera au cours du premier et deuxième semestres de l'année 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1836 - 8 novembre 2017 - Accorder une contribution financière non récurrente de 75 000 $ à Vélo Québec pour offrir la formation Cycliste averti dans des écoles primaires de Montréal – Approuver la convention à cette fin
CE17 1782 - 11 octobre 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 $, taxes incluses, à Vélo Québec Association pour la réalisation de la deuxième édition du guide « Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes » / Approuver un projet de convention à cette fin

CG17 0449 - 28 septembre 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 99 338,40 $, taxes incluses, à Vélo Québec pour proposer un projet de Plan directeur vélo pour le centre-ville de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

La formation Cycliste averti a pour objectif de former les élèves de cinquième et sixième années primaires à la pratique sécuritaire du vélo. L'enseignant, désireux d'offrir cette formation à ses élèves, utilise les cahiers pédagogiques développés par Vélo Québec (cahier de l'enseignant et de l'élève). Le volet pratique est encadré et évalué par Vélo Québec. La formation se divise en différentes activités :
· Activité 1) le professeur expose la théorie de la sécurité routière

o Ce volet de 6 heures aborde les thèmes de sécurité à vélo de façon ludique, par des simulations, des animations interactives, des vidéos et des lectures

· Activité 2) Pratique en milieu fermé

o Ce volet de 6 heures, animé par le professeur d'éducation physique, permet aux élèves de développer leurs habiletés à vélo par des jeux et des exercices

· Activité 3) Sortie sur une rue en groupe

o Cette sortie autour de l'école de 3 à 5 km permet aux élèves de se confronter aux situations courantes de la circulation à vélo et de mettre en pratique les notions de sécurité apprises en cours. Les encadreurs cyclistes qualifiés de Vélo Québec assurent la sécurité des jeunes tout le long du parcours

· Activité 4) Examen individuel sur rue

o Accompagné d'un adulte qui assure sa sécurité, l'élève parcourt un circuit similaire à celui de la sortie de groupe. Des examinateurs postés à différents endroits du circuit évaluent ses comportements et ses manœuvres.

À la suite de ces activités, l'élève obtient un bulletin individuel faisant état de sa performance.

Vélo Québec évalue le coût de la formation à environ 1 500 $ par classe pour : la coordination, l'encadrement des activités sur route par des encadreurs qualifiés de Vélo Québec, et les contenus pédagogiques (cahiers de l'élève et de l'enseignant).

Avec la somme de 75 000 $, Vélo Québec propose d'offrir la formation Cycliste averti dans 50 classes supplémentaires à Montréal au printemps et à l'automne 2019. La distribution géographique des écoles qui bénéficieront de cette formation est précisée dans l'annexe 1 du projet de convention.

Le projet de convention joint à la section «document juridique» a été rédigé selon le modèle de convention de contribution financière de la banque de documents juridiques préapprouvés par le Service des affaires juridiques (modèle général)

JUSTIFICATION

L'une des forces de l'approche Vision zéro est de s'appuyer sur un partenariat fort en encourageant les actions et initiatives en lien avec la sécurité routière. L'appui de la Ville à la formation de jeunes à la sécurité en vélo par le biais de la formation «Cycliste averti» de Vélo Québec s'inscrit tout à fait dans cette approche.
De plus, cette contribution répond à la recommandation R-16 issue de la consultation publique organisée par la commission sur le transport et les travaux publics concernant la cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds, soit : «Évaluer la faisabilité d'offrir la formation de «Cycliste averti» dans toutes les écoles montréalaises, avec ses partenaires».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de soixante-quinze mille dollars (75 000 $) sera prise dans le budget de fonctionnement de la Division sécurité et aménagement du réseau artériel, volet Bureau de la sécurité des déplacements.

· Un premier montant de quarante mille dollars (40 000 $) sera versé dans les trente jours de la signature de l'entente.

· Le deuxième versement de trente-cinq mille dollars (35 000 $) sera versé au dépôt du rapport de fin d'étape à l'automne 2019

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les clauses et conditions de la présente Convention.

Le détail des informations budgétaires et comptables est fourni dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'apprentissage de la pratique du vélo sécuritaire au primaire permet aux enfants d'utiliser leur vélo pour leurs loisirs et déplacements et permettra à leur famille de concevoir le vélo comme un mode de transport alternatif à l'auto. La pratique du vélo est sans conteste une activité en phase avec le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier priverait des élèves montréalais de l'acquisition des notions de sécurité essentielles pour la pratique du vélo à Montréal. L'approche Vision Zéro, qui privilégie le partenariat s'en trouverait amoindrie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avec l'accord du Service des communications, des actions de communication pourraient avoir lieu, au besoin.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la contribution financière par le CE : janvier 2019
Paiement du premier versement de la contribution à Vélo Québec : janvier 2019
Paiement du deuxième versement de la contribution à la réception du rapport : fin automne 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BOUCHARD
Secrétaire Recherchiste

Tél : 514 872-9441
Télécop. : 514 872-1727

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-27

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Télécop. : 514 872-4965

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-12-04

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **VÉLO QUÉBEC ASSOCIATION**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, dont l'adresse principale est le 1251, rue Rachel Est, Montréal, Québec, H2J 2J9, agissant et représentée par madame Annick St-Denis, directrice générale de Vélo Québec Association, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Nº d'inscription TPS : 105504229RT
Nº d'inscription TVQ : 1000613874TQ001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme encourage l'utilisation du vélo afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens tant à des fins de loisir, de tourisme ou comme moyen de transport;

ATTENDU QUE la Ville adhère au mouvement *Vision zéro accident et blessé gra*ve;

ATTENDU QUE Cycliste averti, permettant l'apprentissage par les enfants des notions de sécurité routière à vélo, participe à leur sécurité dans la rue;

ATTENDU QUE la Ville entend soutenir financièrement la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE l'expérience de formation Cycliste averti offerte par Vélo Québec en 2018 fut un succès et a permis de former 50 classes montréalaises ;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Benoît Champagne, directeur des transports de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service des infrastructures, de la voirie et des transports, direction des transports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, à la présente Convention à

l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme 31 août 2019), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de

cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil municipal, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de soixante-quinze mille dollars (75 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de quarante mille dollars (40 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de trente-cinq mille dollars (35 000 $), à la réception du rapport de fin du projet pour les classes visitées en 2019. Au plus tard le 30 octobre 2019.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1251, rue Rachel Est, Montréal, Québec, H2J 2J9, et tout avis doit être adressé à l'attention directrice générale de Vélo Québec Association. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : Me Yves Saindon

Le .....e jour de ..... 20__

Vélo Québec

Par : _____
Annick St-Denis, directrice générale de Vélo Québec Association

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution CM…….).

ANNEXE 1
PROJET

Vision zéro en matière de sécurité routière

Proposition pour Cycliste averti à Montréal

Cycliste averti : Programme d'éducation pour enseigner aux élèves de cinquième et sixième année (10-11 ans) à se déplacer à vélo de façon sécuritaire et plus autonome dans leur quartier.

Détails du programme :
Chaque élève bénéficie d'une quinzaine d'heures d'enseignements :

- 6 heures de théorie de la sécurité routière en classe avec l'enseignant titulaire
- 6 heures de pratique en milieu fermé (gymnase ou cour d'école) pour développer les aptitudes motrices et la maîtrise du vélo avec l'enseignant d'éducation physique
- Une sortie sur rue en groupe lors de trajets de 3 à 5 km autour de leur école avec 4 instructeurs qualifiés et rémunérés
- Un examen individuel sur rue accompagné d'instructeurs ou adultes

La participation au programme inclut également :

- Un cahier d'apprentissages théoriques pour chaque élève.
- Des cahiers de situations d'apprentissage et d'évaluation pour les enseignants titulaires et d'éducation physique.
- Un bulletin personnalité pour chaque élève, rendant compte de ses progrès.

Objectifs :
La Commission sur le transport et les travaux publics portant sur la cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain, dans l'optique de la Vision zéro en matière de sécurité routière, recommande d'évaluer la faisabilité d'offrir la formation de Cycliste averti dans toutes les écoles montréalaises, avec ses partenaires.

Actions :

- Vélo Québec offrira le programme dans une centaine de classes montréalaises, sous réserve de confirmation de sources de financement nationales et locales.

Échéancier :

- 50 classes participantes financées par à Ville pour un total de 100 classes à Montréal au cours de l'année scolaire 2018-2019, réparties entre l'automne 2018 et le printemps 2019

Budget total (100 classes montréalaises):

Coûts de déploiement directs (excluant coûts de développement)

REVENUS	
Ville de Montréal	75 000 $
Action-Climat	25 000 $
Québec en forme	20 000 $
Ministère de l'éducation	15 000 $
SAAQ	15 000 $
TOTAL	150 000 $

DÉPENSES	
Coordination	16 000 $
Formation enseignants	5 000 $
Contenus pédagogiques (cahiers)	15 000 $
Préparation des activités sur route (élaboration trajets sécuritaires)	8 000 $
Encadrement des activités sur route par des instructeurs qualifiés	74 000 $
Production de bulletins personnalisés	11 000 $
Évaluation	6 000 $
Frais de gestion	15 000 $
TOTAL	150 000 $

Déploiement de Cycliste averti :

- 2014-2015 : 7 classes et 153 élèves rejoints à Montréal
- 2015-2016 : 26 classes et 518 élèves rejoints à Montréal et en Mauricie
- 2016-2017 : 53 classes dans 4 régions, dont 30 classes à Montréal, soit 600 élèves
- 2017-2018 : 117 classes dans 7 régions, dont 75 classes à Montréal, soit 1409 élèves
- 2018-2019 : voir prévisions dans le tableau ci-dessous

Provenance des écoles et des classes à Montréal	**Écoles 2017-2018**	**Classes 2017-2018**	**Écoles pressenties en 2018-2019**	**Classes pressenties en 2018-2019**
Ahuntsic	3	11	3	10
Baie d'Urfé	1	2	1	2
CDN-NDG				
- CDN	1	4	1	4
- NDG	1	1	2	3
Dollard-des-Ormeaux			1	3
Lachine			1	3
MHM (Mercier-Est)	1	1	1	1
Montréal-Est			1	2
Montréal-Nord	1	3	1	3
Pierrefonds-Roxboro	2	10	3	10
Plateau Mont-Royal	4	10	4	10
Rosemont-PP	3	12	3	12
Saint-Laurent	1	3	2	5
VSMP				
- Villeray	1	2	2	5
- Saint-Michel	1	6	1	10
- Parc-Extension	1	1	1	6
Verdun	1	4	2	6
Westmount	1	5	1	5
TOTAL	**23**	**75**	**31**	**100**

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

CYCLISTE AVERTI
Vélo Québec



Programme Cycliste averti à Montréal

Bilan année scolaire 2017-2018

Table des matières

1) Présentation 3
2) Une formation en 5 étapes 4
3) Partenaires 5
4) Portée du présent document 5
5) Faits saillants 2017-2018 6
6) Bilan 2017-2018 8
6.1 Élèves et milieux scolaires rejoints 8
6.2 Performance des élèves 9
6.3 Territoires desservis 13
6.4 Partenariats : nouveaux mandataires locaux 14
6.5 Instructeurs 15
6.6 Évaluation du programme 19
6.7 Rayonnement du programme 20
7) Bilan financier 27
Annexe - liste des écoles 28

1) Présentation

Le programme Cycliste averti est un programme d'éducation au vélo en milieu scolaire destiné aux élèves de **5e et 6e année du primaire**. Il vise à **qualifier les élèves à se déplacer à vélo de façon sécuritaire et plus autonome dans leur environnement**, pour en faire une génération active, qui optera naturellement pour le vélo dans ses déplacements quotidiens.

Souvent oubliés dans les stratégies pour faire bouger les jeunes, les déplacements actifs sont pourtant une façon simple et naturelle d'inscrire l'activité physique dans son quotidien. Avec le programme Cycliste averti, les élèves regagnent en outre une **autonomie** dont ils ont pu être privés par des environnements peu accueillants ou des parents craintifs. Il les outille pour devenir des citoyens sensibilisés à la cohabitation et des usagers de la route respectueux des autres.

2) Une formation en 5 étapes

Le programme Cycliste averti met à contribution les enseignants titulaires, les éducateurs physiques et les instructeurs formés par Vélo Québec, confiant à chacun un rôle spécifique dans un projet multidisciplinaire excitant.



3) Partenaires

Cycliste averti compte plusieurs partenaires d'envergure, dont :

- Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
- Québec en Forme ;
- La Société de l'assurance automobile du Québec ;
- La Ville de Montréal.

4) Portée du présent document

Cycliste averti est un programme éminemment saisonnier dont **l'essentiel des activités se concrétise en milieu scolaire lors du printemps**, en raison des contraintes météorologiques.

Le présent bilan se veut un complément à l'État des lieux de mai 2018, lequel rendait compte des actions menées en amont de la saison haute du programme, et qui consistaient à :

- Concevoir, formaliser ou améliorer les **outils** nécessaires ;
- Établir des **partenariats** avec des **mandataires** afin d'élargir la portée géographique du programme ;
- **Former** et **accompagner** les mandataires ;
- **Recruter des milieux scolaires** dans les régions participantes ;
- **Recruter et former des instructeurs cyclistes** pour les activités sur route.

Nous invitons à s'y référer pour un portrait complet des actions réalisées au cours de l'année scolaire 2017-2018.

5) Faits saillants 2017-2018

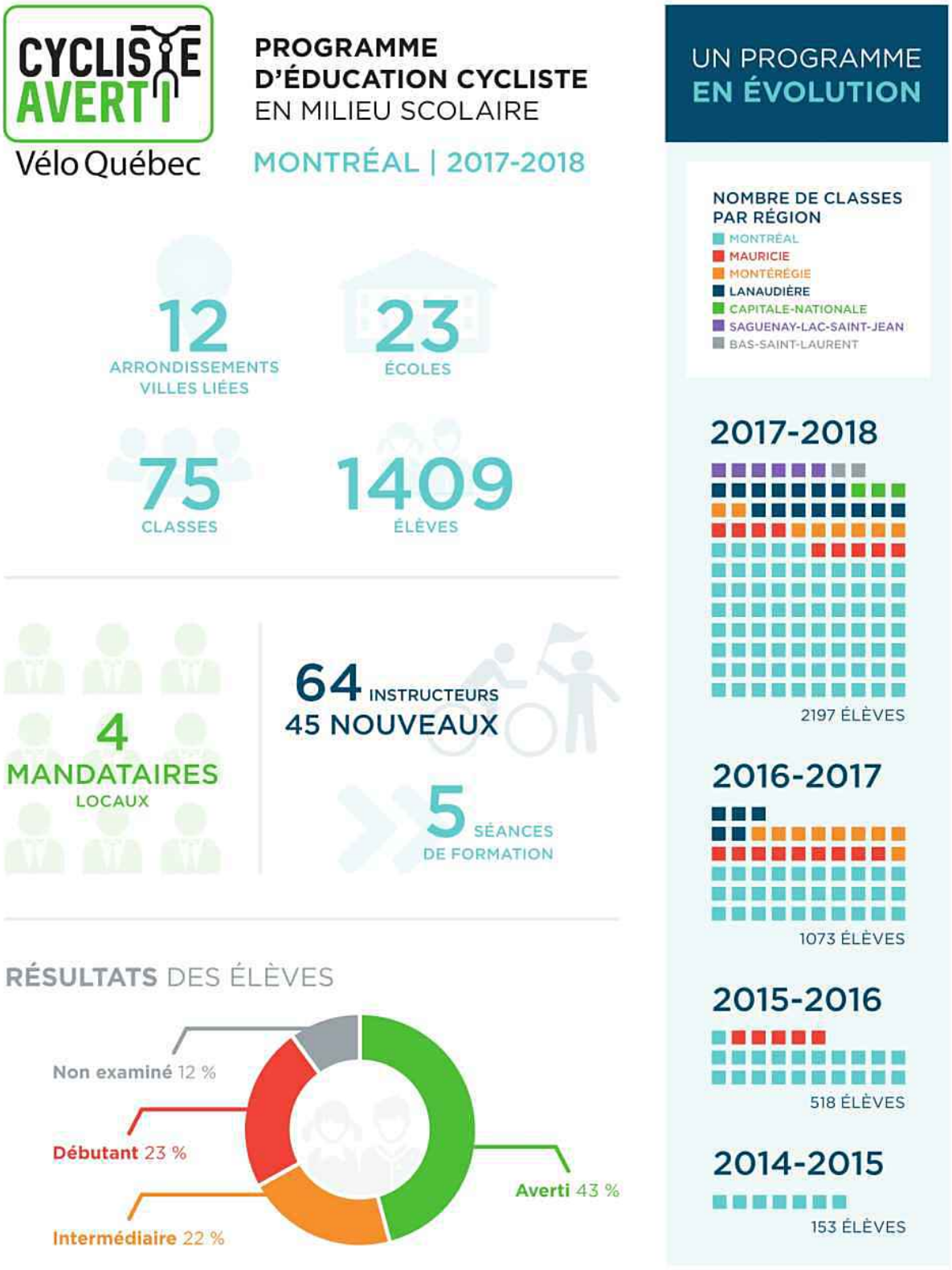

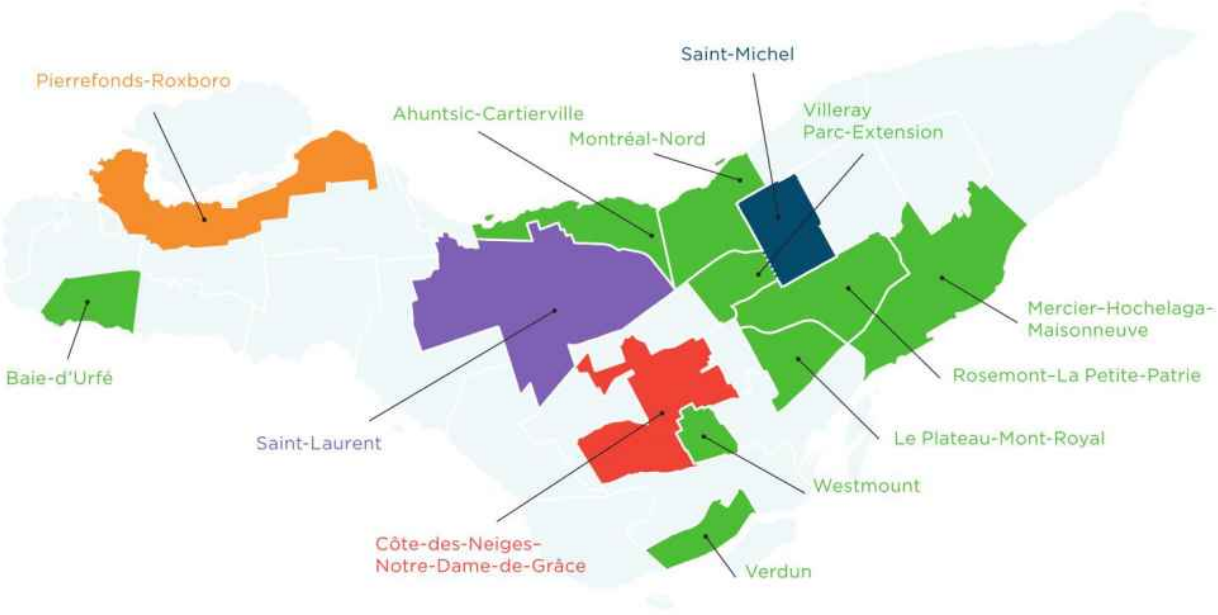

CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	PIERREFONDS-ROXBORO	SAINT-LAURENT	SAINT-MICHEL	AUTRES SECTEURS
offert par PRÉVENTION CDN·NDG	offert par vert cité	offert par vert cité	offert par VÉLORUTION Saint-Michel	offert par VQ Vélo Québec
2 ÉCOLES	2 ÉCOLES	1 ÉCOLE	1 ÉCOLE	17 ÉCOLES
80 ÉLÈVES	168 ÉLÈVES	54 ÉLÈVES	104 ÉLÈVES	1003 ÉLÈVES
5 CLASSES	10 CLASSES	3 CLASSES	6 CLASSES	51 CLASSES
6 INSTRUCTEURS	7 INSTRUCTEURS	11 INSTRUCTEURS	4 INSTRUCTEURS	36 INSTRUCTEURS

6) Bilan 2017-2018

6.1 Élèves et milieux scolaires rejoints

En résumé : 1409 élèves de 75 classes, issus de 23 écoles montréalaises, ont pris part au programme en 2017-2018, soit une augmentation de près de 135%.

Le programme Cycliste averti a connu une croissance importante, en doublant sa portée d'une année sur l'autre. Cette progression est attribuable à :

- Une **intensification des activités** de Vélo Québec, et la consolidation de son équipe.
- L'implication de **quatre nouveaux mandataires locaux** pour répondre à la demande croissante des milieux scolaires. Ces nouveaux mandataires ont pris en charge plus de 30 % des classes montréalaises.
- Un **soutien financier additionnel** du Plateau-Mont-Royal, qui a permis de toucher 5 classes supplémentaires sur son territoire.

Fidéliser les écoles participantes des années précédentes est important, en plus d'en recruter des nouvelles. Parmi les 75 classes participantes de l'année 2017-2018 :

- 28 viennent d'écoles ayant déjà participé par le passé, dont 10 ont été transférées de Vélo Québec à un mandataire local;
- 34 viennent d'écoles nouvellement recrutées par Vélo Québec;
- 13 viennent d'écoles nouvellement recrutées par les mandataires locaux.

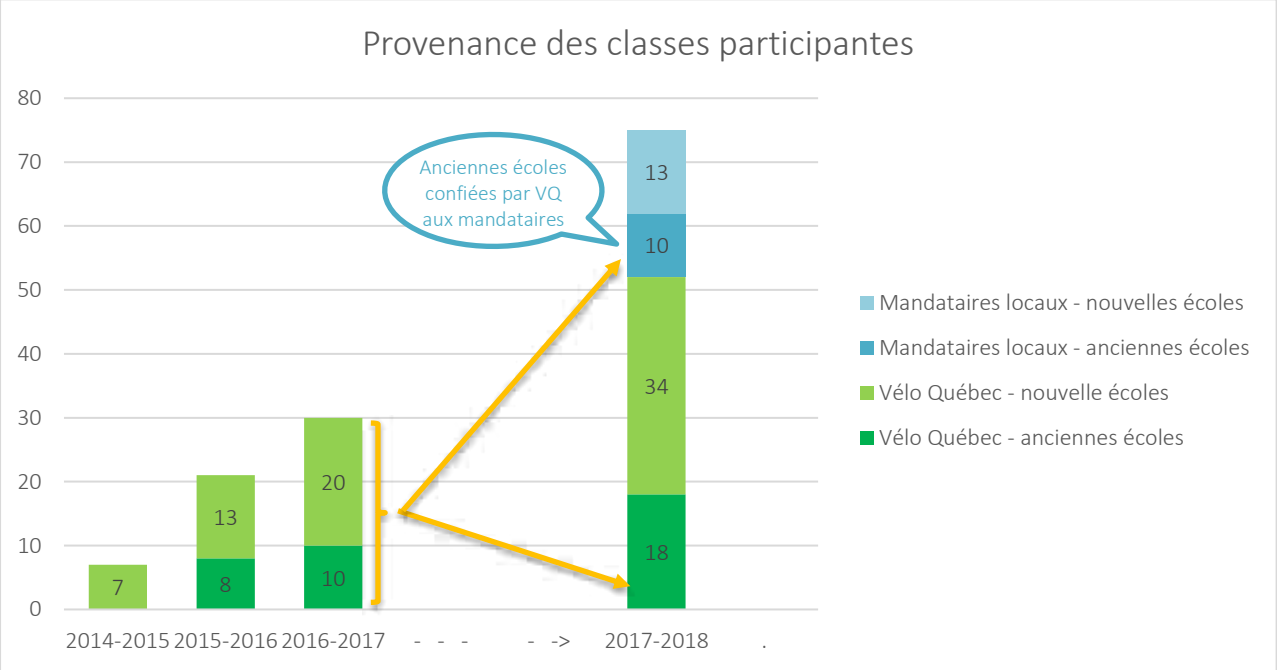

Figure 1 : Fidélisation et recrutement des écoles

6.2 Performance des élèves

En résumé : Les élèves participants ont obtenu les niveaux suivants à l'examen individuel sur route à l'issue du programme :

- 43 % de cyclistes avertis
- 23 % de cyclistes intermédiaires
- 23 % des cyclistes débutants
- 12 % d'élèves n'ayant pas participé à l'examen final sur route

La proportion d'élèves ayant atteint le niveau Cycliste averti reste relativement stable par rapport à l'année précédente, mais une plus grande part des élèves demeure au niveau débutant.

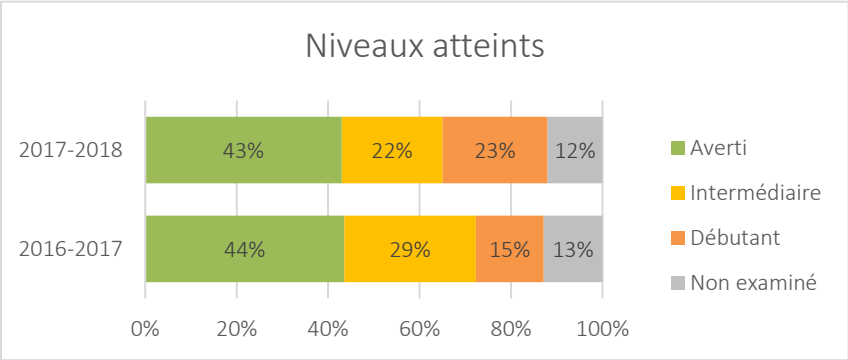

Figure 2 : Niveaux atteints par les élèves au cours des deux dernières années

Les différences observées avec l'année précédente doivent être interprétées avec précaution, car **les critères** utilisés lors de l'examen individuel sur route ont été modifiés. Ceux-ci ont en effet été revus après consultation avec les instructeurs, afin de donner aux élèves et à leurs parents une rétroaction plus pertinente sur les éléments constitutifs d'une conduite sécuritaire à vélo.

Anciens critères :

- Trajectoire
- Allure et freinage
- Signalisation des intentions
- Contacts visuels et interactions
- Assurance, aisance

Nouveaux critères :

- Maîtrise du vélo
- Positionnement sur la route
- Signalisation des intentions
- Vérifications visuelles
- Analyse de l'environnement
- Interactions avec les autres usagers
- Manœuvres complexes

Bien qu'un recalibrage ait été effectué pour maintenir une constance dans les niveaux correspondants, il est possible que certains écarts soient attribuables à ces nouveaux critères.

Quant à l'examen purement théorique, qui clôture le volet d'enseignements en classe, les élèves ont obtenu en moyenne une note de **74 %**.

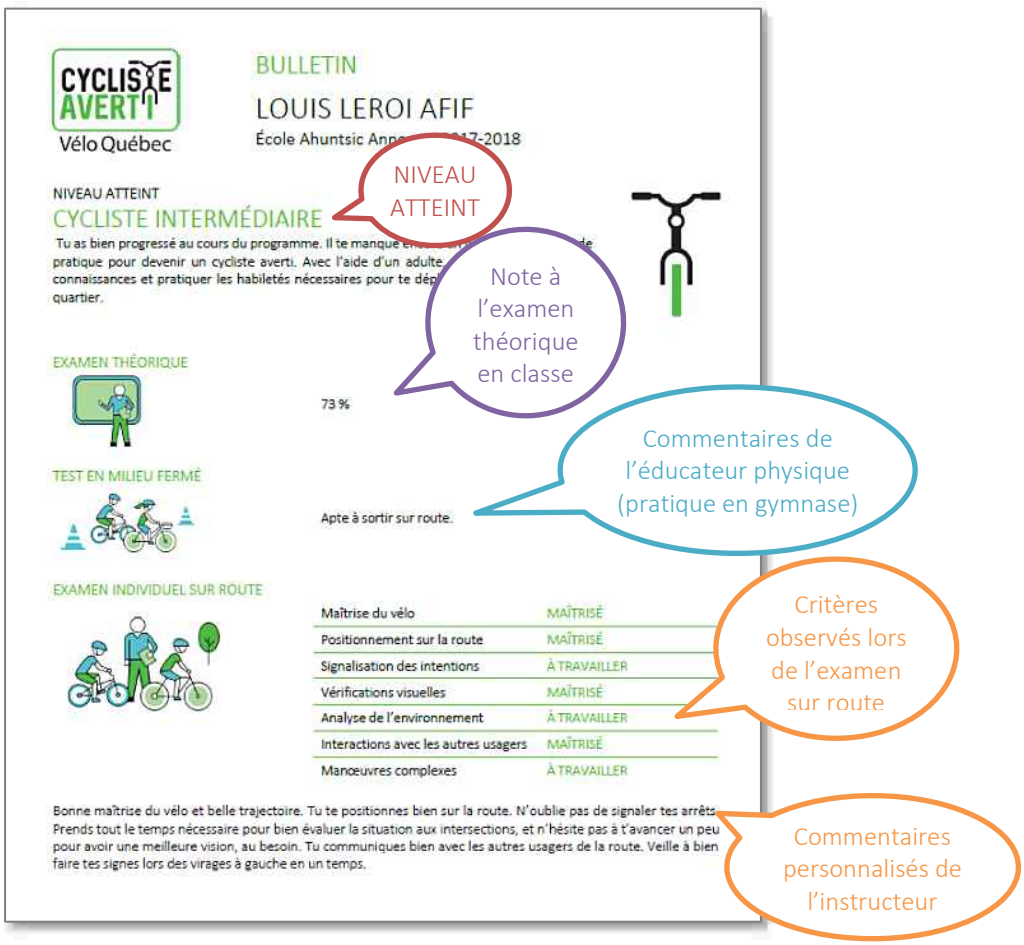

Figure 3 : Exemple de bulletin individuel

Le niveau atteint à l'examen sur route peut connaître de grandes variations, bien que les mêmes équipes d'instructeurs soient responsables de l'évaluation des élèves. Par exemple, parmi les trois écoles montréalaises ci-dessous, situées à moins de deux kilomètres l'une de l'autre, on note de grandes disparités dans les niveaux atteints par les élèves.

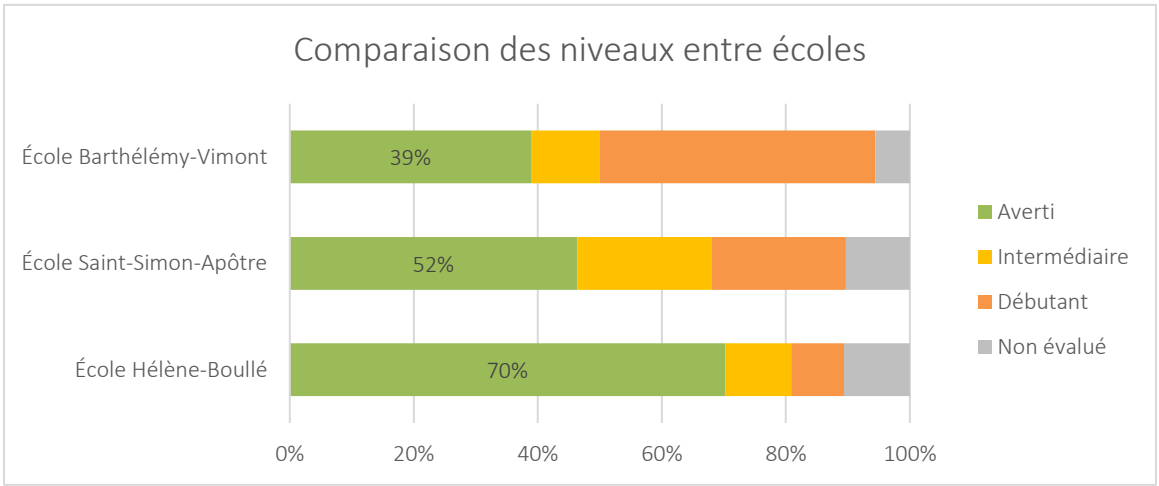

Figure 4 : Comparaison des niveaux atteints entre trois écoles voisines

À l'école Bartélémy-Vimont, la classe participante a beau être spécialisée en triathlon et s'entraîner assez régulièrement au vélo dans le parc adjacent, la clientèle est majoritairement composée de familles nouvellement arrivées au Québec, d'origine sud-asiatique principalement. Les indices de défavorisation de l'école sont tous deux de 10/10. Le quartier de Parc-Extension, où elle est située, comprend peu d'aménagements cyclables, assez récents, la circulation y est très dense et il est donc exigeant d'y circuler.

L'école Saint-Simon-Apôtre affiche également des indices de défavorisation de 10/10, mais se situe dans le quartier d'Ahuntsic, plus calme, résidentiel, composé de maisons unifamiliales.

Quant à l'école Hélène-Boullé, elle est relativement mieux lotie, affichant des indices de défavorisation de 7/10 (IMSE) et de 9/10 (SFR) et se situe dans le quartier de Villeray, plus convivial pour le vélo.



Figure 5 : Trois écoles montréalaises voisines affichant de grandes disparités



Figure 6 : Certains milieux représentent des défis tels, que les élèves doivent faire preuve de très bonnes compétences pour être considérés comme cyclistes avertis, c'est-à-dire sécuritaires et autonomes dans leur milieu

6.3 Territoires desservis

En résumé : Au cours de l'année scolaire 2017-2018, le programme a été offert dans 12 arrondissements ou villes liées de l'île de Montréal.

En 2016-2017, Cycliste averti était déjà offert dans les arrondissements ou villes liées suivants :

- Ahuntsic-Cartierville
- Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Le Plateau-Mont-Royal
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Montréal-Nord
- Pierrefonds-Roxboro
- Rosemont–La Petite-Patrie
- Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- Westmount

En 2017-2018, les arrondissements et villes liées ont à leur tour été rejoints par le programme :

- Baie-D'Urfé
- Saint-Laurent
- Verdun



Figure 7 : Écoles participantes sur l'île de Montréal, prises en charge par Vélo Québec (en bleu) ou ses mandataires (en violet)

6.4 Partenariats : nouveaux mandataires locaux

En résumé : En 2017-2018, quatre mandataires locaux ont pris en charge le déploiement du programme dans leurs quartiers respectifs.

Pour la première fois en 2017-2018, Vélo Québec a conclu des ententes avec **quatre mandataires locaux** afin de leur confier le déploiement du programme dans leurs quartiers respectifs :

- Cyclo Nord-Sud, pour le quartier Saint-Michel;
- Prévention CDN-NDG, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce;
- VertCité - antenne de Saint-Laurent, pour l'arrondissement de Saint-Laurent;
- VertCité - antenne de Pierrefonds-Roxboro, pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Le développement de telles ententes est essentiel pour l'avenir du programme, car Vélo Québec à lui seul peinerait à répondre aux besoins de toutes les écoles montréalaises. Le programme Cycliste averti, avec ses activités sur route et l'implication d'instructeurs, a tout à gagner d'une plus grande proximité entre les écoles et les organismes en charge du programme. De plus, cela favorise des solutions locales (prêt ou entretien des vélos, recrutement d'instructeurs, liens avec les acteurs locaux pertinents) pour répondre au mieux aux besoins des écoles.

La **formation** des nouveaux mandataires et leur **accompagnement** ont constitué une part non négligeable des tâches de Vélo Québec et son équipe tout au long de l'année écoulée. Le nouveau **mode d'emploi** en ligne élaboré à cet effet, et utilisé pour la première fois cette année, a été fort utile pour garantir une application uniforme des méthodes de déploiement et partager à tous les outils nécessaires.

6.5 Instructeurs

En résumé : Les activités sur route du programme Cycliste averti ont été prises en charge par des équipes compétentes constituées de :

- 45 nouveaux instructeurs nouvellement formés lors de cinq sessions de formation
- 19 instructeurs d'expérience formés lors des saisons précédentes ;

Parmi ceux-ci :

- six ont été promus à titre de chefs instructeurs ;
- une nouvelle formatrice d'instructeurs a été formée, en plus de celle déjà active.

6.5.1 Instructeurs

Les instructeurs sont les garants de la sécurité des élèves lors des activités sur route. C'est également avec eux que les élèves apprennent à mettre en pratique toutes les notions de sécurité routière qu'ils ont apprises précédemment en classe. La qualité de l'expérience des élèves repose donc sur la bonne formation et l'expérience des instructeurs.



Figure 8 : Avant de monter en selle, l'instructeur vérifie notamment l'ajustement du casque de chaque élève

Lors du recrutement des instructeurs, on veille donc à sélectionner des candidats qui ont déjà l'**habitude de se déplacer à vélo** et connaissent bien les dynamiques de la route, le partage entre cyclistes et automobilistes. Les candidats ayant des **expériences préalables en animation ou enseignement** auprès des jeunes sont privilégiés. De même, ceux qui détiennent une certification valide en **premiers soins** et/ou des compétences en **mécanique vélo** sont recherchés, car chaque équipe qui intervient sur le terrain doit

comprendre au moins un instructeur qui a ces compétences. De plus, les candidats doivent être prêts à se soumettre à une vérification de leurs antécédents judiciaires, puisqu'ils seront responsables d'un public vulnérable.

La formation des instructeurs est d'une durée de 11 heures, et se répartit en :

- 3 heures de formation théorique ;
- 8 heures de formation pratique sur route.

Les thèmes abordés dans le cahier des instructeurs sont :

- Chapitre 1 : Rôles et responsabilités des instructeurs
- Chapitre 2 : Caractéristiques des jeunes cyclistes
- Chapitre 3 : Prévention des risques chez les jeunes cyclistes
- Chapitre 4 : Équipements et ajustements
- Chapitre 5 : Déplacements sur la route avec un groupe de jeunes
- Chapitre 6 : Examen individuel sur route

Lors de la formation théorique, et ensuite lors de la pratique sur route, les instructeurs apprennent les meilleures pratiques pour assurer la sécurité du groupe lors d'une variété de manœuvres, allant de l'arrêt non prioritaire, à la traverse à avec terre-plein, en passant par l'arrêt toutes directions, le feu rouge, et le virage à gauche en un ou deux temps.

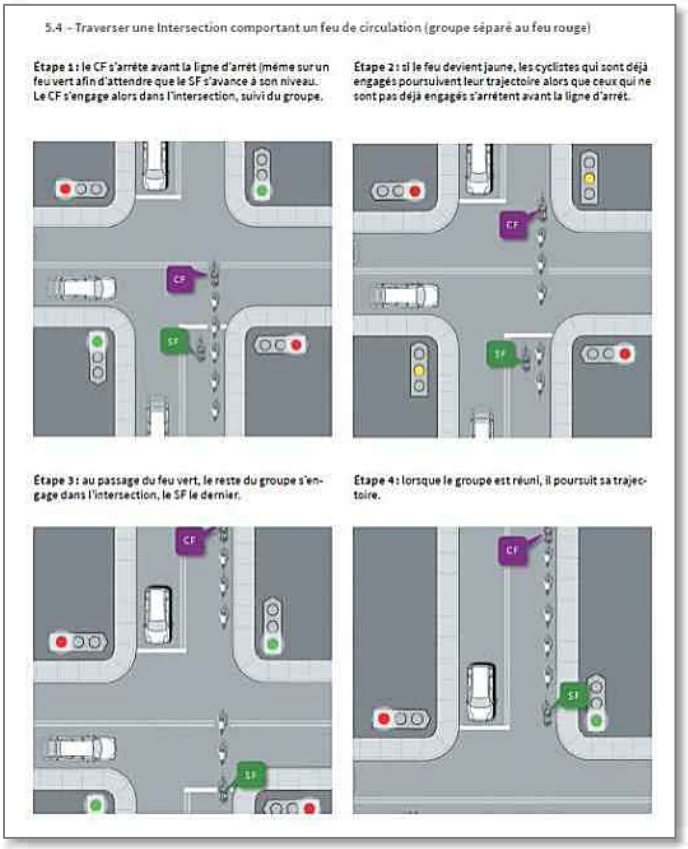

Figure 9 : Encadrement d'un groupe lors du franchissement d'une intersection régie par un feu de circulation.

C'est au mois d'avril que se sont tenues la plupart des formations de nouveaux instructeurs. Ainsi, les équipes furent prêtes à intervenir dès les premiers beaux jours du mois de mai pour encadrer les activités sur route dans les écoles. La saison de météo clémente coïncidant avec l'année scolaire est si courte !



Figure 10 : Les instructeurs gardent le sourire lors de la formation, malgré la pluie froide d'avril

6.5.2 Chefs instructeurs

Le rôle de chef instructeur est spécifique aux équipes intervenant sous la houlette de Vélo Québec. Compte tenu du nombre élevé d'écoles prises en charge, et par conséquent du nombre d'instructeurs amenés à intervenir simultanément sur le terrain au cours d'une même journée (jusqu'à 20 personnes), il n'était plus possible d'affecter un membre du personnel permanent de Vélo Québec lors de chacune des activités sur route. Bien en amont de la saison haute, des instructeurs d'expérience, agissant depuis un à trois ans déjà, ont été identifiés et formés afin d'**assurer la coordination des équipes d'instructeurs lors de chaque activité sur route**. Chaque chef instructeur était équipé de tout le matériel nécessaire (dossards, fanions, matériel de mécanique et de premiers soins) et se rendait donc dans les écoles qui lui étaient assignées. Ce mode de fonctionnement a offert pleinement satisfaction et sera reconduit au cours des prochaines années.



Figure 11 : La cheffe instructrice s'assure que le vélo est ajusté à la bonne taille, avant le départ du groupe

6.5.3 Formateurs d'instructeurs

La croissance du programme signifie aussi que les trois formateurs d'instructeurs déjà qualifiés ne suffisent plus à **répondre aux besoins de formation d'instructeurs** qui se concentrent toutes au mois d'avril. C'est pourquoi deux instructrices d'expérience ont été identifiées, dont une à Montréal, pour devenir formatrices. Fortes de leurs expériences préalables, cette année, elles ont pu compléter leurs stages et leurs examens. Elles sont donc désormais opérationnelles, et peuvent se joindre aux trois formateurs déjà actifs pour répondre aux besoins futurs de formation dans les quartiers où le programme est déployé.



Figure 12 : L'instructeur ou l'instructrice, sourire au visage, veille aussi au plaisir des élèves !

6.6 Évaluation du programme

En résumé : Les activités d'évaluation du programme sont en cours :

- Pour l'évaluation d'impact, l'ensemble des données sont recueillies et sont en cours d'analyse ;
- Pour l'évaluation de la mise en œuvre, la plupart des données sont recueillies ou en voie de l'être ;
- Les activités d'observation sur le terrain ne seront réalisées que lors de l'année scolaire prochaine.

L'analyse des données récoltées sera complétée vers la fin de l'automne 2018.

6.6.1 Évaluation des impacts

L'évaluation des impacts du programme cherche à mesurer les quatre indicateurs suivants :

- L'utilisation du vélo par les élèves (durée et fréquence d'utilisation)
- Les connaissances et comportements des élèves (sentiment de compétence, connaissances et comportements à vélo)
- Les perceptions des parents (autorisation de la pratique du vélo pour leurs enfants, attitudes)
- Les impacts sur le milieu (autres initiatives en lien avec le vélo, stationnements vélo à l'école)

Ces impacts sont principalement mesurés à l'aide des outils suivants :

- Questionnaire pré-programme auprès des élèves
- Questionnaire post-programme auprès des élèves
- Questionnaire pré-programme auprès des parents
- Questionnaire post-programme auprès des parents

En date du présent rapport, la **collecte de ces données est complétée**. Des prix ont été tirés parmi les répondants afin de stimuler la réponse aux différents sondages. L'**analyse des données est en** cours et les résultats en seront connus à la fin de l'été.

6.6.2 Évaluation de la mise en œuvre

L'évaluation de la mise en œuvre a pour but d'évaluer :

- La structure et le contenu de la formation
- La qualité et la conformité de la livraison du programme
- Les modalités de déploiement du programme (facilité de déploiement, efforts)
- Le soutien aux partenaires (mandataires, instructeurs et enseignants)

Les outils utilisés pour évaluer ces indicateurs sont essentiellement :

- Questionnaire aux enseignants
- Questionnaire aux instructeurs
- Entrevues dirigées ou groupe de discussion avec les mandataires
- Observations sur le terrain (en classe, gymnase ou lors des sorties)

En date du présent rapport, la **collecte de données est en partie réalisée** et l'**analyse est en cours**, à l'exception des observations sur le terrain qui ne seront réalisées qu'au cours de l'année scolaire prochaine.

Une fois l'ensemble des données d'évaluation analysées, un rapport sera rédigé et, le cas échéant, des recommandations seront émises.

6.7 Rayonnement du programme

En résumé : Depuis avril, le programme Cycliste averti a rayonné grâce à :

- Un évènement de lancement en présence de la ministre de l'Environnement;
- 19 articles, vidéos ou entrevues radio ou télé dans divers médias;
- Des mentions dans les médias sociaux de Vélo Québec ayant rejoint plus de 15 000 personnes;
- Des invitations aux élus locaux.

6.7.1 Évènements de lancement de saison

Le printemps 2018 fut l'occasion de souligner d'importants partenariats et soutiens qui permettent au programme Cycliste averti de se déployer à la hauteur de l'intérêt qu'il suscite. Ce fut fait, en particulier, lors d'un **lancement officiel** de la saison printanière le 11 mai, dans une école montréalaise, en présence de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Isabelle Melançon. Celle-ci a pu prendre la parole au nom du MDDELCC, mais aussi du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de la Société de l'assurance automobile du Québec, les trois organismes provinciaux qui soutiennent Cycliste averti.



Figure 13 : Mme la ministre Isabelle Melançon échange avec les jeunes cyclistes avertis de l'école Sainte-Louise-de-Marillac

Des représentants de la SAAQ, de Québec en Forme et de la ville de Montréal étaient également présents pour réitérer leur soutien au programme.



Figure 14 : Les partenaires réunis lors du lancement officiel de la saison le 11 mai 2018 :
Michel Lambert et Denise Fillion, instructeurs Cycliste averti,
Jean-François Pronovost, vice-président, développement et affaires publiques chez Vélo Québec
Isabelle Melançon, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
Suzanne Lareau, présidente-directrice générale de Vélo Québec,
Benoit-Hugo St-Pierre, directeur développement des affaires et partenariats à Québec en Forme,
Jean-François Rémillard, vice-président affaires publiques, Société de l'assurance automobile du Québec,
Marianne Giguère, conseillère associée au développement durable et aux transports actifs,
Sylvain St-Amand, président du Conseil d'établissement de l'école,
Ben Valkenburg, commissaire scolaire du Plateau-Mont-Royal, représentant la Commission scolaire de Montréal,
Myriam Scalzo, directrice de l'école Sainte-Louise-de-Marillac,
François Bouchard, enseignant en éducation physique et à la santé,
Éric Alan Caldwell, responsable de l'urbanisme, du transport et de l'Office de consultation publique de Montréal

6.7.2 Retombées médiatiques

Les évènements de lancement ont contribué à faire parler du programme. Voici la revue de presse de Cycliste averti depuis l'état des lieux d'avril 2018 :

Date	Média	Titre
16 avril	Le Plateau (Métro)	De nouveaux projets dans les écoles du Plateau
19 avril	Ville à vélo (Vélo Mag)	Cycliste averti : Premiers tours de roue vers l'autonomie
11 mai	Le Plateau (Métro)	Apprendre aux jeunes à se déplacer de façon sécuritaire à vélo
11 mai	RDI Matin	Éducation cycliste en milieu scolaire
11 mai	Gravel le matin	Mention
11 mai	Le Soleil	450000 $ pour Vélo Québec
11 mai	L'Avantage	Des élèves formés à la pratique sécuritaire du vélo
11 mai	FM 93	
11 mai	V-télé	Cycliste averti Pour la sécurité des jeunes sur les routes
11 mai	HuffPost	Une jeune élève vole la vedette à la ministre de l'Environnement
11 mai	100 degrés	Vélo Québec lance la 4e saison du programme Cycliste averti avec le vent dans les voiles
14 mai	M103, 5 FM	Un soutien financier de 450000 $ accordé à Vélo Québec pour Cycliste averti
24 mai	M103, 5 FM	Initier les jeunes au vélo avec Para'S'Cool dans Lanaudière
24 mai	LanauWEB	Le programme Cycliste averti à Joliette de retour pour une deuxième année !
30 mai	Beakfast Television Montreal	Teaching students bicycle safety
1er juin	L'action	Les jeunes cyclistes avertis se multiplient
13 juin	Radio Canada Bas-Saint-Laurent	De jeunes cyclistes avertis formés à Sainte-Luce
22 juin	Radio Canada Première — Édition régionale	Le programme Cycliste averti de Vélo Québec dans la région
Juillet-août	Vélo Mag	Cycliste averti : Premiers tours de roue vers l'autonomie





Figure 15 : Entrevue à RDI Matin, segment vidéo à V-télé

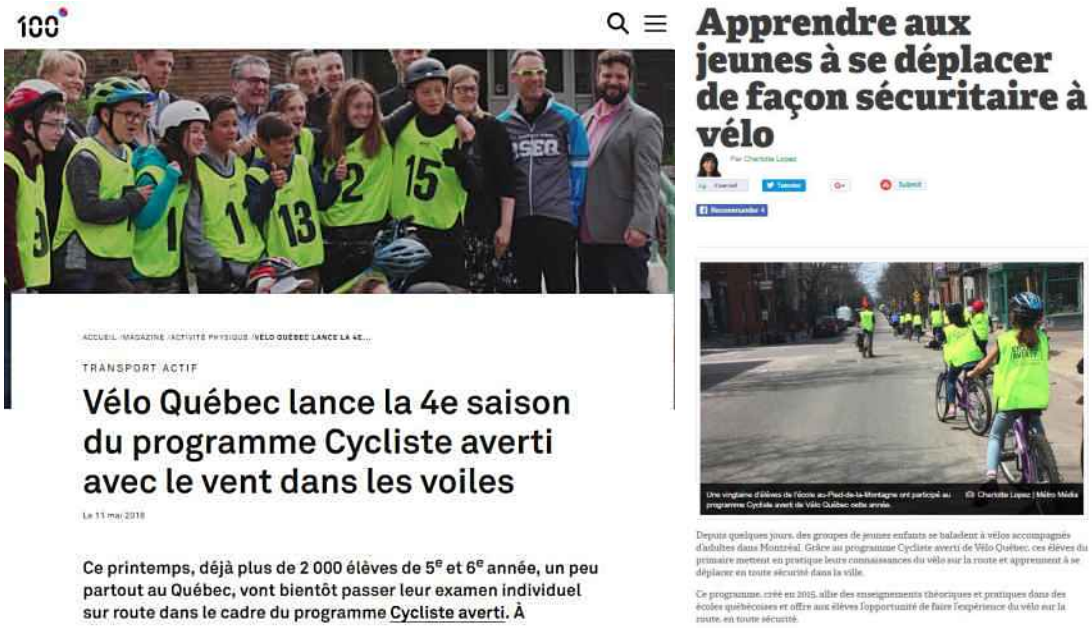

Figure 16 : Article de 100 degrés et le Plateau (Métro)



Figure 17 : Articles de LanauWEB et ICI Bas-Saint-Laurent



Figure 18 : Entrevue des élèves de l'école Saint-Léon-de-Westmount à Breakfast TV

Le programme a également fait l'objet d'articles dans les publications de Vélo Québec, dont le magazine Ville à vélo du printemps 2018 et le numéro de juillet août du magazine Vélo Mag.


DOSSIER

GRANDIR À VÉLO

Un million de jeunes Québécois de 3 à 17 ans, donc 69 % de cette tranche d'âge, ont fait du vélo en 2015 (*L'état du vélo au Québec*, étude de Vélo Québec réalisée tous les cinq ans). Bonne nouvelle: la baisse constatée lors des analyses précédentes s'est arrêtée. Que ce soit pour aller à l'école, visiter des amis, pratiquer un sport, le vélo fait définitivement partie de la vie quotidienne des jeunes Québécois. Il faut dire que de multiples incitations les poussent à adopter le vélo. Voici un état des lieux de la situation, et de multiples avenues pour que les enfants et les petits enfants des lecteurs et lectrices de *Vélo Mag* adoptent le vélo.

Cycliste averti

Premiers tours de roue vers l'autonomie

Un sentiment d'autonomie, des parents moins craintifs, des progrès dès la première sortie sur route, des supports à vélos bondés: voilà quelques-uns des effets positifs du programme Cycliste averti, une initiative imaginée par Vélo Québec en vue de mieux outiller les jeunes du troisième cycle du primaire.

SARAH-ÉMILIE NAULT

« L'objectif du programme Cycliste averti est simple : préparer les jeunes à être des cyclistes autonomes sur la route, énonce Magali Bebronne, chargée de projets chez Vélo Québec. Nous souhaitons qu'ils acquièrent la compétence de savoir bien circuler à vélo, dans le but qu'ils deviennent des usagers de la route responsables et sécuritaires lors de leurs déplacements. »

Lancé par Vélo Québec sous forme de projet pilote en 2015, Cycliste averti a d'abord touché 150 élèves montréalais du troisième cycle du primaire. Dès la deuxième année, le programme s'est étendu à l'extérieur de Montréal, la Mauricie était la deuxième région à se joindre à l'aventure. Aujourd'hui, Cycliste averti forme aussi des jeunes de Lanaudière, du Saguenay, du Bas-Saint-Laurent, de Québec et des environs de Beauport. « Notre cible est que, d'ici

VÉLO MAG | 25 |

Figure 19 : Article dans Vélo Mag, juillet-août 2018

6.7.3 Présence en ligne

Tant les évènements de lancement que les articles ou reportages sur le programme furent de bonnes occasions de communiquer au sujet du programme sur les comptes de **médias sociaux** de Vélo Québec. Depuis mai, plus de **15000 personnes** ont ainsi été rejointes par des publications sur Facebook, suscitant quelque 370 interactions, sans compter la portée des publications faites sur Twitter. Ces publications furent aussi l'occasion de souligner le soutien des principaux partenaires et de les en remercier.

En outre, la **page web** du programme Cycliste averti a enregistré quelque **4700 visites** de la part de près de 3700 visiteurs uniques au cours de la dernière année.



Figure 20 : Publications sur le compte Facebook de Vélo Québec

6.7.4 Invitations aux élus

À plusieurs reprises, les **élus locaux** (conseilleurs municipaux, conseillers d'arrondissement) des écoles participantes ont été invités par Vélo Québec à se joindre aux activités sur route de Cycliste averti, ce qui leur a permis de mieux comprendre le fonctionnement du programme et d'en observer les effets directs sur leurs jeunes citoyens. Ces élus ont ensuite souvent partagé leur expérience sur les médias sociaux, et leur large audience a ainsi pris connaissance de l'existence du programme, ce qui s'est traduit par des contacts supplémentaires avec de nouvelles écoles dans les quartiers touchés.

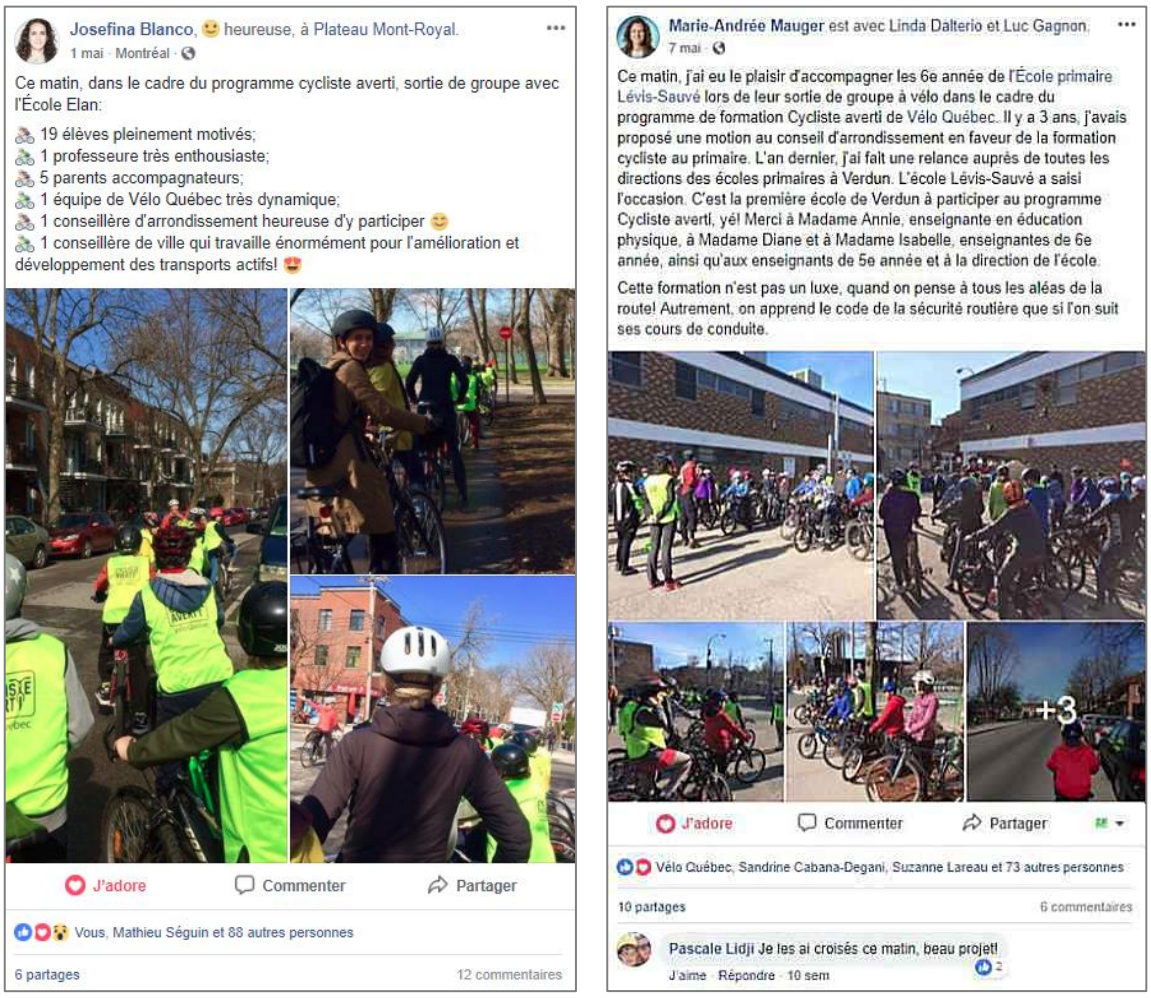

Figure 21 : Des élues enthousiastes ont partagé leur expérience sur leurs comptes de médias sociaux

7) Bilan financier

VÉLO QUÉBEC ASSOCIATION
« DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME CYCLISTE AVERTI »
2017-2018*

	2018
PRODUITS	
Ville de Montréal	75 000
	75 000
CHARGES	
Salaires et charges sociales	30 201
Honoraires professionnels	24 426
Transport et communications	14 659
Achat matériels	2 559
Frais d'administration	3 155
	75 000
EXCÉDENTS DES PRODUITS SUR LES CHARGES	0

Annexe - liste des écoles

Municipalité	École	Classes
Ahuntsic - Cartierville	Ahuntsic Annexe	4
	Saint-Benoît	2
	Saint-Simon-Apôtre	5
Baie d'Urfé	Joseph-Henrico	2
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Étoile-Filante	1
	Simonne-Monet	4
Mercier - Hochelaga - Maisonneuve	Sainte-Louise-de-Marillac	1
Montréal-Nord	Sainte-Colette	3
Plateau-Mont-Royal	Arc-en-Ciel	1
	Au-Pied-de-la-Montagne	4
	Élan	3
	Paul-Bruchési	2
Pierrefonds - Roxboro	Perce-Neige	7
	Thorndale	3
Rosemont-la-Petite-Patrie	Le Vitrail	1
	Notre-Dame-du-Foyer	2
	Sainte-Bernadette-Soubirous	9
Saint-Laurent	Laurentide	3
Verdun	Lévis-Sauvé	4
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Barthélémy-Vimont	1
	Hélène-Boullé	2
	Saint-Noël-Chabanel	6
Westmount	Saint-Léon-de-Westmount	5

Vélo Québec
ASSOCIATION

Pourquoi Montréal doit investir dans le programme Cycliste averti?

Le programme Cycliste averti apprend aux élèves de 5e et 6e année à se déplacer à vélo de façon sécuritaire et autonome. Il allie des enseignements théoriques et pratiques et offre aux élèves l'opportunité de faire l'expérience du vélo sur la route, en toute sécurité. Cycliste averti a démarré en 2015 à Montréal et se déploiera au cours des prochaines années, grâce à un financement local et national, dans dix à douze régions du Québec.

En 2017, le support de la Ville de Montréal au programme Cycliste averti a été identifié comme un des premiers partenariats s'inscrivant dans le contexte d'une stratégie **Vision zéro**. Une reconnaissance, en quelque sorte, de la valeur d'un programme qui vise à former de meilleurs cyclistes, oui, mais également de meilleurs utilisateurs de la route tout au cours de leur vie, peu importe le moyen de transport utilisé. C'est le pari qu'ont pris les pays scandinaves il y a plusieurs années et qui contribue aujourd'hui à améliorer le bilan routier dans ces pays. En trois ans seulement, le programme Cycliste averti a connu une croissance impressionnante, une croissance que lui ont permis ses bailleurs de fonds, bien sûr, et que lui a permis aussi la capacité de Vélo Québec à mobiliser le milieu scolaire et à mettre en place une étonnante équipe d'instructeurs et de partenaires qualifiés.

La participation de Montréal à Cycliste averti a été motivée par son adhésion à la Vison zéro, mais aussi par des objectifs que s'est fixée l'administration montréalaise à l'égard d'enjeux environnementaux et de santé publique à l'intérieur de son plan **Montréal durable 2016-2020** :

•Cible 3 : atteindre une part modale, à la pointe du matin, de 55% pour les déplacements à pied, à vélo et en transport en commun d'ici 2021;

•Cible 10 : Réduire de 10% la sédentarité de la population de l'île de Montréal d'ici 2025.

Pour l'année 2017-2018, la contribution de la Ville de Montréal a représenté 13% du budget total d'opération de Cycliste averti à l'échelle du Québec. Cela a permis de rejoindre 55 classes, dont cinq financées par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. À cela, se sont ajoutées 20 classes financées à 100% par les bailleurs de fonds de niveau national, une contribution d'une valeur de 30 000$ surpassant largement celles dont ont bénéficié les autres régions du Québec. En plus, Montréal a pu profiter de l'expertise développée au cours du projet-pilote de Cycliste averti en 2014-2015, ce qui constitue une valeur ajoutée pour la ville. Enfin, compte tenu de la demande croissante des milieux scolaires, et pour ne pas perdre le momentum à Montréal, nous avons pris la décision cet automne d'offrir le programme dans 17 classes, sans attendre le soutien de la ville. Ce sont déjà plus de 300 élèves qui seront formés en ce début d'année scolaire.

Le rapport d'activités livré à la Ville de Montréal témoigne du succès du programme Cycliste averti. Le défi de toucher à terme tous les jeunes du niveau primaire (109 500 actuellement scolarisés sur l'Île de Montréal) est colossal et c'est la raison pour laquelle la participation récurrente de grands partenaires dont la Ville de Montréal est essentielle.

Une part du financement est déjà assurée par Québec en forme (jusqu'en 2019) et Action-Climat (jusqu'en 2020). Des demandes de financement sont également en cours pour que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) renouvellent leur soutien pour les années à venir. De plus, Vélo Québec a identifié Cycliste averti comme un programme phare qui pourra bénéficier de dons privés et d'une importante contrepartie de Québec dans le cadre du futur programme de financement Placement loisir.

Vélo Québec remporte le concours *Dans l'oeil de l'AQTr 2017* pour son programme Cycliste averti!



Montréal, le 6 avril 2017 – En cette année de 50e anniversaire, **Vélo Québec** est fier d'avoir remporté le concours *Dans l'œil de l'AQTr 2017* de l'Association Québécoise du Transport dans la catégorie « Innovation - Projet » pour son programme **Cycliste averti,** qui touchera 3000 élèves de 11 régions en 2019. Alors que débute la troisième saison de déploiement du programme dans les écoles primaires du Québec, le jury a su reconnaître l'importance d'éduquer nos jeunes générations à la pratique autonome et sécuritaire du vélo comme mode de déplacement.

À l'approche des beaux jours, quelque 1100 jeunes de 10 à 12 ans de cinq régions ont débuté les apprentissages qui les mèneront bientôt à pédaler dans leur quartier en toute sécurité. Dans le cadre du programme Cycliste averti, ils apprennent en classe toutes les notions de sécurité routière qui leur seront nécessaires, et leurs éducateurs physiques les aident à développer leurs habiletés à vélo. Dès le mois de mai, les élèves participants prendront part à une sortie sur route, puis un examen individuel au cours duquel ils devront montrer qu'ils sont aptes à circuler sur le réseau routier de façon sécuritaire et autonome. Ils se verront remettre un bulletin personnalisé rendant compte de leurs progrès.

Dans sa troisième année de déploiement, le programme Cycliste averti, qui était offert aux écoles de l'île de Montréal et de la Mauricie en 2016, gagne trois régions supplémentaires cette année, soit Lanaudière, la Montérégie et la Capitale-Nationale. Vélo Québec s'appuie sur l'expertise et le dynamisme de ses partenaires régionaux pour rendre le programme accessible plus largement : l'URLS de Mauricie, Para'S'cool (Lanaudière), le Centre National de Cyclisme de Bromont (Montérégie) et Accès Transport Viables (Capitale-Nationale).

La distinction remise par l'Association Québécoise du Transport (AQTr) reconnaît que l'avenir du transport passe aussi par nos jeunes générations, le développement de leur autonomie et leur adhésion aux modes de déplacement actifs, dont le vélo. Les jeunes participants deviennent ainsi des cyclistes responsables, mais aussi, éventuellement, de meilleurs conducteurs. Selon l'État du vélo au Québec publié par Vélo Québec en 2015, ce sont pas moins de un million d'enfants qui pratiquent le vélo au Québec, dont 660 000 à des fins de transport.

À propos du programme Cycliste averti
Vélo Québec compte sur le soutien réitéré de la Société de l'assurance automobile du Québec et de Québec en forme, ainsi que celui de MEC et de la Direction de Santé Publique, qui soutiennent le déploiement du programme à Montréal. Notons que plusieurs municipalités contribuent aussi au programme dans leur milieu : les villes de Westmount, Bromont et Joliette montrent ainsi qu'elles croient à l'importance de former dès leur jeune âge les citoyens à être des usagers de la route responsables.

À propos de Vélo Québec
Fondé en 1967, Vélo Québec a pour mission de promouvoir le vélo à des fins de transport, de loisir et de tourisme, et ce, afin d'améliorer la qualité de vie de tous. Alors que son expertise est aujourd'hui reconnue à travers la communauté cycliste internationale, Vélo Québec célèbre cette année 50 ans d'action cycliste. www.velo.qc.ca

-30-

Renseignements
Vélo Québec
Stéphanie Couillard
Attachée de presse
514 521-8356, poste 358 | Cell. 514 942-0743
scouillard@velo.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181637002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 75 000 $ à Vélo Québec pour offrir la formation Cycliste averti dans des écoles primaires de Montréal – Approuver la convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIRR 1181637002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-29

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.001

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1181179012

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Désigner les secteurs de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, de la SDC Quartier Fleury Ouest ainsi que de la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon pour la mise en oeuvre du PR@M-Commerce en 2019.

Il est recommandé :
de désigner les trois secteurs ci-dessous pour la mise en oeuvre du PR@M-Commerce en 2019.

1. Société de développement du boulevard Saint-Laurent;
2. SDC Quartier Fleury Ouest;
3. SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-11-21 10:16

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181179012**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Désigner les secteurs de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, de la SDC Quartier Fleury Ouest ainsi que de la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon pour la mise en oeuvre du PR@M-Commerce en 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel concerne le Programme Réussir@Montréal - Commerce. Il s'agit d'un programme dédié aux commerçants et aux propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de mettre en valeur leur artère commerciale. Les regroupements informels, les associations volontaires et les sociétés de développement commercial (SDC) de l'agglomération peuvent bénéficier du soutien proposé par le Programme.
Le conseil d'agglomération a adopté une résolution relative aux conditions et critères de sélection sur la base desquelles des secteurs peuvent être désignés par le comité exécutif. Ces conditions et critères sont énumérés au document joint au présent dossier intitulé « Conditions et critères de sélection des secteurs désignés par le comité exécutif aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) ».

La désignation par le comité exécutif permettra le lancement du volet relatif à la réalisation de diagnostics et de plans d'action commerciaux et d'analyses relatives au cadre bâti. Ultérieurement, les secteurs visés feront l'objet d'une ordonnance du comité exécutif afin de fixer la date à laquelle le volet des subventions à la rénovation du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) commencera à s'appliquer (réf.: RCG 15-082, article 4).

Des demandes concernant sept secteurs commerciaux ont été soumises au Service du développement économique à la suite d'un appel de candidatures visant la désignation de secteurs commerciaux pour 2019. Puisque les fonds affectés au programme ne permettent de répondre favorablement qu'à trois des candidatures reçues, la désignation des secteurs commerciaux doit se faire à la suite de la recommandation d'un comité de sélection mis en place par la directrice du Service du développement économique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0719 (26 novembre 2015) : adoption du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) - Approbation des conditions et des critères de sélection sur la base desquels des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.
CE15 1924 (21 octobre 2015) : approbation du réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Commerce - ajustement à cette fin de la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018.

DESCRIPTION

Les sept demandes de désignation de secteurs commerciaux reçues ont été soumises au comité de sélection qui a été mis en place. Ce dernier était formé de professionnels du Service du développement économique et du Service de la mise en valeur du territoire, experts en développement économique, en design et en urbanisme.
Le comité de sélection a évalué chacune des demandes reçues sur la base des critères de sélection approuvés par le conseil d'agglomération, soit :

1. la faiblesse du secteur commercial, son besoin de redynamisation ou de consolidation et son degré d'importance dans la structure organisationnelle de la fonction commerciale montréalaise comptant pour 30 % du pointage global;
2. les moyens préconisés pour favoriser la participation des commerçants et des propriétaires comptant pour 40 % du pointage global;
3. la complémentarité avec des interventions privées ou publiques comptant pour 30 % du pointage global.

JUSTIFICATION

Suite aux délibérations du comité de sélection, les dossiers de demande de désignation pour les secteurs de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, de la SDC Quartier Fleury Ouest ainsi que de la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon ont obtenu les trois meilleurs pointages. Les résultats obtenus pour ces trois secteurs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

SECTEUR	POINTAGE
Société de développement du boulevard Saint-Laurent, arrondissement du Plateau-Mont-Royal	82,6
SDC Quartier Fleury Ouest, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	77,6
SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie	73,8

Le PR@M-Commerce contribuera à améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens et des travailleurs ainsi qu'au développement économique local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1151179004 et ont fait l'objet des approbations requises par le comité exécutif le 21 octobre 2015 (CE15 1924).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Commerce encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, qu'il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en terme de commerces, et puisque les travaux couverts par la

subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter la résolution requise aura pour effet de ne pas mettre en application le PR@M-Commerce dans les secteurs commerciaux identifiés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2019 : Informer les responsables des SDC et des arrondissements de la décision.

- Janvier 2019 : Débuter la collaboration avec les représentants des SDC et les responsables municipaux locaux afin d'y réaliser les diagnostics et les plans directeurs prévus au programme.
- Printemps / Été 2019 : Adoption par le comité exécutif des ordonnances fixant les dates auxquelles le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) commencera à s'appliquer dans chacun des secteurs désignés pour le volet des subventions à la rénovation.
- Printemps / Été 2019 : Début des périodes d'inscription pour l'obtention d'une subvention à la rénovation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François-Xavier TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-16

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514 868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-11-18

CONDITIONS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES SECTEURS DÉSIGNÉS PAR LE COMITÉ EXECUTIF AUX FINS DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS RELATIVES À LA REVITALISATION DES RUES COMMERÇANTES (PROGRAMME RÉUSSIR@MONTRÉAL – COMMERCE)

SECTION I
CONDITIONS

1. Une société de développement commercial constituée conformément aux articles 458.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif est implantée dans le secteur commercial à désigner.

2. La société de développement commercial ou le regroupement de gens d'affaires a présenté un dossier de candidature à la suite d'un appel de candidatures du Service du développement économique visant la désignation de secteurs commerciaux aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082).

SECTION II
CRITÈRES DE SÉLECTION

3. Dans le cas où les fonds affectés au programme ne permettent pas de répondre favorablement à toutes les candidatures reçues pour une année donnée, la désignation des secteurs commerciaux doit se faire à la suite de la recommandation d'un comité de sélection mis en place par le directeur. Celui-ci est composé d'experts provenant de différents domaines, notamment : le design, l'aménagement, l'architecture et le marketing.

La désignation des secteurs commerciaux doit se faire conformément aux critères énoncés dans le tableau suivant :

CRITÈRES (ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION)	**POINTAGE**
1. Faiblesse du secteur commercial, son besoin de redynamisation ou de consolidation et son degré d'importance dans la structure organisationnelle de la fonction commerciale montréalaise, notamment : - dynamique commerciale - aménagement urbain - état des façades - redressement ou consolidation à envisager	30 %

2. Moyens préconisés pour favoriser la participation des commerçants et propriétaires, notamment : - stratégie de mobilisation - communication - soutien aux membres - rôle et responsabilités en lien avec la mise en œuvre du programme	40 %
3. Complémentarité avec des interventions privées ou publiques, notamment : - aménagement du domaine public - programme triennal d'immobilisation - revitalisation urbaine intégrée - grands projets - investissements pressentis	30 %

GDD1151179004

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 30.002

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1183693019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures souterraines du futur prolongement de la rue Jean-Nicolet, dans le cadre du projet résidentiel du Domaine Renaissance.

IL EST RECOMMANDÉ AU COMITÉ EXÉCUTIF :
D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines du futur prolongement de la rue Jean-Nicolet, dans le cadre du projet résidentiel du Domaine Renaissance.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-12-06 09:40

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 décembre 2018	Résolution: CA18 13 0344

RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF - AUTORISER LE GREFFIER À ÉMETTRE UNE ATTESTATION DE NON-OBJECTION À LA DÉLIVRANCE, PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC), D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION SELON L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES DU FUTUR PROLONGEMENT DE LA RUE JEAN-NICOLET, DANS LE CADRE DU PROJET RÉSIDENTIEL DU DOMAINE RENAISSANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De recommander au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines du futur prolongement de la rue Jean-Nicolet, dans le cadre du projet résidentiel du Domaine Renaissance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1183693019

Guylaine CHAMPOUX

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 décembre 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.002

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1183693019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures souterraines du futur prolongement de la rue Jean-Nicolet, dans le cadre du projet résidentiel du Domaine Renaissance.

IL EST RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT :
De recommander au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines du futur prolongement de la rue Jean-Nicolet, dans le cadre du projet résidentiel du Domaine Renaissance.

IL EST RECOMMANDÉ AU COMITÉ EXÉCUTIF :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines du futur prolongement de la rue Jean-Nicolet, dans le cadre du projet résidentiel du Domaine Renaissance.

Signé par Johanne COUTURE **Le** 2018-11-21 14:44

Signataire : Johanne COUTURE

Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183693019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures souterraines du futur prolongement de la rue Jean-Nicolet, dans le cadre du projet résidentiel du Domaine Renaissance.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Saint-Léonard a signé une entente relative aux travaux d'infrastructures avec le promoteur Groupe Mach (3088843 Nova Scotia Company) dans le cadre du projet de redéveloppement du lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec (Domaine Renaissance) situé dans le quadrant sud-ouest de l'intersection des boulevards Viau et Robert.
Dans le cadre de ce projet, le promoteur a mandaté la firme d'ingénierie Comeau Experts-Conseils, afin de préparer les plans et devis relatifs à la réalisation des infrastructures et présenter les plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour la construction des dits travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA 13 0281 en date du 2 octobre 2018 (1183693015) - Autoriser la signature d'une entente avec 3088843 NOVA SCOTIA COMPANY pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet de redéveloppement du lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec (Domaine Renaissance) situé dans le quadrant sud-ouest de l'intersection des boulevards Viau et Robert.

DESCRIPTION

Le terrain visé par le projet est un complexe résidentiel existant situé dans le quadrant sud-ouest de l'intersection des boulevards Viau et Robert. Le projet consiste au réaménagement complet du site par la démolition et la construction, par phases, et au prolongement de la rue Jean-Nicolet jusqu'au boulevard Robert. Le prolongement de la rue nécessitera la construction de conduites d'aqueduc et d'égouts selon les longueurs et diamètres suivants :
Aqueduc

Longueur: 260 m
Diamètre: 200 mm

Égout sanitaire

Longueur: 194 m
Diamètre: 375 mm

Égout pluvial

Longueur: 225 m
Diamètre: 450 mm

La conception de ces infrastructures a été réalisée en conformité avec les normes et exigences techniques de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Les travaux cités reliés à la construction des conduites d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire sont assujettis à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et nécessitent l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changement climatiques (MELCC), laquelle est subordonnée à la délivrance de la Ville de Montréal d'un certificat de non-objection, et ce, conformément à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La construction des conduites d'égouts et d'aqueduc sera réalisée en trois phases, laquelle débutera en 2019 pour se terminer en 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lahcen ZAGHLOUL, Service de l'eau
Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard
Yves FAUCHER, Service de l'eau
Marie-Claude LAFOND, Saint-Léonard
Johanne COUTURE, Saint-Léonard
Said SABOUHI, Service de l'eau

Lecture :

Said SABOUHI, 1er novembre 2018
Johanne COUTURE, 30 octobre 2018
Marie-Claude LAFOND, 30 octobre 2018
Jean-François MARCHAND, 29 octobre 2018
Lahcen ZAGHLOUL, 29 octobre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE
Chargé de projets - Génie

Tél : 514 328-8500 poste 8364
Télécop. : 514 328-8565

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-10-26

Dominic POITRAS
Directeur - travaux publics

Tél : 514 328-8500 poste 8345
Télécop. : 514 328-8388

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 30.003

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1182565003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un stationnement ainsi que de l'aménagement d'une aire d'entreposage pour les remorques des camions d'un bâtiment industriel situé au 3075 boulevard Thimens pour la phase 1 du projet.

Recommander au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un stationnement ainsi que de l'aménagement d'une aire d'entreposage pour les remorques de camions, d'un bâtiment industriel situé au 3075 boulevard Thimens.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-12-06 09:41

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 décembre 2018	Résolution: CA18 08 0653

Soumis sommaire décisionnel numéro 1182565003 recommandant au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un stationnement d'un bâtiment industriel situé au 3075 boulevard Thimens.

ATTENDU que projet est conforme aux règlements municipaux dont le règlement 1047 sur la rétention des eaux pluviales de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un stationnement d'un bâtiment industriel situé au 3075 boulevard Thimens.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

Signée électroniquement le 5 décembre 2018

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1182565003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un stationnement ainsi que de l'aménagement d'une aire d'entreposage pour les remorques des camions d'un bâtiment industriel situé au 3075 boulevard Thimens pour la phase 1 du projet.

CONTENU

CONTEXTE

La firme Équipe Laurence inc. a été mandatée par l'entreprise Groupe Montoni (1985) - Division Construction inc. pour préparer les plans et devis des structures de génie civil pour le nouveau stationnement et l'aire d'entreposage de remorques de camions de la phase 1 du projet qui seront situés au 3075 boulevard Thimens. La construction sera effectuée par le Groupe Montoni (1985) - Division Construction inc. qui est l'entrepreneur général qui pilote le projet. Le projet est déjà connu de l'arrondissement de Saint-Laurent, division des Permis et Inspections, et une demande de permis a déjà été déposée le 8 août 2018. L'arrondissement de Saint-Laurent a reçu les plans et devis pour analyse (voir pièces jointes). Les plans et devis ont également été soumis au service de l'Eau de la Ville de Montréal, afin de coordonner avec ces derniers la présentation du projet au MDDELCC. Le dossier n'a pas encore été présenté au MDDELCC, mais il le sera dès l'obtention de la lettre de non-objection
L'émission de la lettre de non-objection par le greffier de la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructures d'eau soumise par la firme Équipe Laurence inc. au MDDELCC. L'autorisation du MDDELCC permettra à la firme Équipe Laurence inc. et son client d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier de la construction du nouveau stationnement.
.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale TREMBLAY
C/d permis & inspections arrondissements

514 855-6000 poste 4179
Tél :
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.003

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1182565003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un stationnement ainsi que de l'aménagement d'une aire d'entreposage pour les remorques des camions d'un bâtiment industriel situé au 3075 boulevard Thimens pour la phase 1 du projet.

Recommander au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un stationnement ainsi que de l'aménagement d'une aire d'entreposage pour les remorques de camions, d'un bâtiment industriel situé au 3075 boulevard Thimens.

Signé par Isabelle BASTIEN **Le** 2018-12-04 12:45

Signataire : Isabelle BASTIEN

Directrice d'arrondissement par intérim et secrétaire du Conseil d'arrondissement
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1182565003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un stationnement ainsi que de l'aménagement d'une aire d'entreposage pour les remorques des camions d'un bâtiment industriel situé au 3075 boulevard Thimens pour la phase 1 du projet.

CONTENU

CONTEXTE

La firme Équipe Laurence inc. a été mandatée par l'entreprise Groupe Montoni (1985) - Division Construction inc. pour préparer les plans et devis des structures de génie civil pour le nouveau stationnement et l'aire d'entreposage de remorques de camions de la phase 1 du projet qui seront situés au 3075 boulevard Thimens. La construction sera effectuée par le Groupe Montoni (1985) - Division Construction inc. qui est l'entrepreneur général qui pilote le projet. Le projet est déjà connu de l'arrondissement de Saint-Laurent, division des Permis et Inspections, et une demande de permis a déjà été déposée le 8 août 2018. L'arrondissement de Saint-Laurent a reçu les plans et devis pour analyse (voir pièces jointes). Les plans et devis ont également été soumis au service de l'Eau de la Ville de Montréal, afin de coordonner avec ces derniers la présentation du projet au MDDELCC. Le dossier n'a pas encore été présenté au MDDELCC, mais il le sera dès l'obtention de la lettre de non-objection.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Globalement, le sujet vise le redéveloppement du site de l'ancien entrepôt Sears situé dans le quadrilatère des boulevards Côte-Vertu, Cavendish, Poirier et de la rue Beaulac. Considérant l'ampleur du site, le projet sera développé en plusieurs phases.

- La première phase du projet concerne la partie centrale du site et consiste à réutiliser une partie du bâtiment existant et à réaménager l'intérieur en deux suites industrielles et l'extérieur ainsi qu'un agrandissement latéral qui sera utilisé pour

l'aménagement de quais de chargement tandis que la section aménagée sur deux étages, donnant sur le boulevard Thimens, sera aménagée en espace de bureaux;
- La phase 1 implique la construction d'un nouveau stationnement ainsi que d'une aire d'entreposage pour les remorques de camions, tels qu'illustrés sur le plan 14-2001 pour estimation révisé le 04 octobre 2018.
- Les prochaines phases consisteront notamment à un agrandissement arrière donnant sur le boulevard Poirier à même une aire de débarcadère asphalté et une autre en espace gazonné. Un aménagement d'une première suite, prévoit la démolition du terminal 2 d'une superficie de 6 672 m^2 et la démolition de 3 530 m^2 de la partie avant du bâtiment, anciennement utilisé comme zone de débarcadère intérieure et d'un aménagement d'une seconde suite industrielle, à un agrandissement du bâtiment d'environ 5 700 m^2 donnant sur le boulevard Poirier en continuité avec le bâtiment existant, ce qui engendra un réaménagement complet des aires de stationnements extérieurs.

JUSTIFICATION

La lettre de non-objection est requise en vertu des articles 32 et 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), afin de permettre au Groupe Montoni (1985) - Division construction inc. d'obtenir une autorisation du MDDELCC pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus (lot 1164354) sur une superficie du terrain de 223 168,4 m^2 .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnés dans le présent sommaire décisionnel sont financés par le Groupe Montoni (1985) - Division construction Inc.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La lettre de non-objection visée par le présent dossier est requise par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui a pour objet de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration. Le projet inclut une gestion de rétention des eaux pluviales du site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission de la lettre de non-objection par le greffier de la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructures d'eau soumise par la firme Équipe Laurence inc. au MDDELCC. L'autorisation du MDDELCC permettra à la firme Équipe Laurence inc. et son client d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier de la construction du nouveau stationnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le chantier devrait démarrer dès l'émission de la lettre de non-objection et se terminer avant la fin juin de l'année 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La réalisation des travaux en rapport avec le lot de conception doit impérativement respecter les normes et règlements en vigueur de la Ville de Montréal, pour permettre le

raccordement au réseau municipal au niveau de l'arrondissement de Saint-Laurent. Les travaux indiqués dans ce sommaire doivent être réalisés conformément aux directives du service de l'Eau de la Ville de Montréal. Il est à noter que la direction de l'Épuration des Eaux usées (DÉEU) a pris en charge la suite du processus avec le MDDELCC pour obtention de son autorisation en vertu de l'article 32 et que l'étude de conformité soit complétée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale TREMBLAY
C/d permis & inspections arrondissements

Tél : 514 855-6000 poste 4180
Télécop. : 514-855-5959

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-01

Éric PAQUET
Directeur

Tél : 514 855-6000
Télécop. : 514 855-5959

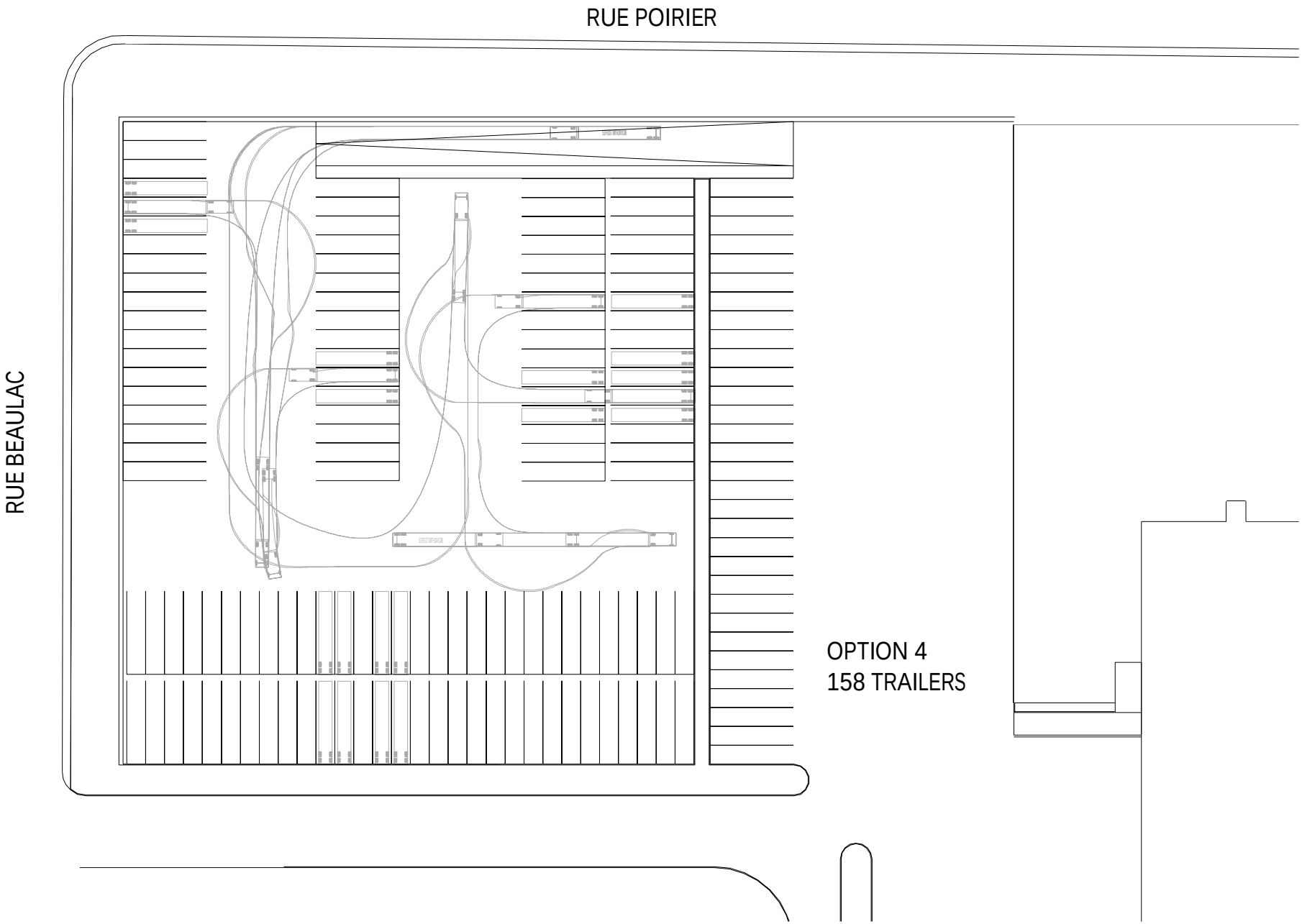
RUE POIRIER
RUE BEAULAC
OPTION 4
158 TRAILERS

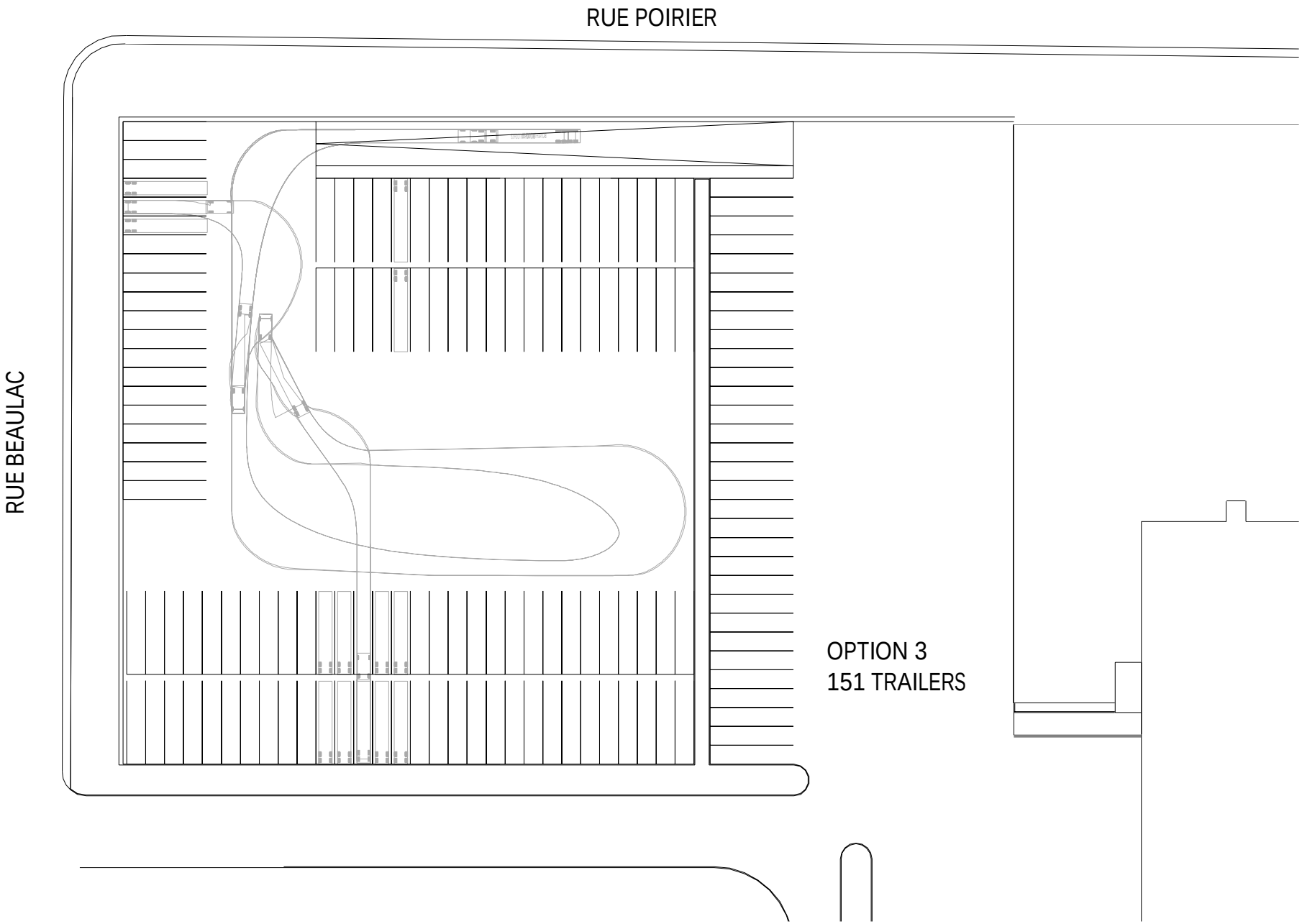
RUE POIRIER
RUE BEAULAC
OPTION 3
151 TRAILERS

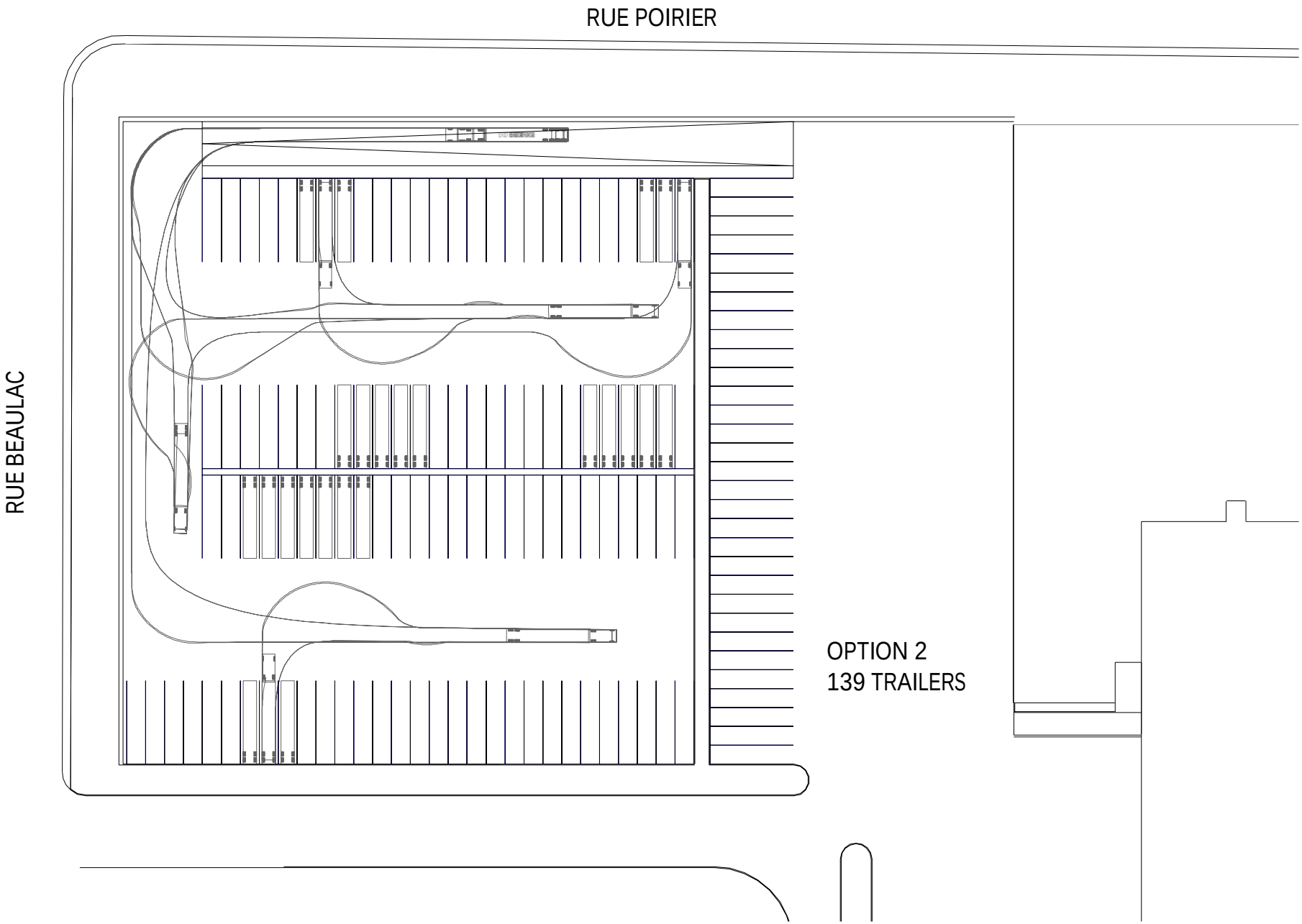
RUE POIRIER
RUE BEAULAC
OPTION 2
139 TRAILERS

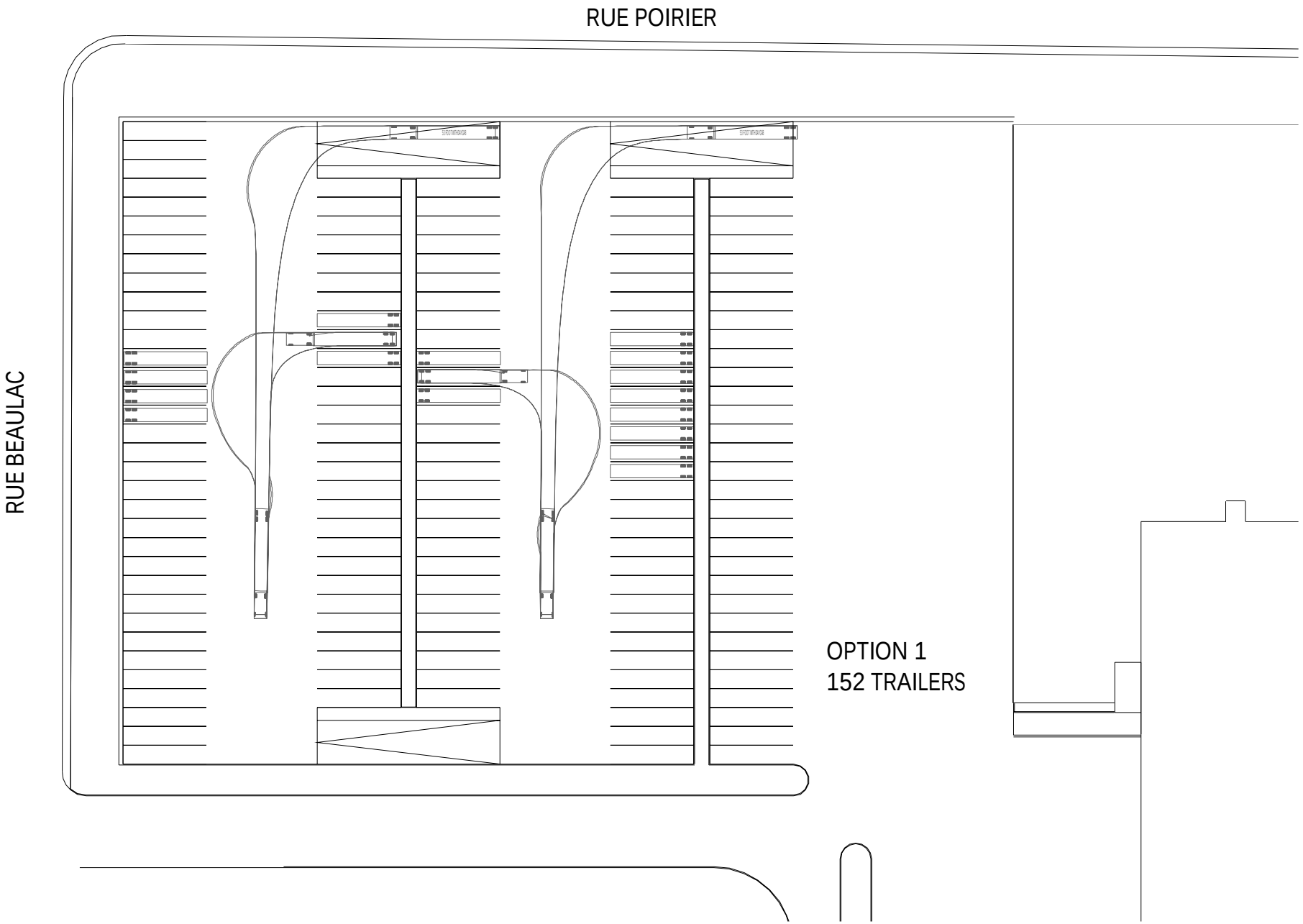
RUE POIRIER
RUE BEAULAC
OPTION 1
152 TRAILERS

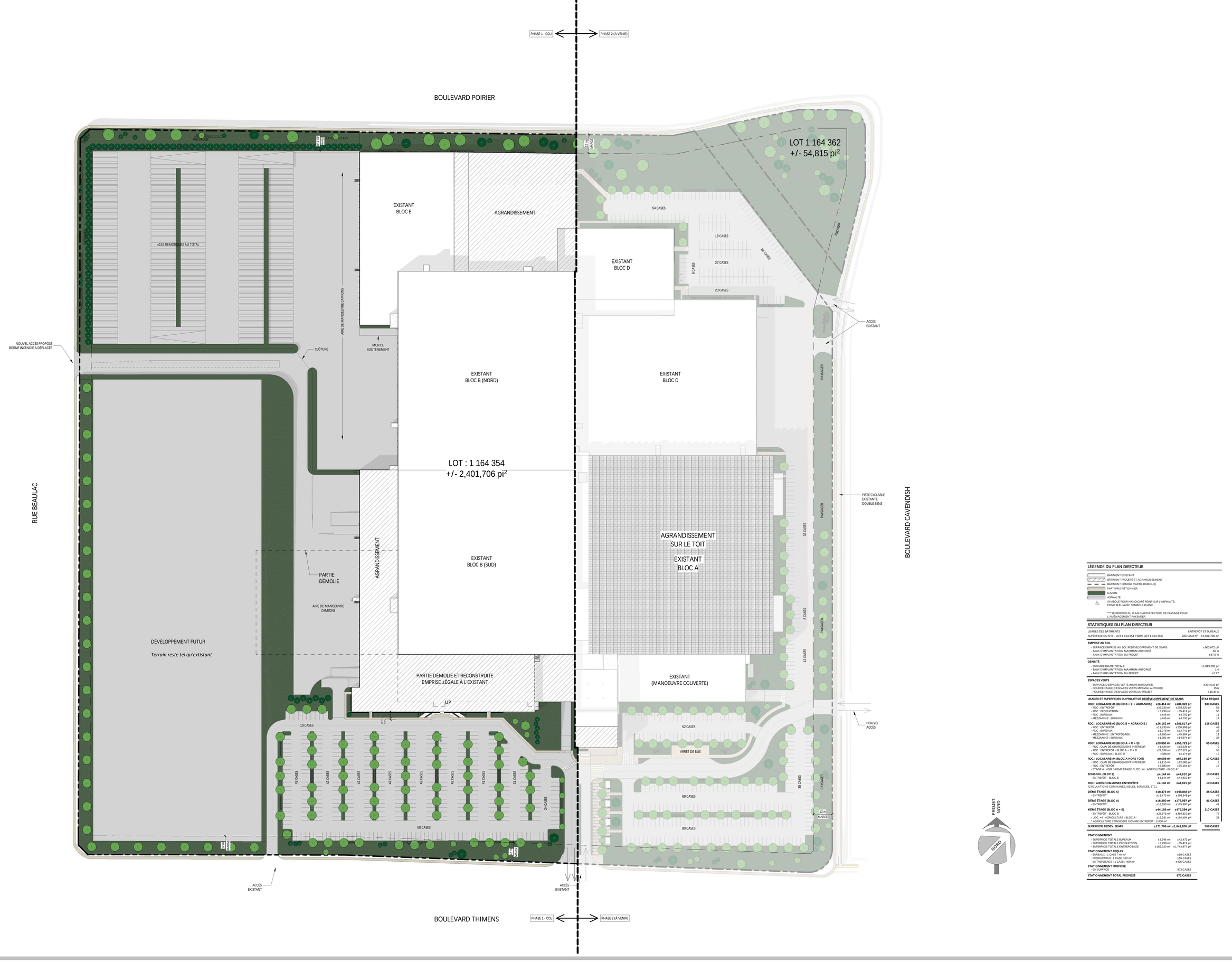

LÉGENDE DU PLAN DIRECTEUR

- BÂTIMENT EXISTANT
- BÂTIMENT PROJETÉ ET AGRANDISSEMENT
- BÂTIMENT DÉMOLI (PARTIE DÉMOLIE)
- PARTI PRIS PIETONNIER
- GAZON
- ASPHALTE
- SYMBOLE POUR HANDICAPÉ PEINT SUR L'ASPHALTE, FOND BLEU AVEC SYMBOLE BLANC

*** SE REFERER AU PLAN D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

STATISTIQUES DU PLAN DIRECTEUR

USAGES DES BÂTIMENTS	ENTREPÔT ET BUREAUX	
SUPERFICIE DU SITE - LOT 1 164 354 (HORS LOT 1 164 362)	223,125.8 m²	±2,401,706 pi²
EMPRISE AU SOL		
- SURFACE EMPRISE AU SOL REDEVELOPPEMENT DE SEARS		±900,672 pi²
- TAUX D'IMPLANTATION MAXIMUM AUTORISÉ		50 %
- TAUX D'IMPLANTATION DU PROJET		±37.5 %
DENSITÉ		
- SURFACE BRUTE TOTALE		±1,849,200 pi²
- TAUX D'IMPLANTATION MAXIMUM AUTORISÉ		1.4
- TAUX D'IMPLANTATION DU PROJET		±0.77
ESPACES VERTS		
- SURFACE D'ESPACES VERTS (HORS BORDURES)		±394,023 pi²
- POURCENTAGE D'ESPACES VERTS MINIMAL AUTORISÉ		15%
- POURCENTAGE D'ESPACES VERTS DU PROJET		±14.41%

USAGES ET SUPERFICIES DU PROJET DE REDÉVELOPPEMENT DE SEARS			STAT REQUIS
RDC : LOCATAIRE #1 (BLOC B + E + AGRANDIS.)	**±26,414 m²**	**±284,323 pi²**	**133 CASES**
- RDC : ENTREPOT	±22,233 m²	±239,320 pi²	56
- RDC : PRODUCTION	±3,290 m²	±35,419 pi²	55
- RDC : BUREAUX	±445 m²	±4,792 pi²	11
- MEZZANINE : BUREAUX	±445 m²	±4,792 pi²	11
RDC : LOCATAIRE #2 (BLOC B + AGRANDIS.)	**±26,182 m²**	**±281,617 pi²**	**126 CASES**
- RDC : ENTREPOT	±19,230 m²	±206,988 pi²	48
- RDC : BUREAUX	±1,276 m²	±13,741 pi²	32
- MEZZANINE : ENTREPOSAGE	±4,265 m²	±45,904 pi²	11
- MEZZANINE : BUREAUX	±1,391 m²	±14,974 pi²	35
RDC : LOCATAIRE #3 (BLOC A + C + D)	**±23,850 m²**	**±256,721 pi²**	**65 CASES**
- RDC : QUAI DE CHARGEMENT INTÉRIEUR	±1,424 m²	±15,326 pi²	0
- RDC : ENTREPOT - BLOC A + C + D	±22,038 m²	±237,221 pi²	55
- RDC : BUREAUX - BLOC D	±388 m²	±4,174 pi²	10
RDC : LOCATAIRE #4 (BLOC A HORS TOIT)	**±9,098 m²**	**±97,949 pi²**	**17 CASES**
- RDC : QUAI DE CHARGEMENT INTÉRIEUR	±1,115 m²	±12,005 pi²	0
- RDC : ENTREPOT	±6,983 m²	±75,164 pi²	17
- ÉTAGE 4 : VOIR "4IÈME ÉTAGE / LOC. #4 : AGRICULTURE - BLOC A"			
SOUS-SOL (BLOC B)	**±4,144 m²**	**±44,610 pi²**	**10 CASES**
- ENTREPOT - BLOC B	±4,144 m²	±44,610 pi²	10
RDC : AIRES COMMUNES ENTREPÔTS (CIRCULATIONS COMMUNES, ISSUES, SERVICES, ETC.)	**±4,145 m²**	**±44,621 pi²**	**10 CASES**
2IÈME ÉTAGE (BLOC A)	**±18,473 m²**	**±198,848 pi²**	**46 CASES**
- ENTREPOT	±18,473 m²	±198,848 pi²	46
3IÈME ÉTAGE (BLOC A)	**±16,350 m²**	**±175,997 pi²**	**41 CASES**
- ENTREPOT	±16,350 m²	±175,997 pi²	41
4IÈME ÉTAGE (BLOC A + B)	**±44,156 m²**	**±475,294 pi²**	**110 CASES**
- ENTREPOT - BLOC B	±28,875 m²	±310,810 pi²	72
- LOC. #4 : AGRICULTURE - BLOC A*	±15,281 m²	±164,484 pi²	38
* AGRICULTURE CONSIDÉRÉ COMME ENTREPÔT : 1:400 m²			
SUPERFICIE REDEV. SEARS	**±171,796 m²**	**±1,849,200 pi²**	**558 CASES**

STATIONNEMENT		
- SUPERFICIE TOTALE BUREAUX	±3,946 m²	±42,473 pi²
- SUPERFICIE TOTALE PRODUCTION	±3,290 m²	±35,419 pi²
- SUPERFICIE TOTALE ENTREPOSAGE	±162,020 m²	±1,743,977 pi²
STATIONNEMENT REQUIS		
- BUREAUX : 1 CASE / 40 m²		±98 CASES
- PRODUCTION : 1 CASE / 60 m²		±55 CASES
- ENTREPOSAGE : 1 CASE / 400 m²		±405 CASES
STATIONNEMENT PROPOSÉ		
- EN SURFACE		872 CASES
STATIONNEMENT TOTAL PROPOSÉ		**872 CASES**

MONTONI®

VSL LOGISTICS HUB

Saint-Laurent - Quebec

PLAN DIRECTEUR

CCU1

ÉCHELLE: 1"=60'-0" FOLIO 17015 2018-10-09

GKC ARCHITECTS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.004

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1181114004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de trois bonsaï nord-américains ainsi qu'un penjing de la collection d'arbres miniatures de M. David Johnson pour le Jardin botanique de Montréal et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à M. David D. Johnson d'une valeur totale de 13 550 $.

Il est recommandé :
1- d'accepter, de M. David D. Johnson, un don de quatre arbres miniatures pour la collection du Jardin botanique de Montréal d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 13 550 $;

2- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts à David D. Johnson, au montant de 13 550 $, conformément aux règles fiscales applicables.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-07 13:31

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181114004**
Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de trois bonsaï nord-américains ainsi qu'un penjing de la collection d'arbres miniatures de M. David Johnson pour le Jardin botanique de Montréal et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à M. David D. Johnson d'une valeur totale de 13 550 $.

CONTENU

CONTEXTE

L'art du bonsaï a connu un engouement auprès du public nord-américain depuis les années 1950. D'abord influencés par l'esthétisme japonais, les « bonsaïstes » d'ici ont rapidement développé des formes reflétant celles des arbres de notre environnement. Ils sont maintenus petits par des tailles répétées des racines et des branches et par le pinçage fréquent des nouvelles pousses. Les bonsaïs sont de véritables sculptures vivantes, puisque l'art du bonsaï consiste non seulement à garder les arbres miniatures, mais également à leur donner des formes artistiques.
Le Jardin botanique de Montréal possède cinq collections d'arbres miniatures. Chacune définit un style avec ses caractéristiques et ses règles propres, reflétant des valeurs culturelles et des critères esthétiques. Ces collections, qui sont mises en valeur à certaines périodes de l'année dans différents endroits spécifiques du Jardin botanique, attirent de très nombreux visiteurs; elles forment l'une des collections de bonsaï les plus importantes hors d'Asie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Monsieur David D. Johnson offre au Jardin botanique un don de trois bonsaï et un penjing de sa collection d'arbres miniatures.
M. Johnson possède une riche collection de bonsaï et de penjing dont certains spécimens ont déjà été exposés au National Bonsai Exhibition à Rochester de New York. Il a été président du Toronto Bonsai Society et au fil des années, il a donné des ateliers, rédigé de nombreux articles et organisé des visites de collections. Il entretient depuis longtemps des

liens avec le Jardin botanique de Montréal et avec tout un réseau d'artistes et d'amateurs tout aussi passionnés que lui.

Comme stipulé à l'annexe A (renseignements à obtenir du donateur pour l'émission du reçu aux fins de l'impôt sur le revenu), en pièce jointe, les arbres miniatures proviennent de la collection de M. Johnson.

Par ce don, monsieur David D. Johnson, nous permet d'enrichir la collection de bonsaï actuelle du Jardin botanique. L'horticulteur spécialisé des bonsaï au Jardin botanique sera responsable de son entretien.

JUSTIFICATION

Analysé par le responsable de cette collection au Jardin botanique, ce don est en lien avec la politique d'acquisition des collections du Jardin botanique, annexée au présent dossier. Les bonsaï:

- *Thuja occidentalis* de la région de l'Ontario, âgé entre 200 et 300 ans et a été livré au Jardin botanique le 5 octobre 2017.
- *Pinus strobus* de la région de l'Ontario, âgé entre 75 et 80 ans et a été livré au Jardin botanique le 5 octobre 2017.
- *Picea glauca* de la région de l'Ontario, âgé entre 40 et 50 ans et a été livré au Jardin botanique le 5 octobre 2017.

Un penjing:

- *Betula nana* de la région de l'Ontario, âgé entre 20 et 30 ans et a été livré au Jardin botanique le 5 octobre 2017.

Les arbres ont été livrés au Jardin botanique de Montréal le 5 octobre 2017. L'acceptation du don était conditionnelle à une évaluation de la part de nos horticulteurs spécialisés pendant la saison de croissance et à une évaluation de la part d'experts externes pour la valeur monétaire. Ces étapes ont été conclues le 10 septembre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement administratif de la Ville pour l'acquisition de dons et à la Politique des collections du Jardin botanique, deux évaluations (en pièces jointes) ont été produites par des évaluateurs externes professionnels dans le domaine, soit:

- Monsieur Vianney Leduc, président de la Société de bonsaï d'Ottawa et bonsaïste depuis 25 ans. Il a étudié avec l'artiste italien Michel Andolfo sur une période de dix ans et trois ans avec Ryan Neil, expert international.

- Monsieur Jean Dumaine, membre de la Société de bonsaï et de penjing de Montréal et bonsaïste depuis plus de 20 ans.

Le montant de 13 550 $ constitue la moyenne des deux évaluations effectuées,

soit la moyenne de 2 250 $ à 14 000 $ pour le *Thuja occidentalis* (valeur moyenne estimée* 7 500 $);
soit la moyenne de 900 $ à 1 000 $ pour le Betula nana (valeur moyenne estimée 950 $);
soit la moyenne de 1 750 $ à 5 000 $ pour le Picea glauca (valeur moyenne estimée* 4 000 $);

soit la moyenne de 700 $ à 1 500 $ pour le Pinus strobus (valeur moyenne estimée 1 100 $).

* Les valeurs trop divergentes ont été soumises à nos experts à l'interne, horticulteurs spécialisés en bonsaï et penjing, pour en confirmer la valeur moyenne estimée. Nous avons fait appel à nos ressources internes, très qualifiés, parce qu'il existe un très petit nombre d'experts en la matière au Canada.

Un reçu d'impôt officiel sera délivré par le Service des finances de la Ville de Montréal au nom de Monsieur David D. Johnson.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout de ces plants dans la collection actuelle du Jardin botanique de Montréal permettra de rehausser la valeur de nos collections et contribuera à la mission de l'institution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'enjeux de communication particuliers dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Saiv Thy CHAU, Service des finances
Line DUFRESNE, Service des finances

Lecture :

Line DUFRESNE, 6 décembre 2018
Saiv Thy CHAU, 30 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LIMOGES
Chef de division de l'horticulture du Jardin botanique de Montréal

Tél : 514 872-1406
Télécop. : 514 872-1402

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-28

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique

Tél : 514 872-1452
Télécop. : 514 872-1455

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique de Montréal
Tél : 514 872-1452
Approuvé le : 2018-12-07

13 juillet 2018

Un cadeau plus que quatre fois centenaire!

Jardin botanique







Le Jardin botanique a eu l'immense plaisir de recevoir en don trois spécimens remarquables de bonsaïs nord-américains et un magnifique penjing. Ces arbres miniatures, travaillés amoureusement par leur généreux donateur, David Johnson, démontrent à la fois la beauté de cet art millénaire et l'expertise développée par le propriétaire.

30 ans de passion... et de générosité!

David Johnson possède une riche collection de bonsaïs et de penjings dont certains spécimens ont déjà été exposés au National Bonsaï Exhibition à Rochester de New York. Il a été président du Toronto Bonsaï Society et au fil des années, il a donné des ateliers, rédigé nombre d'articles et organisé des visites de collections. Il entretient depuis longtemps des liens avec le Jardin botanique de Montréal et avec tout un réseau d'artistes et d'amateurs tout aussi passionnés que lui.

Un cadeau qui mérite d'être admiré

Déjà, deux des bonsaïs nord-américains offerts par monsieur Johnson sont exposés dans la cour de #bonsaïs de la Maison de l'arbre Frédéric-Back. Il s'agit des :

- bonsaï *Thuja occidentalis* en cascade - environ 205 ans
- bonsaï *Picea* sp. - Picea glauca -105 ans

S'ajoutent aussi à la collection du Jardin le bonsaï nord-américain- *Pinus strobus* (environ 100 ans) et le penjing *Betula nana* (environ 25 ans).

Voyez un reportage du travail de M. Johnson sur Global News

espace pour la vie montréal
jardin botanique

Montreal Botanical Garden

Miniature Tree Donation Proposal Form

The Montreal Botanical Garden welcomes the donation of specimens to our miniature tree collection. The mission of our collection is to display specimens of exceptional quality representing a diversity of species and styles. Should you have specimens to donate which may complement or enrich our present collection please complete this form in order to make a formal offer. All submissions will be evaluated by the staff of the Montreal Botanical Garden. The process of evaluation may take up to a few months to complete. If the donation proposal is accepted you will be asked to fill out a Donation Agreement Form. This agreement formalizes the transfer of ownership from the donor to the Montreal Botanical Garden. A donation receipt for the value of the donation may be issued upon request. Transportation costs may also be included in the value of the donation. The name of the donor will appear on the visitor labels that accompany the specimens when displayed in the greenhouses or exterior gardens. Donated specimens not to be incorporated in our collection may be put for auction at the Montreal Bonsaï and Penjing Society, the profits of which are to benefit the Montreal Botanical Garden miniature tree collection.

Conditions:

1. The donor is the sole legal owner of the offered material;
2. The material was originally obtained legally, in compliance with any international, federal or provincial regulations or legislations;
3. The material is healthy.

Donor coordinates :

Name(s) of donor(s): DAVID D. JOHNSON

***Title and capacity (owner, executor, corporate representative, etc.):** owner

Address: 4 OURBAN ROAD

City and province / State: TORONTO, ONTARIO

Country : CANADA

Postal code: M8Z 4B3

Phone number (residence): 416-767-5437

Other phone number: 647-937-5437

Email: davidjohnson@rogers.com

Number of specimens offered: 5

Signature(s): David Johnson

*Note: Please also include with the signature the title of the authorized representative should the donor be an institution or corporation.

Date: July 17, 2017

Please describe each specimen offered for donation on the following pages.

espace pour la vie montréal
jardin botanique

Montreal Botanical Garden

Miniature Tree Donation Proposal Form

Specimen description

Common name: Eastern White Cedar

Botanical (latin) name: Thuja Occidentalis

Creator of the tree: David Johnson

Height of tree (cm): 61cm H, 76 cm W

True age of tree: _____ **or estimated age of tree:** 200 yrs

Awards:

When last repotted: May 8, 2010

Pot description: JAPANESE POT - cost 29,000¥, from Tokoname

Provenance history of tree: Collected by me Oct 9 or 10, 1999

Exhibited at US National Bonsai Exhibition 2014

Cultural requirements:

Other pertinent information: Marco Invernizzi (Italy) bonsai professional worked on tree 2010, 2011, 2012, 2013

2008, 2009

Boon Manakitivipart (bonsai professional) gave styling advice 2005

A digital photograph must be submitted for each miniature tree offered.

Digital photo file name(s):

Please submit completed forms

by email: marie-claude.limoges@ville.montreal.qc.ca

Or by mail: Director - Horticulture and collections
c/o Marie-Claude Limoges
Montreal Botanical Garden
4101, Sherbrooke East
Montréal (Québec) H1X 2B2

espace pour la vie montréal
jardin botanique

Montreal Botanical Garden

Miniature Tree Donation Proposal Form

Specimen description

Common name: Eastern White Cedar

Botanical (latin) name: Thuja Occidentalis

Creator of the tree: David Johnson

Height of tree (cm): 61 cm H, 94 cm W

True age of tree: _____ **or estimated age of tree:** 200 yrs

Awards:

When last repotted: May 2015

Pot description: Japanese pot

Provenance history of tree: Collected by me Fall 2003

Exhibited at US National Bonsai Exhibition 2016

Cultural requirements:

Other pertinent information: Mario Invernizzi styled tree May 1, 2007. Later Mario worked on tree 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013

A digital photograph must be submitted for each miniature tree offered.

Digital photo file name(s):

Please submit completed forms

by email: marie-claude.limoges@ville.montreal.qc.ca

Or by mail: Director - Horticulture and collections
c/o Marie-Claude Limoges
Montreal Botanical Garden
4101, Sherbrooke East
Montréal (Québec) H1X 2B2

espace pour la vie montréal
jardin botanique

Montreal Botanical Garden

Miniature Tree Donation Proposal Form

Specimen description

Common name: Arctic Birch

Botanical (latin) name: Betula nana

Creator of the tree: David Johnson

Height of tree (cm): 51 cm H, 66 cm W

True age of tree: _____ **or estimated age of tree:** 20 yrs

Awards: _____

When last repotted: March 2012

Pot description: Marble tray - no holes

Provenance history of tree: Purchased from nursery / garden centre - Van Donker's 2003

Cultural requirements: Every winter, planting removed from marble tray and wintered in Japanese container to protect marble tray watered indoors

Other pertinent information: Qingguan Zhao designed land / water penjing at workshop organized by Guelph Bonsai Club 2005 (June 5)

Rocks came from my father's rural home in Tamworth, Ontario

A digital photograph must be submitted for each miniature tree offered.

Digital photo file name(s): _____

Please submit completed forms

by email: marie-claude.limoges@ville.montreal.qc.ca

Or by mail: Director - Horticulture and collections
c/o Marie-Claude Limoges
Montreal Botanical Garden
4101, Sherbrooke East
Montréal (Québec) H1X 2B2

espace pour la vie montréal
jardin botanique

Montreal Botanical Garden

Miniature Tree Donation Proposal Form

Specimen description

Common name: Eastern White Pine

Botanical (latin) name: pinus strobus

Creator of the tree: David Johnson

Height of tree (cm): 97 cm H, 97 cm W

True age of tree: _____ **or estimated age of tree:** 100 yrs

Awards:

When last repotted: April 25, 2017

Pot description: Japanese container

Provenance history of tree: - tree collected by Jerry Vlcek
- David Johnson purchased from J. Vlcek May 3, 2003

Cultural requirements: largest, central trunk weak - some dieback since repotted 2007 - foliage smaller
- after repotting ~~May~~ April 28, 2017, front tree on right also smaller foliage

Other pertinent information:

A digital photograph must be submitted for each miniature tree offered.

Digital photo file name(s):

Please submit completed forms

by email: marie-claude.limoges@ville.montreal.qc.ca

Or by mail: Director - Horticulture and collections
c/o Marie-Claude Limoges
Montreal Botanical Garden
4101, Sherbrooke East
Montréal (Québec) H1X 2B2

espace pour la vie montréal
jardin botanique

Montreal Botanical Garden

Miniature Tree Donation Proposal Form

Specimen description

Common name: Spruce

Botanical (latin) name:

Creator of the tree: David Jonson

Height of tree (cm): 87 cm H, 61 cm W

True age of tree: _____ **or estimated age of tree:** 100 yrs.

Awards:

When last repotted: April 23, 2017

Pot description: Japanese pot - Yamaaki

Provenance history of tree: collected by David Jonson Fall 2003

- lost smaller burn trunk 2009

Cultural requirements:

Other pertinent information: Marco Invernizzi and Mr. Susumu Nakamura gave styling advice 2007

A digital photograph must be submitted for each miniature tree offered.

Digital photo file name(s):

Please submit completed forms

by email: marie-claude.limoges@ville.montreal.qc.ca

Or by mail: Director - Horticulture and collections
c/o Marie-Claude Limoges
Montreal Botanical Garden
4101, Sherbrooke East
Montréal (Québec) H1X 2B2

Évaluation d'un bonsaï

Betula nana

Bouleau nain



Cet arbre a fait l'objet d'une donation au Jardin Botanique de Montréal de la part de M. David Johnson.

Description :

-Penjing, présentation d'un paysage avec roche

-Les arbres ont été cueillis en 2003 en Ontario

-Ce montage a été préparé par le donateur en 2005 lors d'un atelier avec un expert chinois très connu, Zhao Qingquan qui a publié plusieurs livres sur le penjing.

-Remarquez les roches ayant servi... elles sont particulièrement intéressantes.

-Présenté sur un plateau de marbre blanc, de 56cm de long.

-Le montage représente 30cm de long et 53cm de haut, laissant un vide à gauche représentant l'eau du rivage.

-L'âge estimé des arbres est environ 20 ans

Analyse Technique :

-Paysage composé de 4 sections, chacune représentées par 3, 2, 6, et 3 arbres, bien dégagées.

-Fort intéressant

-Ces arbres sont actuellement en bonne santé, mais cette variété a tendance à être maladive, à surveiller.

-Cette variété de bouleau commun a malheureusement une courte durée de vie, ce qui en réduit sa valeur.

Valeur estimé :

J'estime la valeur de cette pièce à 1000.00$ au Canada.

Évaluateur : Jean Dumaine

Date : 30 octobre 2018

Signature : 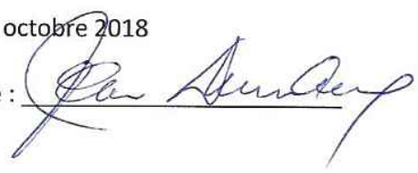

Jean Dumaine
Bonsaiste depuis plus de 20 ans
Membre de la Société de bonsai et de penjing de Montréal
Membre du cercle d'étude Karamatsu
Directeur pour le Canada de la North American Bonsai Federation

Rapport d'évaluation d'un penjing

ESSENCE : Betula *nana* (nom commun : bouleau nain)

DONATEUR : David Johnson

DATE DE L'ÉVALUATION : 10 Octobre 2018

DATE DE DÉPÔT DU RAPPORT : 1er Novembre, 2018

ÉVALUATEUR : Vianney Leduc



DESCRIPTION GÉNÉRALE

- Dimensions approximatives : 20'' hauteur, 24'' de largeur
- Style : Penjing de style ''terre et eau''
- Provenance : Jeunes arbres de pépinière
- Âge estimé : 30 ans

VALEUR ESTIMÉE : $800 - $1000 dans le marché de l'est du Canada.

VALEUR ARTISTIQUE

La composition de ce montage nous donne clairement l'impression d'une scène de forêt sur le bord d'un lac. Les roches utilisées ont une texture intéressante et semble avoir été longuement travaillées par les forces de la nature. Le mélange de différentes formes de roches avec des hauteurs et des longueurs variées créer l'illusion d'un paysage naturelle. L'agencement des roches crée plusieurs anses de forme variés et imprévisibles qui ajoute à l'aspect naturel de la scène d'un bord de lac. La position des trois petites roches séparées, par contre, ne complémente par le montage principal. Il serait bien de pouvoir les repositionner.

La série de bouleau nain représente une petite forêt mais il y a trop de tronc de grosseur similaire. Une variété de grosseur de tronc aurait créé une meilleure illusion. L'agencement des arbres n'est pas réussi au même niveau artistique que l'agencement des roches.

L'asymétrie de la composition combinée avec le pot de marbre complémente très bien le montage.

ANALYSE TECHNIQUE

- Illusion d'âge : Chacun des arbres est très jeune mais la combinaison de tous les arbres dans le paysage créer une certaine illusion d'âge. L'inclinaison de certains troncs donne l'illusion qu'ils ont été poussés par le vent.
- L'écorce : L'écorce est d'une couleur et d'une texture unique et intéressante
- Couches de feuillage : La forme des couches de feuillage est moins importante dans un tel montage mais il serait quand même bénéfique de créer l'illusion de branches sur certain des petits troncs. La quantité d'espace vide est très approprié pour la composition. Les feuilles du bouleau nain sont très petites et complémente bien la grosseur des troncs.
- Rareté de l'espèce : Le bouleau nain est une espèce peu utilisé dans le bonsaï.
- Mousse : Elle devient un élément important dans un tel montage pour créer l'illusion d'un environnement naturelle au sol de la forêt.
- Pot : Le pot blanc de bonne qualité se combine très bien avec le montage. L'espace vide dans le pot représente bien l'illusion d'eau.
- Santé : Les arbres sont tous en très bonne santé et ne présente aucune trace de maladie ou d'insectes.
- SIGNATURE ET DATE: Vianney Leduc 1er NOVEMBRE 2018

Annexe A
Informations à obtenir du donateur pour l'émission du reçu aux fins de l'impôt sur le revenu

Dons en nature

L'agence du Revenu du Canada (ARC) pose un certain nombre de conditions aux organismes qui reçoivent des dons en nature et qui émettent des reçus fiscaux. Ces conditions peuvent affecter le montant admissible à inscrire sur le reçu fiscal en retour de leur don. Ces conditions ne s'appliquent pas si le bien donné fait partie de la liste d'exclusion déterminée par l'ARC[1]. Ce formulaire a pour but de recueillir l'information nécessaire afin de s'assurer que les dons en nature rencontrent les critères de l'ARC pour la détermination de la juste valeur marchande (JVM).

Le(s) biens donnée(s) fait (font)-il(s) partie de l'inventaire du donateur? Oui

Si vous avez répondu « oui », veuillez passer à la section **SIGNATURE**

Pour être en mesure de déterminer le montant à inscrire sur le reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu, le donateur doit répondre à la question suivante :

Quel était le coût original du bien donné à la Ville de Montréal? Ce montant doit être indiqué dans l'espace prévu à cet effet ci-dessous, si l'une des situations suivantes s'applique :

1- Le bien a été acquis par le donateur moins de trois (3) ans avant la date du don;

2- Le bien a été acquis par le donateur moins de dix (10) ans avant la date du don et avec pour principal objectif d'en faire don à la Ville de Montréal;

3- Le bien a été acquis par le donateur d'une personne ayant un lien de dépendance avec lui;

4- Le bien donné a été acquis dans le cadre d'une entente d'abri fiscal.

Si aucun des cas ci-dessous ne s'applique, veuillez inscrire *non applicable* (N/A) ci-dessous :

N/A

Si au moins un des cas ci-dessus s'applique, veuillez nous fournir le coût d'acquisition et indiquer le cas applicable :

_____$ Cas applicable : _____ (1, 2,3 ou 4)

Si un des cas ci-dessus s'applique, le montant du reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu sera égal au moindre du coût pour le donateur et de la juste valeur marchande (sauf si le don est fait à la Ville de Montréal par suite du décès du donateur).

DESCRIPTION DU BIEN DONNÉ

Penjing Betula nana

SIGNATURE

David D. Johnson

Nom (en lettre moulée) du donateur

David Johnson

Signature du donateur

Nov 22/18

Date

[1] Voir bulletin d'interprétation IT-110R3 (15)

Évaluation d'un bonsaï

Picea Glauca

Épinette blanche



Cet arbre a fait l'objet d'une donation au Jardin Botanique de Montréal de la part de M. David Johnson

Description :

-Cet arbre provient de « yamadori », cueillette en nature en 2003.

-L'âge estimé de cet arbre est de 100 ans et plus.

-Suite à la perte de la branche principale en 2009, cet arbre a été développé sous la forme inclinée avec une portion de bois mort.

-Conseillé par Marco Invernizzi, d' Italie, l'arbre a été rempoté en 2017 par M. Johnson.

-Les dimensions de l'arbre sont : 76cm de longueur, 76cm de hauteur et 66cm de profondeur. On remarque la base de son tronc de 7.5cm.

Analyse technique :

-L'arbre représente un beau succès du côté esthétique.

-La réussite provient de la ligature fine, car cet arbre est difficile à maintenir ses branches au niveau voulu ...l'arbre a de la mémoire!!... ce qui en fait un arbre de qualité.

-Nous remarquons un pot de bonne valeur, un pot japonais »Yamaki » qui ajoute de la qualité à l'ensemble

-Cette variété quoique répandue, laisse ses difficultés lors des premiers rempotages et demande beaucoup d'attention par la suite, ce qui en fait une pièce enviable.

Valeur estimé :

J'estime la valeur de cette pièce à 5000.00$ au Canada

Évaluateur : Jean Dumaine

Date : 29 octobre 2018

Signature : 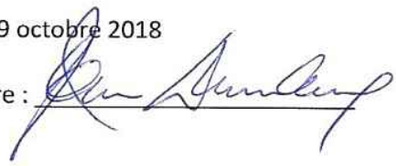

Jean Dumaine
Bonsaiste depuis plus de 20 ans
Membre de la Société de bonsai et de penjing de Montréal
Membre du cercle d'étude Karamatsu
Directeur pour le Canada de la North American Bonsai Federation

Rapport d'évaluation d'un bonsaï

ESSENCE : *Picea glauca* (nom commun : Épinette blanche)

DONATEUR : David Johnson

DATE DE L'ÉVALUATION : 9 Octobre 2018

DATE DE DÉPÔT DU RAPPORT : 1er Novembre 2018

ÉVALUATEUR : Vianney Leduc



DESCRIPTION GÉNÉRALE

- Dimensions approximatives : Environ 30'' hauteur, grosseur du tronc environ 3 1/2''
- Style : Bonsaï en forme penché
- Provenance : Arbre cueilli en Ontario
- Âge estimé : 100 ans

VALEUR ESTIMÉE : $1500 à $2000 dans le marché de l'est du Canada. La valeur de cet arbre prêt pour une exposition nationale serait triplée dans le marché américain qui est beaucoup plus gros que le marché canadien.

VALEUR ARTISTIQUE

Cet arbre, au tronc élancé et élégant d'aspect naturelle, est prêt à présenter dans des expositions nationales. La texture de son écorce craquelée ainsi que son bois mort à la base lui donnent un aspect d'âge avancé. Cette section de bois mort à la base nous expose une portion de son histoire où le tronc principal est décédé due à des éléments naturels mais une branche plus basse a continué à vivre et est devenu le tronc.

Les aiguilles du feuillage sont petites et délicates et en excellente proportion pour donner l'illusion d'un grand arbre naturel. Elles permettent de créer des petites couches de feuillage qui complémente très bien l'élégance du tronc. La branche principale vers la droite est mince et élancée avec de multiples couches de feuillage ce qui complémente très bien le tronc. Cette branche principale augmente aussi le mouvement de la composition vers la droite.

La composition contient beaucoup d'espace négatif qui est en harmonie avec le tronc élancé. Le pot est d'une bonne proportion et procure une stabilité à la composition.

ANALYSE TECHNIQUE

- Empattement racinaire : Bien qu'il n'existe aucune racine de surface, il y a deux éléments très intéressants près de la base soit un changement prononcé de la direction du tronc vivant et l'ancien tronc maintenant devenu du bois mort. Ces deux éléments sont de grandes qualités dans la composition.
- Bois mort : Le bois mort est un élément majeur de l'arbre. Non seulement il nous fournit un aspect de son histoire mais il comble un vide important dans la composition. Ce tronc mort montre des signes d'âge avec de légère craques à plusieurs endroits. Il y a aussi de petites branches mortes le long du tronc qui ajoutent à l'intérêt de la composition.
- L'écorce : Elle est très veille ce qui ajoute à l'illusion d'âge de l'arbre.
- Couches de feuillage : Les aiguilles sont de grosseur idéale pour cet arbre et permettent de construire de petites couches de feuillage entourées de beaucoup d'espace vide. Cette combinaison est idéale pour ce tronc élancé. On peut observer un bon début de ramification dans certaines couches de feuillage.
- Rareté de l'espèce : Bien que l'épinette blanche soit une excellente espèce pour le bonsaï, elle reste encore peu utilisée.
- Pot : Le pot ovale avec sa forme précise et sa texture égale est d'une excellente qualité Japonaise et complémente très bien l'arbre élancé. Il fournit aussi une stabilité à l'arbre qui est penché.
- Santé : Il n'y a aucun signe d'insecte ou de maladie sur cet arbre qui est en excellente santé. Toutes les sections poussent de façon vigoureuse.
- SIGNATURE ET DATE: Vianney Leduc 1er NOVEMBRE 2018

Annexe A
Informations à obtenir du donateur pour l'émission du reçu aux fins de l'impôt sur le revenu

Dons en nature

L'agence du Revenu du Canada (ARC) pose un certain nombre de conditions aux organismes qui reçoivent des dons en nature et qui émettent des reçus fiscaux. Ces conditions peuvent affecter le montant admissible à inscrire sur le reçu fiscal en retour de leur don. Ces conditions ne s'appliquent pas si le bien donné fait partie de la liste d'exclusion déterminée par l'ARC[1]. Ce formulaire a pour but de recueillir l'information nécessaire afin de s'assurer que les dons en nature rencontrent les critères de l'ARC pour la détermination de la juste valeur marchande (JVM).

Le(s) biens donnée(s) fait (font)-il(s) partie de l'inventaire du donateur? Oui

Si vous avez répondu « oui », veuillez passer à la section **SIGNATURE**

Pour être en mesure de déterminer le montant à inscrire sur le reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu, le donateur doit répondre à la question suivante :

Quel était le coût original du bien donné à la Ville de Montréal? Ce montant doit être indiqué dans l'espace prévu à cet effet ci-dessous, si l'une des situations suivantes s'applique :

1- Le bien a été acquis par le donateur moins de trois (3) ans avant la date du don;

2- Le bien a été acquis par le donateur moins de dix (10) ans avant la date du don et avec pour principal objectif d'en faire don à la Ville de Montréal;

3- Le bien a été acquis par le donateur d'une personne ayant un lien de dépendance avec lui;

4- Le bien donné a été acquis dans le cadre d'une entente d'abri fiscal.

Si aucun des cas ci-dessous ne s'applique, veuillez inscrire *non applicable* (N/A) ci-dessous :

N/A

Si au moins un des cas ci-dessus s'applique, veuillez nous fournir le coût d'acquisition et indiquer le cas applicable :

_____ $ Cas applicable : _____ (1, 2,3 ou 4)

Si un des cas ci-dessus s'applique, le montant du reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu sera égal au moindre du coût pour le donateur et de la juste valeur marchande (sauf si le don est fait à la Ville de Montréal par suite du décès du donateur).

DESCRIPTION DU BIEN DONNÉ

Bonsaï Picea Glauca

SIGNATURE

David D. Johnson

Nom (en lettre moulée) du donateur

David Johnson

Signature du donateur

Nov 22/18

Date

[1] Voir bulletin d'interprétation IT-110R3 (15)

Évaluation d'un bonsaï

Pinus Strobus

Pin blanc



Cet arbre a fait l'objet d'une donation au Jardin Botanique de Montréal de la part de M. David Johnson

Description :

-Cet arbre a été cueilli en nature par M. Vleck au début des années 2000. M. Johnson en a fait l'acquisition en 2003 et le travail a commencé plus tard.

-Cette pièce représente un bosquet, tous les arbres proviennent de la même souche.

-Présentement la pièce a besoin de raffinement ce qui affecte sa valeur.

-Ce bonsaï sera intéressant lorsque son développement aura atteint son plein potentiel

-La base de l'arbre est intéressante avec ses 24cm, ce qui nous indique que cet arbre a environ de 80 ans

-Les dimensions totales sont de 95cm de largeur par 92cm de hauteur.

Analyse technique :

-Remarquez l'écorce rugueuse de l'arbre central, mais certains arbres secondaires sont plus jeunes. L'arbre principal se termine par un »jin », une partie morte qui fait son charme.

-Le choix du pot est excellent, un pot provenant du Japon.

-Un pin blanc du Canada est plus rare en bonsaï à cause de ses aiguilles longues, mais cet arbre est une belle pièce en devenir, on y remarque que les aiguilles sont déjà raccourcies.

-L'arbre est en excellente santé.

Valeur estimée :

J'estime que cet arbre a une valeur actuelle de 1,500.00$ au Canada

Évaluateur : Jean Dumaine

Date : 31 octobre 2018

Signature : 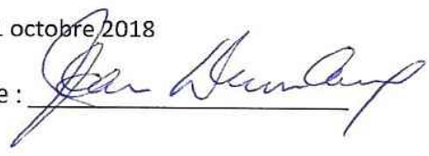

Jean Dumaine
Bonsaiste depuis plus de 20 ans
Membre de la Société de bonsai et de penjing de Montréal
Membre du cercle d'étude Karamatsu
Directeur pour le Canada de la North American Bonsai Federation

Rapport d'évaluation d'un bonsaï

ESSENCE: Pinus *strobus* (nom commun : *pin blanc d'Amérique*)

DONATEUR : David Johnson

DATE DE L'ÉVALUATION : 8 Octobre 2018

DATE DE DÉPÔT DU RAPPORT: 1er Novembre 2018

ÉVALUATEUR: Vianney Leduc



DESCRIPTION GÉNÉRALE

- Dimensions approximatives : environ 38'' hauteur, 36'' de largeur et 12'' à la base
- Style : bonsaï en forme bosquet
- Provenance : arbre cueilli en Ontario
- Âge estimé : 75 ans

VALEUR ESTIMÉE : $600 - $800 dans le marché de l'est du Canada. La valeur monétaire plus basse est reliée à la santé de certains arbres, le potentiel inconnu de l'espèce et l'écore plus jeune que l'on retrouve sur de longue portion des troncs.

VALEUR ARTISTIQUE

La qualité principale de cette composition provient des cinq troncs groupés en forme de bosquet. Les troncs sont bien positionnés dans des angles différents et complémentaires. Le tronc arrière est parfaitement bien placé pour ajouter de la profondeur à la composition. Il sera possible de créer des couches de feuillage à tous les endroits requis.

Le potentiel de cet arbre n'a pas encore été exploité et il faudra plusieurs années avant de l'atteindre. Il n'y a pas eu de mise en forme de faite et la vigueur varient beaucoup entre les cinq arbres. Le plus gros des troncs sera très important dans la composition finale mais l'arbre est présentement faible.

L'écorce est très belle dans la partie inférieure de chaque tronc mais devient plus lisse et jeune à une certaine hauteur. Seul le gros tronc a une belle écorce sur la majorité de sa hauteur. Bien que les couches de feuillage puissent cacher une portion des sections d'écorce lisse, la composition aurait eu une plus grande valeur avec de la veille écorce.

Le pot utilisé présentement est trop massif pour la délicatesse de la composition. Un pot moins profond serait plus approprié.

ANALYSE TECHNIQUE

- Empattement racinaire : La forme bosquet est la grande qualité de ces arbres. Il y a aussi une sensation de stabilité créé par les racines.
- Bois mort : Le bois mort est présentement un élément mineur de la composition. Il y a quelques petites branches mortes qui ajoutent un peu d'intérêt. La partie supérieure du tronc principal est morte et pourrait potentiellement devenir un élément artistique important de la composition.
- L'écorce : Il y a deux types d'écorce sur les troncs soit une veille écorce écailleuse dans la partie inférieure des troncs et de la jeune écorce dans la partie supérieure. La veille écorce aide à augmenter l'illusion d'âge tandis que la jeune écorce diminue l'illusion d'âge. Le pin blanc est généralement très lent à développer de la veille écorce.
- Couches de feuillage : Ne sont pas présentement développées. Il prendra un certain nombre d'années avant d'avoir assez de feuillage sur le tronc principal pour créer des couches de feuillage. Les aiguilles de ce pin blanc sont longues et sa capacité de bourgeonnement n'est pas encore connue. Ce sont deux facteurs qui pourraient influencer la qualité des couches de feuillage dans le futur.
- Rareté de l'espèce : Le pin blanc d'Amérique est plutôt rare et n'est pas une espèce bien connue des amateurs. Il y aura une période d'expérimentation sur cet arbre pour déterminer les techniques spécifiques à l'espèce.
- Pot : La précision de la forme du pot combiné avec sa texture égale indique un pot est d'une excellente qualité Japonaise. Par contre, le pot est trop massif et ne complémente pas bien la composition délicate des arbres.
- Santé : Il n'y a pas de trace de maladie ou d'insecte mais la vigueur varie beaucoup entre les 5 arbres. Il y a deux troncs dont l'abondance d'aiguilles indique une excellente vigueur, le tronc principal a seulement une branche vivante et n'est pas présentement vigoureux. Les deux autres troncs sont de vigueur moyenne avec une quantité limitée d'aiguilles. Avec de bon soin, tous les troncs devraient devenir vigoureux avec le temps.

SIGNATURE ET DATE: Vianney Leduc 1er NOVEMBRE 2018

Annexe A

Informations à obtenir du donateur pour l'émission du reçu aux fins de l'impôt sur le revenu

Dons en nature

L'agence du Revenu du Canada (ARC) pose un certain nombre de conditions aux organismes qui reçoivent des dons en nature et qui émettent des reçus fiscaux. Ces conditions peuvent affecter le montant admissible à inscrire sur le reçu fiscal en retour de leur don. Ces conditions ne s'appliquent pas si le bien donné fait partie de la liste d'exclusion déterminée par l'ARC[1]. Ce formulaire a pour but de recueillir l'information nécessaire afin de s'assurer que les dons en nature rencontrent les critères de l'ARC pour la détermination de la juste valeur marchande (JVM).

Le(s) biens donnée(s) fait (font)-il(s) partie de l'inventaire du donateur? Oui

Si vous avez répondu « oui », veuillez passer à la section **SIGNATURE**

Pour être en mesure de déterminer le montant à inscrire sur le reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu, le donateur doit répondre à la question suivante :

Quel était le coût original du bien donné à la Ville de Montréal? Ce montant doit être indiqué dans l'espace prévu à cet effet ci-dessous, si l'une des situations suivantes s'applique :

1- Le bien a été acquis par le donateur moins de trois (3) ans avant la date du don;

2- Le bien a été acquis par le donateur moins de dix (10) ans avant la date du don et avec pour principal objectif d'en faire don à la Ville de Montréal;

3- Le bien a été acquis par le donateur d'une personne ayant un lien de dépendance avec lui;

4- Le bien donné a été acquis dans le cadre d'une entente d'abri fiscal.

Si aucun des cas ci-dessous ne s'applique, veuillez inscrire *non applicable* (N/A) ci-dessous :

N/A

Si au moins un des cas ci-dessus s'applique, veuillez nous fournir le coût d'acquisition et indiquer le cas applicable :

_____$ Cas applicable : _____ (1, 2,3 ou 4)

Si un des cas ci-dessus s'applique, le montant du reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu sera égal au moindre du coût pour le donateur et de la juste valeur marchande (sauf si le don est fait à la Ville de Montréal par suite du décès du donateur).

DESCRIPTION DU BIEN DONNÉ

Bonsaï Pinus strobus

SIGNATURE

David D. Johnson

Nom (en lettre moulée) du donateur

David Johnson

Signature du donateur

Nov 22/18

Date

[1] Voir bulletin d'interprétation IT-110R3 (15)

Évaluation d'un bonsaï

THUJA Occidentalis

Cèdre blanc d'Amérique



Cet arbre a fait l'objet d'une donation au Jardin Botanique de Montréal de la part de M. David Johnson

Description :

-Cet arbre a été cueilli en nature au Canada, dans la province de l'Ontario en 2003

-L'âge de cet arbre est estimé à environ 200 ans

-L'arbre a été travaillé par son propriétaire sous la forme Cascade depuis environ 15 ans.

-Plusieurs experts internationaux ont conseillé M. Johnson aux cours des années afin de corriger les imperfections, faire ressortir le côté esthétique et aéré, ainsi obtenir une pièce de collection des plus intéressantes. Des spécialistes tels Marco Invernizzi, d'Italie et Boon Manakitivipart, des E.U. ont participés à rendre cette pièce au niveau d'une œuvre d'art

-L'arbre a une longueur de 94 cm et une hauteur de 61 cm

Analyse technique :

-Remarquez son écorce rugueuse montrant son âge avancé, une belle qualité.

-La section du bois mort offre un point focal de haute qualité et fait ressortir la force de la nature et sa prise au sol pour maintenir l'équilibre

-Malgré le fait qu'au Canada ont retrouve plusieurs Thuya, celui –ci a une force de caractère peu commune

-Sa base de 26 cm est bien ancrée au pot. Un pot provenant du Japon.

-L'arbre offre une belle qualité de son feuillage, bien défini et est en excellente santé.

-Ce bonsaï a déjà fait l'objet d'une exposition Nationale.

Valeur estimée :

J'estime que cet arbre a une valeur de 14,000.00$ au Canada

Évaluateur : Jean Dumaine

Date : 29 octobre 2018

Signature : 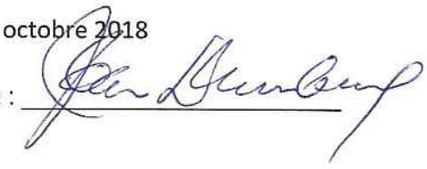

Jean Dumaine
Bonsaiste depuis plus de 20 ans
Membre de la Société de bonsai et de penjing de Montréal
Membre du cercle d'étude Karamatsu
Directeur pour le Canada de la North American Bonsai Federation

Rapport d'évaluation d'un bonsaï

ESSENCE : *Thuja occidentalis* (nom commun : cèdre blanc)

DONATEUR : David Johnson

DATE DE L'ÉVALUATION : 6 Octobre 2018

DATE DE DÉPÔT DU RAPPORT : 1er Novembre 2018

ÉVALUATEUR: Vianney Leduc

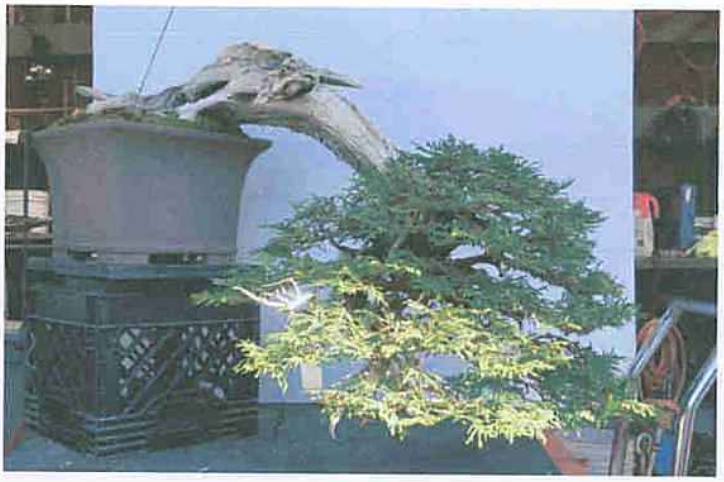

DESCRIPTION GÉNÉRALE

- Dimensions approximatives : 18'' hauteur, 36'' de largeur
- Style : bonsaï en forme cascade
- Provenance : arbre cueilli en Ontario
- Âge estimé : 300 ans

VALEUR ESTIMÉE: $2000 - $2500 dans le marché de l'est du Canada. La valeur de cet arbre prêt pour une exposition nationale serait triplée dans le marché américain qui est beaucoup plus gros que le marché canadien.

VALEUR ARTISTIQUE

La composition de cet arbre nous donne l'impression qu'il vit sur le bord d'une falaise où il a été constamment malmené pas les éléments de la nature. L'arbre représente très bien le contraste entre la vie et la mort qui existe dans des environnements hostiles. Il donne une illusion d'âge très avancé avec son tronc majoritairement en bois mort et seulement une portion de veine vivante. La forme des couches de feuillage complémente très bien la direction du tronc et les espaces vides sont très appropriés pour la composition. Cet arbre est déjà à un stade avancé de son développement et peut être présenté dans des expositions de niveau national. Le pot assez imposant complémente très bien l'arbre et fournit la stabilité requise à la composition.

ANALYSE TECHNIQUE

- Empattement racinaire : Cet élément est très intéressant avec ses multiples points d'ancrage au sol qui ajoute une sensation de stabilité à l'arbre. Ces points d'ancrage sont du bois mort qui ajoute un contraste de couleur avec la mousse verte.
- Bois mort : Le bois mort est un élément majeur de l'arbre. La majorité du tronc visible consiste en bois mort et une petite section consiste en une veine vivante. Bien que le bois mort soit majoritairement jeune, il donne un aspect d'âge avancé à l'arbre.
- L'écorce : Elle est très vieille, ce qui ajoute à l'âge réel et à l'illusion d'âge de l'arbre
- Couches de feuillage : Sont bien construites avec la bonne quantité d'espace vide pour représenter un arbre qui vit dans un environnement hostile et pour faire ressortir le bois mort à l'extrémité de l'arbre. L'ensemble des couches de feuillage complémente la direction de l'arbre vers la droite.
- Rareté de l'espèce : Le thuya est une espèce très utilisée par les amateurs de bonsaï. La valeur monétaire estimée de l'arbre aurait été plus élevé si l'espèce avait été plus rare.
- Pot : La forme précise de tous les éléments du pot combiné avec sa texture égale indique qu'il est d'une excellente qualité japonaise et complémente très bien l'arbre et le style cascade.
- Santé : Il n'y a aucun signe d'insecte ou de maladie sur cet arbre qui est en excellente santé. Toutes les sections poussent de façon vigoureuse.
- SIGNATURE ET DATE: Vianney Leduc 1er NOVEMBRE 2018

Annexe A
Informations à obtenir du donateur pour l'émission du reçu aux fins de l'impôt sur le revenu

Dons en nature

L'agence du Revenu du Canada (ARC) pose un certain nombre de conditions aux organismes qui reçoivent des dons en nature et qui émettent des reçus fiscaux. Ces conditions peuvent affecter le montant admissible à inscrire sur le reçu fiscal en retour de leur don. Ces conditions ne s'appliquent pas si le bien donné fait partie de la liste d'exclusion déterminée par l'ARC[1]. Ce formulaire a pour but de recueillir l'information nécessaire afin de s'assurer que les dons en nature rencontrent les critères de l'ARC pour la détermination de la juste valeur marchande (JVM).

Le(s) biens donnée(s) fait (font)-il(s) partie de l'inventaire du donateur? Oui

Si vous avez répondu « oui », veuillez passer à la section **SIGNATURE**

Pour être en mesure de déterminer le montant à inscrire sur le reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu, le donateur doit répondre à la question suivante :

Quel était le coût original du bien donné à la Ville de Montréal? Ce montant doit être indiqué dans l'espace prévu à cet effet ci-dessous, si l'une des situations suivantes s'applique :

1- Le bien a été acquis par le donateur moins de trois (3) ans avant la date du don;

2- Le bien a été acquis par le donateur moins de dix (10) ans avant la date du don et avec pour principal objectif d'en faire don à la Ville de Montréal;

3- Le bien a été acquis par le donateur d'une personne ayant un lien de dépendance avec lui;

4- Le bien donné a été acquis dans le cadre d'une entente d'abri fiscal.

Si aucun des cas ci-dessous ne s'applique, veuillez inscrire *non applicable* (N/A) ci-dessous :

N/A

Si au moins un des cas ci-dessus s'applique, veuillez nous fournir le coût d'acquisition et indiquer le cas applicable :

_____$ Cas applicable : _____ (1, 2,3 ou 4)

Si un des cas ci-dessus s'applique, le montant du reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu sera égal au moindre du coût pour le donateur et de la juste valeur marchande (sauf si le don est fait à la Ville de Montréal par suite du décès du donateur).

DESCRIPTION DU BIEN DONNÉ

Bonsaï Thuja Occidentalis

SIGNATURE

David D. Johnson
Nom (en lettre moulée) du donateur

D Johnson
Signature du donateur

mai 22/18
Date

[1] Voir bulletin d'interprétation IT-110R3 (15)

Don de bonsaï et penjing - David D. Johnson			
Thuja Occidentalis*	**Évaluation**	**Évaluation**	**Valeur estimée**
(Bonsaï)	**Vianney Leduc**	**Jean Dumaine**	**(moyenne)**
	2000,00 $ à 2500,00 $	14 000 $	7 500 $
Betula nana	**Évaluation**	**Évaluation**	**Valeur estimée**
(Penjing)	**Vianney Leduc**	**Jean Dumaine**	**(moyenne)**
	800,00 $ à 1000,00 $	1 000 $	950 $
Picea glauca*	**Évaluation**	**Évaluation**	**Valeur estimée**
(Bonsaï)	**Vianney Leduc**	**Jean Dumaine**	**(moyenne)**
	1500,00 $ à 2000,00 $	5 000 $	4 000 $
Pinus strobus	**Évaluation**	**Évaluation**	**Valeur estimée**
(Bonsaï)	**Vianney Leduc**	**Jean Dumaine**	**(moyenne)**
	600,00 $ à 800,00 $	1 500 $	1 100 $
Grand total			**13 550 $**

* Les valeurs trop divergentes ont été soumises à nos experts à l'interne, horticulteurs spécialisés en bonsaï et penjing, pour en confirmer la valeur moyenne estimée. Nous avons fait appel à nos ressources internes, très qualifiés, parce qu'il existe un très petit nombre d'experts en la matière au Canada.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.005

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1188020005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2019 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 75 000$ à cette fin.

Il est recommandé:
1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2019 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau;

2- d'autoriser une dépense de 75 000 $ à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-07 14:20

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1188020005**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2019 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 75 000$ à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Réseau canadien de l'eau (RCE) fondé en 2001, est une société à but non lucratif, basée à Waterloo, en Ontario, qui a pour objectif d'établir des liens essentiels entre le secteur de l'eau et le secteur universitaire. Le RCE offre une gamme de services qui visent l'amélioration de la prise de décision et l'élaboration de solutions innovatrices applicables à la gestion de l'eau.
Le Réseau travaille avec plus de 40 universités canadiennes, dont l'université de Montréal, l'École Polytechnique de Montréal, l'université de Toronto, etc., un nombre considérable d'établissements d'enseignement supérieur, des organismes gouvernementaux (fédéral et provincial), des industries et des ONG canadiennes.

Afin de maximiser les interactions entre ses membres, le RCE utilise le programme des consortiums de recherche du Réseau canadien de l'eau. Il s'agit en fait d'une stratégie qui vise à faire en sorte que toutes les activités appuyées par le RCE aient le plus grand impact possible en réponse aux besoins des utilisateurs. Ainsi chacun des consortiums est formé de partenaires industriels, gouvernementaux et non gouvernementaux qui travaillent en étroite collaboration avec des équipes de recherche universitaires afin de répondre à des enjeux pressants de gestion de l'eau.

Parmi les différents consortiums chapeautés par le RCE, le Consortium sur les eaux urbaines du Canada (CEUC) paraît particulièrement intéressant. Instauré en 2009, le CEUC a réalisé des analyses de l'état des connaissances, des ateliers et des projets de recherche nationaux tant au sujet de l'eau potable, des eaux pluviales, des eaux usées que des bassins versants urbains. Cela permet à ceux qui travaillent en gestion des eaux urbaines d'anticiper et de répondre aux difficultés et tendances émergentes et de s'y adapter.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0269 - 14 février 2018 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2018 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 75 000$ à cette fin.
CE17 0472 - 29 mars 2017 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2017 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 75 000$ à cette fin.
CE16 0844 - 19 mai 2016 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres aux niveaux des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 37 500$ à cette fin.

DESCRIPTION

Les Service de l'eau recommande que la Ville se joigne au RCE pour contribuer et bénéficier de ces travaux et en particulier ceux du CEUC.
Le Groupe de leader du CEUC, composé, entre autre, des villes de Toronto, Calgary, Vancouver, Halifax, York et Regina, a cerné quatre priorités déterminantes pour la prise de décisions en matière de gestion des eaux urbaines qui orientent de façon importante les discussions nationales sur les besoins et les requêtes des municipalités.
Ces priorités sont pertinentes pour notre ville :

1) - la gestion intégrée des risques;
2) - le recouvrement intégral des coûts et financement;
3) - la récupération des ressources provenant des eux usées et l'utilisation avantageuse des biosolides;
4) - la résilience des infrastructures

Les frais d'adhésion au RCE pour l'année 2019 ont été fixés à 75 000$.

JUSTIFICATION

L'intérêt pour la Ville de se joindre au RCE et plus particulièrement aux activités du CEUC réside principalement au niveau des échanges sur les meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau.
Principalement le Consortium sur les eaux urbaines du Canada :

- définit et précise les principaux enjeux partagés auxquels sont confrontés les municipalités, les gouvernements et l'industrie;
- crée des occasions de relever ces défis et de partager les risques et les investissements pour soutenir la prise de décisions et obtenir des résultats positifs plus rapidement;
- oriente la recherche à l'échelon municipal en fournissant des connaissances et des conseils pour la prise de décision en appuis à de meilleures politiques et pratiques;
- facilite l'échange national entre pairs ayant des intérêts communs en gestion de l'eau, élargissant ainsi les horizons et menant à des solutions.

L'expertise montréalaise de gestion des eaux est, de par son ampleur et sa complexité, unique et justifie qu'elle soit partagée et bonifiée par des discussions avec les membres du CEUC et à cet effet, le RCE nous invite à demeurer membre du Réseau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 75 000 $, est prévu au Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une gestion plus performante de l'eau permet d'assurer, à l'ensemble de la population, un accès à long terme à cette ressource.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif du 09 janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France WITTY
Chargée d'expertise- Subventions gouvernementales

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-04

Alain LARRIVÉE
Chef de division - Stratégies et pratiques d'affaires

Tél : 514-280-4264
Télécop. :

Tél : 514 872-4431
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-12-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-12-07

Réseau canadien de l'eau

Le 22 novembre 2018

Chantal Morissette,
Directrice Service de l'eau
Ville de Montréal
1555, rue Carrie-Derick, bureau 1060
Montréal (Québec) H3C 6W2

Objet : Adhésion 2019 – Groupe de leaders du Consortium sur les eaux urbaines du Canada

Madame Morissette,

La présente est pour vous confirmer l'adhésion de la Ville de Montréal au Groupe de leaders du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau (RCE) pour l'année 2019 (de janvier à décembre). Vous trouverez en pièce jointe la facture des frais d'adhésion pour 2019.

Le Consortium a été conçu pour permettre à ceux et celles qui participent à la gestion des eaux urbaines au Canada d'anticiper les défis et nouveaux problèmes dans le cadre d'une approche intersectorielle collaborative digne de confiance. Cela s'illustre notamment par la gamme de projets que nous avons menés à terme et lancés au cours de la dernière année :

- Notre rapport *Équilibrer le budget : Viabilité financière des réseaux d'eau canadiens*.
- Notre rapport *Exploiter les données de gestion des actifs pour mieux planifier les infrastructures d'eau*, en collaboration avec Public Sector Digest et l'Association canadienne des eaux potables et usées.
- Un récent projet, en partenariat avec l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, qui mettra en lumière les capacités et les limites du développement à faible impact dans un contexte canadien.
- Un projet pilote, entrepris en collaboration avec le Bureau d'assurance du Canada et Ressources naturelles Canada, étudiant les façons d'améliorer la modélisation et l'évaluation des risques d'inondation au Canada.

En 2019, nous continuerons à multiplier les activités du Consortium afin de faire progresser les enjeux prioritaires en gestion des eaux urbaines, grâce à l'appui des paliers supérieurs de gouvernement, de l'industrie, du milieu universitaire et d'autres groupes d'importance. Nous avons déjà planifié plusieurs webinaires d'experts, un projet d'étude sur les façons efficaces d'utiliser les données pour mieux évaluer les vulnérabilités des actifs aux changements climatiques, l'expansion de nos groupes de partage stratégique, la réunion annuelle du Groupe de leaders du Consortium et les réunions de l'automne. La planification de la conférence Blue Cities 2019 est également en cours; cette année encore, nous y présenterons des perspectives judicieuses sur les défis qui se présentent et nous offrirons d'importantes occasions de réseautage aux leaders du secteur de l'eau au Canada.

Je tiens à vous remercier personnellement de votre appui renouvelé au RCE et au Consortium municipal. Sans d'excellents champions comme vous, nous ne pourrions certainement pas saisir les occasions qu'apporte la collaboration nationale.

Avec toute ma reconnaissance, bien cordialement,

Bernadette Conant
Directrice générale

200 University Avenue West, Waterloo, ON N2L 3G1
519.888.4567 x 36171 | cwn-rce.ca

Canadian Water Network

200 University Avenue West
Waterloo, ON N2L 3G1

FACTURE

FACTURE 2019CMWC11

DATE : 22 novembre 2018

Facturer à:

Ville de Montréal
1555, rue Carrie-Derick, bureau 1060
Montréal (Québec) H3C 6W2

Attention : Chantal Morissette, Directrice
Service de l'eau
chantalmorissette@ville.montreal.qc.ca

DESCRIPTION	MONTANT
Adhésion 2019 au Groupe de leaders du Consortium sur les eaux urbaines du Réseau canadien de l'eau	75 000,00 $
TPS	0,00 $
TOTAL	75 000,00 $CAN

Veuillez libeller le chèque à l'ordre du Réseau canadien de l'eau

. TPS n° 87215 9009 RT0001

MERCI!

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188020005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2019 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 75 000$ à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1188020005_Info_Comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-05

Francis REID
Conseiller en planification budgetaire
Tél : 514-280-0165
Division : Service des finances , Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Eau/Env.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.006

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1180633001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion gratuite de la Ville de Montréal au réseau international CitiesWithNature.

Autoriser l'adhésion gratuite de la Ville de Montréal au réseau international CitiesWithNature.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-10 11:03

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180633001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion gratuite de la Ville de Montréal au réseau international CitiesWithNature.

CONTENU

CONTEXTE

Les scientifiques soulignent que la perte de biodiversité représente un des enjeux les plus importants auxquels les sociétés humaines font face. La biodiversité est étroitement liée à la santé et à la qualité de vie des gens. La majorité de la population mondiale vivant maintenant en milieu urbain, les villes ont certes beaucoup à gagner et beaucoup à apporter en matière de la protection de la biodiversité. Forte de la mobilisation de ses citoyens, la Ville de Montréal est engagée envers la biodiversité et oeuvre à préserver et à accroître son patrimoine naturel.
Afin d'accélérer la mise en place d'initiatives en faveur de la biodiversité en milieu urbain, plusieurs réseaux d'échange entre municipalités et autres experts ont été mis en place, favorisant la diffusion des meilleures pratiques. Au fil des ans, Montréal a participé à de nombreux réseaux internationaux, notamment ceux coordonnés par le Secrétariat de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB), dont Montréal est la ville hôte, et le Conseil international pour les initiatives écologiques locales, mieux connu par l'acronyme ICLEI, dont Montréal est membre depuis des années.

Bâtissant sur ces expériences, le réseau CitiesWithNature a été mis sur pied par ICLEI-Cities Biodiversity Center (ICLEI-CBC), en collaboration avec The Nature Conservancy et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), avec l'appui du Secrétariat de la CDB. CitiesWithNature constitue une plateforme internationale d'échange sur Internet, destinée principalement aux Villes et autres gouvernements infranationaux, dans la perspective d'accroître la biodiversité en milieu urbain, au bénéfice des citoyens et des écosystèmes. L'initiative a fait l'objet d'un lancement le 20 juin 2018 à Montréal, à l'occasion du Congrès mondial ICLEI. Cathy Oke, conseillère élue de la Ville de Melbourne (Australie) et Première Vice-Présidente de l'ICLEI, était l'une des porte-parole pour l'initiative lors du lancement. À cette occasion, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Ville de Montréal a signé le document Expression of Interest, manifestant l'intention de Montréal à joindre l'initiative aux côtés de plusieurs autres villes représentées au Congrès, avec l'approbation de M. Luc Ferrandez, membre du comité exécutif responsable des grands parcs, des espaces verts et des grands projets, ainsi que

du Bureau des relations internationales. L'endossement officiel par le comité exécutif de la Ville est maintenant nécessaire à la confirmation de la participation de Montréal à CitiesWIthNature.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

CitiesWithNature comprend trois niveaux de participation :
1) Le « Chemin de la nature » (Nature Pathway) permet à la municipalité participante de créer son profil, présentant son patrimoine naturel et son engagement envers la biodiversité ainsi que les documents pertinents qui témoignent des actions qu'elle met en place à cet effet. Le premier niveau de participation permet de s'inspirer d'initiatives réalisées à travers le monde, par la consultation de la documentation rendue disponible par d'autres municipalités.

2) Des « chemins » thématiques additionnels, portant sur des sujets précis, seront développés dans le cadre du second niveau de participation, incluant, par exemple, les liens entre la nature et la santé (Nature & Health Pathway), la nature et l'eau (Nature & Water Pathway), la nature et les changements climatiques (Nature & Climate Change Pathway) et plusieurs autres, afin de rendre accessibles différents outils et ressources plus spécifiques à ces thèmes.

3) Le troisième niveau de participation donne accès à un soutien technique sur mesure de la part de l'ICLEI-CBC, The Nature Conservancy et autres partenaires, afin d'aider la municipalité participante à atteindre ses objectifs de verdissement et d'accroissement de la biodiversité.

Plus d'une quarantaine de villes ont confirmé leur participation à CitiesWithNature, dont Barcelone (Espagne), Bonn (Allemagne), Malmö (Suède) et Quito (Équateur).

JUSTIFICATION

La confirmation de la participation de Montréal est l'aboutissement de la démarche déjà entamée par la Ville, par la signature du document Expression of Interest lors du Congrès mondial ICLEI tenu à Montréal. La participation à CitiesWithNature permettra à la Ville de réaffirmer son engagement envers la biodiversité et l'échange d'expertise entre villes à cet égard, de faire rayonner son expertise et ses initiatives à succès, ainsi que de se tenir au courant des pratiques de pointe en milieu urbain et de contribuer aux discussions internationales sur les défis rencontrés. De plus, l'adhésion au réseau est gratuite et les activités s'effectuent au moyen d'Internet, ne nécessitant donc pas de déplacements internationaux. De surcroît, la participation à CitiesWithNature favorise le renforcement des liens avec l'ICLEI et le Secrétariat de la CDB, tout en offrant des possibilités de réseautage avec d'autres organisations internationales d'intérêt comme l'UICN et diverses municipalités à travers le monde aspirant à devenir plus « vertes ».
CitiesWithNature est la principale initiative de cet acabit mise de l'avant dans le tout nouveau rapport international Nature in the Urban Century : A global assessment of where and how to conserve nature for biodiversity and human well-being, lancé en novembre 2018 à l'occasion de la 14e Conférence des Parties à la CDB, témoignant de son importance actuelle et dans l'avenir, ajoutant à l'intérêt pour Montréal d'y participer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adhésion au réseau est gratuite. Les activités associées au niveau de participation principal (le premier) sont gratuites. Les activités associées aux second et troisième niveaux sont payantes, mais il n'y a aucune obligation d'y participer.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

CItiesWithNature permettra à Montréal de s'inspirer des bonnes pratiques en matière de verdissement et d'accroissement de la biodiversité en contexte urbain, dans la perspective de bonifier les initiatives en sol montréalais. Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources constitue d'ailleurs une des quatre priorités du Plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas participer à ce réseau, qui sera vraisemblablement l'un des réseaux internationaux majeurs sur la biodiversité à l'avenir, priverait Montréal du rayonnement de son engagement et de ses initiatives en matière de biodiversité à l'échelle mondiale, de la possibilité de rester à l'affût des recherches et pratiques de pointe qui pourraient être utilisées en sol montréalais, ainsi que de maintenir nos liens avec de précieux collaborateurs et d'en développer de nouveau au moyen de ce réseau de villes et autres experts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Autoriser l'adhésion gratuite de la Ville de Montréal au réseau international CitiesWithNature par le comité exécutif : 9 janvier 2019
- Adhésion au réseau : janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique LAMONTAGNE, Direction générale
François COMEAU, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joëlle ROY LEFRANÇOIS
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514 872-1473
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-05

Johanne FRADETTE
c/d Biodiversité urbaine

Tél : 514-872-7147
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne FRADETTE
c/d Biodiversité urbaine

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11), je désigne Mme Johanne Fradette, chef de division - Biodiversité urbaine, pour me remplacer durant mes vacances 23 novembre 2018 au 31 décembre 2018 dans l'exercice de mes fonctions de directeur - Gestion des parcs et biodiversité, au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés. Veuillez noter que je serais à la retraite à compter du 1er janvier 2019.

Et j'ai signé,

Edith Mitchell -sec. de direction pour:
Daniel HODDER, directeur
Direction Gestion des parcs et biodiversité
Tél : 514-872-7147
Approuvé le : 2018-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2018-12-10

CitiesWithNature

All cities depend on healthy interconnected ecosystems within and around them.
Now, more than ever, there is a need to unite and embrace nature, to reconnect communities with nature, to become cities with nature!

CitiesWithNature is a new and unique initiative that recognizes and enhances the value of nature in and around cities across the world.



AN INVITATION TO ALL CITIES & OTHER SUBNATIONAL GOVERNMENTS TO

JOIN & BENEFIT

ICLEI Local Governments for Sustainability

The Nature Conservancy

IUCN

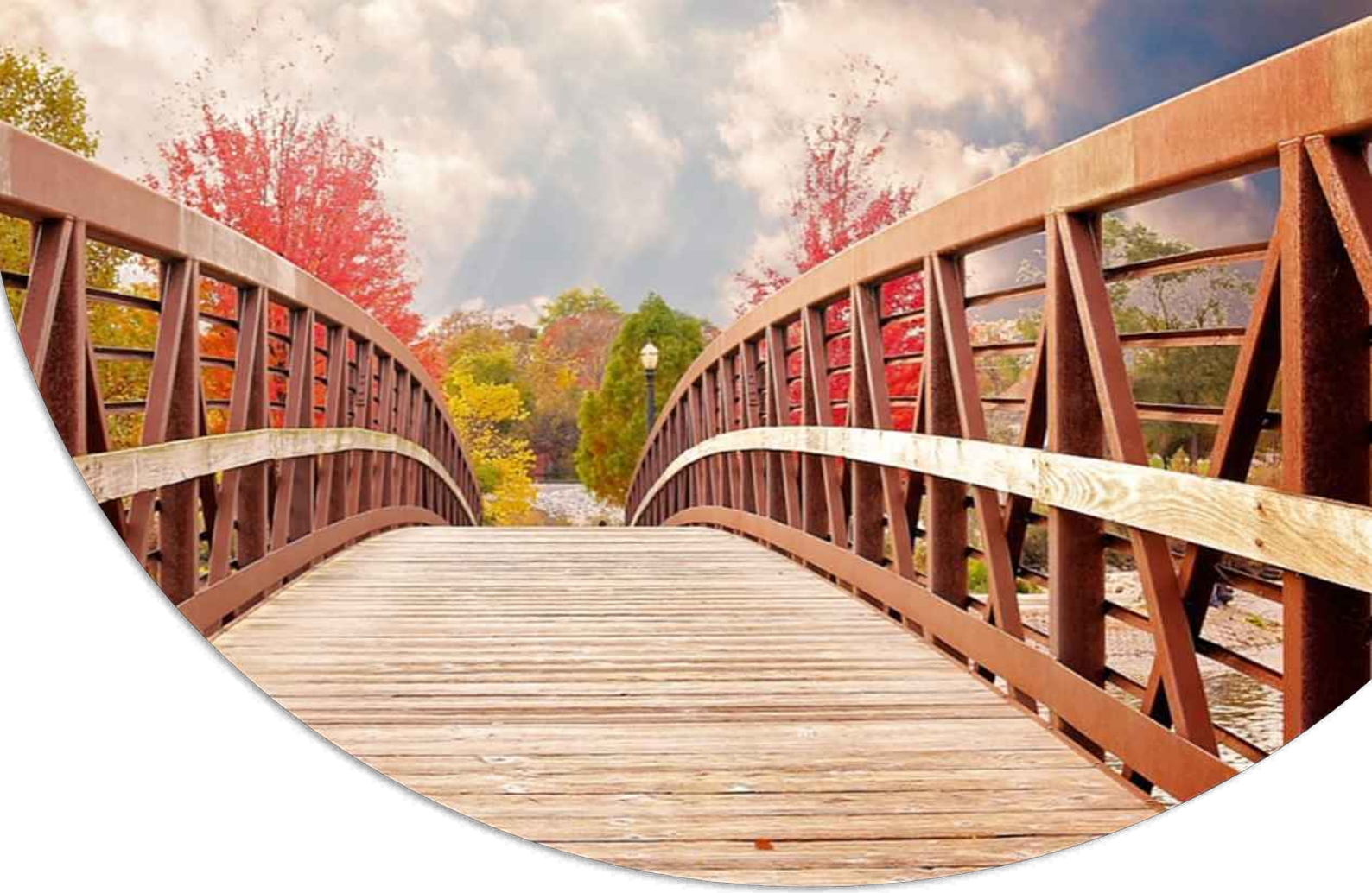

Why join CitiesWithNature?

If your city is **serious about sustainable solutions** and recognizes the need to **commit, connect** and **capacitate** to **accelerate action** around **integrating nature into planning and development**, then you will **benefit by joining** CitiesWithNature.

CitiesWithNature:

- **Connects** cities and other levels of subnational governments directly in sharing, learning and inspiring each other.
- **Provides** cities and others a dynamic, free space to demonstrate their individual commitment to work, plan and live with nature.
- **Offers** a modern, user-friendly digital interface for cities to share ambitions, policies, plans and actions, through the CitiesWithNature Registry, with other cities around the world.
- **Introduces** cities and other participating subnational governments to a wide variety of innovative tools, projects, services and information offered by leading global organizations.
- **Keeps** cities up to date with current global agreements and ambitions.
- **Strengthens** the voice and collective actions of cities.

CitiesWithNature supports all cities who commit to the platform to take action, regardless of their size, level of ambition or starting point.



What is CitiesWithNature?

CitiesWithNature is the **global platform** for cities and other subnational governments, their communities and experts to connect, share and learn from each other in **mainstreaming nature** into our cities in ways that benefit both people and nature.

CitiesWithNature is brought to you by **founding partners** ICLEI - Local Governments for Sustainability (ICLEI), The Nature Conservancy (TNC) and the International Union for Conservation of Nature (IUCN), along with supporting bodies such as the Secretariat of the Convention on Biological Diversity (CBD) and other international partners.

It was developed out of a need by cities, **building on previous international programs** such as the Local Action of Biodiversity (LAB) initiative of ICLEI and IUCN, drawing on the lessons of work done under the Cities' Biodiversity Index and various initiatives of TNC and others.

While ICLEI provides the main interface and overall coordination of CitiesWithNature, this is a **shared global ambition** which aims to enable a growing number of cities and partners to come on board and collaborate.

Why do you need CitiesWithNature?

All cities, large and small, critically depend on **healthy interconnected ecosystems** within and around them, so it is essential that **nature is fully integrated** into urban planning and development. Nature provides diverse **life-supporting and life-enhancing contributions** to people in cities. These gifts from nature make human life both possible and worth living. There is a growing urgency for **collective and large-scale action** to protect the biodiversity in and around cities to prevent irreversible loss and damage to the natural systems we depend on.



CitiesWithNature specifically emphasizes the link to **health** as a **first of several thematic focus areas,** while still providing general support to cities in working and planning with and for nature. Cities who have joined will be encouraged to enroll for this specific focus area from 2019 onwards and will be introduced to **more cutting-edge themes** in the years ahead.

Who can join?

Any city or subnational government, regardless of size or level of progress in working with nature, can join CitiesWithNature.



What will be required from your city?

CitiesWithNature is structured in such a way that cities can **decide how involved they want to be.** The more actively you engage and contribute, the more benefits you will receive.

There is **no fee associated with joining** CitiesWithNature.

Initially, a **commitment** along with some **basic information** is needed to enroll through the online CitiesWithNature portal.

Can urban researchers & practitioners participate?

Yes, the **Knowledge & Research Hub** will provide a space for experts, research organizations, practitioners and their networks to share and upload peer reviewed journal articles, as well as case studies, think pieces and other relevant documents. It will support roundtable discussions, webinars, think tanks, meetings and events. This **mutually beneficial "meeting place"** will make emerging science and new ideas accessible to cities, while scientists will benefit from being directly in touch with the work of cities on the ground.

Can urban communities participate?

Yes, all urban communities – groups or individuals – are encouraged to engage actively in CitiesWithNature through the **Community Hub** by posting stories, photos and videos about **positive and enriching experiences** with nature in their cities. We will further promote all the amazing community actions in partnership with IUCN's #NatureForAll and other initiatives.

Can organizations offer their services to cities?

Yes, we intend to invite **reputable organizations** to promote their services through CitiesWithNature over time, with the aim of providing a **comprehensive and quality experience** for cities and subnational governments.

Contact information:

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.007

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1184922024

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 6 755 815,57 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG18 0122).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 755 815,57 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG 18 0122);
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-12-17 10:15

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184922024**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 6 755 815,57 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG18 0122).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux.
Le 22 février 2018, le conseil d'agglomération approuvait la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'achat de 35 camions autopompes à raison de 7 véhicules par année. L'entente répondait à un besoin de standardisation des véhicules et s'inscrivait dans une démarche de gestion de la désuétude. Le 27 février 2018, la Ville émettait une première commande pour l'achat de 7 camions autopompes.

Le présent dossier vise à obtenir une autorisation de dépense pour l'achat de 7 camions prévus à l'an 2 de l'entente.

Ce dossier demande l'approbation du conseil d'agglomération car la dépense est liée à l'exercice d'une compétence d'agglomération supérieure à 500 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0122 – 22 février 2018 : Conclure avec « Maxi-Métal inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine - Appel d'offres public 17-15795 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 36 946 435,95 $, taxes incluses) et autoriser une dépense de 7 364 996,60 $, taxes incluses, pour la l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. ».

DESCRIPTION

Ce dossier vise une autorisation de dépense de 6 755 815,57 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes d'une capacité de 6000 litres/minute

conformément aux dispositions de l'entente d'achat contractuelle 1258829 intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. ».
Un camion autopompe est un véhicule d'urgence équipé d'outils et d'équipements permettant de faire face à divers types d'interventions dont le combat d'incendie, l'alimentation en eau, les accidents de circulation, la désincarcération, la détection, les effondrements de structures, etc.

Les camions seront sous la garantie de base du manufacturier pour une période de 12 mois à l'exception de certaines composantes pour lesquelles la Ville exige une durée plus longue. C'est notamment le cas pour le système de climatisation, les feux d'urgence, certains éléments de structure du camion (cabine, carrosserie, etc.) et du réservoir d'eau dont la garantie sera respectivement de 2, 5, 10 et 20 ans.

Les délais de livraison exigés sont de 252 jours civils pour la première unité avec une cadence moyenne de 21 jours pour les unités subséquentes. Le contrat prévoit une pénalité équivalente à 1% par mois ou partie de mois (prorata) de retard à compter de la date prévue de livraison.

Provision - contingences
Un camion autopompe est un véhicule de spécialité susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de fabrication. La modification d'un camion en cours de réalisation est une pratique courante qui permet d'optimiser un véhicule en fonction de son usage prévu. Conformément aux dispositions de l'entente-cadre, les prix doivent être indexés pour tenir compte de la fluctuation du taux de change entre la date d'ouverture des soumissions (26 juillet 2017) et la date d'émission du bon de commande. Pour pallier aux imprévus de fabrication et aux fluctuations du taux de change, le coût d'achat des 7 camions a été bonifié de 13 % (777 217,72 $, taxes incluses).

Résumé des coûts d'acquisition

Description	Coût (taxes incluses)
Camion autopompe (7)	5 978 597,85 $
Provision 13 %	777 217,72 $
Total de la dépense :	**6 755 815,57 $**

JUSTIFICATION

Cet achat vise le remplacement de 7 camions autopompes qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des camions ciblés pour une mise au rancart est présentée en pièce jointe.
Selon les normes du National Fire Protection Association (NFPA) et le Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI), la durée de vie d'un camion autopompe est de 15 ans. Au-delà de cette durée de vie, les camions ne peuvent pas être opérés avec des capacités fonctionnelles optimales. L'âge des camions à remplacer se situe entre 18 et 23 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 6 755 815,57 $, taxes et contingences incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 6 168 961 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 18-022) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71080).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2019 et 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des camions respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cet achat répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour que le SIM soit en mesure d'assurer sa mission, il doit posséder un parc de véhicules dont l'état de la mécanique est sans reproche.
Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande : février 2019
- Livraison progressive des camions : octobre 2019 à février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers
Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Jean-François LEMOINE, 10 décembre 2018
Richard LIEBMANN, 7 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-07

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-12-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184922024

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Autoriser une dépense de 6 755 815,57 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG18 0122).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184922024 - Acquisition autopompes SIM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-11

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

CE : 30.008

2019/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.009

2019/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.010

2019/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.001

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1182891004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil d'agglomération)

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil d'agglomération)

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-05 08:09

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1182891004**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil d'agglomération)

CONTENU

CONTEXTE

Le 9 avril 2018, les gouvernements du Canada et du Québec annonçaient des investissements pour préparer le dossier d'affaires et assurer la poursuite des activités pour la réalisation du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal vers Anjou. Voici quelques faits saillants de ce projet, dont l'enveloppe budgétaire globale est de 3,9 G$:

- 5 nouvelles stations sur 5,8 km (de l'actuelle station Saint-Michel à Anjou)
- 6 structures auxiliaires entre les stations
- 1 tunnel piétonnier (reliant le futur SRB Pie-IX)
- 2 terminus d'autobus (Pie-IX et Anjou)
- 1 stationnement incitatif souterrain de 1200 places (Anjou)
- 1 centre d'attachement (emplacement à confirmer) et 1 garage (Anjou)
- 1 centre de service et 1 poste de district (St-Michel)
- 4 arrondissements touchés par le chantier (Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Saint-Léonard, Anjou et, dans une moindre mesure, Mercier–Hochelaga–Maisonneuve)

- La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités devant mener à la mise en exploitation en 2026 du prolongement de la ligne bleue, incluant les acquisitions de terrain en cours et le dossier d'affaires (DA). La gouvernance du projet relève du ministère des Transports du Québec (MTQ) et de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

  La Ville de Montréal collabore avec la STM; l'Administration a mandaté le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour agir en tant que responsable du projet pour la Ville. Jusqu'en 2015, la Ville a travaillé de façon étroite avec le Bureau de

projet codirigé par l'AMT et le MTQ sur les analyses techniques et urbaines pour définir le prolongement de la ligne bleue et y intégrer les préoccupations municipales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0634 - 29 novembre 2018 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019 -2021 de l'agglomération de Montréal
CG18 0316 - 31 mai 2018 - Approuver le Règlement R-177 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 364 895 090 $ pour financer le projet « Prolongement de la ligne bleue » et approuver la modification au Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt de 20 000 000 $ affecté au budget du conseil d'agglomération (agglo) pour financer les travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro, tel que prévu au PTI 2019-2021 de la Ville de Montréal. En l'absence à ce jour d'estimation des coûts pour les interventions municipales, il a été décidé de prévoir une enveloppe budgétaire de 20 M$ pour le budget du Conseil municipal (budget corpo - GDD 1182891003) et de 20 M$ pour le budget du Conseil d'agglomération (budget agglo - GDD 1182891004), pour un total de 40 M$.
Les sommes demandées couvriront le coût des ressources humaines affectées au dossier, la réalisation des avant-projets, des plans et devis, ainsi que les premières tranches des travaux municipaux de compétence d'agglomération qui ne sont pas inclus dans les coûts de prolongement du métro financés par les gouvernements du Québec et du Canada. Ces travaux de compétence d'agglomération incluent le développement du réseau cyclable prévu au Plan de transport, la mise à niveau du réseau principal d'eau potable et du réseau collecteur d'égout, de même que, le cas échéant, l'acquisition de terrains ou de servitudes.

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt permettra à la Ville d'accompagner la STM dans la mise en place du prolongement de la ligne bleue du métro, dans l'optique d'un projet intégré de bonification de l'aménagement du domaine public aux abords des stations et de mise à niveau des infrastructures municipales. L'intégration des travaux de la Ville aux travaux du métro permettra à la Ville de tirer profit des travaux du métro pour améliorer ses actifs. Cette intégration assurera la cohérence globale des ouvrages, réduira les coûts des interventions des deux parties et évitera la multiplication des chantiers dans l'axe du métro (rues Jean-Talon entre Pie-IX et Langelier, rue Bélanger, entre Galeries-d'Anjou et voie de service A-25) au cours des prochaines années.
Le règlement d'emprunt est demandé maintenant en raison du délai à prévoir pour son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH). Il est important que les fonds soient disponibles en 2019 pour financer le coût des avant-projets, des plans et devis et des ressources humaines affectées au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt proposé servira à financer des dépenses pour le projet 75055 "Prolongement de la ligne bleue" de 20 000 000 $ dans le PTI 2019-2021 du Conseil d'agglomération (agglo).
Une enveloppe budgétaire de 40 000 000 $ a été approuvée pour les travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro, dont 20 M$ dans le budget municipal (corpo) et 20 M$ dans le budget d'agglomération. Tel que mentionné plus tôt, il s'agit d'une enveloppe budgétaire destinée à initier la démarche (affectation des ressources, avant-projets, plans et devis) et à financer la première tranche des travaux. Si le montant de l'un

ou de l'autre règlement d'emprunt municipal n'est pas suffisant, un règlement d'emprunt additionnel, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération le cas échéant, sera nécessaire pour la seconde tranche des travaux, une fois les estimations de coûts connues avec précision.

Les services et travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le prolongement de la ligne bleue, couplé aux interventions municipales, contribuera au développement durable en modifiant les comportements de déplacement et en améliorant la qualité de vie des milieux adjacents.
En matière de transport, le prolongement du métro augmentera l'utilisation du transport collectif et réduira l'utilisation de l'automobile pour les déplacements est-ouest dans cette partie de l'île. La réduction de l'utilisation de l'automobile dans le corridor et la réduction du nombre d'autobus améliorera la qualité de l'air et réduira les émissions de gaz à effet de serre. En matière d'aménagement, les plantations d'arbres dans les trottoirs élargis, réduiront les îlots de chaleur et amélioreront la qualité de vie du milieu.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de poursuivre la définition des interventions municipales connexes au prolongement de la ligne bleue du métro. Si le règlement proposé n'était pas adopté, la réalisation des plans et devis des interventions municipales serait retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2019 - Avis de motion
Février 2019 - Adoption
Avril 2019 - Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation
Été 2019 - Définition des interventions connexes de la Ville de Montréal
Été 2019 - Appel de qualifications de la STM
Printemps 2020 - Appel de propositions de la STM
Hiver 2021 - Début du chantier du métro
Été 2026 - Mise en service du prolongement du métro

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel LE COLLETTER
Chargé de projet

Tél : 514-872-5760
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-09-20

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

Tél : 514 868-4400
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division
Tél : 514 872-4781
Approuvé le : 2018-12-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-12-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1182891004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil d'agglomération)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1182891004 - Ligne Bleue-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-10-26

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 20 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX MUNICIPAUX CONNEXES AU PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 20 000 000 $ est autorisé pour le financement de travaux municipaux connexes au projet de prolongement de la ligne bleue du métro, notamment le développement du réseau cyclable identifié au Plan de transport et la mise à niveau des infrastructures du réseau principal d'eau et d'égouts.

2. Cet emprunt comprend les frais et les honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux, les frais d'acquisition de terrains et de servitudes ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1182891004

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.002

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1182891003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil municipal)

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil municipal)

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-05 12:00

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1182891003**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil municipal)

CONTENU

CONTEXTE

Le 9 avril 2018, les gouvernements du Canada et du Québec annonçaient des investissements pour préparer le dossier d'affaires et assurer la poursuite des activités pour la réalisation du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal vers Anjou. Voici quelques faits saillants de ce projet, dont l'enveloppe budgétaire globale est de 3,9 G$:

- 5 nouvelles stations sur 5,8 km (de l'actuelle station Saint-Michel à Anjou)
- 6 structures auxiliaires entre les stations
- 1 tunnel piétonnier (reliant le futur SRB Pie-IX)
- 2 terminus d'autobus (Pie-IX et Anjou)
- 1 stationnement incitatif souterrain de 1200 places (Anjou)
- 1 centre d'attachement (emplacement à confirmer) et 1 garage (Anjou)
- 1 centre de service et 1 poste de district (St-Michel)
- 4 arrondissements touchés par le chantier (Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Saint-Léonard, Anjou et, dans une moindre mesure, Mercier–Hochelaga–Maisonneuve)

- La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités devant mener à la mise en exploitation en 2026 du prolongement de la ligne bleue, incluant les acquisitions de terrain en cours et le dossier d'affaires (DA). La gouvernance du projet relève du ministère des Transports du Québec (MTQ) et de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

  La Ville de Montréal collabore avec la STM; l'Administration a mandaté le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour agir en tant que responsable du projet pour la Ville. Jusqu'en 2015, la Ville a travaillé de façon étroite avec le Bureau de projet alors codirigé par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et le MTQ sur les analyses techniques et urbaines pour définir le prolongement de la ligne bleue et y intégrer les préoccupations municipales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 27 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal
CG18 0316 - 31 mai 2018 - Approuver le Règlement R-177 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 364 895 090 $ pour financer le projet « Prolongement de la ligne bleue » et approuver la modification au Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt de 20 000 000 $ affecté au budget de la Ville (corpo) pour financer les travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro, tel que prévu au PTI 2019-2021 de la Ville de Montréal. En l'absence à ce jour d'estimation des coûts pour les interventions municipales, il a été décidé de prévoir une enveloppe budgétaire de 20 M$ pour le budget du Conseil municipal (budget corpo - GDD 1182891003) et de 20 M$ pour le budget du Conseil d'agglomération (budget agglo - GDD 1182891004), pour un total de 40 M$.
Les sommes demandées couvriront le coût des ressources humaines affectées au dossier, la réalisation des avant-projets, des plans et devis, ainsi que les premières tranches des travaux municipaux connexes qui ne sont pas inclus dans les coûts de prolongement du métro financés par les gouvernements du Québec et du Canada. Ces travaux municipaux connexes comprennent la bonification de l'aménagement du domaine public, la mise en place de pistes cyclables non prévues au Plan de transport, la mise à niveau des infrastructures secondaires d'eau et d'égout et, le cas échéant, l'acquisition de terrains ou de servitudes.

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt permettra à la Ville d'accompagner la STM dans la mise en place du prolongement de la ligne bleue du métro, dans l'optique d'un projet intégré de bonification de l'aménagement du domaine public aux abords des stations et de mise à niveau des infrastructures municipales. L'intégration des travaux de la Ville aux travaux du métro permettra à la Ville de tirer profit des travaux du métro pour améliorer ses actifs. Cette intégration assurera la cohérence globale des ouvrages, réduira les coûts des interventions des deux parties et évitera la multiplication des chantiers dans l'axe du métro (rues Jean-Talon entre Pie-IX et Langelier, rue Bélanger, entre Galeries-d'Anjou et voie de service A-25) au cours des prochaines années.
Le règlement d'emprunt est demandé maintenant en raison du délai à prévoir pour son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH). Il est important que les fonds soient disponibles en 2019 pour financer le coût des avant-projets, des plans et devis et des ressources humaines affectées au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt proposé servira à financer des dépenses pour le projet 75055 "Prolongement de la ligne bleue" de 20 000 000 $ dans le PTI 2019-2021 du Conseil municipal (corpo).
Une enveloppe budgétaire de 40 000 000 $ a été approuvée pour les travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro, dont 20 M$ dans le budget municipal (corpo) et 20 M$ dans le budget d'agglomération. Tel que mentionné plus tôt, il s'agit d'une enveloppe budgétaire destinée à initier la démarche (affectation des ressources, avant-projets, plans et devis) et à financer la première tranche des travaux. Si le montant de l'un ou de l'autre règlement d'emprunt municipal n'est pas suffisant, un règlement d'emprunt additionnel, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération le cas échéant, sera

nécessaire pour la seconde tranche des travaux, une fois les estimations de coûts connues avec précision.

Les services et travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le prolongement de la ligne bleue, couplé aux interventions municipales, contribuera au développement durable en modifiant les comportements de déplacement et en améliorant la qualité de vie des milieux adjacents.
En matière de transport, le prolongement du métro augmentera l'utilisation du transport collectif et réduira l'utilisation de l'automobile pour les déplacements est-ouest dans cette partie de l'île. La réduction de l'utilisation de l'automobile dans le corridor et la réduction du nombre d'autobus améliorera la qualité de l'air et réduira les émissions de gaz à effet de serre. En matière d'aménagement, les plantations d'arbres dans les trottoirs élargis, réduiront les îlots de chaleur et amélioreront la qualité de vie du milieu.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de poursuivre la définition des interventions municipales connexes au prolongement de la ligne bleue du métro. Si le règlement proposé n'était pas adopté, la réalisation des plans et devis des interventions municipales serait retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2019 - Avis de motion
Février 2019 - Adoption
Avril 2019 - Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation
Été 2019 - Définition des interventions connexes de la Ville de Montréal
Été 2019 - Appel de qualifications de la STM
Printemps 2020 - Appel de propositions de la STM
Hiver 2021 - Début du chantier du métro
Été 2026 - Mise en service du prolongement du métro

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel LE COLLETTER
Chargé de projet

Tél : 514-872-5760
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-09-20

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

Tél : 514 868-4400
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division
Tél : 514 872-4781
Approuvé le : 2018-12-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-12-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1182891003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil municipal)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1182891003 - Travaux connexes Ligne Bleue-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-10-26

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 20 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX MUNICIPAUX CONNEXES AU PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 20 000 000 $ est autorisé pour le financement de travaux municipaux connexes au projet de prolongement de la ligne bleue du métro, notamment l'aménagement du domaine public et la mise à niveau des infrastructures du réseau secondaire d'eau et d'égouts.

2. Cet emprunt comprend les frais et les honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux, les frais d'acquisition de terrains et de servitudes ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1182891003

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1182891003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil municipal)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 75055 - 1182891003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514 868-3837

Co auteure
Josée Belanger
Conseillere budgétaire
514872-3238

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-07

Jacques BERNIER
Chef de Division
Tél : 514-872-3417

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 40.003

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1180603013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517, localisée entre les rues de Rouen et Hochelaga.

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517, localisée entre les rues de Rouen et Hochelaga.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-12-10 14:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 décembre 2018	Résolution: CA18 27 0389

Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 3 746 517 du cadastre du Québec, localisé entre les rues de Rouen et Hochelaga.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517, localisée entre les rues de Rouen et Hochelaga.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1180603013

Dina TOCHEVA
_____
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 5 décembre 2018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.003

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1180603013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517, localisée entre les rues de Rouen et Hochelaga.

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517, localisée entre les rues de Rouen et Hochelaga.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2018-11-23 13:49

Signataire : Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1180603013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517, localisée entre les rues de Rouen et Hochelaga.

CONTENU

CONTEXTE

La corporation de La Maison du Pharillon envisage de déménager son centre d'hébergement à l'intérieur de l'immeuble situé sur le lot 3 746 517 du cadastre officiel du Québec. Cette résidence appartenait à la congrégation de la Sainte-Famille de Bordeaux dont les membres ont été rapatriés à Québec. Présentement, La Maison du Pharillon exerce ses activités au 4901, rue Adam. En raison de la désuétude du bâtiment, l'organisme prévoit quitter les lieux en 2019. La corporation détient une entente de location afin d'occuper l'immeuble situé sur le lot 3 746 517. Le bâtiment convoité se trouve à l'intérieur d'un secteur d'habitation exclusive de catégorie H.2-4. Or, les résidences pour personne ayant besoin d'aide et d'assistance ne sont pas autorisées. Le conseil municipal peut octroyer une autorisation en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 afin de permettre à l'organisme de déménager ses activités. Une demande a été déposée à cet effet par le requérant.

Il est à noter que La Maison du Pharillon souhaite aussi occuper le bâtiment voisin (lot 3 362 929) en obtenant pour ce faire, auprès des autorités compétentes, l'accréditation en tant que « centre de ressources intermédiaires » conformément à la Loi sur les services de santé et des services sociaux (chapitre S-4,2). L'obtention de ce statut permettrait à l'organisme de s'installer de plein droit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Description de la propriété (lot 3 746 517)

Il s'agit d'une résidence de deux étages édifiée en 1990, construite en mode isolé et recouverte de briques. Le terrain couvre une superficie totale de 542,3 mètres carrés. Le bâtiment communique au niveau du sous-sol avec le bâtiment voisin situé sur le lot (lot 3 362 929). La congrégation religieuse occupait les deux résidences.

Description de l'organisme

Fondée en 1985, la corporation de La Maison du Pharillon s'adresse aux personnes adultes (18 ans et plus) aux prises avec des problèmes de dépendance aux drogues et à l'alcool. Elle offre des services d'accompagnement et d'hébergement à leur clientèle masculine et féminine. La capacité d'accueil prévue à la résidence située sur le lot 3 746 517 s'élève à 15 personnes. La moyenne d'âge de la clientèle se situe à 38 ans chez les femmes et à 27 ans chez les hommes. Le centre d'hébergement demeure ouvert 24 heures sur 24, toute la semaine, supervisé en permanence par un employé. L'organisme compte au total 12 employés dont au moins 7 travaillent sur une base régulière et à plein temps. L'équipe se compose du personnel administratif (deux personnes), d'une intervenante en toxicomanie, d'un superviseur, d'un coordonnateur, de quatre auxiliaires sociaux, de deux gardiens de nuit et d'un cuisinier. Selon les déclarations fournies par l'organisme, sur ce nombre, trois employés utilisent leur véhicule; les autres se déplacent en transport en commun.

La Maison du Pharillon offre des services d'hébergement temporaire d'une durée de 12 semaines pour les personnes inscrites au programme thérapeutique avec la possibilité de prolonger le séjour de six semaines supplémentaires afin de faciliter la réinsertion sociale de certains résidents.

Description des travaux de transformation

L'organisme compte prendre possession des lieux tels quels sans apporter de modifications majeures. Le bâtiment compte déjà les différents espaces de services nécessaires aux activités de la corporation qui se trouvent notamment au niveau du sous-sol (cuisine, salle à manger, salon, lieux d'animation et de rencontre, blanchisserie). Les bureaux et les chambres occupent les étages supérieurs.

Réglementation d'urbanisme

La propriété du requérant se trouve dans un secteur d'habitation exclusif de catégorie H.2-4. Seul le mode d'implantation contigu est autorisé. La hauteur des bâtiments doit se situer entre deux et trois étages sans s'élever à plus de 11 mètres. Le taux d'implantation peut osciller entre 30 % et 70 %.

Dérogation

L'octroi de la présente autorisation déroge aux points réglementaires suivants :

- Aux usages prescrits, les résidences pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ne sont pas autorisées dans les secteurs d'habitation de catégorie H.2-4 (article 124).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande la présente requête en considérant les facteurs suivants :

- La corporation semble bien établie dans le quartier et exerce déjà ses activités dans un centre d'hébergement localisé sur la rue Adam depuis 2008. Les registres de l'arrondissement ne relèvent aucune plainte de la part du voisinage faisant état de mauvaises relations avec la clientèle de l'établissement. Ce bilan plutôt positif démontre la qualité de la gestion des lieux;

- La Maison du Pharillon existe depuis bientôt 33 ans. Elle a occupé trois endroits différents, toujours dans les secteurs d'habitation exclusive sans jamais générer de plaintes des résidents;

- Dans les faits, les activités de l'organisme s'apparentent à celles d'une maison de chambres puisqu'elles consistent à fournir un lieu de résidence transitoire aux personnes ayant besoin d'aide et d'assistance en vue de faciliter leur retour normal en société. Ce type de services concorde bien avec la fonction d'hébergement de l'immeuble qui a été conçu à cette fin. La nature de ses activités demeure donc tout à fait compatible avec le milieu environnant;

- L'immeuble en question pourra toujours retrouver aisément sa vocation d'origine, si la maison de réhabilitation décide de mettre un terme à ses activités, à cet endroit. Les installations existantes de la résidence répondent parfaitement aux besoins de l'organisme sans que celui-ci se voie dans l'obligation de procéder à des travaux de transformation majeurs;

- L'impact généré par l'achalandage de la clientèle et du personnel s'avère plutôt modéré puisque la plupart des individus utilisent le transport en commun. Il faut rappeler également que la résidence se trouve déjà à proximité de lieux à caractère public et communautaire (parc Lalancette, CHSLD Nicolet, Église Sainte-Jeanne-d'Arc).

La Direction de l'aménagement et des services aux entreprises recommande favorablement la requête et propose de rattacher à l'exercice de la présente autorisation la condition suivante :

- Maintenir la capacité d'hébergement de l'établissement à un maximum de 15 personnes à la fois.

À séance du 6 novembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a accueilli favorablement la requête sans ajouter de condition supplémentaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présente demande d'autorisation n’a pas d’incidence sur le développement durable et vise seulement à permettre l’occupation du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation du projet de règlement au conseil d'arrondissement pour avis d'orientation;

- Présentation du projet de règlement au comité exécutif;

- Avis de motion et adoption du projet de règlement en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal par le conseil municipal;
- Adoption du règlement en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 par le conseil municipal;
- Parution d'avis public et entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande déroge à l'article 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), mais peut être traitée et régularisée par l'entremise du conseil municipal en recourant aux pouvoirs prévus au paragraphe 4° de l'article 89° de la Charte de la Ville de Montréal.

Selon le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, la propriété du requérant se trouve dans un « secteur résidentiel ». Un centre d'hébergement à vocation communautaire peut s'implanter à l'intérieur de cette aire d'affectation en toute conformité. Le plan des densités de construction favorise un bâti d'un à quatre étages avec un taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DECOSTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-20

Réjean BOISVERT
Chef de division - Division de l'urbanisme

Tél :	514 872-6066	**Tél :**	514 872-9635
Télécop. :	514 872-2312	**Télécop. :**	514 872-2312

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Réjean BOISVERT
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises suppléant
Tél :
Approuvé le : 2018-11-20

Comité consultatif d'urbanisme
CCU-2018-11

PROCÈS-VERBAL
Séance tenue le mardi, 6 novembre 2018, à 8 h 30
au 6854, rue Sherbrooke Est
à la salle 3 du conseil d'arrondissement

4.1 AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS 27-CCU2018-2046

Dossier n^{o} : 1180603013

Objet : Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517.

Endroit : lot 3 746 517 Localisé entre les rues de Rouen et Hochelaga.

Responsable du dossier : M. Sylvain Decoste, conseiller en aménagement

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

- **CONSIDÉRANT QUE** la Corporation semble bien établie dans le quartier et exerce déjà ses activités dans un centre d'hébergement localisé sur la rue Adam depuis 2008. Les registres de l'arrondissement ne relèvent aucune plainte de la part du voisinage faisant état de mauvaises relations avec la clientèle de l'établissement. Ce bilan plutôt positif démontre la qualité de la gestion des lieux;
- **CONSIDÉRANT QUE** la Maison du Pharillon existe depuis bientôt 33 ans. Elle a occupé trois endroits différents toujours dans les secteurs d'habitation exclusive sans jamais générer de plaintes des résidents;
- **CONSIDÉRANT QUE** dans les faits, les activités de l'organisme s'apparentent à celles d'une maison de chambres puisqu'elles consistent à fournir un lieu de résidence transitoire aux personnes ayant besoin d'aide et d'assistance en vue de faciliter leur retour normal en société. Ce type de services concorde bien avec la fonction d'hébergement de l'immeuble qui a été conçu à cette fin. La nature de ses activités demeure donc tout à fait compatible avec le milieu environnant;
- **CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble en question pourra toujours retrouver aisément sa vocation d'origine, si la maison de réhabilitation décide de mettre un terme à ses activités, à cet endroit. Les installations existantes de la résidence répondent

parfaitement aux besoins de l'organisme sans que celui-ci se voie dans l'obligation de procéder à des travaux de transformation majeurs;

- **CONSIDÉRANT QUE** l'impact généré par l'achalandage de la clientèle et du personnel s'avère plutôt modéré puisque la plupart des individus utilisent le transport en commun. Il faut rappeler également que la résidence se trouve déjà à proximité de lieux à caractère public et communautaire (parc Lalancette, CHSLD Nicolet, Église Sainte-Jeanne-d'Arc).

Par conséquent, il est adopté, À L'UNANIMITÉ :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE AVEC LA CONDITION SUIVANTE :

- Maintenir la capacité d'hébergement de l'établissement à un maximum de 15 personnes à la fois.


avenue Valois
avenue Bourbonnière
rue Hochelaga
rue Nicolet
rue De Chambly
rue de Rouen
rue Joliette
3 362 617
1 879 218
1180 603 013
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20181005
Cadastre: Du Québec
Échelle:
A

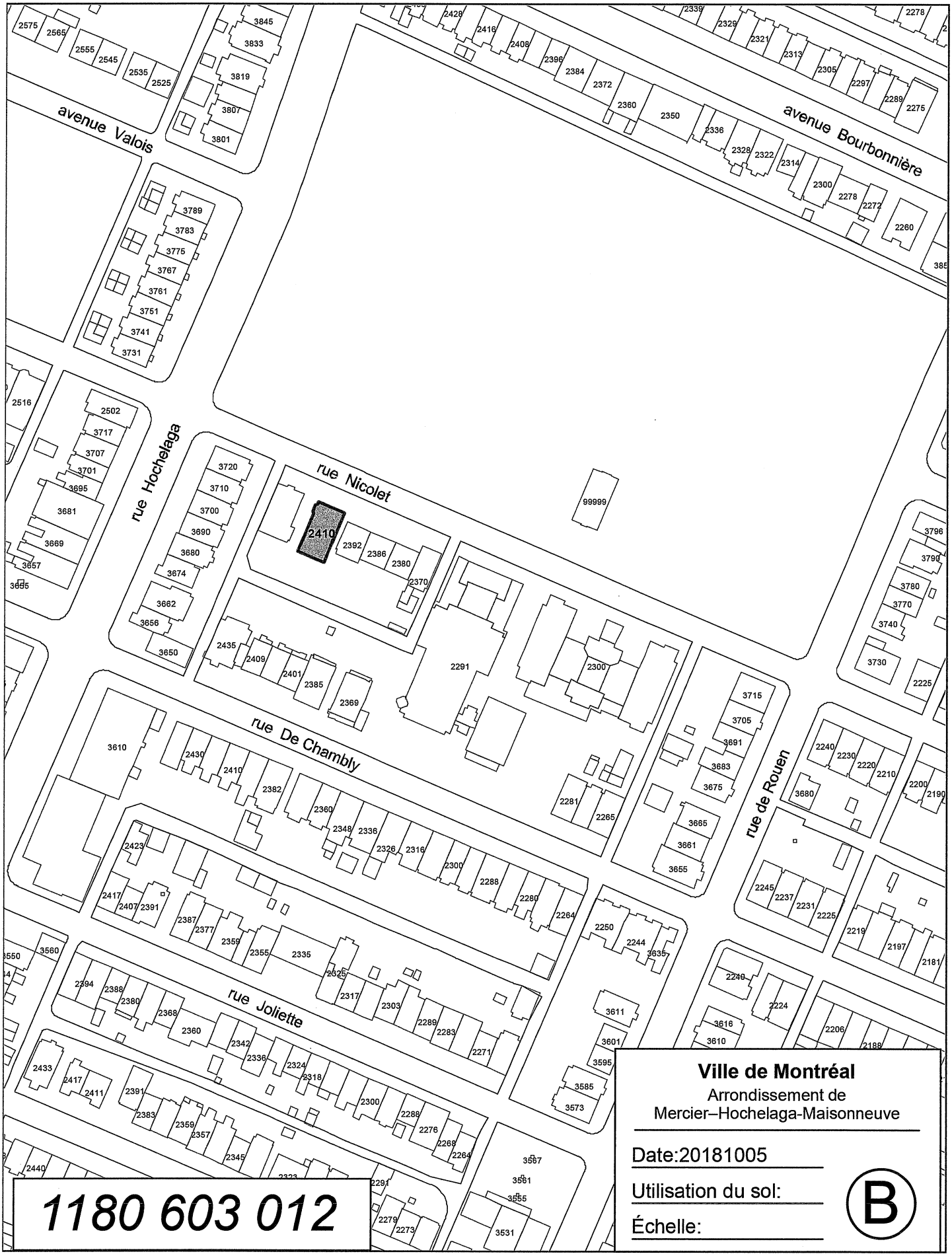
avenue Valois
avenue Bourbonnière
rue Hochelaga
rue Nicolet
rue De Chambly
rue de Rouen
rue Joliette
2410
99999
1180 603 012
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20181005
Utilisation du sol:
B
Échelle:

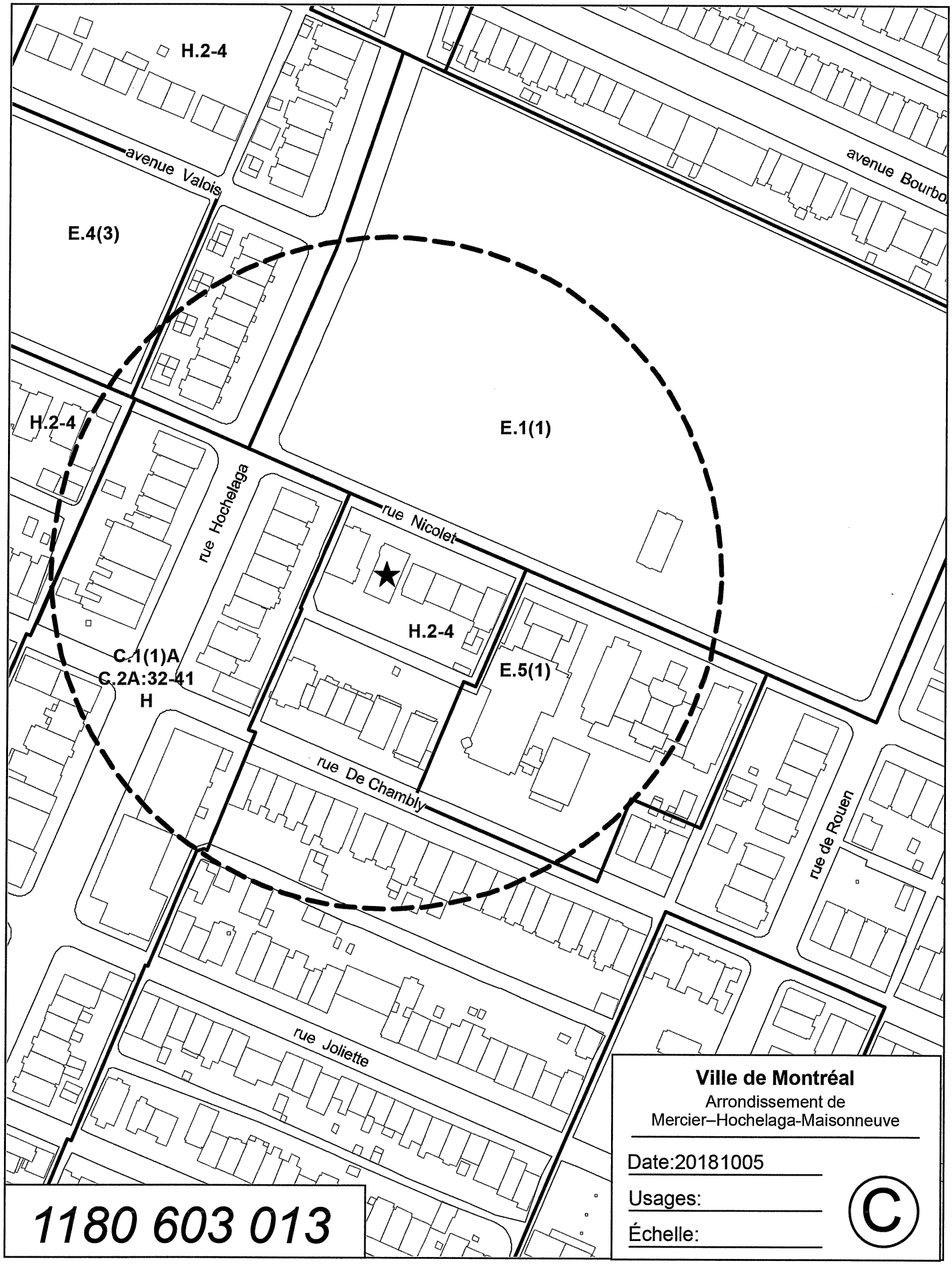
H.2-4
avenue Valois
avenue Bourbo
E.4(3)
H.2-4
E.1(1)
rue Hochelaga
rue Nicolet
H.2-4
C.1(1)A
C.2A:32-41
H
E.5(1)
rue De Chambly
rue de Rouen
rue Joliette
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20181005
Usages:
Échelle:
C
1180 603 013

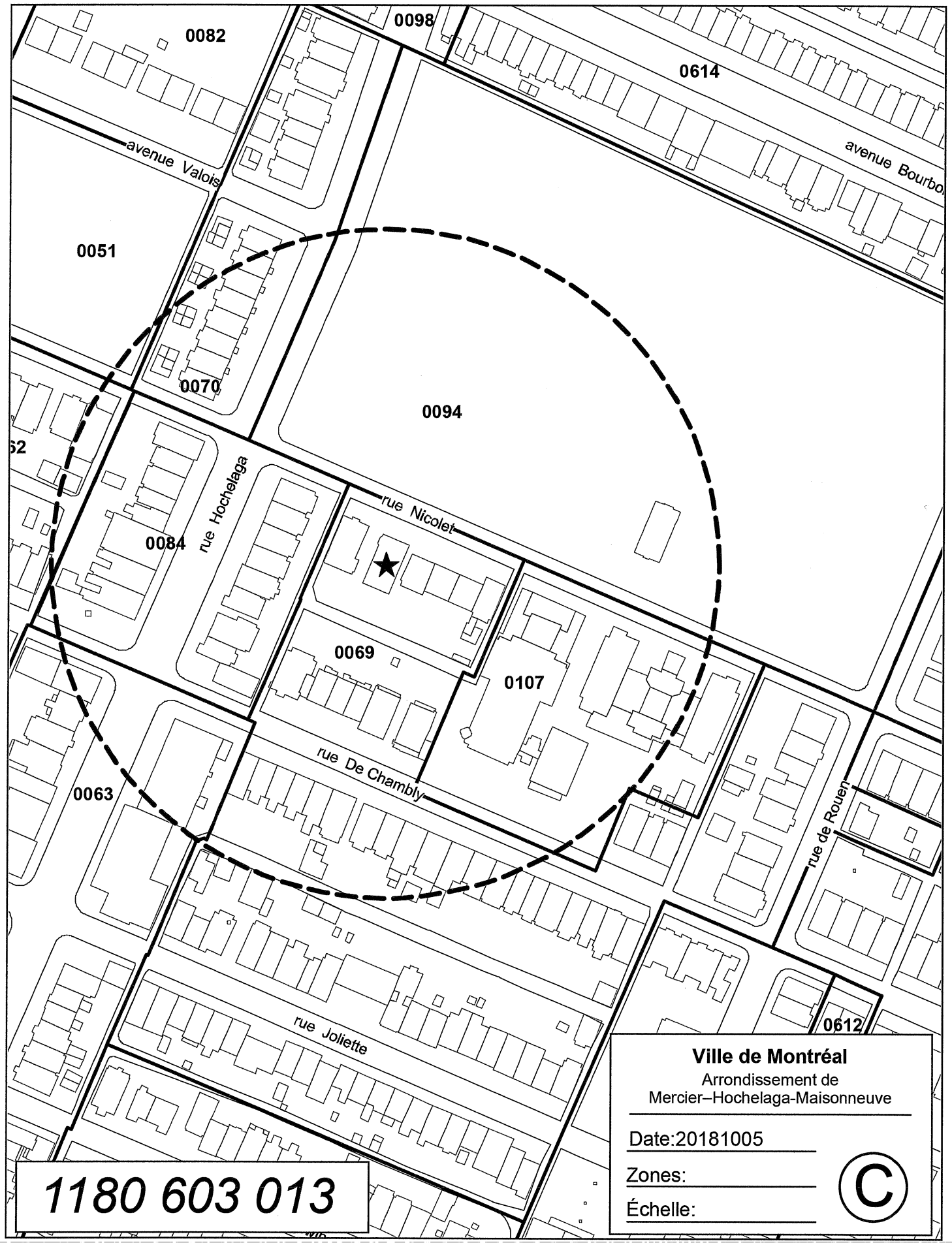
0082
0098
0614
avenue Valois
avenue Bourbo
0051
0070
0094
62
rue Hochelaga
rue Nicolet
0084
0069
0107
0063
rue De Chambly
rue de Rouen
rue Joliette
0612
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20181005
Zones:
Échelle:
C
1180 603 013

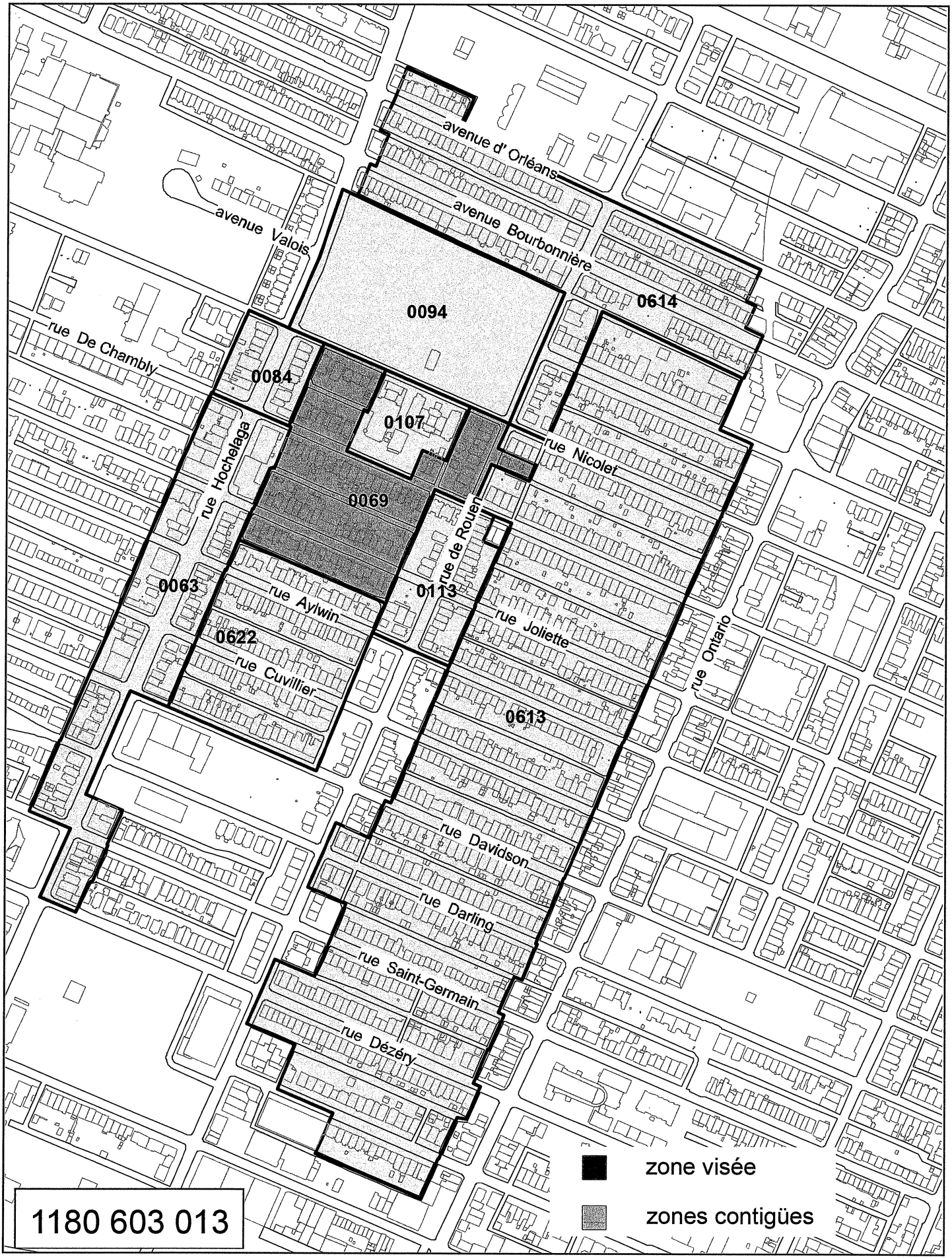
avenue d' Orléans
avenue Bourbonnière
avenue Valois
rue De Chambly
0094
0614
0084
0107
rue Hochelaga
rue Nicolet
0069
rue de Rouen
0063
0113
rue Aylwin
rue Joliette
0622
rue Cuvillier
rue Ontario
0613
rue Davidson
rue Darling
rue Saint-Germain
rue Dézéry
zone visée
zones contigües
1180 603 013

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180603013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517, localisée entre les rues de Rouen et Hochelaga.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe.

FICHIERS JOINTS

proj_regl_1180603013_21-22-2018.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-21

Véronique BELPAIRE
Avocate et Chef de la division de droit public et législation
Tél : 514 872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION, À DES FINS D'HÉBERGEMENT DE PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'ASSISTANCE, DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 3 746 517 DU CADASTRE DU QUÉBEC

VU le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du , le conseil de la Ville de Montréal décrète :

SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au lot numéro 3 746 517 du cadastre du Québec.

SECTION II
AUTORISATION

2. Malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation à des fins d'habitation pour personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement est autorisée aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger à l'article 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

SECTION III
CONDITIONS

3. Aux fins d'application de l'article 2 du présent règlement, seul l'usage « centre d'hébergement » destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement est autorisé.

4. Aux fins de l'usage autorisé à l'article 3 du présent règlement, la capacité d'accueil maximale est limitée à 15 personnes à la fois.

SECTION IV
DÉLAI DE RÉALISATION

5. L'occupation du bâtiment autorisée par le présent règlement doit débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet du présent règlement devient nulle et sans effet.

SECTION V
DISPOSITION PÉNALE

6. Quiconque occupe ou utilise une partie du lot ou une construction ou en autorise l'occupation ou l'utilisation en contravention à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue au titre IX du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD 1180603013

CE : 50.001

2019/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 50.002

2019/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 50.003

2019/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 50.004

2019/01/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.001

2019/01/09
08:30

Dossier # : 1188078006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1er novembre au 30 novembre 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

Il est recommandé :

- de prendre acte du rapport des décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1er novembre au 30 novembre 2018, le tout, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-12-07 10:19

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188078006**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1er novembre au 30 novembre 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales compétentes un rapport global des décisions rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.
Ainsi, couvrant la période du 1er novembre 2018 au 30 novembre 2018, il est démontré qu'il y a eu trois (3) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné, soit deux (2) décisions concernant la location et une (1) décision qui concernant l'aliénation d'immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1948 - 28 novembre 2018 - prendre acte du rapport des décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1er octobre au 31 octobre 2018, le tout, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport global visant les décisions rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1er novembre 2018 au 30 novembre 2018.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un prochain rapport mensuel soit présenté au comité exécutif au début du mois de janvier 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Neritan SADIKU
Secretaire d'unite administrative

Tél : 514-872-3015
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-30

Dany LAROCHE
Chef de division des transactions

Tél : 514-872-0070
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-12-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2018-12-05

Montréal

Rapport sur toutes les transactions visant l'acquisition ou l'aliénation d'un immeuble délégué au fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (art. 26.1 du RCE 02-004) pour la période du 1er novembre au 30 novembre 2018

Sommaire	Date de décision	No. de décision	Réalisé selon l'encadrement C-OG-GPI-D-17-003	Requérant	Objet du sommaire
2184962002	2018-11-02	DA184962002	Non	Service de l'eau	Approuver le projet d'acte aux termes duquel Cascades Canada ULC, crée en faveur de la Ville de Montréal, pour la somme de 42 000 $, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques grevant l'emplacement formé du lot 2 597 934 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'arrière du 63, boul. Saint-Joseph, dans l'arrondissement de Lachine. N/Réf. : 31H05-005-6156-0

Rapport concernant l'autorisation de la dépense relative à un contrat de location d'un immeuble par la Ville lorsque la valeur du contrat du contrat est de moins de 100 000 $ (RCE 02-004, art.25) OU sur la conclusion d'un contrat relatif à la location d'un immeuble de la ville lorsque la durée n'excède pas un an et que la valeur est de moins de 25 000 $ ou sur un contrat de location d'un immeuble par la ville lorsque la valeur est de moins de 100 000 $ (RCE 02-004, art.26)

Période visée : 1er novembre au 30 novembre 2018

Sommaire	Date de décision	No. de décision	Requérant	Objet du sommaire
2187029006	2018-11-05	DA187029006	Externe	Approuvé un bail par lequel la Ville loue à I.C.M.G. Holdings Ltée deux (2) terrains, d'une superficie totale de 2 960 pi², situés à l'ouest de l'avenue Outremont, pour l'exploitation d'un site pour une roulotte de chantier et de stationnement, le tout pour une recette de 18 970 $, à laquelle s'ajoutent les taxes TPS et TVQ. (Ouvrage 6779).
2185941006	2018-11-12	DA185941006	Externe	Approuver une prolongation de bail par laquelle la Ville prolonge, pour la période du 1er octobre 2018 au 30 novembre 2018, un bail consenti à Pronex excavation inc. dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet "Construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin. Contrat A-371" pour une recette totale de 1 092 $, à laquelle s'ajoutent la TPS et TVQ. Ouvrage/Bail 6566-101.